Rapport d'Activité 2022

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2022

Une association à l'écoute des autres,
porteuse de valeurs,
dans une dynamique créative et innovante.

ADSEA 17

Siège Social et Administratif :
Direction Générale
5, place Françoise Dorléac
17300 ROCHEFORT SUR MER
Téléphone : 05 46 88 89 89
Mail : direction-generale@adsea17lp.fr
Site internet : www.adsea17lp.fr

Sommaire

1. Le cadre d'intervention : Page 4

2. La vie associative **:** Page 5

2.1 - Les Assemblées Générales Page 6

2.2 - Les Conseils d'Administration Page 6

2.3 - Les Réunions du Bureau Page 6

2.4 - Les Commissions de Travail Page 6

3. Le Projet Associatif : Page 9

3.1 - La place des Administrateurs Page 9

3.2 - Les représentations sur le département ou en région Page 9

3.3 - Les relations sociales Page 9

3.4 - Le travail en interne Page 9

3.5 - L'activité du siège de l'Association Page 10

3.5.1- Activité générale Page 10

3.5.2- Données comptables et financières Page 11

3.5.3- Ressources Humaines Page 15

3.5.4- Organigramme de la Direction Générale Page 30

4. L'activité des services :

Des services à vocation départementale :

- L'A.E.M. O (Action Éducative en Milieu Ouvert) Page 31

Pôle Hébergement Diversifié MECS Page 73

- Les axes d'évolution du Pôle hébergement Diversifié Page 74
- Organigramme du Pôle Hébergement Diversifié Page 78
- La M.E.C.S. (Maison d'Enfants à Caractère Social) À La Vergne Page 79
- L'Hébergement Éducatif pour Adolescents À Saintes Page 113
- Institut d'Éducation Professionnel « Paule Maraux » À Rochefort : Page 141
  - Le Foyer
  - Le SAS « Le Transbordeur »
  - Les services RELAI 17 et MINA 17

1. LE CADRE D'INTERVENTION :

L'Association ADSEA 17 reconnue d'utilité publique, parution au J.O du 21 novembre 1997 a pour but :

- D'intéresser le plus grand nombre à l'enfance, à l'adolescence et plus généralement à toute personne inadaptée, handicapée ou présentant un danger physique ou moral.
- De promouvoir, créer ou gérer tous les établissements, services ou organismes visant à la prévention et au traitement, à la rééducation et à la réinsertion sociale des enfants, des adolescents et de leur famille et plus généralement à toute personne inadaptée, handicapée ou présentant un danger physique ou moral.
- De participer directement ou en collaboration avec toutes institutions publiques ou privées à la formation et au perfectionnement des personnels, des services et établissements d'enfants, d'adolescents ou plus généralement de toute personne inadaptée, handicapée ou présentant un danger physique ou moral
- D'apporter son concours à la négociation des conflits des personnes pour lesquelles elle agit, notamment en entreprenant des actions de médiation.
- D'entreprendre ou favoriser toutes recherches aux problèmes de l'inadaptation juvénile et à la réinsertion sociale et professionnelle des adultes en difficulté et de l'aide aux victimes et aux justiciables.

L'Association gère sur le Département de la Charente Maritime les établissements et les services suivants :

Établissements / Services	Adresses	Autorisations
AEMO	9, rue de l'Ormeau de Pied 17100 SAINTES	Renouvellement d'autorisation : Arrêté n°16-2218 du 21/12/2016 au titre des articles L. 375 à 375-8 du Code Civil pour des mineurs et jeunes majeurs, à partir du 03/01/2017 pour 15 ans.
MECS HEA (Hébergement Éducatif pour Adolescents)	1, cours Lemercier 17100 SAINTES	Modification d'autorisation : Arrêté n°17-851 du 04/10/2017 au titre des articles L. 375 à 375-8 du Code Civil relatifs à l'assistance Educative, à partir du 04/10/2017 pour 15 ans. *Internat : pour des jeunes de 14 à 21 ans* *APMN : pour des jeunes de 17 à 21 ans* *PEAD : pour des jeunes de 03 à 18 ans*
MECS CHANCELÉE	1 Chemin de La Fayolle 17 400 LA VERGNE	Renouvellement d'autorisation : Arrêté n°17-849 du 04/10/2017 au titre des articles L. 375 à 375-8 du Code Civil relatifs à l'assistance Educative, à partir du 03/01/2017 pour 15 ans. *Internat : pour des jeunes de 06 à 14 ans* *PEAD : pour des jeunes de 03 à 18 ans*
MECS FOYER PAULE MARAUX	29, rue du Port 17300 ROCHEFORT	Modification d'autorisation : Arrêté n°17-850 du 04/10/2017 au titre des articles L. 375 à 375-8 du Code Civil relatifs

SAS TRANSBORDEUR	27 avenue Gambetta 17 300 ROCHEFORT	à l'assistance Educative, à partir du 04/10/2017 pour 15 ans. *Internat IPM : pour des jeunes de 14 à 21 ans* *Internat SAS : pour des jeunes de 16 à 18 ans* *APMN : pour des jeunes de 17 à 21 ans* *PEAD : pour des jeunes de 03 à 18 ans*
Lieu de vie **RELAI 17**	3 rue Cavelier de la Salle 17300 ROCHEFORT	Renouvellement d'autorisation : Arrêté n°21-1347 du 10/11/2021 au titre des articles L. 375 à 375-8 du Code Civil relatifs à l'assistance Educative, à partir du 15/12/2021 pour 15 ans. *Lieu de vie : pour des jeunes de 15 à 21 ans*
Lieu de vie **MINA 17**	35 bis rue Cochon Duvivier 17300 ROCHEFORT	Renouvellement d'autorisation : Arrêté n°21-1354 du 15-11-2021 au titre des articles L. 375 à 375-8 du Code Civil relatifs à l'assistance Educative, à partir du 03/04/2022 pour 15 ans. *Lieu de vie : pour des jeunes de 15 à 21 ans*

Le siège social de l'ADSEA 17 a été autorisé par décision du Conseil Départemental du 27 avril 2012 et son autorisation de frais de siège est en cours de renouvellement.

2. LA VIE ASSOCIATIVE :

L'année 2022 a été marquée par l'arrivée d'un nouveau Directeur Général début janvier, en remplacement du précédent qui a fait valoir ses droits à la retraite. Porté par le partenariat avec l'ADSEA 86 (mutualisation du Directeur Général des deux associations) le fonctionnement associatif s'est poursuivi dans la continuité de ce qui avait été instauré jusque-là avec une présence physique plus soutenue du DG au siège, en particulier au premier semestre.

L'accord du 2 mai 2022 à propos de l'indemnité de 238 € brut pour les métiers socio-éducatifs a été un élément fort de l'année et un facteur de mobilisation important, les modalités de cet accord et les conditions de versement de l'indemnité entrainant un dialogue social accru du fait du désappointement des salariés non concernés.

La question, parallèle, de l'attractivité du secteur, a également été un élément marquant en 2022 avec la confirmation des difficultés de recrutement et l'apparition de négociations inédites à l'embauche quant aux conditions de rémunération ou de reprise d'ancienneté.

Si nous pouvons nous féliciter de maintenir, à l'heure actuelle un bon niveau de qualification des équipes, la situation reste fragile et objet de préoccupation pour l'avenir.

Enfin, la mise en œuvre d'un projet immobilier acté fin 2021 (acquisition et rénovation d'un bâtiment pour l'antenne d'AEMO à Médis) a connu diverses difficultés liées à l'impact de l'inflation et des difficultés d'approvisionnement en matières premières, de sorte qu'un retard important a été pris dans sa réalisation.

-2.1 - Les Assemblées Générales :

- L'Assemblée Générale s'est réunie le 20 juin 2022. L'ordre du jour portait sur l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 juin 2021, le rapport moral et le rapport d'activité de 2021, le rapport financier sur les comptes 2021, l'affectation des résultats des comptes 2021, l'admission de nouveaux membres, la présentation du fonctionnement du service APMN et les questions diverses.

- 2.2 - les Conseils d'Administration :

- Au nombre de trois pour 2022 : les 19 avril, 17 octobre et 14 décembre 2022 sous la forme d'un questionnaire en distanciel. Leurs objets ont porté sur différents thèmes : l'approbation des procès-verbaux des Conseils d'Administrations précédents, la présentation et l'arrêté des comptes 2021, la validation des budgets prévisionnels 2023, délégations de signatures bancaires et octroi de carte bancaire pour les Chefs de service du PHD, validation du règlement de fonctionnement du Fonds d'Action Sociale, validation de la constitution d'une servitude dans l'acte de vente du Château de Chancelée et les questions diverses.

- 2.3 - les réunions de Bureau :

- Ont eu lieu quatre réunions des membres du Bureau : les 24 janvier, 28 mars, 19 septembre et 31 octobre 2022 dont les thèmes principaux portaient sur l'approbation des procès-verbaux des Bureaux précédents, l'activité des services, le règlement de fonctionnement du Fonds d'Action Sociale, les placements financiers, l'appel à projet de l'AEMO renforcée, le projet immobilier de Médis, le budget prévisionnel 2023 et les questions diverses.

-2.4 - les commissions de Travail :

Patrimoine et Immobilier :

Membres :	*Messieurs BERGERAULT, CHAMBET, TESSIER*
Périmètre :	*Ensemble de l'actif associatif*
Missions :	*Gestion des achats, relations avec les occupants, contrats locatifs, placements, gestion du mobilier « meublant » (inventaires, achats), analyse des contrats sécurité et entretien.*
Calendrier des rencontres :	*Deux fois par an (une rencontre vers juin et une vers décembre).* *Cette commission se réunie aussi en cas de besoin ponctuel.*

Entretien et Travaux :

Membres :	*Messieurs ABOS, CHAMBET, PINEAU, TESSIER*
Périmètre :	*Tout ce qui concerne l'entretien et les travaux dans les services.*
Missions :	*Gestion des contrats d'entretien et de sécurité, suivi des projets de travaux.*
Calendrier des rencontres :	*En priorité, des rencontres sont organisées concernant l'Institut Paule Maraux, la Maison d'Enfants de Chancelée.*

Action Sociale :

Membres :	*Messieurs ABOS, TORRENT*
Périmètre :	*Montant de l'enveloppe*
Missions :	*Aider de façon subsidiaire les projets individuels des jeunes suivis par l'ADSEA.*
Calendrier des rencontres :	*Des rencontres sont organisées avec les Directeurs selon les demandes des jeunes.*

Santé et Éducation :

Membres :	*Messieurs ABOS, COURANT, FRANCAUD, LE BOZEC, PINEAU*
Périmètre :	*La santé et la prise en charge éducative.*
Missions :	*Réactualiser l'étude (questionnaire santé).* *Organiser l'évaluation externe et suivre l'évaluation interne.*
Calendrier des rencontres :	*Une fois par trimestre.*

Contrôle interne de gestion/Activité :

Membres :	*Madame Diane GERMAIN, Monsieur TESSIER*
Périmètre :	*Le contrôle de gestion interne de l'activité des établissements.*
Missions :	*Feuille de route annuelle.* *B.P. et C.A.* *Tableaux mensuels d'indicateurs (usagers, personnel, investissement).* *Mise en place du CPOM associatif*
Calendrier des rencontres :	*Une fois par trimestre.*

Ressources Humaines :

Membres :	*Messieurs ANDRAULT, MASSICOT*
Périmètre :	*Administrer, mobiliser et développer les ressources humaines impliquées dans l'activité de l'Association. Participer aux problématiques RH.*
Missions :	*Conseil Economique et Social* *Recrutements*
Calendrier des rencontres :	*Une fois par mois.*

Maison des Adolescents et des Jeunes Adultes :

Membres :	*Messieurs ABOS, DELAFOND,*
Périmètre :	*Participer aux décisions du Conseil d'Administration.*
Membre	*Membres Actifs de l'Association de gestion au titre du partenariat (Monsieur PINEAU)*
Calendrier des rencontres :	*Une fois par trimestre.*

Prospection et développement :

Membres :	*Messieurs DORÉ, LE BOZEC, MASSICOT, PINEAU*
Périmètre :	*Développer l'Association.*
Missions :	*Cibler de nouveaux partenaires, améliorer les supports actuels de communication*
Calendrier des rencontres :	*Une fois par trimestre.*

3. LE PROJET ASSOCIATIF :

3.1- La place des Administrateurs.

Le Président et les Administrateurs copilotent la réalisation et le suivi du projet associatif.

Les Administrateurs référents des établissements et services participent régulièrement aux Conseils de Vie Sociale et à des rencontres avec les équipes.

3.2 - Les représentations sur le département ou en région :

En qualité de représentant de l'Association, le Président J.C. DORÉ a été désigné comme Personne Qualifiée pour siéger au sein de l'**Observatoire Départemental de l'Enfance en Danger**.

La vie inter associative et les réseaux, ce sont aussi les rencontres régulières organisées par notre mouvement national la **CNAPE**, qui se font autour du délégué régional soit à LIMOGES, soit à POITIERS à raison d'environ trois réunions par an.

Le Directeur des achats et Messieurs ABOS, DELAFOND représentent l'Association aux rencontres du directoire de gestion du réseau MDAJA ainsi qu'à toutes les diverses rencontres avec les partenaires du dispositif.

Enfin, le Directeur Général représente l'Association aux diverses rencontres avec les partenaires.

3.3 - Les relations sociales :

Les réunions avec les Instances Représentatives du Personnel :

Instance	Nombre de réunions
NAO (Négociations Annuelles Obligatoires)	5
CSE (Conseil Social et Économique)	11

3.4 - Le travail en interne :

L'équipe de la Direction Générale se réunit au minima deux fois par mois afin de faire un tour de table sur les agendas et le suivi des dossiers. Ces réunions sont pilotées par les cadres salariés de la Direction Générale.

Un Conseil de Direction (CODIR) se tient tous les mois pour organiser et structurer la fonction managériale.

3.5 - L'activité du siège de l'Association :

3.5.1 - Activité Générale :

Courriers reçus	1509 + factures
Courriers expédiés	568
Réunions au siège	77
Réunions extérieures	4
Visiteurs du site internet	43044

Suivis centralisés :

- Comptabilité - salaires – gestion
- GRH
- Baux locations
- Location des véhicules (flotte)
- Téléphonie fixe et mobile
- Assurances
- Normes d'accessibilité
- Gestion du portefeuille des placements
- Travaux de construction
- Appels à projets
- Incendie sécurité
- Trésorerie et emprunts
- Évaluation interne et externe
- Autorisations et habilitations
- Outils de la loi 2002-2
- Informatique
- RGPD

3.5.2 - Données comptables et financières :

Les factures saisies en 2022 :

Répartition des factures 2022		
Dossiers	**Factures**	**Caisses**
Association	79	
DG	286	
Chancelée	1 303	398
HEA	1 187	734
Transbordeur	175	
Relai 17	207	354
Mina 17	283	
PM	678	450
AEMO	1 040	
Total 2022	**5 238**	**1 936**

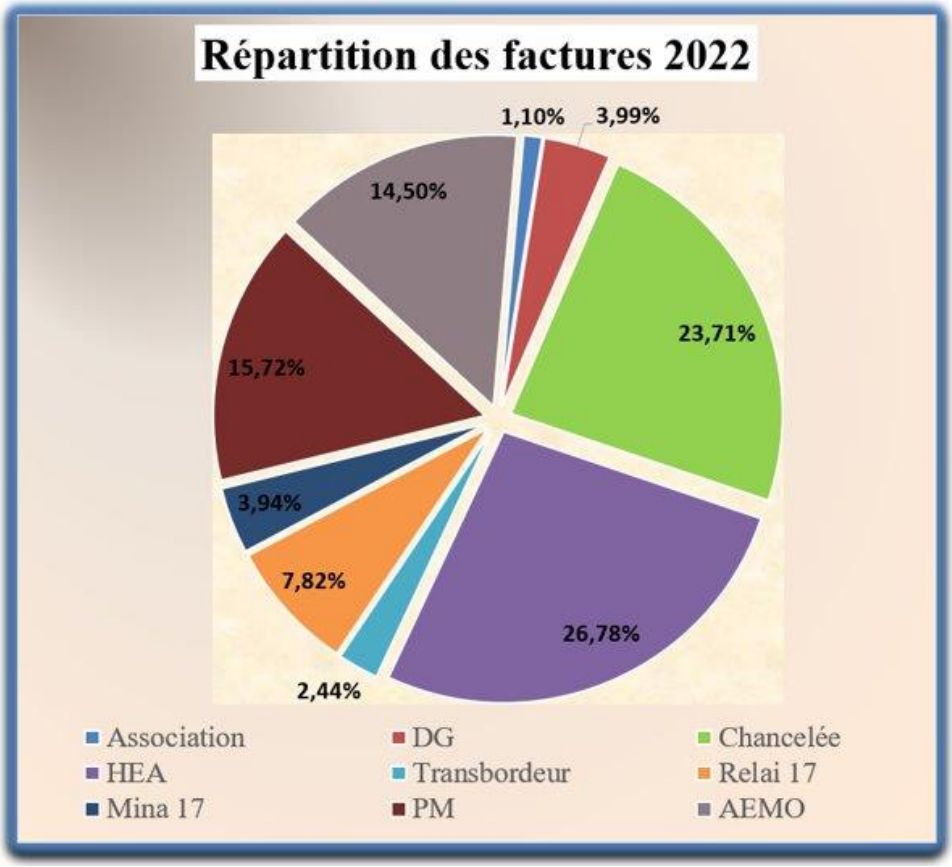

Subventions et dotations en 2022 :

ADSEA 17 LP - Subventions et dotations reçues 2022

ETABLISSEMENTS	CONSEIL DEPARTEMENTAL	CD 17 Prime revalorisation métiers sociaux-éducatifs	CONSEIL DEPARTEMENT Réajustement	Hors département	TOTAL
DG					0 €
MAISON D'ENFANTS	2 393 732	119 790			2 513 522 €
H.E.A.	2 006 027	92 828		90 570	2 189 425 €
P.M.	1 274 402	53 045		7 982	1 335 429 €
SAS TRANBORDEUR	609 317	28 786	17 007	70 782	725 893 €
RELAI 17	252 294				252 294 €
MINA 17	250 704				250 704 €
A.E.M.O.	2 435 800	137 093		176 607	2 749 500 €
Subventions dotations 2022	**9 222 276**	**431 542**		**345 941**	**10 016 766 €**
Subventions dotations 2021	9 113 817	0	0	389 745	9 503 562 €

ADSEA 17 LP - Répartition subventions et dotations recues en 2022

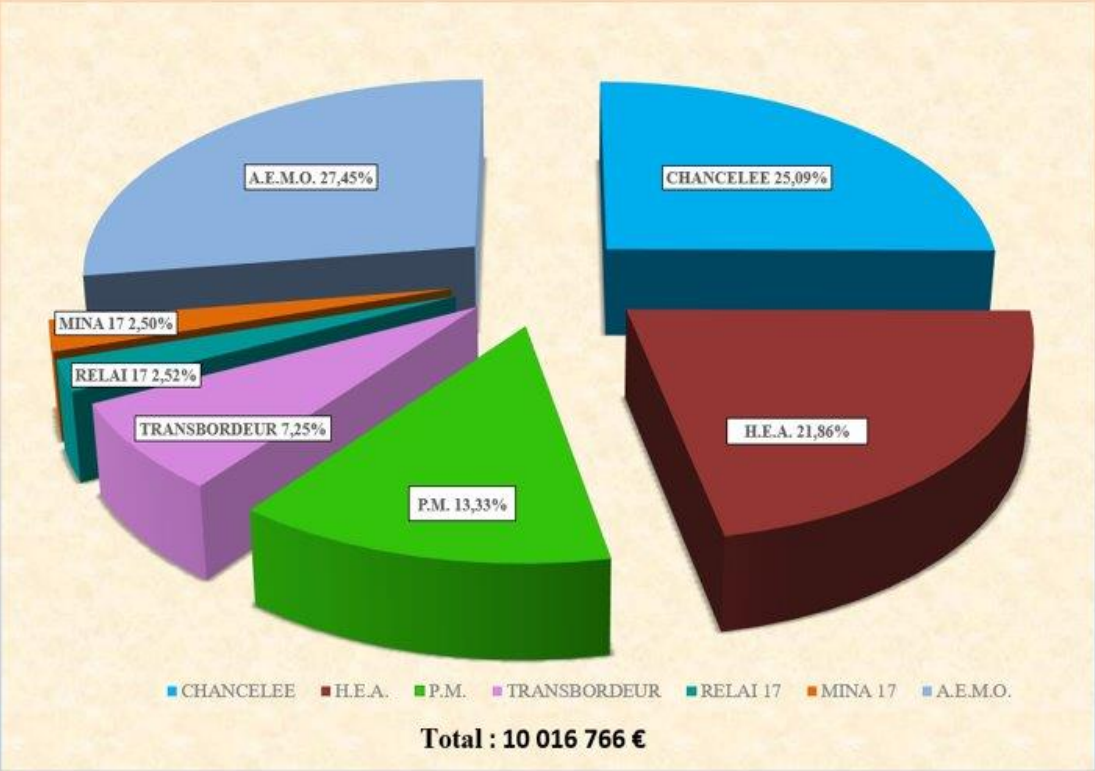

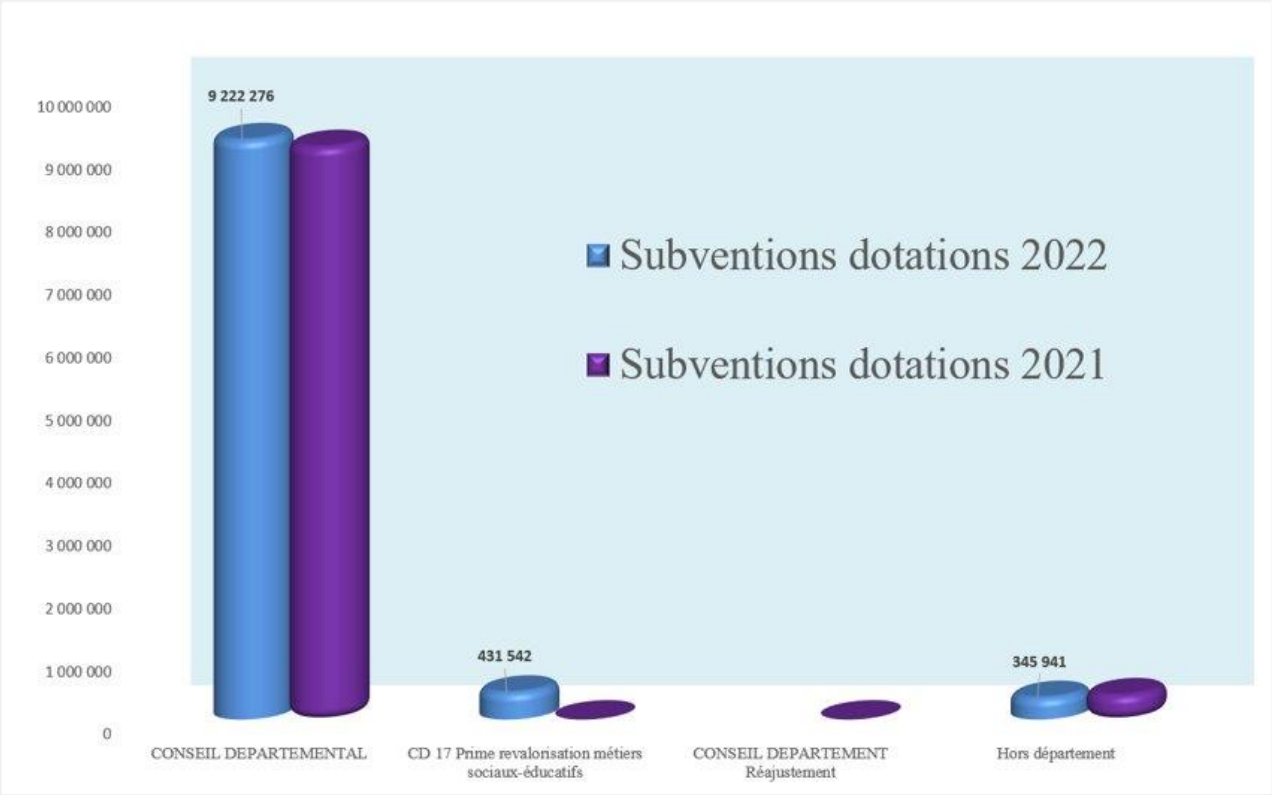

Les résultats comptables et administratifs 2022 :

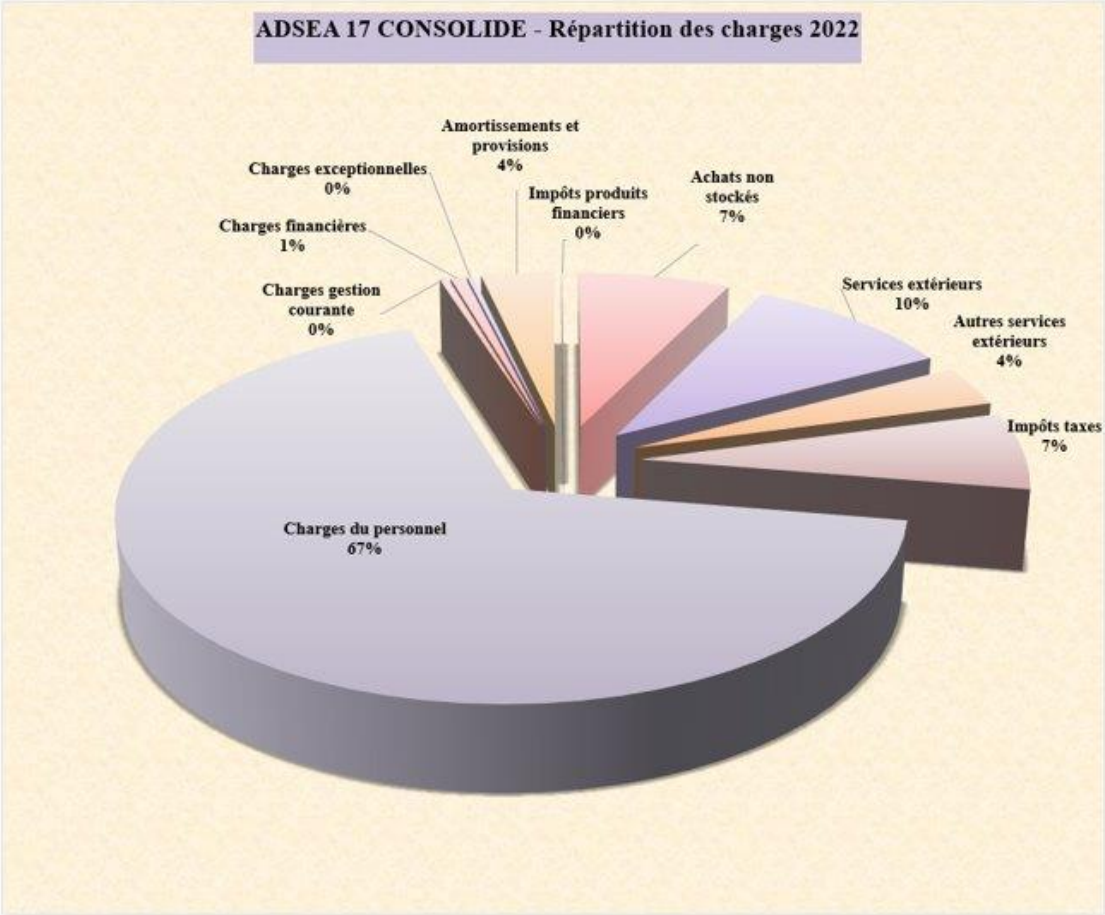

ADSEA 17 LP - BILAN 2022

Mise à jour le 14 avril 2023	Résultats Etablissements CPOM							Résultats Lieux de Vie			Vie Associative	ADSEA17 LP
	DG	CHANCELEE	HEA	TRANSBORDEUR	PM	AEMO	CPOM	RELAI	MINA	LIEUX DE VIE		
R+ 2022 hors prov	98 533	- 133 214	140 953	99 258	77 878	433 944	717 353	21 206	20 814	42 019	16 507	775 879
Dont reprise provision restructuration		*45 000*					*45 000*			-		*45 000*
Dont reprise provision suractivité		*57 200*				*633 487*	*690 687*			-		*690 687*
Dont régul dotation globalisée SEGUR	-	*119 790*	*92 828*	*28 786*	*53 045*	*137 093*	*431 542*			-		*431 542*
Dont régul salaires (VP 6 mois + heures)	*4 336*	*35 842*	*27 515*	*6 000*	*15 255*	*33 544*	*122 492*	*1 146*	*1 055*	*2 201*	-	*124 693*
Souscription variation CET Externalisés Malakoff	- 4 763	- 2 260	- 4 175	- 2 235	- 16 928	- 19 724	- 50 085			-		- 50 085
Réajustement dotation globalisée	-	-	-	17 007	-	-	17 007			-		17 007
Résultat comptable avant passage provisions	93 770	- 135 474	136 778	114 030	60 949	414 221	684 275	21 206	20 814	42 019	16 507	742 801
Réajustement provision CP	180	4 338	10 226	3 204	6 766	33 548	58 261	495	678	1 173		59 434
Litige	-	-	11 899	-	-	-	11 899	-	-	-		11 899
Provision prévoyance risques avenant 347	204	1 349	961	305	573	1 563	4 955	75	72	147		5 102
provision IFC	6 557	23 206	15 898	3 694	9 027	69 086	127 468	-	803	803		128 271
provision clients douteux	-	-	-	-	7 982	9 936	17 918	-	-	-		17 918
provision dépréciation titres financiers	7 476	-	-	-	-	-	7 476					7 476
Fonds dédiés COVID	-	-	-	-	-	500	500	-	-	-		500
Résultat comptable (plaquette bilan)	79 353	- 164 367	97 794	106 827	36 602	299 588	455 796	20 636	19 261	39 898	16 507	512 201
Amort.compt.diff	793						793			-	*Hors périmètre "Comptes Administrati*	793
Neutralisation réaj prov cp	180	4 338	10 226	3 204	6 766	33 548	58 261	495	678	1 173		59 434
Résultat administratif	78 740	- 160 029	108 019	110 031	43 367	333 136	513 265	21 131	19 939	41 070		554 335

JOURNEES EXTERIEURES	DG	CHANCELEE	HEA	SAS	PM	AEMO	TOTAL
Journées extérieures = produits excédentaires	-	-	90 570	70 782	7 982	176 607	345 941

REGULARISATION DOTATION GLOBALISEE 2021	DG	CHANCELEE	HEA	SAS	PM	AEMO	TOTAL
INTERNAT régul 2,7911 % SAS				17 007			17 007
APMN					-		-
PEAD							-
TOTAL	-	-	-	17 007	-	-	17 007

3.5.3 - Ressources Humaines :

DONNÉES GÉNÉRALES DE 2022

Au 31 décembre 2022, l'effectif de l'ADSEA 17 se compose de :
120 femmes et 62 hommes
113 femmes et 60 hommes en 2021
109 femmes et 62 hommes en 2020

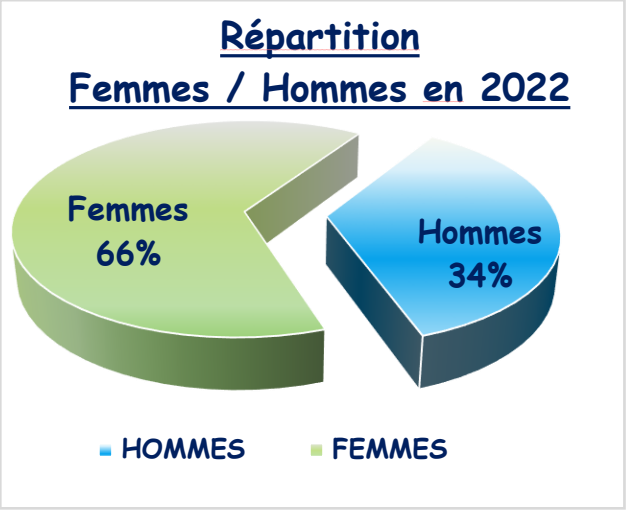

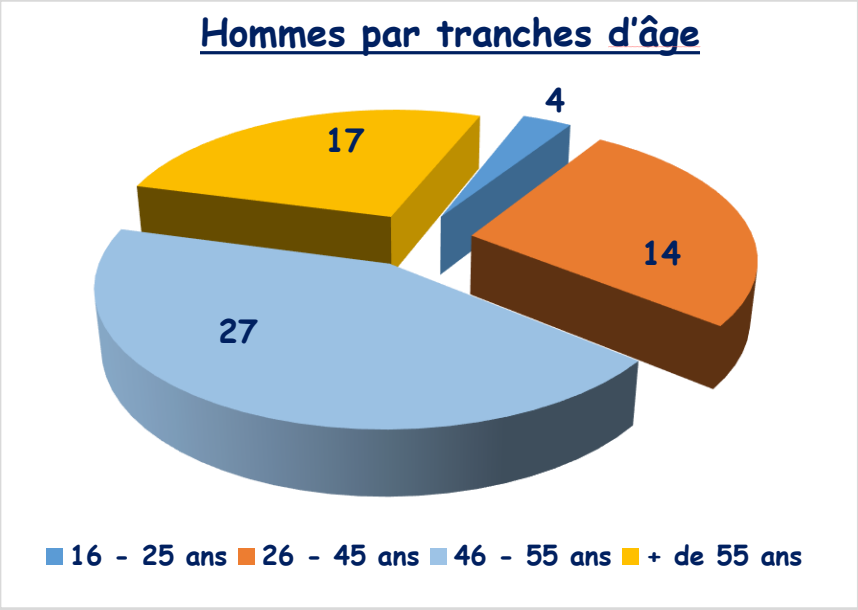

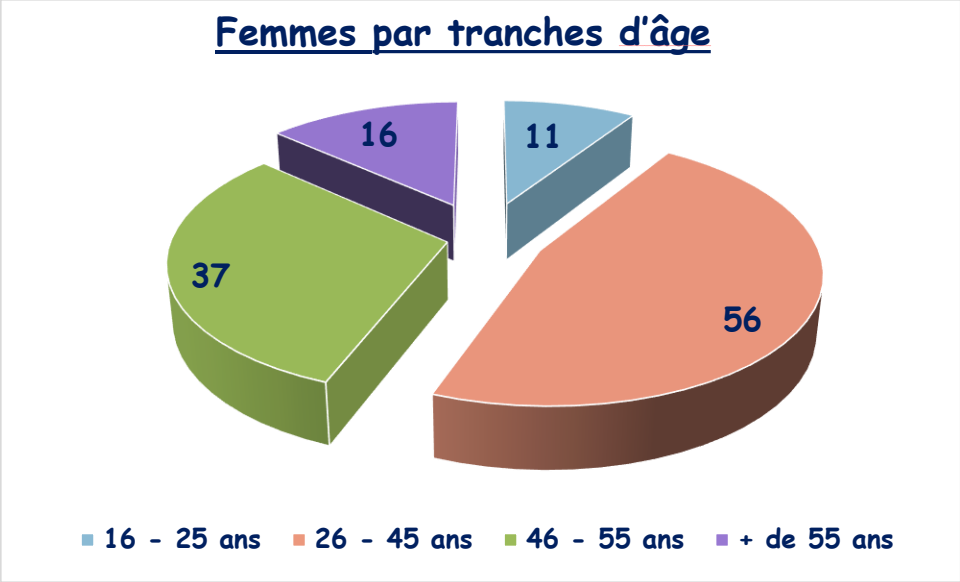

catégorie professionnelle	sexe	effectif au 31/12 CDD+CDI	nombre d' embauches en CDI dans l'année	nombre moyen d'heures de formation par an par salarié	contrat au 31/12		nombre de promotion dans l'année	durée de travail CDI		âge moyen des personnes	ancienneté associative moyenne au 31/12 pour les CDI	rémunération moyenne annuelle au 31/12
					CDI	CDD		temps complet	temps partiel			
Non Cadre	Femmes	105	9	23	85	19	2	76	10	40,97	8,91	2182,31
	Hommes	51	4	22	43	8	0	38	5	47,26	11,42	2254,53
Cadre	Femmes	15	1	34	15	1	0	6	8	43,73	12,13	3062,19
	Hommes	11	2	24	11	0	0	10	1	48,18	11,09	3001,12

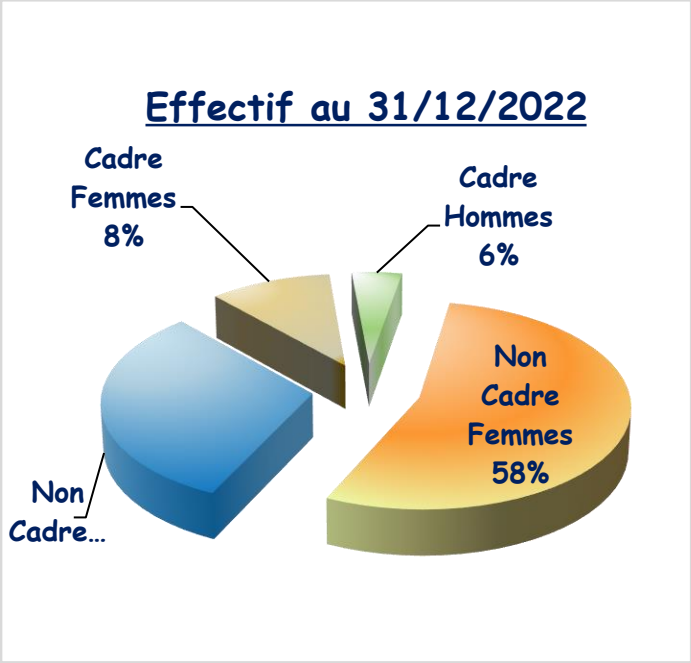

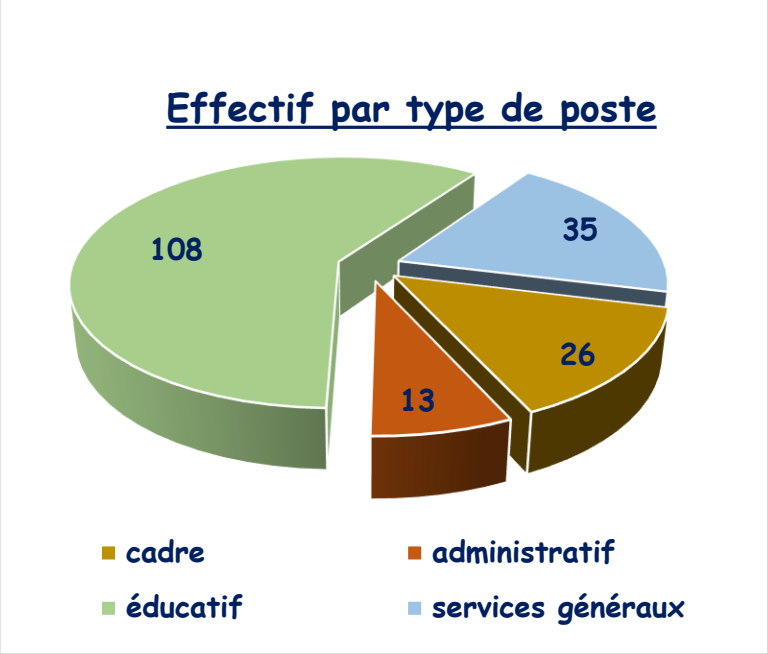

LES CHIFFRES CLÉS de 2022

182 *salariés*
au 31 décembre 2022 à l'ADSEA 17

+ de 5 *millions d'euros*
de masse salariale

2625€ *bruts*
de salaire moyen

238€ *bruts par mois*
C'est le montant de l'indemnité métiers socio-éducatifs

45 *ans*
C'est l'âge moyen d'un professionnel de l'ADSEA 17

530 *CDD en 2022*

49%
des salariés ont participé à une formation

11 *réunions du CSE ont eu lieu*

7 *Collaborateurs*
ayant la reconnaissance de travailleur handicapé

L'EMPLOI EN 2022

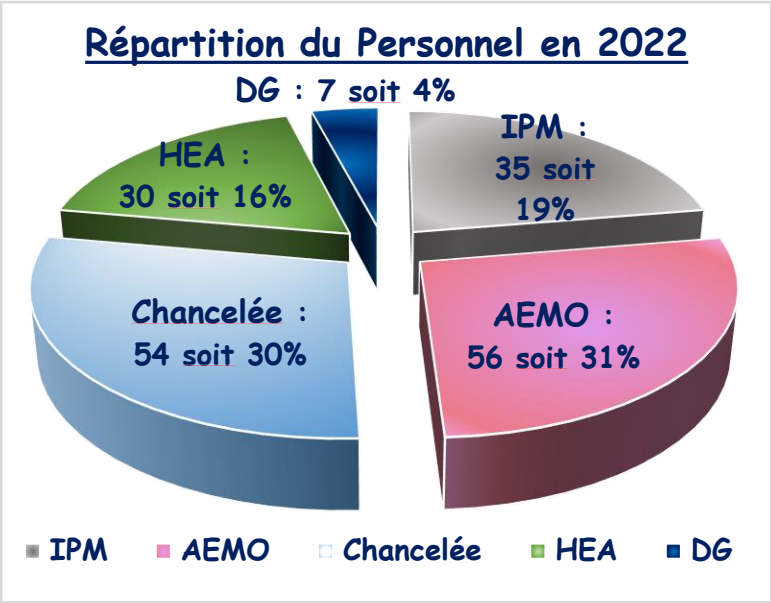

- *Au 31 décembre 2022, 165,86 ETP ont été réalisés, pour 153,33 ETP accordés.*
- *En moyenne, l'ADSEA 17 a employé 198 personnes par mois durant l'année,*
- *24 personnes travaillent à temps partiel.*
- *L'ADSEA a participé le 30 septembre à la journée job dating à la journée de l'emploi médico-social organisée par le CD17*

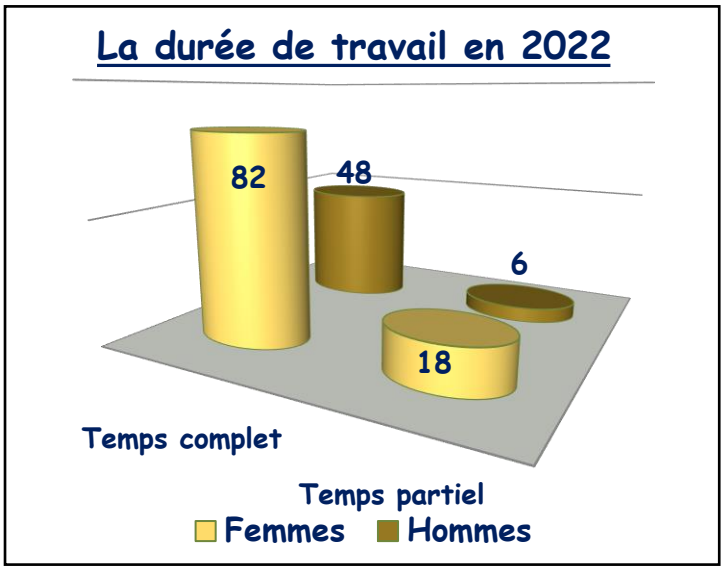

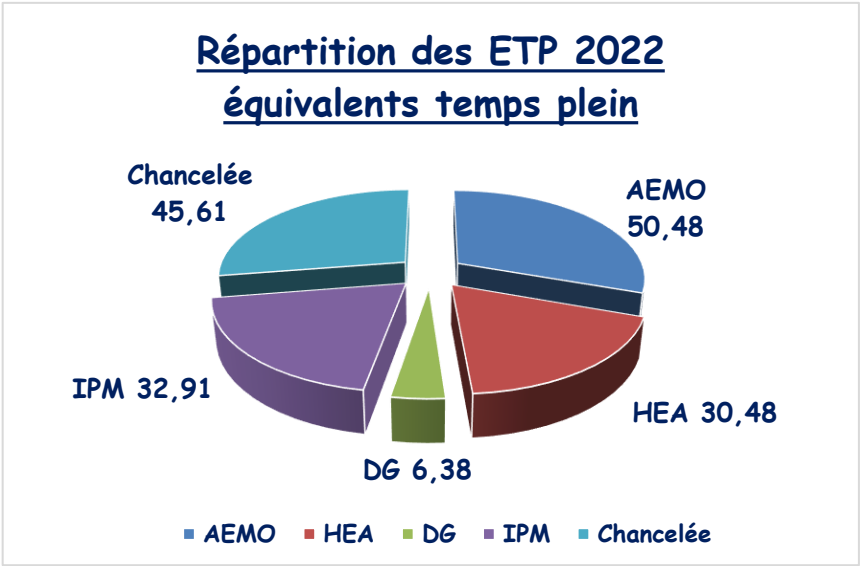

L'EMPLOI EN CDD en 2022

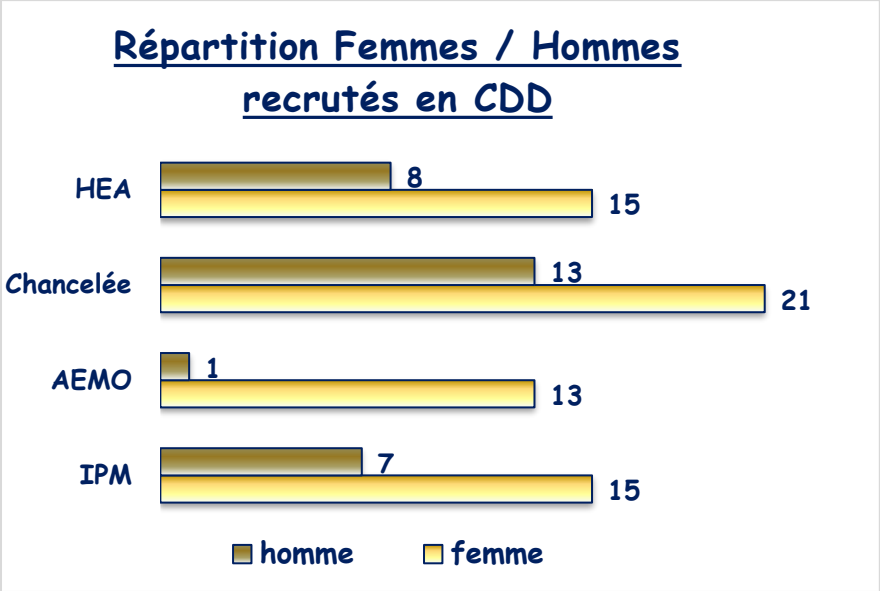

- Le **nombre de personnes** recrutées en CDD en 2022 est de **93** en CDD contre 83 en 2021 soit **12% de plus**.
- Il y a eu 64 femmes et 29 hommes en CDD en 2022.
- Ces 93 personnes ont réalisé **530 contrats** soit une hausse de **plus de 25%** contre 423 CDD en 2021 pour 83 personnes.

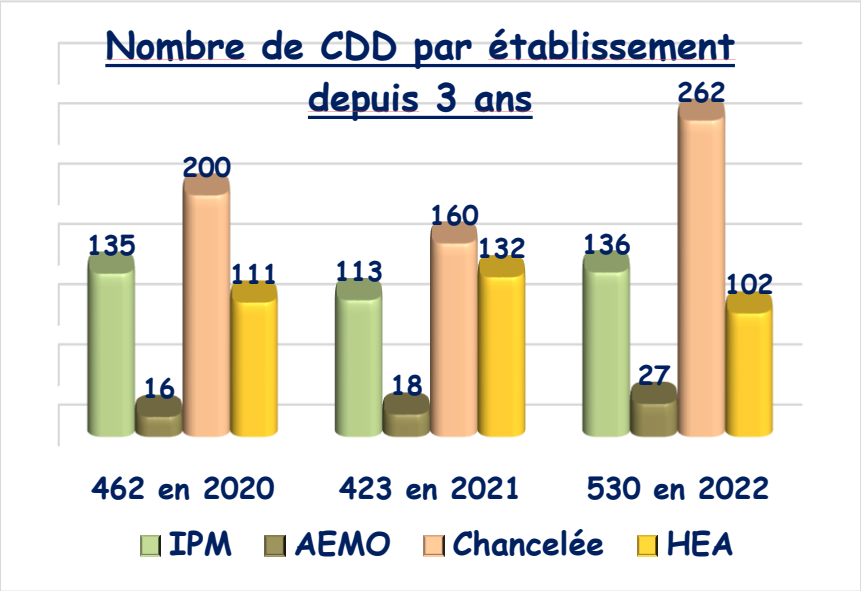

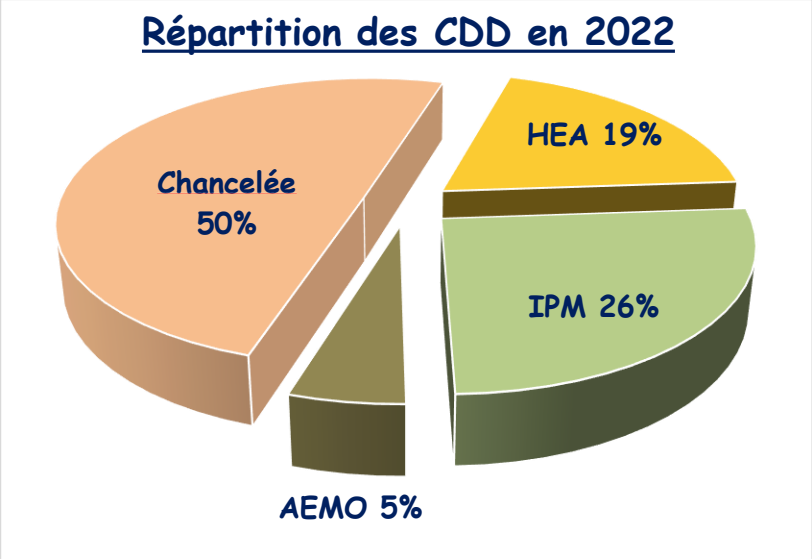

LES ENTRÉES EN 2022

Pôle Hébergement Diversifié					
nb de contrats				pers. concernées	motifs
Chancelée	2020	CDD	193	39	161 remplacements + 8 mutations + 22 surcroîts + 2 CAE
		CDI	7	7	6 postes vacants + 1 surcroît
	2021	CDD	160	26	1 att. Recrut. + 134 remplacements + 23 surcroîts + 1 remp. Thérap. + 1 mutation
		CDI	8	8	2 postes vacant + 1 surcroît + 2 mutations + 2 augmentations TT + 1 création
	2022	CDD	258	40	238 remplacements + 17 surcroîts + 1 contrat aidé + 2 tuilages
		CDI	10	10	9 postes vancants + 1 création
HEA	2020	CDD	109	27	104 remplacements + 1 mutation + 1 tuilage + 1 CAE + 2 surcroît
		CDI	4	4	1 promotion + 1 poste vacant + 1 mutation + 1 mutation temporaire
	2021	CDD	124	28	3 attente de recrutement + 2 tuilage + 1 sucroit + 1 CAE + 119 remplacements
		CDI	8	8	6 affectations + 1 mutation + 1 autre motif
	2022	CDD	102	25	99 repmlacements + 1 contrat aidé + 1 mutation + 1 tuilage
		CDI	5	5	4 postes vacants + 1 mutation
PM	2020	CDD	131	20	3 mutations + 1 tuilage + 2 surcroîts + 1 attente de recrutement + 124 remplacements
		CDI	4	4	1 chgt de poste + 2 postes vacants + 1 retour de mutation + 1 mutation temporaire
	2021	CDD	120	21	4 mutations + 2 tuilages + 3 surcroîts + 111 remplacements
		CDI	5	5	2 chgts de poste + 1 poste vacant + 2 mutations
	2022	CDD	136	25	131 remplacements + 1 surcroît + 4 tuilages
		CDI	2	2	postes vacants
DG	2020	CDD	0	0	
		CDI	0	0	
	2021	CDD	1	1	1 remplacement maternité
		CDI	0	0	
	2022	CDD	3	2	1 remplacement + 2 surcroîts
		CDI	0	0	
AEMO	2020	CDD	17	8	1 tuilage + 6 surcroîts + 10 remplacements
		CDI	7	4	3 surcroîts + 3 remplacements + 1 tuilage
	2021	CDD	16	10	13 surcroîts + 3 remplacements
		CDI	17	17	5 augm. TT + 4 autres + 3 créations + 1 dimin. tt + 2 remplacements + 2 promos
	2022	CDD	25	16	14 remplacements + 8 surcroîts + 3 tuilages
		CDI	4	4	2 surcroîts + 2 postes vacants

545 entrées ont été traitées dans l'année 2022.

108 personnes en CDD et 21 en CDI sont concernées par ces entrées.

LES SORTIES EN 2022

Pôle Hébergement Diversifié					
nb de contrats				pers. concernées	motifs
Chancelée	2020	CDD	184	38	183 fins de CDD + 4 ruptures
		CDI	4	4	1 fin de mutation + 3 démissions
	2021	CDD	145	21	145 fins de contrat
		CDI	6	6	3 démissions + 1 retraite + 2 mutations
	2022	CDD	274	44	254 fins de contrat
		CDI	10	10	3 démis° + 2 rupt. conv. + 3 retraites + 1 inapt. + 1 fin pér. essai
HEA	2020	CDD	107	29	107 fins de CDD
		CDI	3	3	3 départs à la retraite
	2021	CDD	110	27	110 fins de CDD
		CDI	7	7	6 demissions + 1 licenciement
	2022	CDD	100	22	100 fins de contrat
		CDI	5	5	4 démissions + 1 rupt. conv.
PM	2020	CDD	134	22	134 fins de CDD
		CDI	4	4	2 transferts + 1 démission + 1 retraite
	2021	CDD	104	21	1 demission + 102 fins de contrats
		CDI	5	5	2 mutations + 2 demissions + 1 retraite
	2022	CDD	131	25	131 fins de contrat
		CDI	0	0	
DG	2020	CDD			
		CDI			
	2021	CDD	1	1	1 fin de contrat
		CDI			
	2022	CDD	2	1	2 fins de contrat
		CDI			
AEMO	2020	CDD	14	10	13 fins de CDD + 1 démission
		CDI	4	1	3 fins de contrat + 1 autre
	2021	CDD	7	6	7 fins de cdd
		CDI	4	4	1 rupture + 2 demissions + 1 départ retraite
	2022	CDD	14	9	13 fins de contrat + 1 rupture période essai
		CDI	3	3	1 retraite + 2 démissions

539 départs ont été traités dans l'année 2022.

101 personnes en CDD et 18 en CDI sont concernées par ces sorties.

RÉMUNÉRATIONSET CHARGES

- ✓ *La rémunération moyenne a augmenté en raison de l'octroi de **l'indemnité métiers socio éducatifs de 238€ bruts** pour les personnels principalement éducatifs à compter d'avril 2022, le but étant de renforcer l'attractivité du secteur pour un total de 299 701 € bruts versés.*
- ✓ ***La valeur de point a été portée à 3,93€** en décembre 2022 au lieu de 3,82€, avec effet rétroactif au 1er juillet 2022.*
- ✓ ***Les heures d'annualisation** en 2022 représentent l'équivalent de **2061 heures** pour un coût total brut de 36 955€.*
- ✓ ***Le coût global** (salaires + charges) de l'ADSEA 17 s'élève à **7 719 893€ soit 51,19% de charges**.*
- ✓ *Concernant **l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés**. L'association présente un effectif assujetti de 148,40 ETP et un taux légal de 6%, soit 8 unités légales. En 2022, l'association a employé 3,6 unités et **la cotisation devrait s'élever à 19069 €** contre 19 982 € en 2021 pour 1,99 unités.*

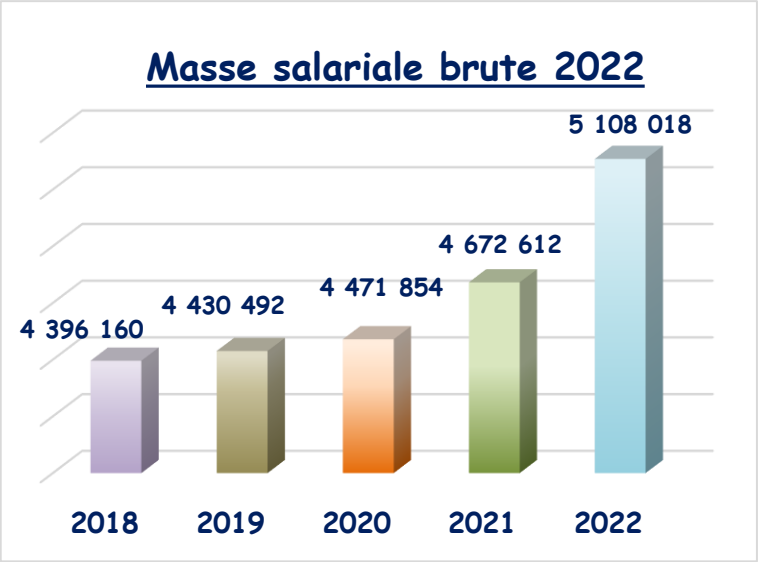

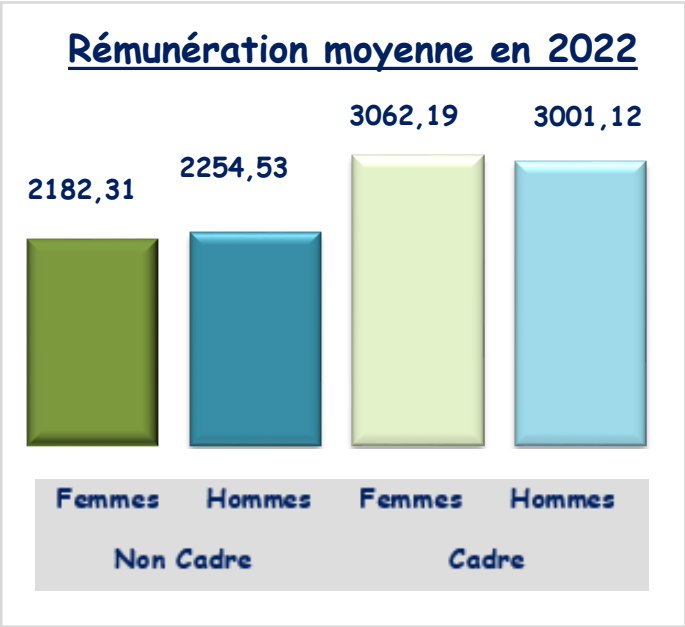

CONDITIONS DE TRAVAIL

*L'ADSEA 17 dispose de **plusieurs aménagements du temps de travail** :*
- *Les cadres à 39h/hebdo + RTT,*
- *Les personnels à horaires fixes (services administratifs principalement),*
- *Les personnels annualisés (enveloppe horaire à l'année),*
- *Les horaires individualisés (service PEAD),*
- *Les horaires par cycle (sur 2 ou 4 semaines).*

*Pour 2022, la note obtenue sur le calcul de **l'Index sur l'égalité Femmes – Hommes est de 94 points sur 100.***

***En termes de pénibilité**, l'ADSEA 17 possède un facteur de risque auquel une partie des salariés est confrontée : **le travail de nuit**.*
*Nous avons **14 CDI** (6 temps plein et 8 temps partiel) et **2 CDD** ayant effectué plus de 120 nuits dans l'année.*
*Ils cumulent 4 points par an sur **leur compte professionnel de prévention** afin d'être formé à un poste moins exposé ou de valider des trimestres ou de bénéficier d'un temps partiel sans perte de salaire en fin de carrière.*

*L'avenant conventionnel n°347 de 2018 a mis en place une obligation d'investissement en consacrant **0,10% de sa masse salariale brute, à des actions de prévention des risques professionnels et d'amélioration de la qualité de vie au travail.***
*En 2022, **cette cotisation représente 5 101 €** contre 4 851€ en 2021.*
En 2022, les actions de prévention ont été les suivantes : séances de yoga, massages/relaxations et achats de matériels pour un montant de 3 045 €.
Au 1er janvier 2023**, l'association peut financer des actions de prévention pour **12 484 €.

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2022

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » prévoit qu'à partir de 50 salariés, les entreprises publient chaque année et au plus tard le 1er mars de l'année en cours, **des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et aux actions mises en œuvre pour les supprimer**, selon des modalités et une méthodologie définies par le décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019.

L'Index, **sur 100 points**, se calcule à partir de **4 indicateurs** :

- ✓ L'écart de rémunération femmes-hommes
- ✓ L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- ✓ Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- ✓ La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	1	0,1	39	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	1,3	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
Total des indicateurs calculables			94		100
INDEX (sur 100 points)			**94**		**100**

L'ABSENTÉISME EN 2022

Nombre de jours d'accident de travail :
323 jours pour 7 salariés
contre 40 en 2021 pour 4 salariés.

Nombre de jours d'arrêt maladie :
3543 jours pour 171 salariés
contre 2582 en 2021 pour 121 salariés.

Nombre de jours de congé maternité :
255 jours pour 3 salariées
contre 492 jours en 2021 pour 5 salariées.

Nombre de jours de congé paternité :
21 jours pour 1 salarié
contre 4 jours en 2021 pour 1 salarié.

Absence globale	Tous contrats confondus		
durée en jours	2020	2021	2022
Maladie	3113	2582	3543
Accident travail	343	40	323
Maternité	288	492	255
Paternité	11	4	21
Nombre de jours	3755	3118	4142

- ✓ Le nombre total de salariés en arrêt est passé de 128 en 2021 à 178 en 2022.
- ✓ Le nombre total de jours d'absence est de 4142 contre 3118 en 2021.

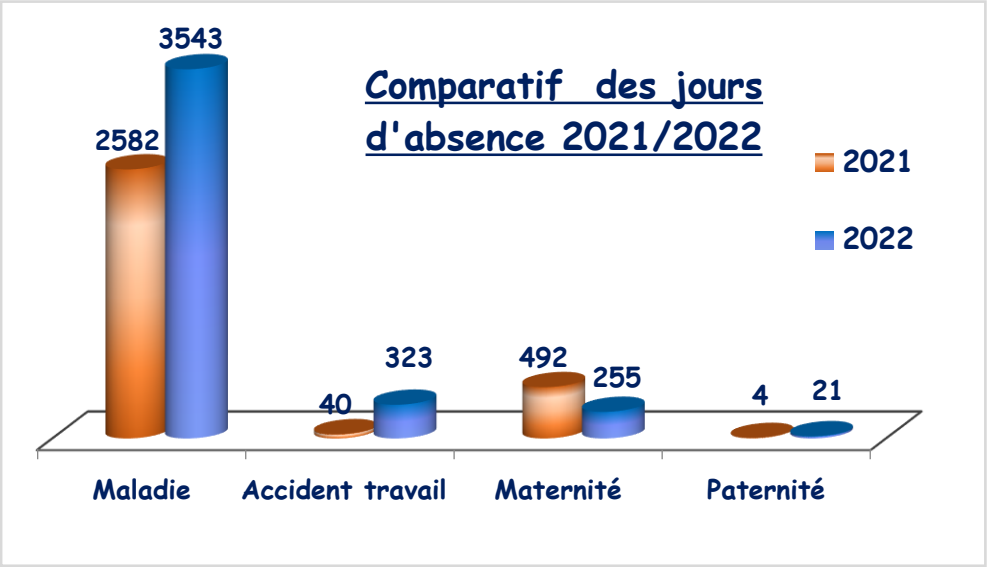

L'IMPACT DU COVID EN 2022

- *En 2022, 100 personnes ont été concernées par les isolements Covid pour un total de 854 jours d'arrêts.*
- *Sans confinement en 2022, les chiffres ont largement dépassé les années « Covid 2020/2021 ».*
- *Nous constatons cette année 2 fortes vagues d'absences :*

  - en janvier et février,

  - en juin et juillet,

  pour un total de 522 jours.

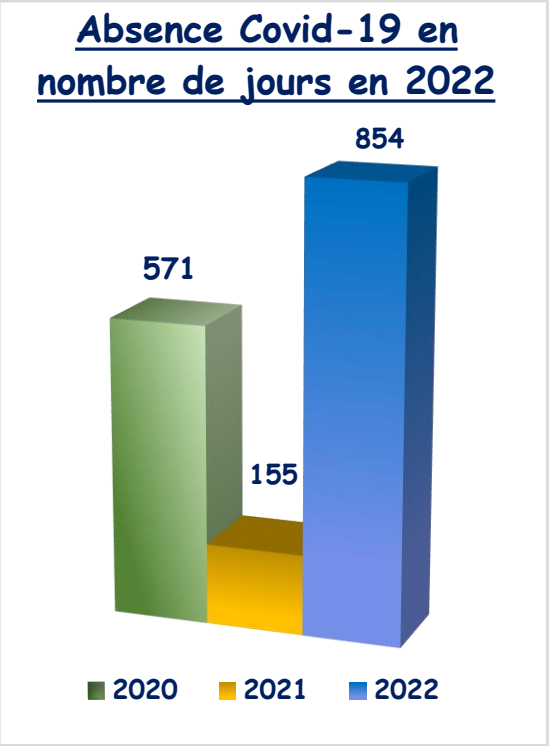

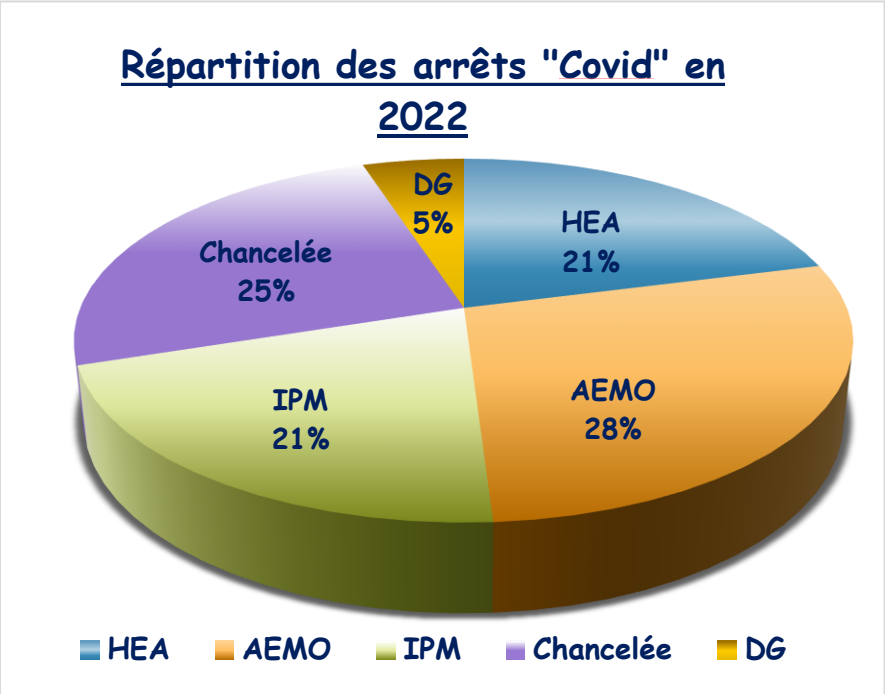

Les absences liées à la COVID-19 ont en grande partie été remplacées.

LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES

Le Comité Social et Économique

Le CSE assure l'expression collective des salariés. Les intérêts des salariés sont pris en compte dans les décisions sur les points suivants : gestion, évolution économique et financière de l'entreprise, organisation du travail, formation professionnelle et techniques de production.
Le CSE est constitué de 12 élus, soit 6 titulaires et 6 suppléants représentés par 10 femmes et 2 hommes.
Le CSE a été élu en novembre 2019 pour une durée de 4 ans.

Les Syndicats présents

CGT
UNSA

Le CSE en 2022

Il a été réalisé
11 réunions du CSE.

Les prochaines élections

Elles se dérouleront en novembre 2023 par vote électronique ; le calendrier des négociations débutera en septembre 2023.

Négociation annuelle obligatoire : NAO

Il y a eu 5 réunions sur l'année et les sujets abordés sont :
- les salaires effectifs,
- la durée effective du travail et l'organisation du temps de travail,
- le régime de prévoyance,
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- l'insertion professionnelle entre les femmes et les hommes,
- le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Un point est également fait sur les accords antérieurement signés.

LES AVANTAGES SOCIAUX

L'association cotise au 1% logement auprès d' **Action Logement** pour 21 027€ en 2022.
Cette année, 10 personnes ont bénéficié de ces services (location, achat et travaux).

L'association finance à hauteur de 50% la cotisation de complémentaire santé auprès d' **Harmonie Mutuelle** pour 91 179€ en 2022.
Cette année, 149 personnes ont bénéficié de ce financement.
Sur leur site, vous pouvez consulter ses remboursements, envoyer des documents (devis, justificatifs, …), profiter d'avantages pour les loisirs.

L'association cotise de manière obligatoire auprès de **Chorum** pour protéger tous ses salariés des aléas de la vie (incapacité, invalidité, décès). Cela correspond à **128 690€** en 2022.
Tous les salariés cotisent aussi individuellement pour couvrir l'incapacité temporaire (maladie, AT, …) pour un total de **43 266€**.

Les oeuvres sociales

Les œuvres sociales sont gérées par le **CSE**.
Elles servent à financer les activités sociales et culturelles et sont distribuées à tous les salariés sous forme de cadeaux de fin d'année, chèques vacances, bons d'achats, …
En 2022, il a été versé 65 817€ de fonds social au CSE.

LA FORMATION EN CHIFFRES EN 2022

Collecte légale 1% de la masse salariale	+	Collecte obligation investissement formation 1% accord de branche du 7 mai 2015			+	Contribution volontaire de 0,30%
		0,35% versement obligatoire	+	0,65% versement libre		
France Compétences qui finance :		OPCO Santé qui finance :		OPCO Santé qui finance :		
VAE, CPF, CEP, FPSPP, ...		fonds mutualisés de branche et actions collectives		Plan de Développement des Compétences et budget de l'inter-établissement à hauteur de 10%		
51 019 €		17 856 €		33 162 €	+	15 306 € en 2022
				dont 4 846€ d'inter-établissement		
46 726 €		16 254 €		30 372 €	+	14 018 € en 2021
				dont 4 438€ d'inter-établissement		

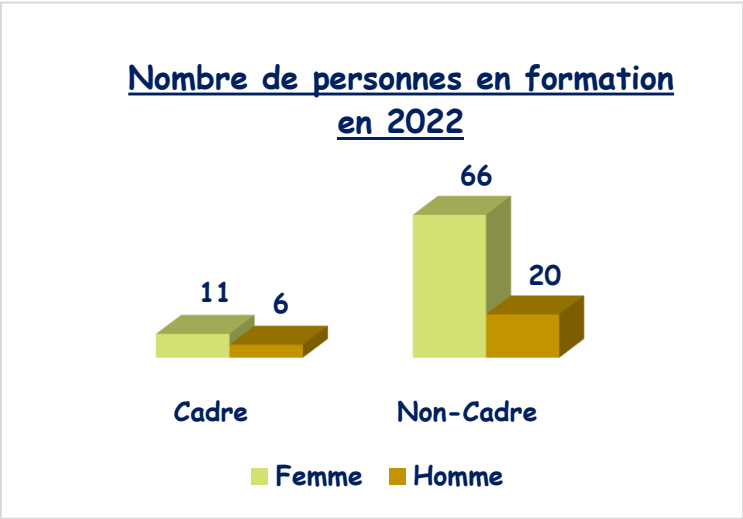

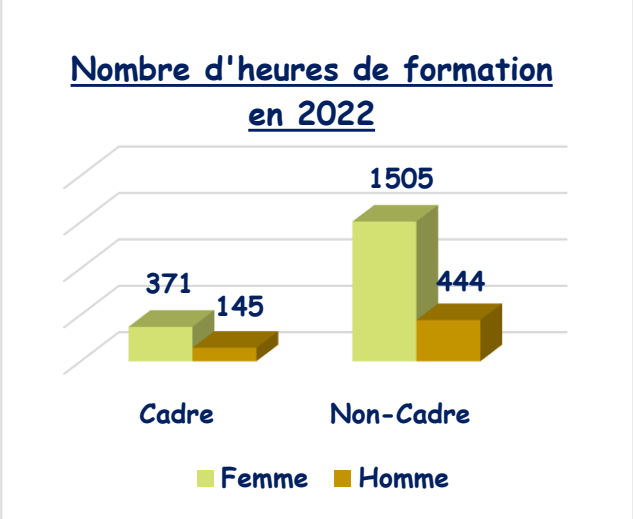

ORGANIGRAMME GENERAL DES SERVICES de l'ADSEA 17

5, place Françoise Dorléac – 17300 ROCHEFORT - ☎ : 05.46.88.89.89
✉ : direction-generale@adsea17lp.fr – Site : www.adsea17lp.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION
1 Président

DIRECTION GÉNÉRALE
5, place Françoise Dorléac – 17300 ROCHEFORT
direction-generale@adsea17lp.fr – www.adsea17lp.fr
1 Directeur général

SERVICE FINANCIER
1 Responsable financière
2 Comptables

SECRÉTARIAT DE DIRECTION
1 Secrétaire

AFFAIRES GÉNÉRALES
1 Directeur des Achats

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
1 Responsable Ressources Humaines
1 Technicien Paie / comptabilité

SERVICE D'ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

9 rue de l'Ormeau de Pied - 17100 SAINTES

☎ : 05 46 93 67 21 - 🖷 : 05 46 74 33 34

R A P P O R T

D'A C T I V I T É

2 0 2 2

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'AD0LESCENCE DE CHARENTE-MARITIME - LA PROTECTRICE

3 -5 place Dorléac - 17300 ROCHEFORT SUR MER

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE 34
A. Présentation du service 34
1. Capacité autorisée : 35
2. Moyens financiers et humains : 35
3. Origine géographique des nouvelles mesures AEMO : 35
4. Situation au début de la prise en charge : 35
B. Organisation 36
C. Implantation du service 37

DEUXIEME PARTIE 38
A. Focus sur l'activité globale : AEMO/AED confondues 38
1. L'essentiel de l'activité AEMO/AED en quelques chiffres clefs : 38
2. L'activité plus en détail : 40
   a. Journées réalisées : 40
   b. Proportion du nombre d'enfants suivis par famille : 42
   c. Nombre moyen d'enfants suivis par famille : 42
   d. Comparaison des tranches d'âge : 43
   e. Répartition par sexe : 44
   f. Demandes adressées au département (TISF, aide-ménagère, allocation mensuelle…) : 45
B. Données relatives à l'activité en AEMO 46
1. Activité : 46
2. Évolution de la liste d'attente au cours de l'année : 47
3. Durée moyenne d'attente (en jours) : 48
4. Évolution du nombre de mesures en attente : 49
5. Décisions des tribunaux venant impacter l'activité du service en 2022 : 50
6. Moyenne du nombre de mineurs suivis par mois : 52
7. Nombre de mineurs suivis entre le 1er janvier et 31 décembre : 53
8. Journées réalisées : 54
9. Durée moyenne de la prise en charge des mineurs : 55
10. Motifs de fin de prise en charge : 56
11. Répartition de l'activité par cabinet : 58
12. Répartition par DT : 59
C. Données relatives à l'activité en AED 60
D. Organigramme du service 61

TROISIEME PARTIE 62
A. Bilan Erreur ! Signet non défini.
62
1. Continuum et fin progressive du régime "covidien" : 62
2. Expérimentation de la nouvelle organisation du service : 63
3. Persistance des enjeux immobiliers : 63
4. Un "dernier" exercice d'auto-évaluation interne : 63
5. Échec à l'appel à projet AEMO Renforcée : 64
6. Permanence de la problématique de la liste d'attente : 65
7. Enrichissement de la pluridisciplinarité des équipes : 65
8. Participation aux formations initiales/accueil de stagiaires : 65

9. Formation professionnelle continue : 66
10. Rencontres avec les partenaires du service : 66
11. Activités de recherche et de réflexion : 67
a. Groupe de réflexion interne au service : 67
b. Participation à des groupes de travail/réseau : 67
c. Des activités et des jeux pour soutenir la relation : 67
12. Démarche d'Amélioration Continue des Pratiques - DACP : 68
B. Perspectives 2023 69
1. Des enjeux : 69
2. Des chantiers à poursuivre et à ouvrir : 71

PREMIERE PARTIE

A - Présentation du service

.

Le service AEMO (Action Éducative en Milieu Ouvert) de l'ADSEA 17 participe à la mise en œuvre de la protection de l'enfance dans le département depuis le 1er avril 1965.

Sa mission consiste à favoriser le maintien de l'enfant dans son milieu de vie naturel, en portant une attention particulière à ses besoins fondamentaux et à son intérêt.

Ses moyens d'actions sont multiples. En premier lieu, il s'agit d'accompagner les parents vers un réaménagement de leurs pratiques parentales en fonction des potentialités qu'ils peuvent mobiliser, en tant que premiers responsables des conditions d'éducation de leur(s) enfant(s), et :

- ✓ de rechercher avec la famille une réponse aux problèmes ayant motivé la décision du Magistrat,
- ✓ au-delà des symptômes, de faire émerger les problématiques non repérées au préalable et d'aider à leur résolution si elles constituent un danger pour l'enfant.

La finalité de l'intervention vise à réduire le danger encouru par l'enfant dans son milieu de vie, en proposant à la famille un espace d'accompagnement pluridisciplinaire, où chacun peut trouver une aide et un soutien qui lui permettent de cheminer vers un mieux-être.

Son action s'inscrit dans le champ de l'intervention éducative en milieu naturel. Ce domaine recouvre deux types de mesures :

- ✓ l'une est judiciaire (AEMO) ; décidée par le Juge des Enfants, elle s'impose aux familles au titre de l'article 375 du Code Civil relatif à l'enfance en danger. Elle constitue la majeure partie de l'activité du service.
- ✓ l'autre est administrative (AED) ; elle répond à une demande d'aide des titulaires de l'autorité parentale au titre de l'article L222-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles. La conclusion d'une AED s'effectue avec les services de l'ASE du Conseil Départemental.

À cette fin, le service est autorisé à réaliser des mesures éducatives ordonnées par le Magistrat au titre des articles 375 à 375-8 du Code Civil ou contractualisées par le Conseil Départemental au titre de l'article L.221-1 du CASF.

L'activité du service est financée par le Conseil Départemental.

1. Capacité autorisée :

Depuis janvier 2021, une modification de l'arrêté N°17-963 porte la capacité autorisée du service à 878 mesures individuelles AEMO/AED à l'année.

Depuis septembre 2021, la capacité installée **provisoire est de 1 040 mesures, ce qui correspond à une suractivité de + 162 mesures.**

2. Moyens financiers et humains :

Le service est doté d'un budget annuel de ~ 2 400 K€, dont 1 900 K€ pour les moyens humains.

Le prix de journée 2022 est de 10.31 €.

Des moyens supplémentaires non pérennes, ont été alloués successivement en 2020, puis 2021 pour permettre au service de faire face à une liste d'attente qui ne cesse de croître.

Fin 2021, l'équipe pluridisciplinaire se décompose comme suit :

Postes	ETP socle	ETP suractivité 2020 et 2021	Ensemble	TOTAL
Secrétariat	3,30	1.05	4,35	47,40
Éducatif	28,94	6	34,94	
Psychologue	2,51	0.6	3.11	
Cadre	4	1	5	

Ceci correspond à :

- ✓ 5 secrétaires,
- ✓ 35 éducateurs spécialisés, assistantes de service social, éducateurs de jeunes enfants,
- ✓ 5 psychologues,
- ✓ 5 cadres,

soit 50 professionnels, dont 14 recrutés ces 4 dernières années pour renforcer les capacités d'intervention du service.

3. Origine géographique des nouvelles mesures AEMO :

- ➢ département 17 : 82.6 %
- ➢ autres : 17.4 % par dessaisissement, délégation de compétence du Juge des Enfants du département d'origine ou sa décision directe, soit 33 départements

4. Situation au début de la prise en charge :

Tous les mineurs sont dans leur famille naturelle ou confiés à des Tiers Dignes de Confiance (TDC), voire à des membres de leur famille.

B - Organisation :

Implanté initialement à La Rochelle, le service a développé des antennes à Saintes, Royan et Montendre afin de rapprocher l'équipe pluridisciplinaire des usagers.

En janvier 2004, une antenne est créée à Rochefort avec pour fonction de faire jonction entre les secteurs nord et sud pour mieux réguler les flux générant une "liste d'attente". Une autre a été ouverte à Jonzac en 2005, puis à Saint-Jean d'Angély en 2006, à Marans en 2009 et enfin dans l'Île d'Oléron fin 2016. En 2019, toujours dans l'esprit de développer des interventions AEMO de proximité, l'ADSEA 17 et le département 17 ont signé une convention de mise à disposition de locaux et de bureaux au "Centre d'Action Sociale" de Surgères.

Le siège du service a été transféré à Saintes le 30 avril 2005. Cette ville est en position centrale par rapport à l'activité exercée sur la totalité du département et l'implantation de ses différents pôles d'intervention.

La Charente-Maritime est en effet un département à dominante rurale avec des pôles urbains de taille modeste en dehors du chef-lieu La Rochelle. Ceci entraîne une grande disparité dans la répartition des lieux ressources pouvant compléter l'intervention du service.

Le découpage territorial en 4 pôles correspond à celui des 4 Délégations Territoriales. Une certaine flexibilité, aux frontières de ces secteurs, nous donne la possibilité de nous adapter aux inéluctables variations de charge.

Les mesures AEMO sont décidées par les Juges des Enfants. Les AED, exercées uniquement sur le territoire de la Délégation Territoriale Royan Atlantique-Haute Saintonge, sont à l'initiative du Conseil Départemental.

Le financement est à la charge des Conseils Départementaux.

Le budget du service est arrêté par le Président du Conseil Départemental et le Préfet sur proposition de la Direction de la Solidarité Départementale et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ces mêmes services contrôlent, a posteriori, les dépenses. Ils définissent, dans un schéma départemental de protection de l'enfance, la nature des besoins et dressent le bilan de l'offre existante. À ce titre, ils déterminent les perspectives de développement de l'offre sociale.

Le service AEMO fait partie des réponses à ces besoins et son activité, ainsi que la qualité de ses prestations, font l'objet d'une évaluation.

C – Implantation du Service

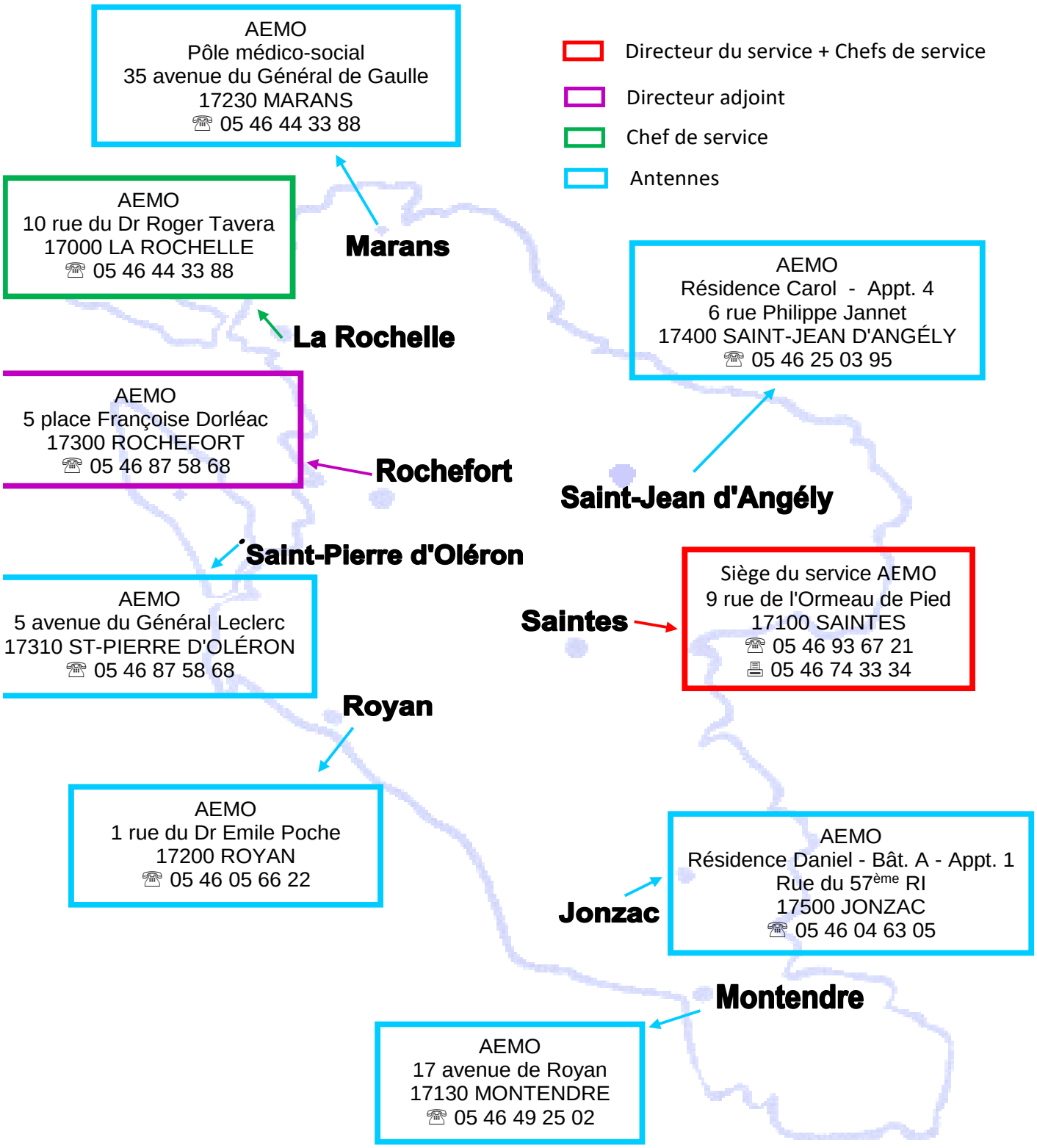

DEUXIEME PARTIE

A - Focus sur l'activité globale : AEMO/AED confondues

Les tableaux présentés ci-dessous sont à prendre en compte à l'aune des remarques suivantes :

Le service a été marqué par trois hausses successives de capacité :

- ✓ 2018 -- > + 78 mesures (pérennisées par arrêté en 2021)
- ✓ 2020 -- > + 84 mesures
- ✓ 2021 -- > + 78 mesures

En conséquence, l'année 2022 constitue la première année "complète" à 1 040 mesures, dont 162 en suractivité.

1. L'essentiel de l'activité AEMO/AED en quelques chiffres clefs :

- 936 familles pour 1 541 mineurs suivis sur l'année 2022 (1528 en AEMO et 13 en AED), soit 1,65 enfants suivis par famille (contre 1,75 en 2021)
- Le taux d'encadrement par famille s'établit à 19 familles par référent éducatif (contre 18 en 2021).
- 535 nouvelles mesures d'AEMO exercées en 2022 (633 en 2021), dont 93 ont pour origine une décision judiciaire provenant d'un département extérieur (17.4 %), soit 33 départements extérieurs au total
- Seules 9 nouvelles prises en charge d'AED ont pu être engagées en 2022 ; chaque contrat a été signé avec la DT de Jonzac.
- 595 mesures en reconduction (en nette augmentation de + 87 mesures par rapport à 2021)
- 528 mineurs "sortis" en 2022 (559 en 2021) dont :
  - ✓ 347 mesures arrivées à échéance ou faisant l'objet d'une mainlevée anticipée
  - ✓ 80 mineurs ayant fait l'objet d'un placement
  - ✓ 11 mesures transformées en AEMO renforcée et transférées au service AEMO R
- moyenne de 1 022 mineurs suivis mensuellement en AEMO (1 016) et AED (5)
- Au mois de mars, le service a atteint 1 047 mesures exercées, avec une baisse progressive à 1 000 mesures en décembre, malgré une liste d'attente (129 mesures). Cette baisse s'explique en majeure partie par des mouvements de personnels et des difficultés de recrutement.
- Les délais d'attribution des mesures AEMO ont varié de 0 à 335 jours, pour une moyenne d'attente de 61,25 jours (contre 40 en 2021 et 59,4 jours en 2020).
- La durée moyenne d'une mesure est de 21 mois, soit une diminution de 4 mois par rapport à 2021.

- Les moyens humains supplémentaires (accordés en 2018, 2020, puis 2021) pour répondre aux besoins des deux tribunaux pour enfants (+ 240 mesures AEMO en suractivité, soit 9 postes éducatifs) n'ont pas véritablement permis, au seuil de l'année 2023, de résorber significativement la tension sur le nombre de mesures en attente. La situation s'est même encore dégradée par rapport à 2021.
- 18 mineurs pour lesquels une mesure AEMO a été instaurée ou maintenue dans l'attente de la mise en œuvre d'un placement à l'ASE
- Le nombre de mineurs accompagnés ayant relevé d'un accueil chez TDC est de 64 en 2022 (14 en 2020, 33 en 2021).
- 244 demandes d'aides ont été instruites par le service en 2022 (161 en 2021, 150 en 2020).
- L'activité attendue pour 2022 a été fixée à 360 620 journées, soit + 18 007 journées par rapport à 2021.
- L'activité effective s'est traduite par la réalisation de 367 156 journées, soit un dépassement de + 6 536 journées (+ 1,81 %) par rapport à l'activité prévisionnelle.
- Le taux d'activité réalisé est de 96,72 % pour 95 % prévu.

2. L'activité plus en détail :

a. *Journées réalisées :*

Figure 1

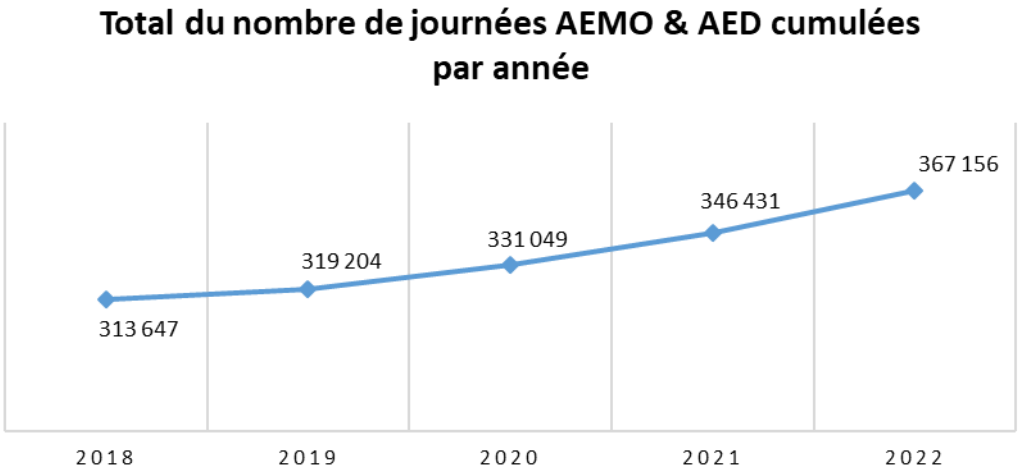

Avec une capacité de 1 040 mesures (dont + 78 mesures en suractivité depuis septembre 2021), l'année 2022 accuse, en toute logique, une nouvelle hausse du nombre de journées réalisées par rapport aux années antérieures.

Figure 2

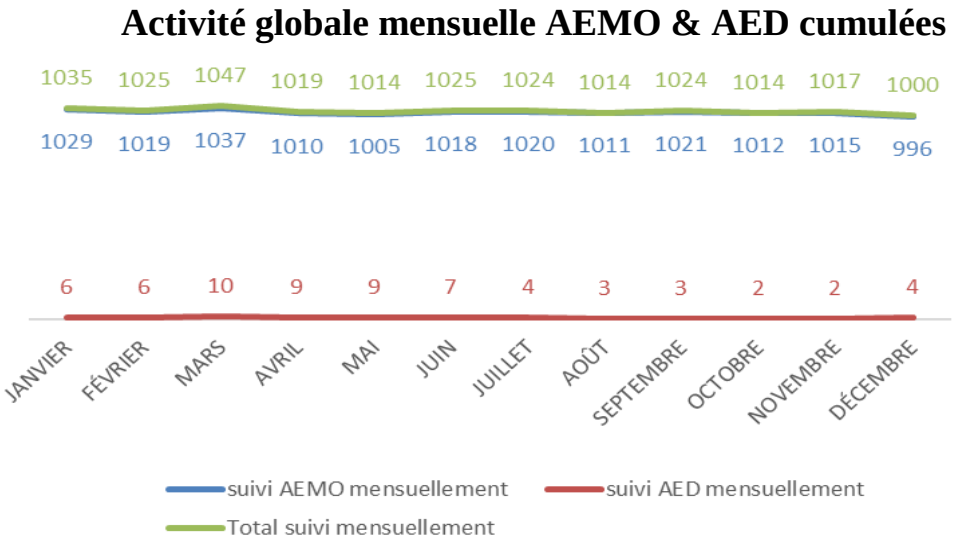

Les chiffres de la figure 2 correspondent à ceux relevés chaque 1er vendredi du mois. Il s'agit d'une photographie à un instant "T". Ils ne traduisent donc pas un volume d'activité constant sur une durée d'1 mois. En effet, ces chiffres évoluent tous les jours, au gré des décisions des Magistrats et des attributions de mesures. Ils permettent néanmoins de dégager des grandes tendances.

La figure ci-dessus donne à voir les fluctuations de l'activité au fil des mois.

Elle met en exergue l'activité principale du service très largement centrée sur les mesures AEMO dont la mise en œuvre est prioritaire par rapport aux AED.

On observe que la capacité AEMO/AED de 1 040 mesures n'est atteinte qu'en mars 2022. Elle oscille entre 1 000 et 1 035 les 11 autres mois. Cette situation est essentiellement due à des mouvements de personnels et à des difficultés de recrutement.

Figure 3

Comparatif AED et AEMO sur le secteur Jonzac/Royan

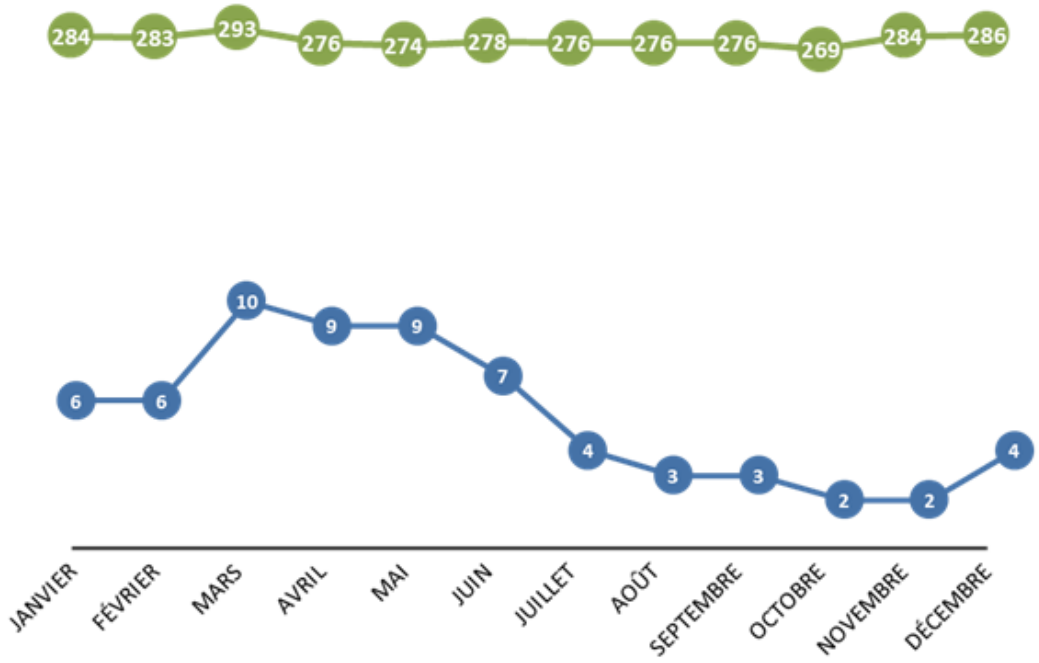

Les chiffres de la figure 3 correspondent à ceux relevés chaque 1er vendredi du mois. Il s'agit d'une photographie à un instant "T". Ils ne traduisent donc pas un volume d'activité constant sur une durée d'1 mois. En effet, ces chiffres évoluent tous les jours, au gré des décisions des Magistrats et des attributions de mesures aux éducateurs du service AEMO. Ils permettent néanmoins de dégager des grandes tendances.

Tout comme les années précédents, la logique de priorité donnée à l'exécution des mesures AEMO a pour effet de voir la part des AED encore réduite pour la quatrième année consécutive.

Plus précisément, ce mouvement de vases communicants entre AEMO et AED s'opère sur le secteur de Jonzac/Royan.

Ainsi, après le pic de 72 AED réalisées au printemps 2019, la part des AED a encore diminué pour atteindre le seuil de 4 AED en fin d'année civile 2022 (cf. figure 3).

b. Proportion du nombre d'enfants suivis par famille :

Figure 4

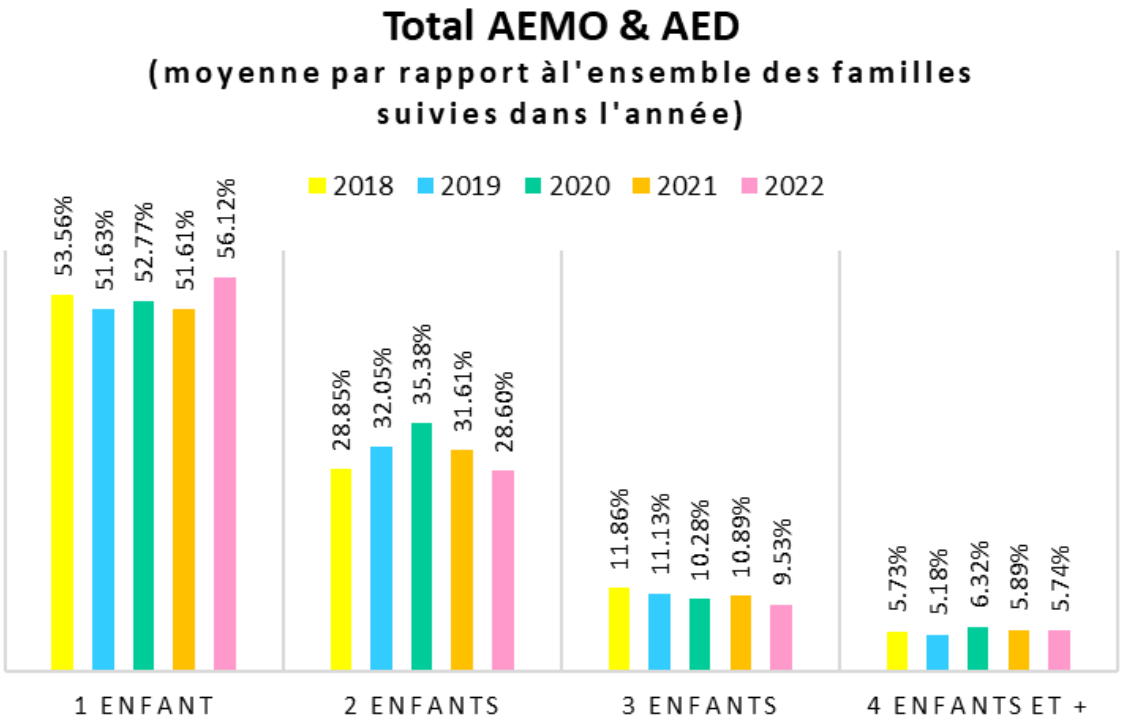

Biais d'interprétation : Quand bien même 1 seul enfant fait l'objet d'un suivi éducatif, dans plus de la moitié des familles accompagnées en AEMO et AED, cela ne signifie pas, pour autant, que le mineur suivi soit fils ou fille unique. En effet, certaines décisions des Magistrats peuvent cibler tout ou partie des mineurs composant une même fratrie ou fratrie recomposée et donc ne concerner qu'un, deux …. ou tous les mineurs d'une fratrie.

A l'instar des années précédentes, dans plus de la moitié des situations (56,12 %), seul 1 mineur est suivi par famille. À noter une progression de près de 5 points de ce contexte d'intervention.

c. *Nombre moyen d'enfants suivis par famille* :

936 familles pour 1 541 mineurs suivis sur l'année en AEMO et AED, soit 1,65 enfants suivis par famille en 2022

Figure 5

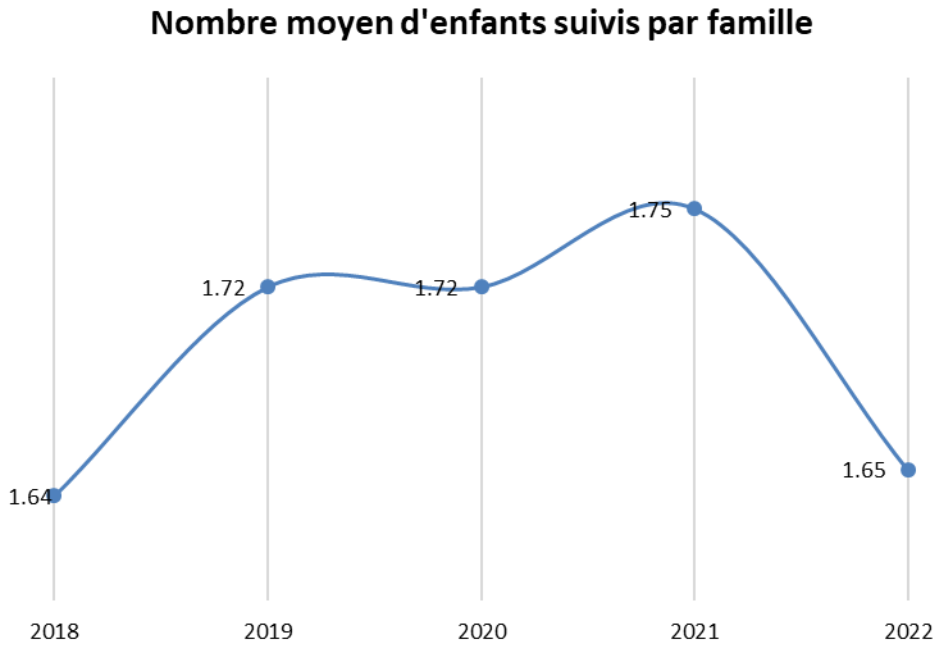

TABLEAU 1 :

Nombre moyen de familles accompagnées par éducateur

	1999	….	2010	….	2016	….	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre moyen de familles suivies par éducateur	16	....	21	….	19.9	….	19.3	18.6	18.6	17.7	18,9

Ainsi, le nombre moyen de "familles" accompagnées, sur la base de 31 mesures par éducateur, en baisse depuis 2010, subit une hausse de + 1,2 points par rapport à 2021 pour s'établir à près de 19 familles.

Une donnée qui a pour pendant le nombre à la hausse (+ 4,51 points) de familles avec un seul mineur suivi par l'AEMO (cf. figure 4).

d. Comparaison des tranches d'âge :

Figure 6

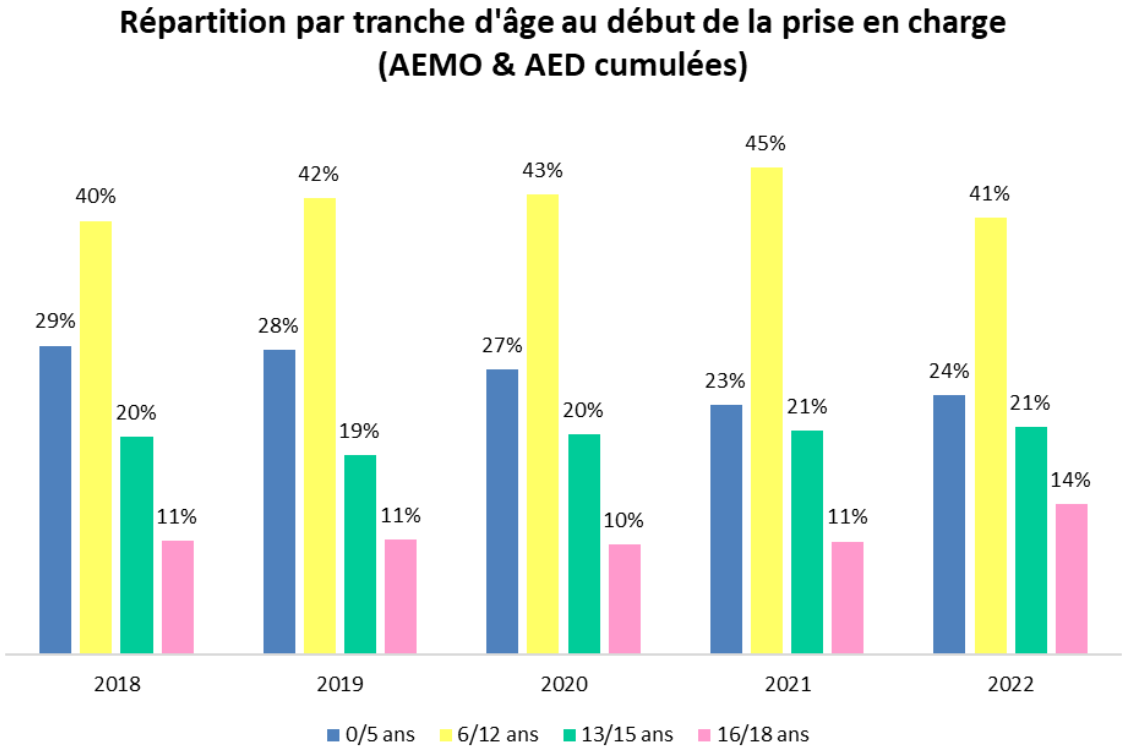

Les 6/12 ans, et les 0/5 ans dans une moindre mesure, sont les plus nombreux à bénéficier d'un accompagnement éducatif. Ensemble, ils représentent 65 % des mineurs suivis, soit :

- ✓ 131 0/5 ans,
- ✓ et 216 6/12 ans,
  - pour un total de près de 350 enfants.

Ce constat, stable depuis plusieurs années, donne des indications sur les compétences et savoir-faire majoritairement requis pour adapter la nature des interventions en direction d'un jeune public surreprésenté.

Les 13/15 correspondent à 113 mineurs et les 16/18 à 75 mineurs.

e. <u>Répartition par sexe :</u>

Figure 7

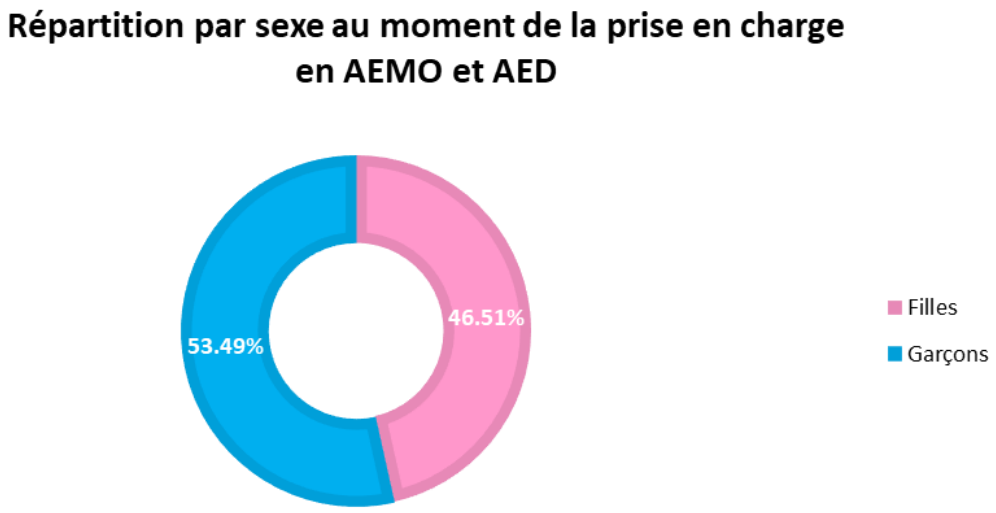

Les mineurs de sexe masculin restent cette année encore les plus représentés. C'est une constante.

f. Demandes adressées au département (TISF, aide-ménagère, allocation mensuelle…) :

Concernant les demandes de TISF, d'aide-ménagère et d'allocation mensuelle, le service assume ce transfert de charge depuis mars 2019.

244 demandes (contre 161 en 2021 et 150 en 2020) d'aides diverses ont été instruites en 2022, soit une hausse d'un peu plus de 51 %.

Figure 8

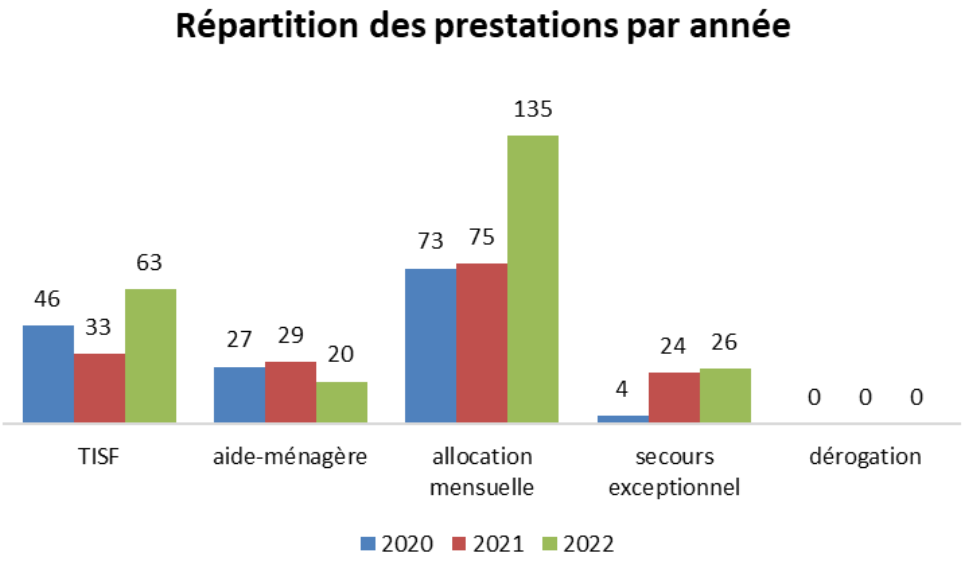

Si les demandes de TISF connaissent un rebond en 2022, les dossiers de soutien financier rencontrent une croissance exponentielle de 80 %.

Figure 9

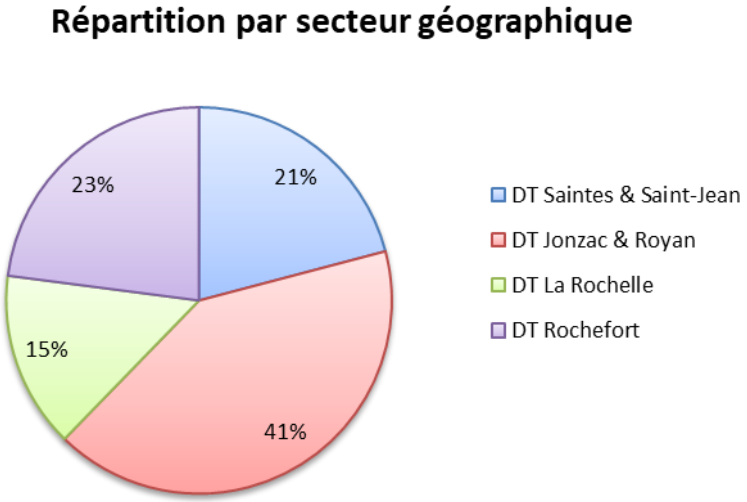

Les publics accompagnés relevant des antennes AEMO intervenant sur les territoires de la Délégation Territoriale de Jonzac/Royan concentrent, cette année encore, le plus de demandes d'aides diverses formulées par le service, avec une nouvelle augmentation de 5 points. À elles seules, ces antennes ont traité 101 des 244 demandes d'aides.

En 2018, le service AEMO ne traitait pas directement ces différentes demandes d'aides qui relevaient jusqu'alors d'une compétence des services de polyvalence de secteur du département.

En tout état de cause, avec 244 demandes instruites en 2022, ce transfert de charge s'avère loin d'être neutre, tend à s'amplifier et constitue une charge de travail supplémentaire pesant significativement sur l'activité du service.

B. Données relatives à l'activité en AEMO

1. Activité :

Figure 10

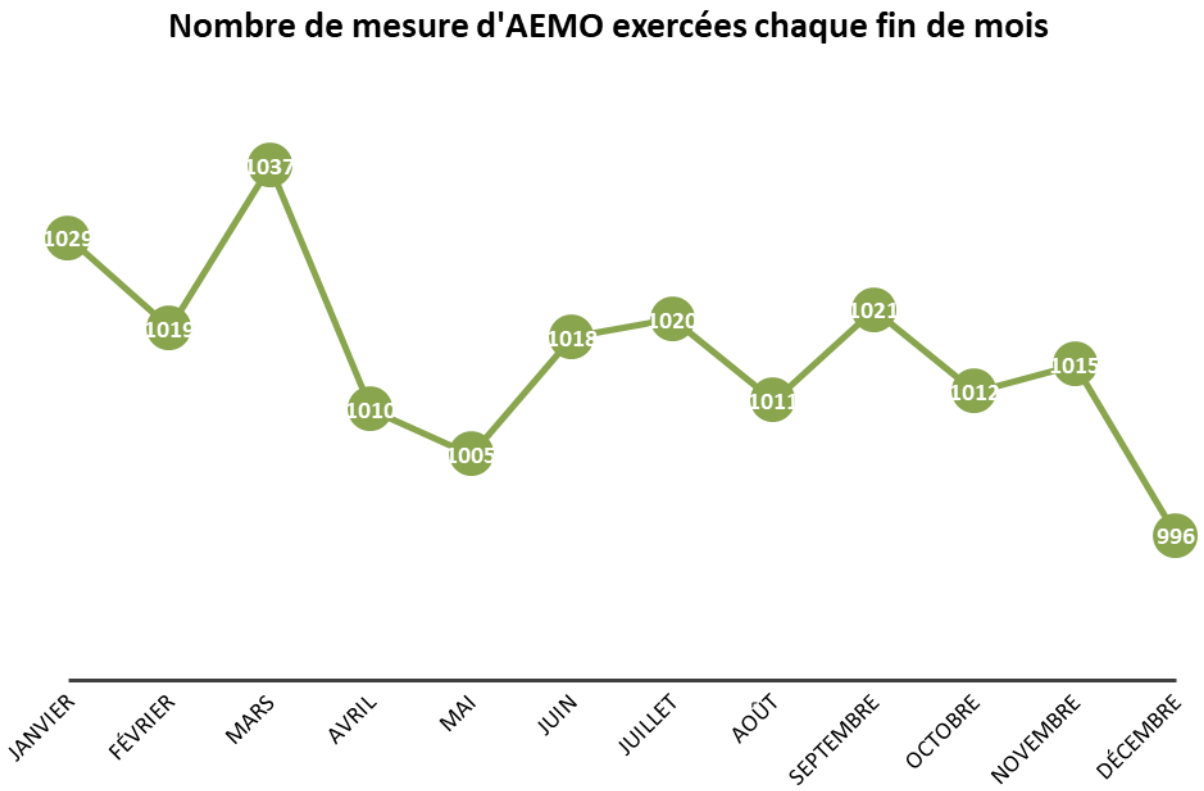

Les chiffres de la figure 10 correspondent à ceux relevés chaque 1er vendredi du mois. Il s'agit d'une photographie à un instant "T". Ils ne traduisent donc pas un volume d'activité constant sur une durée d'1 mois. En effet, ces chiffres évoluent tous les jours, au gré des décisions des Magistrats et des attributions de mesures aux éducateurs du service AEMO. Ils permettent néanmoins de dégager des grandes tendances.

La figure ci-dessus donne à voir les fluctuations de l'activité au fil des mois, hors AED.

Après un pic à 1 037 mesures en mars 2022, le nombre d'AEMO oscille entre 1 010 et 1 020 mesures une grande partie de l'année, pour connaître une baisse sous la barre des 1 000 mesures exécutées en décembre 2022.

Cette activité, au long cours légèrement déficitaire, s'explique en grande partie, à l'instar de 2021, par les mouvements de personnels d'une ampleur inédite pour le service AEMO. Une réalité que nous décrivions donc déjà en 2021 et qui confronte le service à une véritable problématique de fidélisation des professionnels. En effet, **ce ne sont pas moins de 5 titulaires qui, pour différents motifs, ont quitté le service en 2022.**

A ces départs, se couple la problématique du recrutement et de l'attractivité du métier.

Ainsi, à plusieurs reprises dans l'année, **des postes éducatifs ne sont pas pourvus pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois**, avec pour incidence, un impact direct sur la capacité du service à exercer pleinement son activité, venant expliquer le déficit constaté.

2. Évolution de la liste d'attente au cours de l'année :

Figure 11

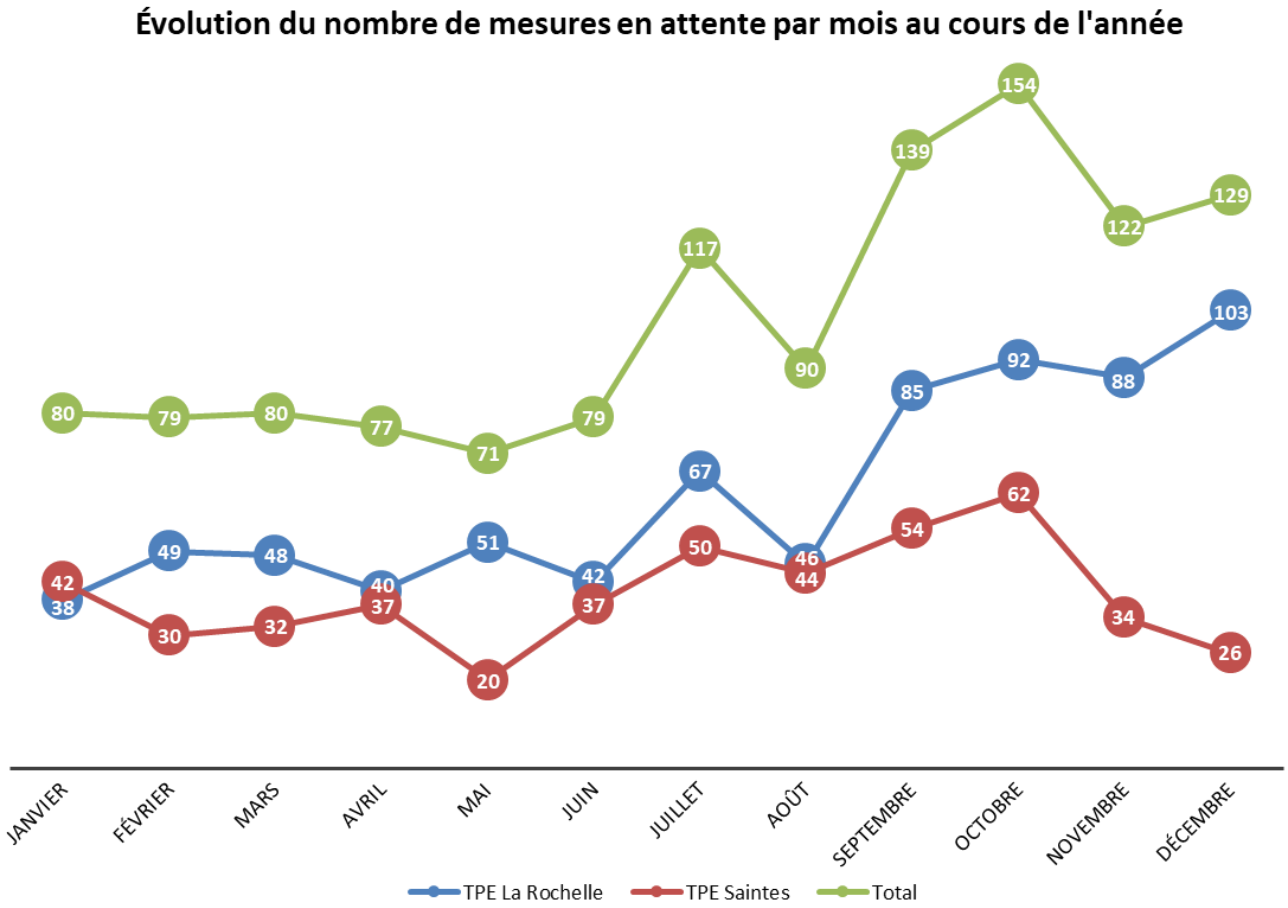

Les chiffres de la figure 11 correspondent à ceux relevés chaque 1er vendredi de chaque mois. Il s'agit d'une photographie à un instant "T". Ils ne traduisent donc pas l'état des mesures en attente en volume constant sur une durée d'1 mois. En effet, ces chiffres évoluent tous les jours, au gré des décisions des Magistrats et des attributions de mesures aux éducateurs du service AEMO. Ils permettent néanmoins de dégager les fluctuations de la liste d'attente au cours de l'année 2020.

Cette année encore, la liste d'attente est restée conséquente les deux premiers tiers de l'année à + ou - 80 mesures.

Puis de septembre à décembre 2022, sous l'impulsion de l'activité du TPE de La Rochelle, le service a été confronté à une nouvelle hausse significative des mesures confiées, générant **jusqu'à 154 mesures en attente en octobre.**

De fait, si en janvier 2022 l'attente sud/nord est équilibrée (42/38), en décembre l'écart entre les deux tribunaux est patente avec 26 mesures en attente au sud et 103 au nord.

3. Durée moyenne d'attente (en jours) :

Figure 12

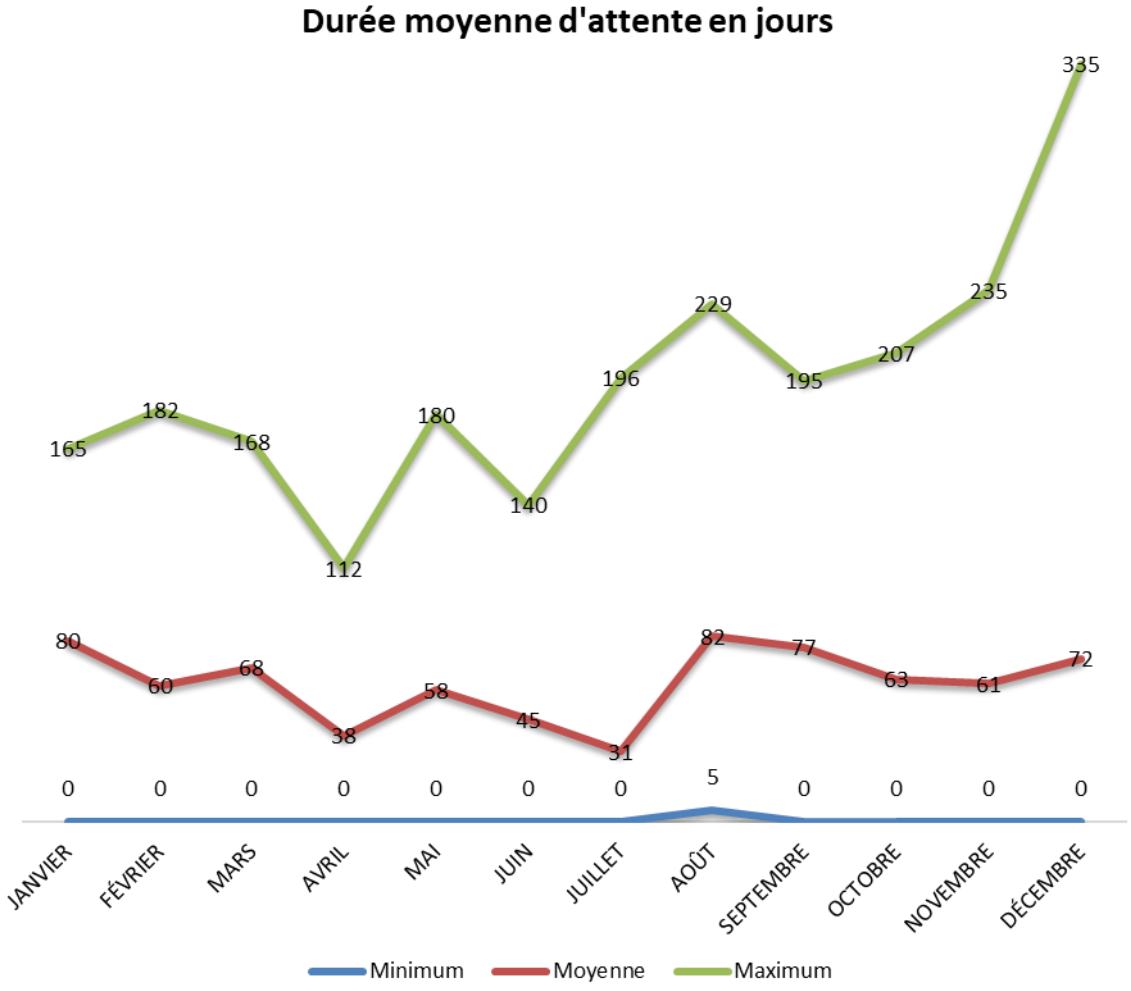

Ce graphique représente pour chaque mois, le nombre de jours d'attente minimum (en bleu) et maximum (en vert) par rapport aux mesures d'AEMO attribuées aux éducateurs, ce qui correspond aux fourchettes basse et haute. La courbe rouge est une moyenne de l'ensemble des attributions mensuelles.

À l'aune de la vignette précédente, les délais d'attribution des mesures AEMO ont ainsi varié de 0 à 335 jours en 2022, pour une moyenne d'attente de **61,25 jours**, soit des délais de début d'intervention qui ont nettement augmenté cette année, comparativement à 2021 où la durée moyenne d'attente s'établissait à 40 jours.

4. Évolution du nombre de mesures en attente :

Figure 13

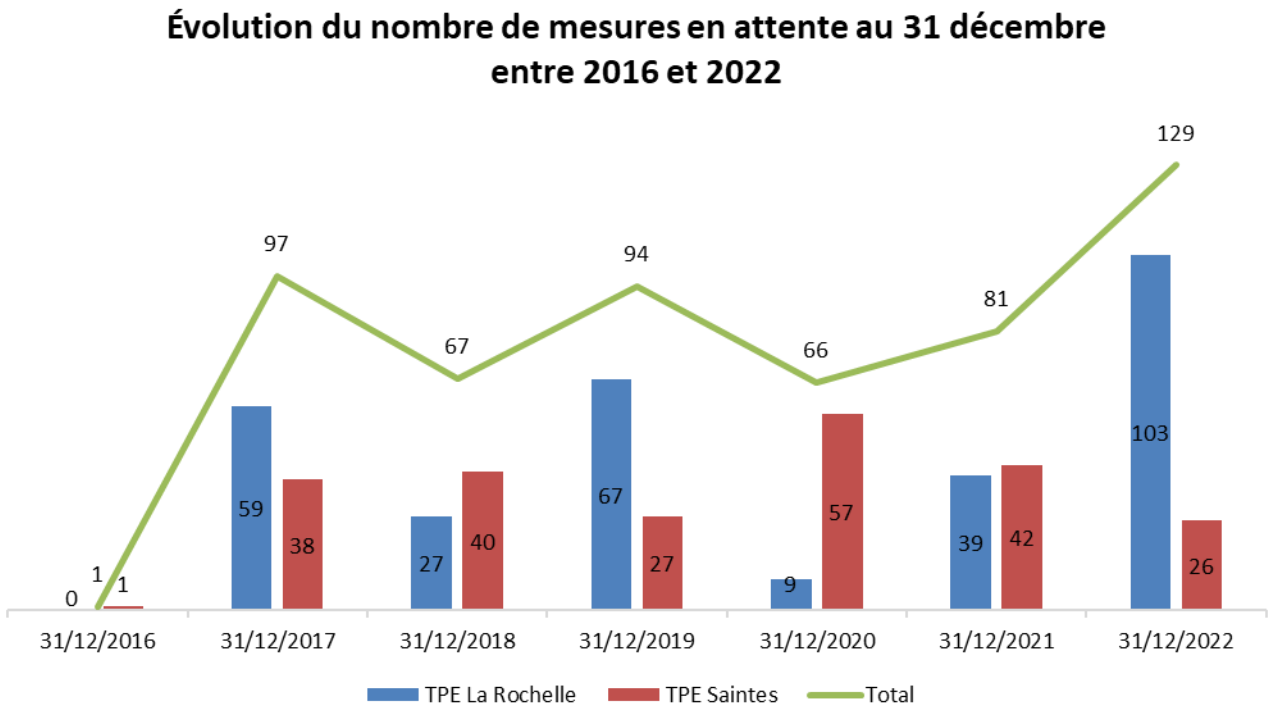

Les chiffres de la figure 13 correspondent à ceux relevés chaque 31 décembre. Il s'agit d'une photographie à un instant "T". Ils ne traduisent donc pas l'état des mesures en attente en volume constant sur une durée d'1 an. En effet, ces chiffres évoluent tous les jours, au gré des décisions des Magistrats et des attributions de mesures aux éducateurs du service AEMO. Ils permettent néanmoins de dégager des grandes tendances.

La figure 13 permet de mettre en perspective l'évolution de la liste d'attente sur une période de 7 ans. Elle donne à voir la permanence de la problématique à laquelle sont confrontés **tous les acteurs** aux prises avec les délais de mise en œuvre des décisions des Magistrats sur le segment des mesures d'Action Éducative en Milieu Ouvert, dont notamment les mineurs en situation de danger.

Ainsi, les moyens humains supplémentaires (accordés en 2018, 2020, puis 2021) pour répondre aux besoins des deux tribunaux pour enfants (+ 240 mesures d'AEMO en suractivité, soit 9 postes éducatifs) n'ont pas véritablement permis, au seuil de l'année 2023, de résorber significativement la tension sur le nombre de mesures en attente.

La situation s'est même encore dégradée par rapport à 2021.

5. Décisions des tribunaux venant impacter l'activité du service en 2022 :

TABLEAU 2 :

Comparatif entre le nombre d'enfants concernés par une décision de "nouvelle mesure", de "reconduction" et de "fin de mesure"

	2020	2021	2022
Nouvelles mesures reçues *	496	657	555
Reconductions	641	508	595
Fins de mesure	445	561	528

** ATTENTION : "nouvelles mesures reçues" est véritablement à distinguer des nouvelles mesures exercées au cours de l'année 2022, celles-ci pouvant concernées des mesures en attente réceptionnées l'année N-1*

Au global, sur l'ensemble de l'année, le service a été destinataire de 555 décisions de nouvelles mesures, contre 528 sorties, soit un différentiel de + 27 mesures, auxquelles il faut rajouter le nombre de mesures reconduites (595) en augmentation de + 87 par rapport à 2021.

Ces données chiffrées viennent, en partie, expliquer la tension constatée sur la liste d'attente tout au long de l'année.

AUTRES INDICATEURS VENANT IMPACTER L'ACTIVITE DU SERVICE

Biais de lecture pour les données ci-dessous ; dans cette rubrique, est répertorié le nombre de décisions rendues par les tribunaux, une décision pouvant en effet concernée un ou plusieurs enfants.
Les cases grisées correspondent aux années "COVID".

- **Point sur le nombre de décisions comportant la mention "soutenue/renforcée/intensive" entre 2016 et 2022**

2016	7
2017	5
2018	1
2019	10
2020	2
2021	13
2022	8

- **Point sur le nombre de décisions comportant la mention "urgente" entre 2019 et 2022**

2019	32
2020	30
2021	57
2022	36

- **Point sur le nombre de décisions comportant la mention "obligations particulières/maintien à domicile sous conditions" entre 2016 et 2022**

2016	44
2017	52
2018	50
2019	58
2020	55
2021	72
2022	55

- **Nombre d'informations préoccupantes reçues entre 2016 et 2022**

2016	26
2017	52
2018	96
2019	110
2020	125
2021	101
2022	94

- **Nombre de soit-transmis reçus entre 2016 et 2022**

2016	163
2017	158
2018	191
2019	195
2020	188
2021	250
2022	215

Après 2021, année charnière de la crise sanitaire "COVID 19", les 5 items ci-dessus rencontrent tous, en 2022, un fléchissement à la baisse. Ils restent néanmoins à un niveau assez conséquent.

Ils constituent autant de décisions et/ou d'informations à prendre en compte et à traiter par les équipes du service AEMO, tous postes confondus, et par voie de conséquence une charge de travail qui doit être identifiée et reconnue.

Paradoxalement, étant donné que la capacité du service a augmenté à 1 040 mesures en septembre 2021 (contre 962 précédemment), nous aurions pu nous attendre à une nouvelle hausse de ces différents indicateurs.

6. Moyenne du nombre de mineurs suivis par mois :

Figure 14

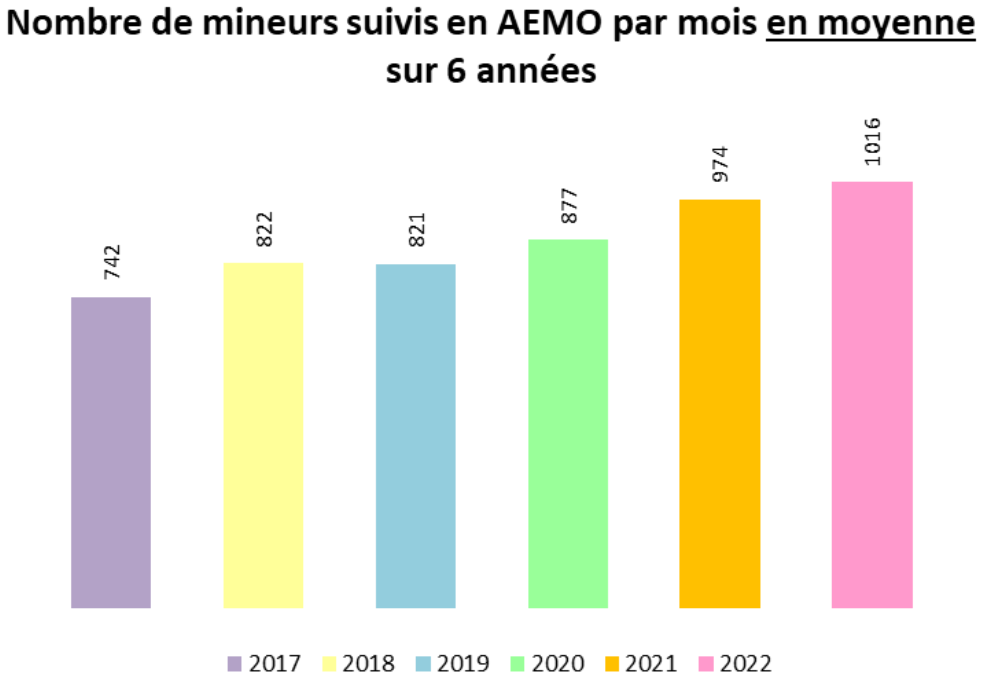

Après deux baisses d'activité successives en 2015, puis en 2016, l'activité rencontre des hausses en 2017, 2018, 2020, 2021, 2022.

La nouvelle augmentation du nombre moyen de mesures suivies chaque mois (1 016 en 2022, contre 974 en 2021), s'inscrit dans le continuum de montée en charge.

Elle est à mettre en relation avec la dernière vague de "suractivité" commandée au service en septembre 2021 (+ 78) qui se répercute pour la première fois, en 2022, en année pleine.

7. Nombre de mineurs suivis entre le 1er janvier et 31 décembre :

Figure 15

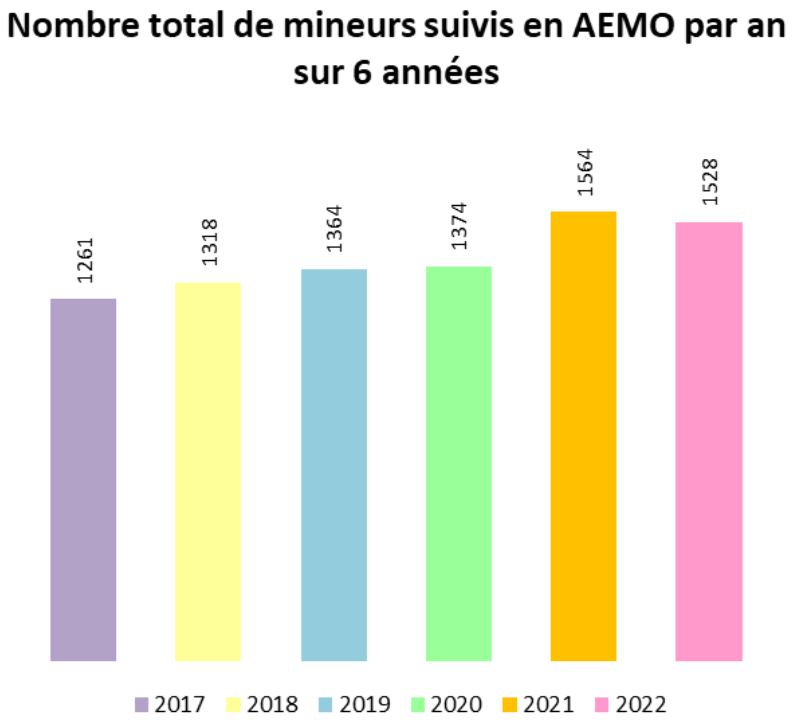

Trois facteurs viennent expliquer le fléchissement à la baisse relatif au nombre de mineurs suivis dans l'année :

- ✓ nombre de mesures reconduites en hausse de 17 %,
- ✓ nombre de sorties en baisse de 8 %,
- ✓ plusieurs postes de référent éducatif restés vacants au cours de l'année.

Sous ce triple effet, le turn-over sur les places d'AEMO disponibles a été moindre en 2022.

8. Journées réalisées :

Figure 16

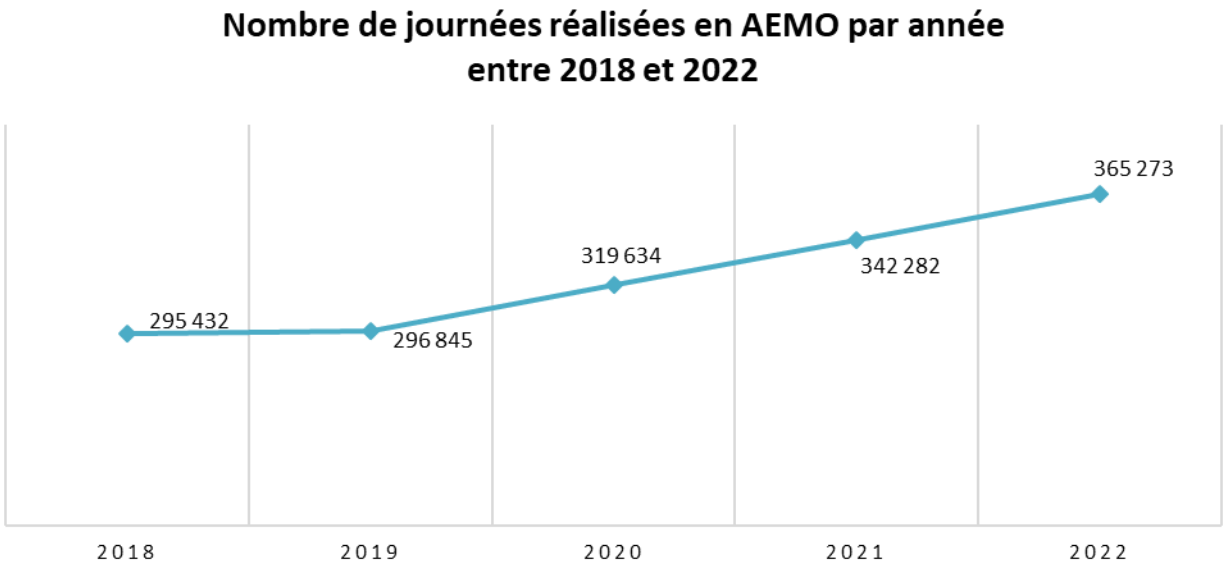

Sous l'effet des suractivités successives accordées, l'activité réalisée rencontre chaque année depuis 2020 une nouvelle augmentation de + 7 % environ.

Le maintien de ce niveau d'activité est à souligner compte-tenu du turn-over du personnel, notamment sur les postes éducatifs, et du contexte de forte tension sur les recrutements.

9. Durée moyenne de la prise en charge des mineurs :

Figure 17

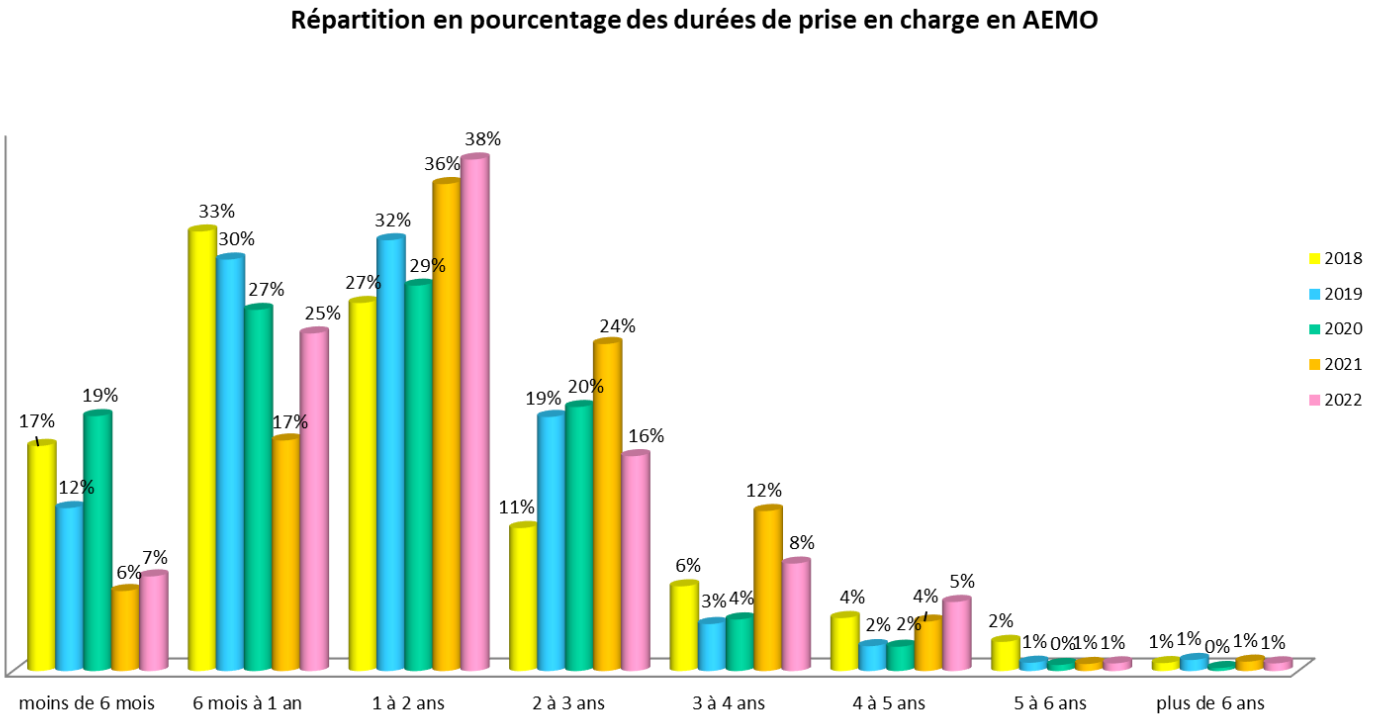

sur la base de 528 mineurs sortis en 2022

Après des années de fortes variations, les mesures de moins de 6 mois sont stables comparativement à 2021. Elles s'établissent à 37 AEMO.

Les mesures d'une durée de 1 à 2 ans sont les plus nombreuses et contribuent pour une large proportion à fixer **la durée moyenne d'une mesure AEMO à 21 mois pour 2022**, soit une diminution de 4 mois comparativement à l'année 2021.

À noter que le nombre de mineurs suivis sur une durée de :

- ✓ 4 à 5 ans s'établit à : 27,
- ✓ 5 à 6 ans : 3,
- ✓ + de 6 ans : 3.

10. Motifs de fin de prise en charge :

Figure 18

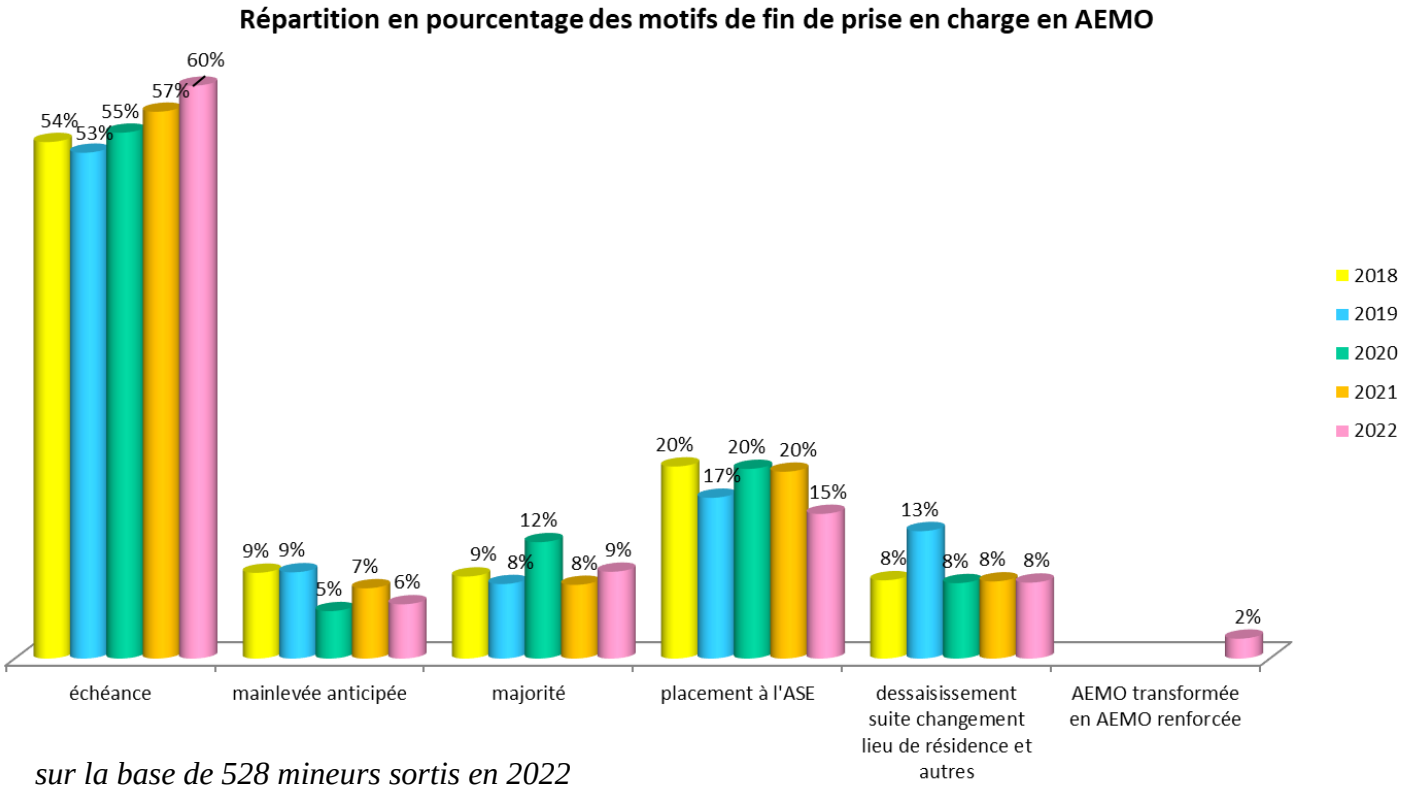

sur la base de 528 mineurs sortis en 2022

Les données cumulées des indicateurs "échéance" et "mainlevée anticipée" (60 % + 6 % = 66 %), donnent à voir l'impact de l'intervention du service sur la réduction du niveau de danger dans les familles. Cela concerne 347 mineurs en 2022.

Le taux de placement réalisé affiche une baisse de 5 points par rapport à 2021, pour s'établir à 80 mineurs concernés par une décision de placement réellement mise en œuvre, contre 109 en 2021, et 88 en 2020.

Focus sur les placements et les OPP :

		2018	2019	2020	2021	2022
nombre de mineurs concernés	placement à l'ASE	103	82	88	109	80
	dont OPP ASE	19	29	50	45	24

Concernant les décisions de placement :

Le nombre de placements à l'ASE en 2022 est donc en baisse, passant de 109 mineurs à 80 mineurs, ce qui est à souligner.

Le service étant passé d'une capacité de 800 mesures en 2018, à 1 040 en 2022, nous aurions, tout comme les années précédentes, pu attendre un effet inverse avec une augmentation proportionnelle du nombre de mineurs placés.

Concernant les OPP :

Le nombre d'OPP prononcées en 2022 est revenu à un niveau proche des années 2018–2019, soit un niveau équivalent à la période précédant la crise sanitaire, ce qui participe d'une certaine logique.

Pour autant, entre 2018 et 2022, la capacité du service ayant augmenté de 240 mesures, nous aurions, là encore, pu nous attendre à une augmentation proportionnelle du nombre d'OPP prononcées pour des mineurs relevant d'une mesure AEMO.

De plus, sans doute faut-il prendre en compte le biais suivant : toutes les décisions d'OPP comptabilisées ici ne relèvent pas d'une préconisation émanant du service AEMO. Elles peuvent en effet relever de l'initiative d'un magistrat, tribunal pour enfants ou parquet.

La même remarque vaut pour les décisions de placement.

Autant de facteurs qui rendent peu lisible la réalité des chiffres présentés ci-dessus.

- **Nombre de mineurs pour lesquels la mesure d'AEMO a été maintenue dans l'attente de la mise en œuvre effective d'un placement à l'ASE, dont PEAD, reçus entre 2016 et 2022**

2016	0
2017	4
2018	5
2019	5
2020	4
2021	25
2022	18

11. Répartition de l'activité par cabinet :

Figure 19

Répartition de l'activité AEMO par cabinet entre 2019 et 2022

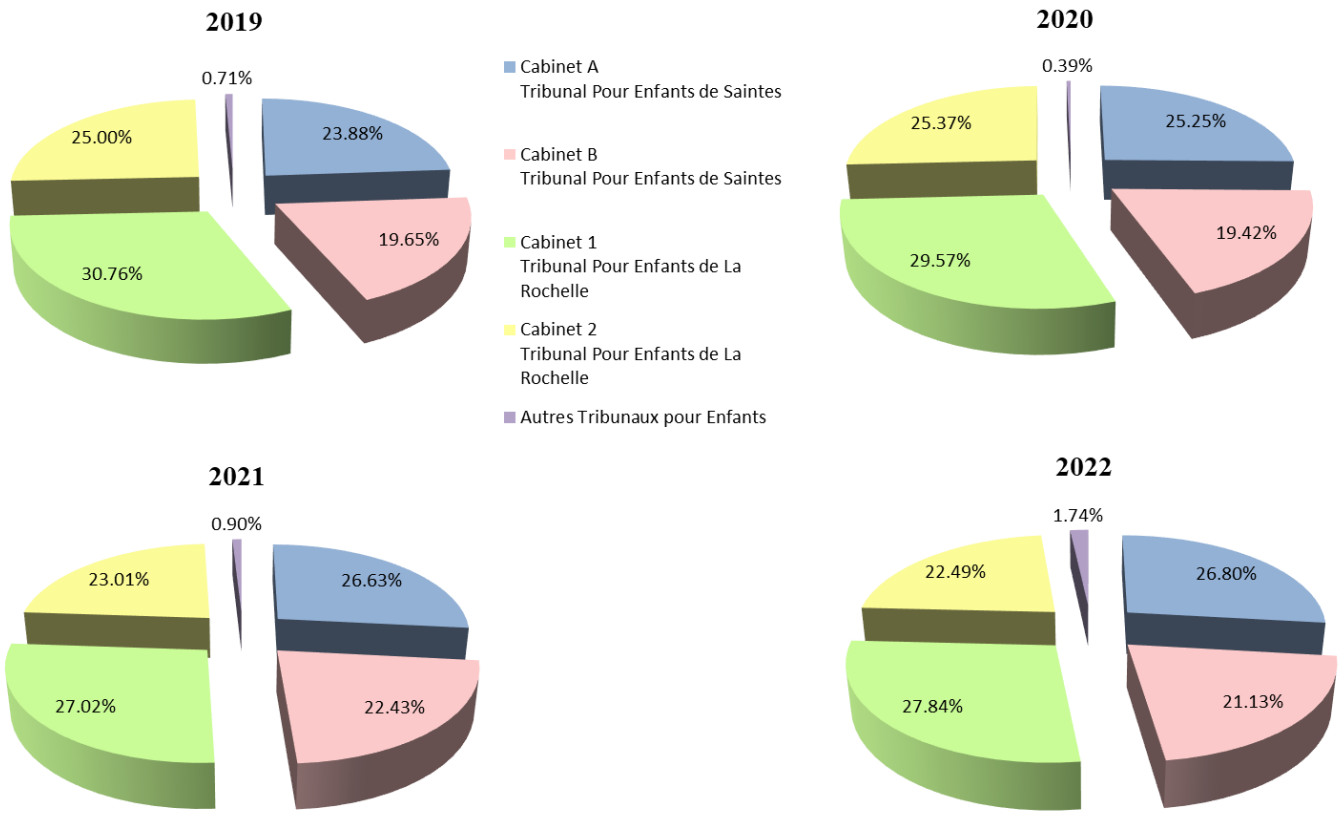

12. Répartition par DT :

Figure 20

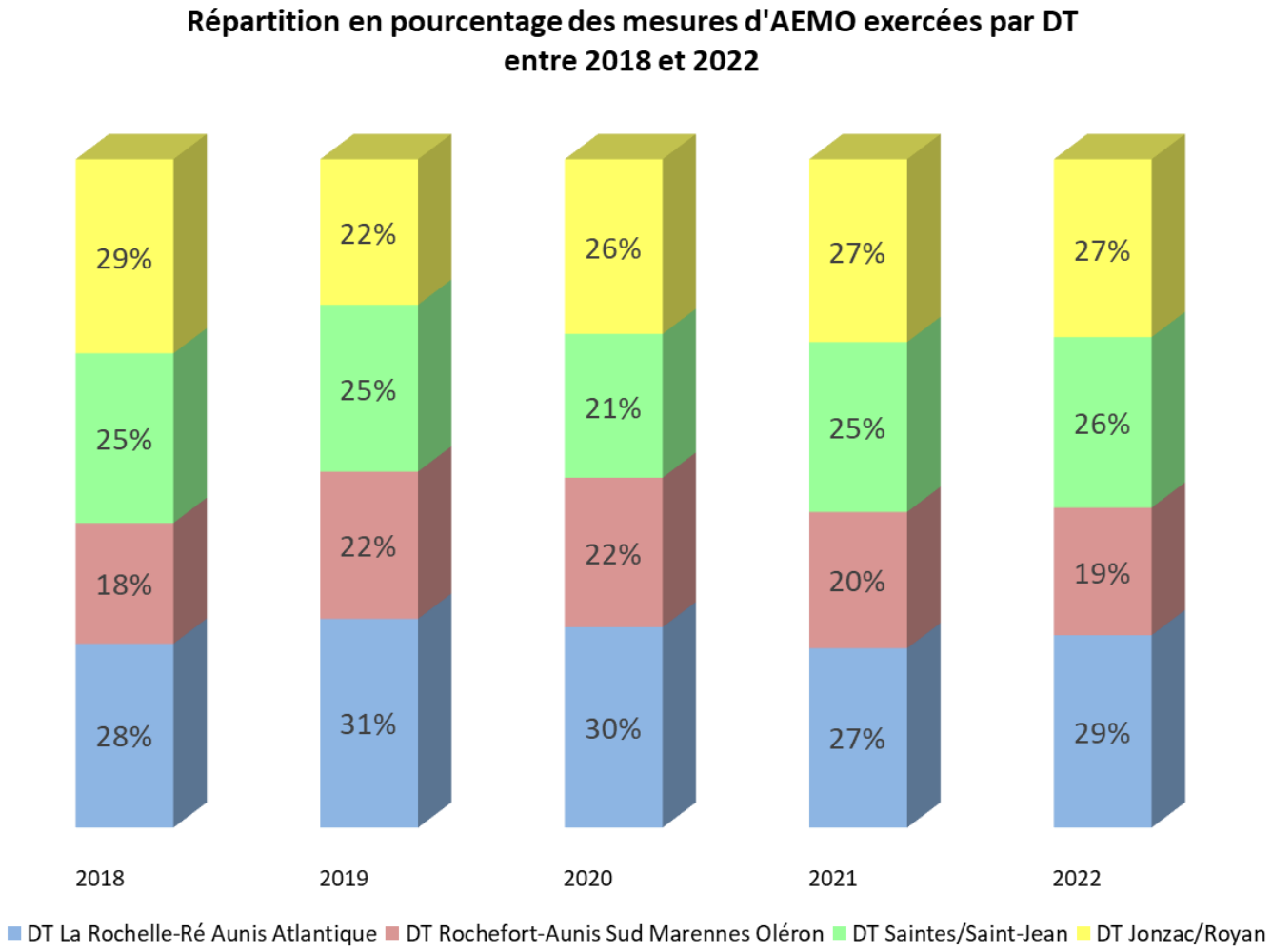

Les écarts de correspondance entre la figure 20 ci-dessus et la figure 19 représentant "la répartition par cabinet" sont dus à un découpage territorial différent entre les zones de compétence des TPE et les secteurs d'intervention des DT. Avec notamment, la DT de Saintes-Saint-Jean dont l'activité dépend à la fois des cabinets A et B du tribunal de Saintes.

Les AEMO relèvent principalement des DT de Jonzac/Royan, de La Rochelle et de Saintes/Saint-Jean.

C. Données relatives à l'activité en AED

Compte-tenu de la priorité donnée à l'exécution des mesures AEMO, le nombre d'AED n'a cessé de décroître depuis 3 ans, pour atteindre le seuil de seulement 4 AED en cours d'exécution au 31 décembre 2022.

La faible activité constatée sur ce segment d'intervention depuis 2021, nous conduit à ne présenter que les quelques données suivantes :

TABLEAU 3 :

Évolution du nombre d'AED réalisées chaque année

Années	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'AED réalisées	89	89	48	24	13
Nombre de journées AED réalisées	18 215	22 359	11 429	4 149	1 883

Figure 21

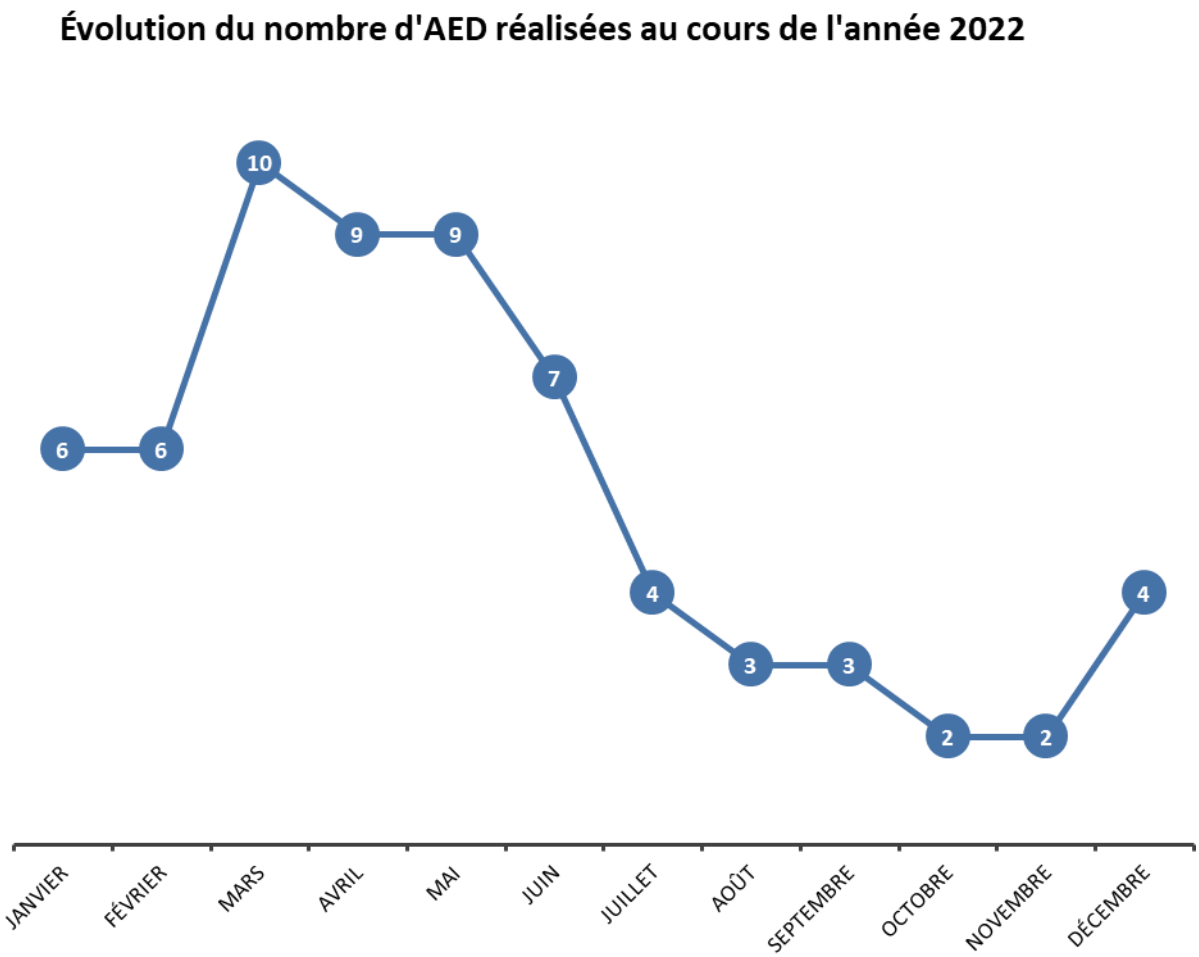

D. Organigramme du service :

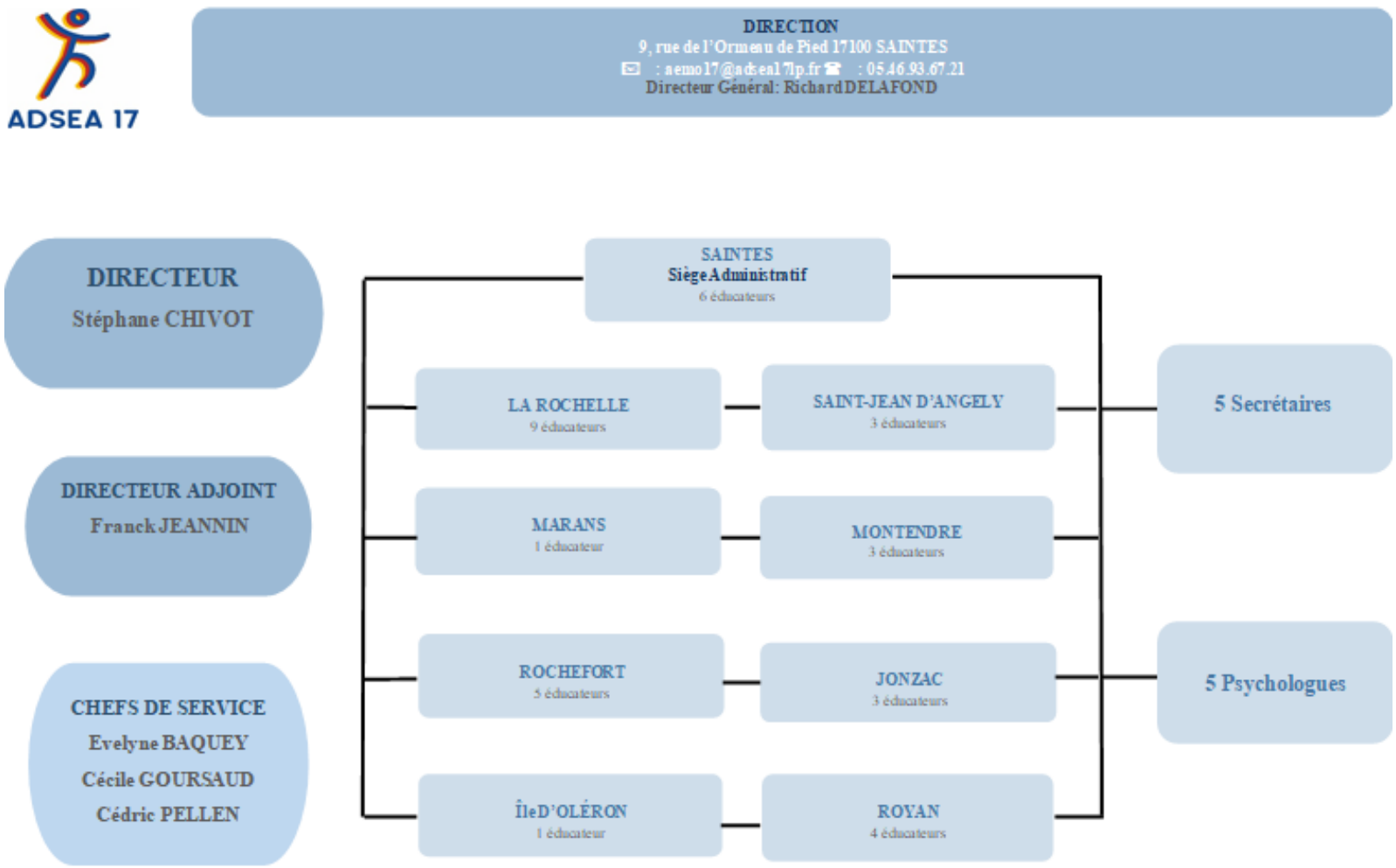

TROISIEME PARTIE

A. Bilan

Quelques faits saillants :

1. Continuum et fin progressive du régime "covidien" :

Dans le prolongement de l'année 2021, 2022 constitue la troisième année consécutive marquée par la crise sanitaire liée au COVID-19.

L'équipe du service AEMO, non sans une certaine lassitude venant par séquence entamer la ténacité de l'un ou l'autre professionnel, a continué à faire montre d'adaptation au gré des fluctuations du taux d'incidence COVID et des mesures gouvernementales destinées à préserver la santé des professionnels et à limiter la propagation du virus.

Pour mémoire, le début de l'année correspond à une nouvelle phase critique marquée par la recrudescence de l'épidémie, et par voie de conséquence par la résurgence de contraintes sanitaires renforcées du 3 janvier au 4 février 2022, soit cinq semaines.

Ainsi, des dispositions préventives sont de nouveau déployées : "retour" de la distanciation sociale, ajournement de réunions, nouvelle mise en suspens des temps conviviaux (café, pause déjeuner par exemple), réaffirmation de l'application des gestes barrières, des équipements et produits d'hygiène ad hoc, recours possible au "télétravail en mode dégradé" lorsque cela ne vient pas en opposition avec les missions du service, dont notamment l'accompagnement des personnes à partir de visites domiciliaires.

Un contexte singulier dont la persistance continue à éprouver, tout comme en 2020 et 2021, les sphères professionnelles et personnelles, et donne lieu à l'expression, au gré des périodes et des personnes, de différents ressentiments : crainte diffuse, anxiété, lassitude, exaspération, agacement, incertitude, usure psychologique, charge mentale et émotionnelle, majorée pour des professionnels confrontés à des familles et des mineurs leur confiant leur propre désarroi, peurs, tensions…

Bien sûr, nombre d'entre nous, ont "fini" par être "cas contact" et/ou "positif au virus"…, et cela dans une proportion nettement plus importante qu'en 2020 ou en 2021, générant des absences que les équipes en place se sont employées à amortir du mieux possible pour assurer la continuité du service. À ce niveau, deux périodes ont été particulièrement sensibles :

- ✓ janvier/février : 101 jours d'absence pour 12 personnes,
- ✓ juin/juillet : 71 jours d'absence pour 9 personnes.

Ainsi, l'année 2022, quand bien même elle sera ponctuée par un desserrement des contraintes sanitaires avec la fin du port du masque obligatoire pour notre secteur d'activité à compter du 14 mars 2022, constitue une période tout aussi éprouvante que la précédente.

À souligner que le dernier trimestre de l'année est synonyme d'un retour progressif à un fonctionnement "normal", le spectre du COVID restant néanmoins bien présent avec quelques arrêts de travail à la clef.

2. Expérimentation de la nouvelle organisation du service :

Conséquence des trois vagues successives de suractivité depuis 2018, une nouvelle organisation du service a été inaugurée le 8 novembre 2021.

Celle-ci a conduit à redessiner les contours du service, en particulier les périmètres d'intervention des chefs de service, à créer un poste de secrétaire de direction, ainsi qu'un poste supplémentaire de chef de service et à repositionner le directeur-adjoint sur des missions plus en phase avec sa fiche de poste et ses champs de compétence.

Après une année de fonctionnement et quelques ajustements complémentaires inévitables, le service a manifestement trouvé un nouvel équilibre satisfaisant lui permettant de mieux répondre aux missions qui lui sont confiées.

3. Persistance des enjeux immobiliers :

Pour pouvoir faire face à l'augmentation significative de son activité, ce ne sont pas moins de 14 professionnels, tous postes confondus, qui ont rejoint le service AEMO.

Cette arrivée massive s'est réalisée à partir des locaux existants qui, de fait, ne sont plus en adéquation avec les besoins du service en termes de conditions de travail mais aussi de qualité d'accueil des publics.

Investir de nouveaux locaux constitue donc un véritable enjeu.

Point d'étape immobilier 2022 :

- ✓ antenne de Royan : en août, réception du permis de construire des nouveaux locaux de Médis, puis au cours de l'automne appel à candidature aux entreprises pour l'attribution des lots, réception/étude des devis. À terme, ce bâtiment à vocation à accueillir l'équipe couvrant les secteurs de Saujon-Arvert-Royan-Meschers.
- ✓ antenne de Montendre : en octobre, un accord est passé avec la mairie de Montendre pour la location, après travaux de réhabilitation, de locaux situés "Place de la Paix" ; la livraison est attendu pour 2024. Les bureaux, plus spacieux, sont impatiemment attendus par les professionnels de l'antenne qui se partagent 20 m² au quotidien.
- ✓ À ce stade, les sites de La Rochelle, Rochefort et Saintes, dans une moindre mesure, restent sans solution identifiée.

À noter que le service a recours, plusieurs fois dans l'année, à des partenaires pour la mise à disposition ou la location de salles suffisamment spacieuses pour la tenue des réunions institutionnelles.

4. Un "dernier" exercice d'auto-évaluation interne :

Conformément à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et aux objectifs du CPOM 2019-2023, le service a réalisé un "dernier" exercice d'évaluation interne en tant que tel. (Les prochains se dérouleront en effet sous l'égide de l'HAS, à l'appui d'un nouveau cadre national d'analyse et d'évaluation externe).

15 professionnels plus particulièrement, ont été mobilisés tout au long de l'année 2022 pour permettre de satisfaire à cet exercice au cours duquel 80 critères, répartis dans 17 objectifs, eux-mêmes insérés dans 5 grands chapitres (ou thématiques), ont été passés au crible.

Il en résulte :

- ✓ 75 lignes de force,
- ✓ et 5 lignes de défi :
  - permanence de la problématique de la liste d'attente,
  - problématique d'inadéquation des locaux aux besoins actuels du service,
  - expédition des écrits dans de meilleurs délais,
  - modalités de participation des usagers à repenser et redéfinir.

Ces défis et autres axes d'amélioration identifiés, sont présentés plus loin dans le paragraphe "démarche d'amélioration continue des pratiques".

À noter que le cahier des charges utilisé ne fait en rien référence à la charge de travail confiée à la responsabilité des professionnels.

Nous tenons donc à souligner que les ratio 1 ETP/31 mesures, deux visites domiciliaires minimum par mois, 1 ETP de chef de service / 310 mesures, constituent des réalités sur lesquelles nous interpellons de longues dates. Elles sont génératrices d'une pression telle aujourd'hui que nombre de personnels, récemment arrivés ou titulaires bien campés dans leur poste et leur identité professionnelle, préfèrent se tourner vers d'autres horizons.

C'est une situation particulièrement préoccupante qui fragilise l'ensemble du service et mériterait d'être étudiée de concert avec la Direction Enfance Famille du département de la Charente-Maritime.

5. Échec à l'appel à projet AEMO Renforcée :

Depuis longtemps amené à réaliser des AEMO Renforcée à la demande des Juges des Enfants, mais sans pour autant être autorisé et financé par les autorités administratives pour assumer ce segment d'activité, c'est en toute logique que le service AEMO s'est porté candidat pour répondre à l'appel à projet 110 AEMO Renforcées, lancé en avril 2022 par le département de la Charente-Maritime.

Réussir à monter ce dossier dans le temps contraint de 5 semaines a constitué une véritable gageure.

Je tiens ici une nouvelle fois à saluer la mobilisation des différents professionnels qui, en plus de leur charge de travail habituelle, ont permis à l'ADSEA 17 de satisfaire à cet exercice.

Au final, le dossier a été emporté par une autre association. C'est une déception pour les personnels de l'AEMO, de la Direction Générale et le conseil d'administration de l'ADSEA 17.

6. Permanence de la problématique de la liste d'attente :

Le nombre très important de mesures en attente (jusqu'à 154 en octobre 2022) a pour incidence de fortement allonger les délais d'intervention auprès de nombreuses familles, avec pour conséquence la majoration du risque encouru pour les mineurs. En outre, la non-exécution des décisions des Juges des Enfants dans des délais raisonnables (soit 1 mois) met en tension la responsabilité des différentes parties au dossier.

Ainsi, les moyens humains supplémentaires accordés (en 2018, 2020, puis 2021) pour répondre aux besoins des deux tribunaux pour enfants (+ 240 mesures AEMO en suractivité, soit 9 postes éducatifs) n'ont pas véritablement permis, au seuil de l'année 2023, de résorber significativement la tension sur le nombre de mesures en attente.

La situation s'est même encore dégradée par rapport à 2021.

En outre, la problématique persistante de l'ampleur de la liste d'attente, couplée à d'autres exigences et contraintes du service, a, cette année encore, majoré la pression non négligeable pesant sur l'ensemble des professionnels du service.

Une réflexion interne pour tenter de faire face à cette réalité questionnant le sens même de nos missions de protection, a conduit à envisager la création d'un Dispositif expérimental de Liste d'Attente - DLA.

Ce travail a été mené au cours du dernier trimestre pour un possible déploiement début 2023.

7. Enrichissement de la pluridisciplinarité des équipes :

Processus engagé en 2021, ce sont en 2022 :

- ✓ 5 éducatrices de jeunes enfants,
- ✓ et 1 assistante de service social,

qui sont venues étoffer les champs de compétences mobilisables au sein du service.

8. Participation aux formations initiales/accueil de stagiaires :

Le service accueille régulièrement des stagiaires : secrétaire, psychologue, éducateurs, cadres.

En 2022, le service s'est prêté à l'exercice pour :

- ✓ 1 stagiaire éducateur spécialisé - stage long - antenne de La Rochelle,
- ✓ 1 stagiaire éducateur spécialisé - stage long - antenne de Rochefort,
- ✓ 1 stagiaire éducateur spécialisé - stage long - antenne de Saintes,
- ✓ 1 étudiante en L3 psychologie - antenne de Rochefort,
- ✓ 1 étudiante en L3 psychologie - antenne de La Rochelle.

9. Formation professionnelle continue :

Malgré le contexte sanitaire, plusieurs séquences de formation ont pu être maintenues et d'autres ont été ajournées ou reportées :

- ✓ "Tuteur de proximité" à l'IRTS Poitiers, pour 1 éducateur spécialisé,
- ✓ "Sensibilisation PNL" à FORSYFA Nantes, pour 1 éducateur spécialisé,
- ✓ "Analyser la relation d'aide : s'initier à l'entretien", avec GERFI+ La Rochelle, pour 1 éducateur spécialisé,
- ✓ "Violences intra familiales" à l'IDES Paris, pour 1 éducateur spécialisé,
- ✓ "Intervention systémique, 1er cycle" à FORSYFA La Rochelle, pour 1 éducateur spécialisé,
- ✓ "Intervention systémique, 2ème cycle" à FORSYFA La Rochelle, pour 1 psychologue,
- ✓ "Approfondissement de la pratique systémique" à FORSYFA Nantes, pour 2 éducateurs spécialisés,
- ✓ "CAFERUIS" à l'IRTS Poitiers, pour 1 professionnel,
- ✓ "droit du travail et management", formation juridique en inter organisée par l'ADSEA 86 sur 1 journée à Poitiers, pour deux cadres de l'AEMO,
- ✓ "Initiation à la prise en charge des auteurs de violences sexuelles", 3 x 2 jours par atelier de 15 personnes,
- ✓ "Pour un réel pouvoir d'agir des personnes accompagnées !", 3 jours au 42ème Assises Nationales du CNAEMO au Touquet, pour 2 professionnels,
- ✓ "Aux risques de la protection des enfanceS" avec Pratiques Sociales Paris, pour 1 éducateur spécialisé,
- ✓ "Comportement à risques des ados : normal ou pathologique ?", avec CROCUS Niort, pour 4 référents éducatifs.

Nota : Les différentes séquences de participation à des colloques et congrès font l'objet d'une restitution collective en interne, sous forme de synthèse, à l'occasion des réunions d'équipe.

10. Rencontres avec les partenaires du service :

Plusieurs concertations, en présentiel et en visio conférence, ont été organisées dans l'année avec les Délégations Territoriales de Rochefort et Jonzac/Royan.

Les réunions d'équipe sont l'occasion pour le service d'organiser des concertations avec des partenaires. Au cours de l'année 2022, sont venues à notre rencontre ;

- ✓ l'association Ocean Peak, en mars avec l'équipe nord, puis avec l'équipe nud,
- ✓ l'IREPS, en avril avec l'ensemble du service,
- ✓ le CIDFF en mai avec l'équipe nord,
- ✓ l'établissement ETAP, en mai avec l'équipe sud,
- ✓ les Dispositifs PCPE/PCO, en juin avec l'ensemble du service,
- ✓ l'association Re-Pères, en septembre avec l'ensemble de l'équipe,
- ✓ le SAR sud de Moissons Nouvelles en octobre avec une représentation de l'équipe sud,
- ✓ le SAR nord en octobre avec une représentation de l'équipe nord,
- ✓ le service Entraide Familiale de l'UDAF, avec une représentation de l'équipe nord,
- ✓ le STEMO de La Rochelle en octobre, avec l'équipe nord,
- ✓ les magistrats du tribunal pour enfants de Saintes, en octobre avec l'équipe sud,
- ✓ le CADA/UDA 17, en novembre avec l'équipe nord,
- ✓ la Mission Locale de Haute-Saintonge, en novembre avec l'équipe sud.

11. Activités de recherche et de réflexion :

a. Groupe de réflexion interne au service :

Commission "TDC" : Initiée en mars 2022, ce groupe de travail interne, composée de 10 professionnels du service, a eu pour commande de se pencher sur la thématique de l'accompagnement en AEMO des Tiers Digne de Confiance.

Les travaux ont à la fois compris des temps de recherche individuels et 4 séances collectives.

Cette démarche de "recherche-action" s'est traduite en décembre par :

- ✓ la constitution d'une ressource documentaire
- ✓ l'édition d'un livret d'accueil "spécial" TDC (décembre 2022).

Cette initiative s'inscrit dans un contexte de montée en présence significative du nombre de TDC accompagnés par le service, passant de 14 en 2020, à 64 en 2022.

Nous tenons, ici, à de nouveau saluer les membres de la commission pour leur implication et investissement autour de cette thématique qui concerne l'ensemble des professionnels du service.

b. Participation à des groupes de travail/réseau :

Le GRAEMO : Les activités de ce groupe, composé de professionnels émanant de plusieurs services AEMO de l'ancienne région Poitou-Charentes, a repris son fonctionnement habituel.

Trois réunions ont pu être réalisées en 2022. Les thématiques partagées dans ce cadre font l'objet d'une restitution régulière à l'ensemble du service lors des réunions institutionnelles de juin et de décembre.

c. Des activités et des jeux pour soutenir la relation :

Au-delà de l'action éducative régulière auprès des enfants et de leurs parents, l'équipe éducative de l'AEMO met en œuvre des projets destinés à étayer la relation, à évaluer les compétences, attitudes et comportements des mineurs dans un autre cadre que celui du domicile familial, en créant un contexte de partage autour d'une activité, d'un temps de loisir socialisant ; une expérience toujours riche en échanges et en observations.

Malgré le contexte sanitaire inhérent au COVID-19, plusieurs sorties et activités ont pu être proposées : sorties à la plage, à la base de loisirs de Jonzac et Montendre, au bowling, à la ludothèque, à Zoulou Aventure, à l'aquarium, au labyrinthe de Saint-Vivien, à la Ferme de Magné, aux Ânes de La Rêverie, après-midi animation "halloween" et "Noël", atelier cuisine, deux escapes games au Château de La Roche Courbon et à l'Abbaye de Fontdouce, jeux de piste, randonnées nature, pique-niques, goûters en plein air, partage d'un sandwich ou d'un déjeuner…

Les intervenants, malgré les contraintes du respect des gestes barrières et des mesures d'hygiène, ont également continué à recourir à des jeux de société comme support à la relation avec les mineurs. Les observations qu'ils en retirent donnent nombre d'informations sur la personnalité, les difficultés, acquis et compétences des enfants.

12. Démarche d'Amélioration Continue des Pratiques - DACP :

Issus de l'exercice d'évaluation interne réalisé en 2022, sont présentés ci-dessous les axes prioritaires retenus pour les cinq années à venir.

Leur mise en œuvre est confiée à un comité de pilotage qui aura également à se préoccuper de la réforme de l'évaluation portée par la HAS.

AEMO
PLAN D'AMÉLIORATION 2023 - 2027

AXES PRIORITAIRES 2023-2027	2023			2024				2025				2026				2027			
	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre
Négocier avec l'autorité départementale les moyens de résorber significativement l'ampleur de la liste d'attente (DEFI)	en attente	en attente																	
Mener une réflexion sur le déploiement d'un dispositif de gestion de liste d'attente (DEFI)	réalisée	réalisée																	
Engager, en lien avec l'association et les autorités de tarification, un programme immobilier d'envergure pour répondre aux exigences du service en termes de conditions de travail et de qualité d'accueil du public (DEFI)																			
Actualisation du projet de service (commission projet)	en cours de traitement	en cours de traitement	en cours de traitement	réalisée															
Généraliser la formalisation des PAE & DIPC	en cours de traitement	en cours de traitement																	
Travailler à une transmission des écrits dans des meilleurs délais (DEFI)	en cours de traitement	en cours de traitement																	
Repenser et redéfinir les modalités de participation des usagers (DEFI)	en cours de traitement	en cours de traitement																	
Développer et diversifier les actions de communication en direction des partenaires	réalisée	réalisée																	
Actualisation du livret d'accueil (commission projet)	en attente	en attente	en attente	en cours de traitement	en cours de traitement		réalisée												
Actualisation de la plaquette (cadres, secrétaires)	en attente	en attente	en attente	en cours de traitement	en cours de traitement		réalisée												
Actualisation des plans d'accès (secrétaires)	en attente	en attente	en attente	en cours de traitement	en cours de traitement		réalisée												
Actualisation du règlement de fonctionnement (commission projet)	en attente	en attente	en attente	en cours de traitement	en cours de traitement		réalisée												
Prendre connaissance et investir les nouvelles modalités d'évaluation portées par la HAS dans la perspective de la prochaine évaluation qui pourrait être réalisée en 2024, par un organisme accrédité	réalisée	réalisée																	

en cours de traitement
réalisée
en attente

B. Perspectives 2023

1. Des enjeux :

- **obtenir un nouvel arrêté portant modification de l'autorisation du service AEMO**

Le service reste dans l'attente d'un nouvel arrêté d'autorisation portant officiellement sa capacité à 1 040 mesures.

Il en est de même de la dotation budgétaire correspondante.

Au seuil de l'année 2023, ce sont, depuis 1 an et demi, 162 mesures en suractivité qui restent ainsi exécutées dans le cadre d'une extension provisoire de la capacité autorisée.

Cette attente s'inscrit dans un contexte où nous faisons le constat que ni le renforcement successif des moyens alloués au service (soit 240 mesures supplémentaires sur 3 ans), ni la création de 110 mesures AEMO Renforcée portées par un autre service depuis septembre 2022, n'ont permis de résorber significativement la problématique de la liste d'attente.

Bien au contraire, à l'heure où nous basculons en 2023, la situation s'est encore dégradée avec plus de 120 mesures en attente fin 2022.

Aussi, la constance de ces chiffres ne laisse pas entrevoir une diminution des besoins en AEMO à moyen terme.

Aujourd'hui, il apparaît donc indispensable de parvenir à assainir cette situation en allouant les moyens pérennes ad hoc, correspondant à l'actuelle capacité provisoire de 1 040 mesures.

C'est également un enjeu de stabilité, à la fois en termes de gestion budgétaire mais aussi des ressources humaines.

- **expérimentation d'un dispositif de gestion de liste d'attente - DLA**

Parce que le service AEMO 17 fait face à la "formation" d'une liste d'attente qui ne cesse de croître, ne permettant pas l'exécution rapide des décisions des magistrats et mettant en échec l'objectif même de la protection de l'enfance, en laissant sans accompagnement des enfants qui ont besoin d'une intervention rapide des services, nous avons, au cours du dernier trimestre 2022, pris l'initiative de créer un **D**ispositif expérimental en capacité de répondre en partie à la problématique de la **L**iste d'**A**ttente : le **DLA**.

Son déploiement, en relation avec les autorités, est programmé pour janvier 2023. Un comité de suivi en assure le pilotage.

Nota : La CNAPE a formulé 4 recommandations à destination des services AEMO confrontés à l'impossibilité de mettre en œuvre dans des délais raisonnables une mesure AEMO. En accord avec l'IGAS, elle préconise entre autres "la mise en place d'un dispositif de gestion de liste d'attente qui garantisse a minima une consultation du dossier judiciaire..., une visite domiciliaire et un contact avec les autres intervenants auprès de la famille".

Le DLA expérimental de l'AEMO 17 s'inscrit pleinement dans ces 3 cibles.

- **diminuer le ratio nombre d'enfants accompagnés/référent éducatif**

Nous souhaitons engager des discussions avec la Direction Enfance Famille, pour passer sous le seuil de 28 mesures pour un 1 ETP éducatif et introduire le seuil de 18 familles maximum suivies simultanément comme paramètre complémentaire.

Ce double objectif serait de nature [au vu d'une charge de travail accrue, dans un contexte socioéconomique de précarité grandissante et de situations de plus en plus complexes, impactant la charge mentale des personnels directement au contact d'enfants et de parents présentant des problématiques multiples] à mieux nous permettre de garantir notre mission de protection et de prévenir certaines décisions de placement.

Cette attente, exprimée depuis plusieurs années, est d'autant plus prégnante depuis 18 mois à la suite du départ, à quelques mois d'intervalle, de 5 professionnels titulaires de leur poste qui motiveront leur décision par une pression professionnelle croissante en termes de charge de travail et de charge mentale. Il en est de même avec des professionnels ayant récemment rejoint notre équipe qui démissionnent après une année, voire quelques mois. Aujourd'hui, ces "anciens" du service sont toujours travailleurs sociaux, mais plus en protection de l'enfance.

Parvenir à diminuer le ratio par éducateur à 28 mesures serait également de nature à prendre en compte cette dimension qui va de pair avec les problématiques d'attractivité du secteur et de fidélisation des professionnels en protection de l'enfance, ici en particulier des services AEMO hier très recherchés, mais aujourd'hui, eux aussi, confrontés à la désaffection des professionnels de l'action sociale. Le service AEMO de l'ADSEA 17 ne fait pas exception en la matière.

Réduire significativement le nombre de mesures confiées à la responsabilité d'un professionnel constituerait donc une réponse forte à la hauteur de ces enjeux.

- **rompre avec la spirale du turn-over des professionnels**

Cette thématique fait largement écho aux propos précédents.

Si notre attention relative au turn-over des professionnels portait essentiellement ces trois dernières années sur l'antenne de Jonzac, confrontée à de nombreux mouvements de personnels couplés à une pénurie de candidats sur ce territoire présentant une moindre attractivité, cette réalité, comme mentionnée à plusieurs reprises dans le présent rapport d'activité, s'est étendue à tout le service.

Circonscrit au "grand" sud du département, ce phénomène touche aujourd'hui les secteurs géographiques de La Rochelle, Rochefort et Royan…

Un turn-over dont les effets sont majorés par une désaffection de notre secteur d'activité, une baisse d'attractivité des métiers du social à laquelle les services AEMO n'échappent pas.

Ainsi, plusieurs postes socio-éducatifs sont restés de longues semaines voire mois, vacants.

Une situation générant des tensions, de l'épuisement, de la lassitude, de l'insatisfaction chez les professionnels qui "tiennent" leur poste et essaient de faire face, tout en observant que le système dans lequel ils travaillent, fonctionne de plus en plus souvent en mode dégradé.

Il va sans dire que ce contexte vient desservir la continuité et la qualité des accompagnements.

Cette situation, particulièrement préoccupante, fragilise l'ensemble du service et gagnerait à être étudiée de concert avec la Direction Enfance Famille du département de la Charente-Maritime.

2. Des chantiers à poursuivre et à ouvrir :

- **axer la formation professionnelle vers les thématiques suivantes :**

- Les questionnements éthiques et la bientraitance en AEMO,
- L'entretien familial dans le cadre de l'intervention socio-éducative,
- L'intervention de protection de l'enfance à domicile,
- Renforcement des compétences en maîtrise des solutions numériques.

- **intégrer les orientations de la loi du 8 février 2022 sur la protection de l'enfance, notamment les thématiques suivantes :**

- Médiation familiale à l'initiative des Juges des Enfants,
- Recours renforcé à des tiers comme alternative aux placements en institution ou la primauté de la personne ressource - TDC - dans le cadre d'une décision de placement.

- **participer aux travaux et ateliers consacrés au nouveau schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2023-2027**

- **poursuivre les travaux de modernisation des équipements (mobiles et structurels) pour permettre au service de prendre le "virage numérique" dans des conditions optimales d'exploitation**

- **poursuivre la modernisation du SI (Système d'Information) du service par le développement de solutions informatiques et numériques conformes aux exigences du RGPD, avec :**

- Une exploitation plus large des possibilités de traitement apportées par le dossier numérique de l'usager - solution Sil'Age (qui deviendra Silao en 2023).
- Le recours à une solution de stockage externalisée et partagée des données exploitées par le service - solution sharepoint/Office 365.

- **améliorer le recueil des données (statistiques) - solution Sil'Age/Silao**

- **poursuivre le processus de mise en conformité du service avec le RGPD**

- **appréhender les enjeux du nouveau processus d'évaluation porté par l'HAS**

- **faire face à la problématique immobilière pour les sites de La Rochelle, Rochefort, Saintes et suivre la réalisation des travaux pour les nouveaux sites de Médis et de Montendre**

- **s'attacher à reprendre le fil des étapes d'archivage des données physiques et numériques dans les règles de l'art**

Les chantiers ne manquent pas !

……

RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2022

DU POLE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ MECS

Chancelée à La Vergne

Foyer Paule Maraux

Foyer Pont l'Abbé

Foyer Saintes

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DE CHARENTE MARITIME - "LA PROTECTRICE"

Les axes d'évolution 2022 du Pôle Hébergement Diversifié MECS (P.H.D.)

Les places d'hébergement du PHD ont été mises en œuvre depuis le début du précèdent CPOM 2014-2018.

L'exercice 2022 correspond à la 4ème année du CPOM 2019-2023.

Pour **rappel**, depuis mai 2014, la Maison d'Enfants de Chancelée, l'établissement HEA et l'établissement Paule MARAUX ont été rassemblés au sein d'un **DISPOSITIF D'HEBERGEMENT DIVERSIFIE** permettant d'offrir une palette de services à la personne, enfants et parents : Hébergement en internat foyers et Transbordeur, APMN, PEAD.

Une Directrice et une Directrice Adjointe en assurent la gestion et le pilotage : Mme Heullant et Mme Vasseur (cf ; organigramme PHD 2023).

→ Les **rapports d'activité du pôle MECS** démontrent une activité constante (sur **Chancelée /** Secteur de **Saint Jean d'Angely**, l'Institut **Paule Maraux / Rochefort** et l'**Hébergement Educatif pour Adolescents / Saintes**).

Ils traduisent une offre de placements diversifiés ; il est à noter sur les trois MECS et tous services confondus, un taux d'activité conséquent, de plus de 92 à 95 % en moyenne, un taux sur le SAS Transbordeur en **suractivité pour cette année**, une demande forte du PEAD par secteur géographique avec des demandes de repli.

- Pour le PHD, les modalités de prise en charge des enfants accueillis relèvent d'une facturation différenciée, pour 2022 :
  1. Prix internat (foyers), moyenne 236 € et 276 € pour le SAS, service atypique…
  2. Prix APMN, moyenne 118 €
  3. Prix PEAD, moyenne 59 €
  4. Prix MNA, moyenne 70 €

- **L'année 2022** a permis de consolider les projets suivants :

Pour **la MECS de « Chancelée »,** nous confirmons la présence en moyenne de 20 jeunes dont les fratries (sur un effectif de 27 places d'internat) lors de chaque week-end et période de vacances scolaires avec **des pics d'activité** irréguliers (Toussaint / Noël) de jeunes présents sur ces mêmes périodes.

Cette adaptation en trois unités de vie en groupes verticaux de proximité rend plus lourde la gestion des maisons, **notamment les week-ends** plus délicate la question du vivre ensemble au quotidien, avec des enfants (5) aux parcours de vie chaotiques… et demandant une prise en charge individualisée à la vue de leur comportement qui peut devenir agressif et violent.

Pour que ces enfants puissent se ressourcer, des séjours de rupture ont été proposé.

Dans ce contexte, d'après crise sanitaire, un **turn-over** important du personnel titulaire (démissions, retraites, ruptures conventionnelles) est à noter en particulier pour cette MECS, avec de nombreux arrêts maladies qui ont impliqué des remplacements éducatifs, par conséquence, un changement de professionnels, un virage institutionnel en marche dans l'accompagnement (révision du projet dans sa globalité).

Pour les trois MECS,

L'accompagnement éducatif et la préparation des sorties :

En 2022, une réflexion et un travail sur le thème de l'accompagnement en semi-autonomie des adolescents a été finalisé par un écrit.

Plus largement, la préparation à la sortie à travers notamment l'anticipation de la majorité a été au cœur du travail mis en œuvre (COPIL, réunions de service…), l'entretien du jeune dès 16 ans,

Également :

- ✓ Le développement de projets autour de « l'extériorité », à partir de séjours et d'activités,
- ✓ La démarche d'évaluation interne effectuée en 2022 pour les trois MECS : suivi en comité de pilotage des outils d'analyse et d'évaluation du public accueilli et de son accompagnement (objectivation à partir de recueils de données et des écarts des enquêtes de satisfaction),
- ✓ La démarche parallèle d'amélioration continue, en préparant les évaluations externes programmées sur trois ans, celle de HEA est datée au dernier trimestre 2023.

Le service PEAD : la demande renouvelée budgétaire d'un poste pérenne toujours d'actualité

La dispersion géographique des familles sur le département (secteur de La Rochelle) à couvrir, combinée au fait que le nombre de professionnel étant impair, ne permet pas un travail en binôme et une sectorisation.

La demande de places sur le secteur Nord du département, notamment pour des très jeunes enfants de (3 à 6 ans) se confirme.

Le **projet** proposé au département pour 6 nouvelles places et six professionnels permettait de répondre à une liste d'attente…, une meilleure « couverture » du territoire et aurait amélioré la qualité du travail permettant de répondre davantage au cahier des charges (visite hebdomadaire pendant les congés n'est pas possible pour le « trinôme »).

Le service APMN

La participation des jeunes aux espaces de parole a été travaillé, particulièrement au Conseil à la Vie sociale, spécifique au service APMN, mis en place fin 2021, dans ce cadre a été réécrit le questionnaire de satisfaction annuel ; chaque jeune est sollicité pour participer activement et donner son avis lors des réunions préparatoires de Saintes et Rochefort...

Lieux de vie MNA Relai et Mina 17

En tenant compte d'une conjoncture d'après Covid, l'accompagnement aux démarches administratives de sortie des dispositifs :

Les jeunes en apprentissage sont amenés à partir à leur majorité. Pour anticiper au mieux cette sortie et accompagner le jeune dans la constitution du dossier qui lui permettra d'obtenir un titre de séjour, il est nécessaire de bien connaître les démarches à suivre, de renforcer les liens avec les partenaires institutionnels et de suivre l'évolution des réglementations concernant les droits des personnes étrangères sur le territoire français.

La préparation de la sortie du jeune implique également de connaître et de transmettre les ressources que pourra solliciter le jeune lorsqu'il sera autonome. Pour le jeune, cela veut dire qu'il doit faire des économies lors de leurs séjours sur nos lieux de vie. Pour les éducateurs, cela nécessite d'être au plus près du réseau associatif, citoyen et/ou solidaire.

Pour la première année, l'accueil de deux jeunes filles a été une adaptation au projet d'accompagnement déjà en place.

- **Le développement du pôle MECS en lien avec l'association**

→ Évaluation et révision des projets d'établissements MECS pour 2022 - 2023 :

o Chancelée / St Jean d'Angély

Evaluation en continue en interne en 2022 (le fonctionnement, le projet pédagogique…), la révision du projet d'établissement (démarche participative) a démarré en décembre 2022 : elle est prévue d'être finalisée en fin d'année 2023.

o IPM et SAS / Rochefort

Le foyer et le SAS poursuivent une démarche d'amélioration continue, en préparant en COPIL, leur évaluation externe prévue en 2025.

o HEA / Saintes : les deux foyers et les services APMN /PEAD ont révisé et réécrit collectivement leur projet de service : exemple, règlement intérieur, livret d'accueil (documents de la loi 2002.2 actualisés).

o La démarche d'évaluation interne 2022 a été réalisée en préparation de l'évaluation externe prévue en 2023.

→ Les axes d'amélioration/projet établissement/évaluation :

o Foyer IPM :

- Évaluer le projet en développant les axes d'amélioration continue (délégation de référence et accompagnement, semi-autonomie…)
- Continuer la démarche de rénovation des bâtiments (projet lieu de vie collectif…)

o HEA /Saintes :

- Contribuer au confort et au bien-être des jeunes (rénovation des chambres, mobilier …)
- Proposer des mini-séjours de rupture

→ Réflexion sur les locaux, sur l'environnement :

o Investissements futurs (travaux...) pour l'IPM à Rochefort, pour le foyer de Gambetta à Saintes, déménagement du foyer de Pont l'abbé d'Arnoult (pérennité du site…),

o Pour Chancelée, suivi des aménagements de Chancelée (espaces extérieurs) et suivi de la **conformité** des installations (chauffage / légionnelle),

→ Promotion des projets en matière d'accompagnement éducatif

- Évaluation du projet du service SAS de Rochefort, « Transbordeur » : âge, effectif, type d'hébergement : constat et continuité pour des situations complexes,

- Continuité de la démarche participative du projet de la MECS de Chancelée,

- Préparation aux évaluations externes, dont HEA en 2023,

- Projet de places supplémentaires de PEAD (secteur Nord, La Rochelle).

Les missions dévolues aux prises en charge de l'Association ADSEA 17, les perspectives aujourd'hui, préparent, **sur cette année de transition**, le prochain CPOM, pour 2024…

B. Heullant

ORGANIGRAMME PÔLE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ -PHD-

DIRECTION
1, Cours Lemercier—17100 SAINTES
Directeur Général : Richard DELAFOND
137 PLACES EN ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENTS DIVERSIFIES

DIRECTRICE
Brigitte HEULLANT

DIRECTRICE ADJOINTE
Olivia VASSEUR

HEA
Hébergement Éducatif Adolescents
(mixte)

- **Foyer Saintes**
  Internat en collectif (10 places) 14-21 ans
  + lit de repli **PEAD**
  - **Foyer Pont l'Abbé**
    Internat en collectif (10 places) 14-21 ans
    + lit de repli **PEAD**
- **APMN Saintes et Rochefort**
  (24 places) 17-21 ans
- **Services Généraux et Administratifs**

IPM
Institut Paule Maraux
(mixte)

- **Foyer Rochefort**
  Internant en collectif (10 places) 14-21 ans
  + lit de repli **PEAD**
  - **SAS « Le Transbordeur »**
    (8 places) 16-18 ans
- **RELAI 17 (JNA)**
  (10 places) 15-21 ans
  - **MINA 17 (JNA)**
    (10 places) 15-21 ans
- **Services Généraux et Administratifs**

MAISON D'ENFANTS CHANCELÉE
Maison d'enfants à Caractère Social
(mixte)

- **Maison PAPILLON**
  Internat de 10 places
  6-14 ans
  - **Maison LIBELLULE**
    Internat de 11 places
    6-14 ans
- **Maison COLIBRI**
  Internat de 6 places (6—14 ans)
  + lit de repli + lieu de WE
  - **PEAD**
    (28 places) 0— 18 ans
- **Services Généraux et Administratifs**

POLE HEBERGEMENT DIVERSIFIE

MAISON D'ENFANTS DE CHANCELEE

1 chemin de La Fayolle

17400 LA VERGNE

Service Administratif : ☎ 05.46.32.33.00 / Fax : 05.46.32.60.07

Courriel : chancelee@adsea17lp.fr / pead.secretariat@adsea17lp.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

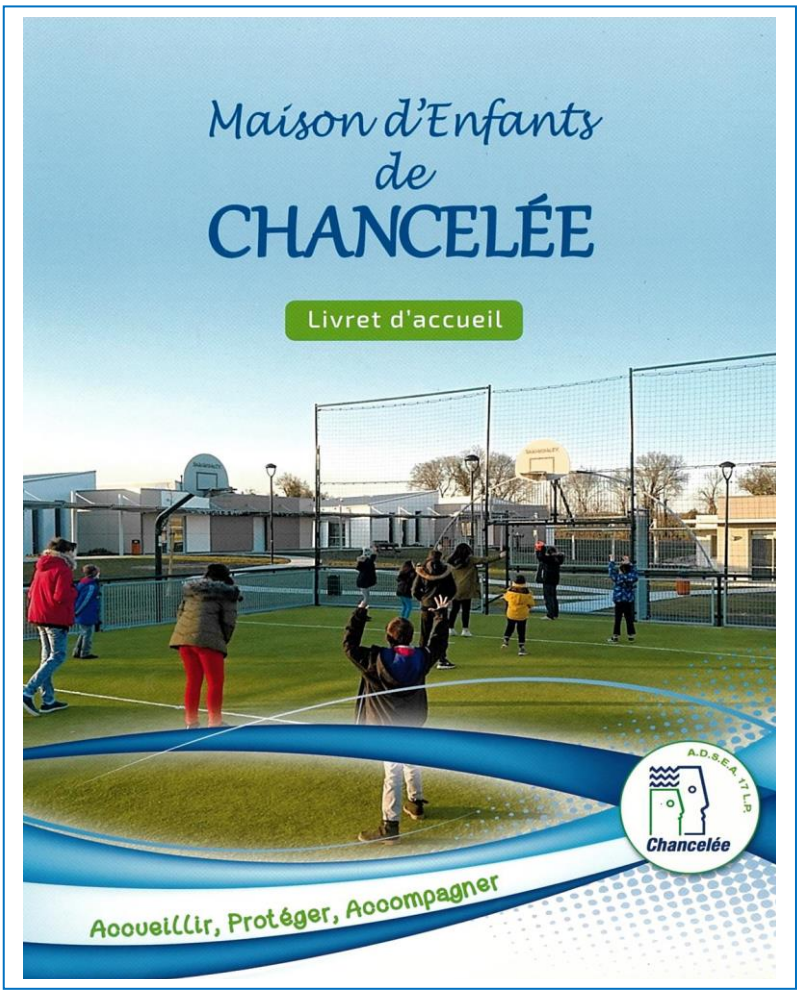

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

I. La Présentation administrative de la MECS

II. L'organisation

III. Les missions et l'actualité du service PEAD

DEUXIEME PARTIE

I. Les données relatives à l'activité : le service « Placement éducatif à domicile »
II. Les données relatives à l'activité : le service « Hébergement collectif »
III. Le personnel et l'accueil des stagiaires

TROISIEME PARTIE

I. Points sensibles :

- L'état des lieux du post covid et l'accompagnement éducatif
- L'effectif en augmentation et la problématique d'enfants relevant du médico-social

II. Points de satisfactions :

- La spécificité de l'accueil
- La réponse institutionnelle
- Perspectives

Annexes

- Organigramme

***

PREMIERE PARTIE

I. La présentation administrative de la MECS :

Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse **33 062 BORDEAUX**	Tribunal Pour Enfants	Cour d'Appel
	17	

Fonction Principale : **Etablissement**

MECS CHANCELEE

1, chemin de La Fayolle

17400 LA VERGNE

☏ 05.46.32.33.00 🖷 05.46.32.60.07

Courriel : chancelee@adsea17lp.fr / pead.secretariat@adsea17lp.fr

Direction : Mme B. HEULLANT, directrice du pôle MECS

Mme O. VASSEUR, directrice-adjointe

N° FINESS : **170 782 726 177 177 000** CODE CATEGORIE : **177**

ORGANISME GESTIONNAIRE

ADSEA 17 LP
5 Place Dorléac
17300 ROCHEFORT
☏ 05.46.88.89.89
@ direction-generale@adsea17lp.fr

Statut juridique : **Privé**

Président : Monsieur Jean-Claude **DORÉ** Directeur Général : Monsieur Richard **DELAFOND**

HABILITATION

HEBERGEMENT COLLECTIF MECS CHANCELEE	**SERVICE PLACEMENT EDUCATIF A DOMICILE** MECS CHANCELEE (adresse administrative)		
27 mesures	MECS Chancelée	MECS Hébergement Educatif d'Adolescents	MECS Institut Paule Maraux
	16 mesures	6 mesures	6 mesures
TOTAL : 27	TOTAL : 28		

HEBERGEMENT COLLECTIF	
PRIX DE JOURNEE PRINCIPAL	
Juin 2021	236,66 €
JUILLET 2022	**239,74 €**

SERVICE PLACEMENT EDUCATIF A DOMICILE			
PRIX DE JOURNEE	MECS CHANCELEE La Vergne	MECS Institut Paule Maraux Rochefort	MECS Hébergement Educatif pour Adolescents Saintes
JUIN 2021	**59,17 €**	**59,70 €**	**58,80 €**
JUILLET 2022	**59,94 €**	**60, 47 €**	**58,80 €**

FACTURATION DES JOURNEES AU TITRE DE L'ANNEE 2022 Placement Educatif à Domicile

FACT/MECS	DECISION JUDICAIRE ASE	DECISION JUDICIAIRE	DECISION ADMINISTRATIVE
CHANCELEE			
Nombre de journées facturées Dépt 17		**5654**	
Montant total Facturé/prix de journée		*336 878,74 €*	
INST PAULE MARAUX			
Nombre de journées facturées Dépt 17		**2086**	
Montant total facturé/prix de journée		*125 296,50 €*	
HEA			
Nombre de journées facturées Dépt 17		**1371**	
Montant total facturé/prix de journée		*79 766,82 €*	

FACTURATION DES JOURNEES AU TITRE DE L'ANNEE 2022

HEBERGEMENT COLLECTIF

FACT/MECS	DECISION JUDICAIRE ASE	DECISION JUDICIAIRE	DECISION ADMINISTRATIVE
CHANCELEE			
Nombre de journées facturées Dépt 17		**9 435**	
Montant total/prix de journée réel		*2 247 249,14 €*	

- **Arrêté n°17-849 du 4/10/2017 au titre d'une habilitation à l'Aide Sociale à l'Enfance**

Art L.221 et 375 du code civil valide pour une durée de quinze ans, soit jusqu'au 2/01/2032

JEUNES CONCERNES

Age	Garçons	Filles
Minimum à l'admission	6 ans	6 ans
Maximum à l'admission	14 ans	14 ans
Limite de présence	5	17

ORIGINE GEOGRAPHIQUE :

Département Charente-Maritime prioritairement

II. L'organisation :

La Maison d'Enfants de Chancelée est une MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social), est gérée depuis 1994 par l'ADSEA 17 – La Protectrice.

En lien avec l'association ADSEA17-LP, les autorités, aux fins d'économies d'échelles, ont tranché en **2014**, en faveur d'une construction d'une nouvelle MECS, toujours localisée sur le secteur de Saint Jean d'Angely, sur la propriété de Chancelée à environ 500 mètres de l'ancien établissement dit « château ».

Capacités d'accompagnement de la MECS de Chancelée au 31/12/2022 :

→ Etablissement Chancelée : 43 jeunes (27 en internat/16 en PEAD) sur trois maisons en proximité.

≥ 10 places en internat sur la maison « Libellule »
≥ 11 places en internat sur la maison « Papillon »
≥ 6 places en internat (+5 lits en repli PEAD + lieu de week-end-regroupement domicile) sur la maison dite RELAI « Colibri ».

→ Service PEAD : 28 jeunes en suivi de placement à domicile répartis sur les trois MECS par secteur géographique.

≥ 16 places : site de Saint Jean d'Angely (rattachement lit de repli/Chancelée)
≥ 6 places : site de Rochefort (rattachement lit de repli/Institut Paule-Maraux)
≥ 6 places : site de Saintes (rattachement lit de repli/Hébergement Educatif pour Adolescents)

O L'évolution des besoins des demandes en placement à domicile (PEAD) dans le département en lien avec notre réorganisation du pôle (**cf. organigramme du Pôle Hébergement Diversifié**) nous a permis de restructurer les trois MECS (Chancelée / IPM Rochefort/ HEA Saintes) et leurs services diversifiés Foyers / PEAD / APMN.

→ Nous avons redistribué les missions sur les 3 MECS et mis en place **un service « unique » PEAD de 28 places**, localisé par lieu permanent et d'accueil des familles, en lieu central géographique à **Beurlay**.

Ce service est aujourd'hui piloté par un chef de service situé à Saintes (HEA), il est administrativement rattaché au secrétariat de Chancelée mais pas budgétairement.

Il fonctionne aujourd'hui avec un encadrement de 5 éducateurs spécialisés (1 poste obtenu en fonction de la demande de PEAD en 2017 pour 6 mesures engagées) et d'un temps partiel de psychologue.

III. Les Missions et l'actualité du service PEAD :

→ **L'objectif général de la MECS** est de contribuer à mener une intervention sociale et familiale globale en collaboration étroite avec les responsables légaux et avec les services partenaires.

○ Il s'agit avant tout de protéger, mais aussi d'évaluer, d'identifier et d'interroger des fonctionnements familiaux portant atteintes gravement au développement des enfants. Le but est de permettre aux familles de trouver un nouvel équilibre autorisant l'enfant « séparé » à retourner auprès des siens durablement. Pour autant que cela sera possible……

○ Les enfants, garçons et filles, pouvant être accueillis sont âgés de 6 à 14 ans. Il s'agit d'une façon générale, d'enfants carencés (carences affectives, éducatives,) vivant des situations de danger, sociales et familiales susceptibles de porter atteinte à leur intégrité psychique et physique et mettant en péril leur potentiel évolutif.

○ La MECS propose de l'accueil et de l'accompagnement diversifiés :

- Internat en accueil collectif
- Placement Educatif A Domicile (PEAD)

○ La Maison d'Enfants a pour mission d'accueillir toute l'année 365 jours par an, 24 h/24, des enfants et adolescents, au titre de la protection administrative et judiciaire de la jeunesse ; Accueil Provisoire, Assistance Educative.

○ Pour l'internat, les enfants et les adolescents accueillis en internat, sont hébergés en verticalité et en mixité sur ;

- deux unités de vie composées de 12 places chacune (Maison papillon et libellule)
- une unité de vie de 6 places en internat (Maison Colibri), unité qui accueille les enfants en regroupement le week-end, pendant les vacances ; cette maison peut accueillir les enfants en repli du placement éducatif à domicile.

○ Pour le suivi du placement à domicile du pôle hébergement, le passage de 12 places à 16 pour le site de Chancelée, et à **28**, en totalité pour les 3 MECS, nous a amené à restructurer en un service « unique », localisé géographiquement à Beurlay, axe central entre Rochefort/Saintes /Saint Jean d'Angely.

DEUXIEME PARTIE

I. *Données relatives à l'activité : Le service « Placement Educatif A Domicile »*

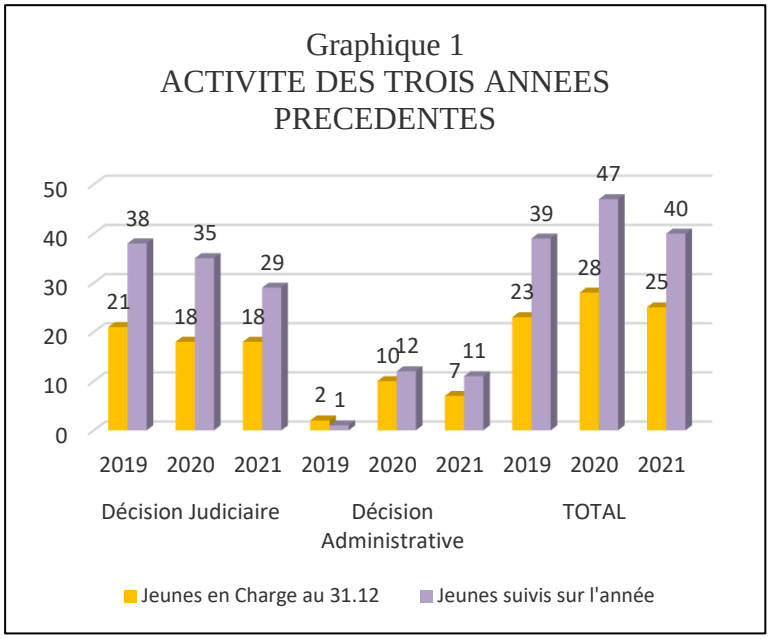

COMMENTAIRES : Graphique 1
En évolution sur les trois années, les mesures PEAD en décision judiciaire sont en légère diminution, les mesures administratives sont stables. En global, les colonnes 2021 diminuent légèrement par l'effet « confinement » lié à la situation sanitaire COVID.

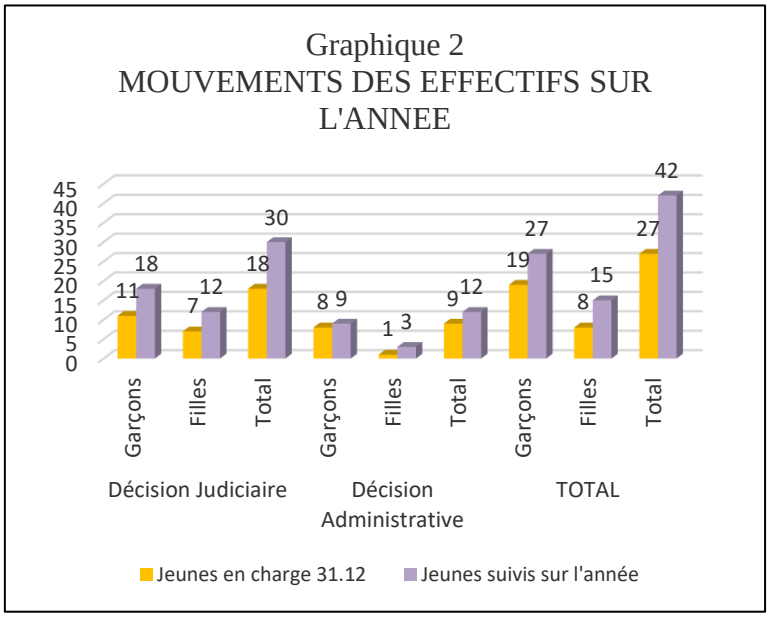

COMMENTAIRES : Graphique 2
En 2022, 42 enfants au total ont été accompagnés sur l'année : soit un taux d'activité de 95 %.
Le nombre de jeunes suivis par le biais de mesures judiciaires a augmenté d'une façon surprenante par rapport à 2020, 30 sur 12 mesures administratives. Une majorité de garçons, presque la moitié 27 pour 15 filles bénéficient du PEAD.

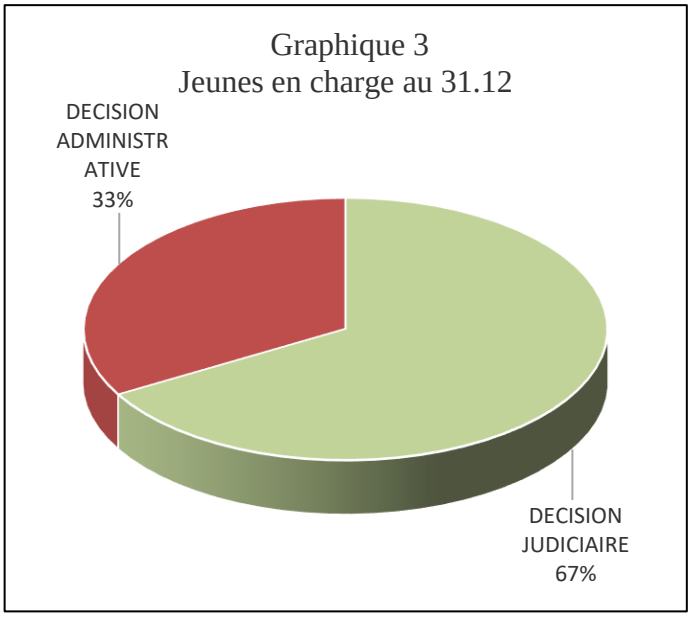

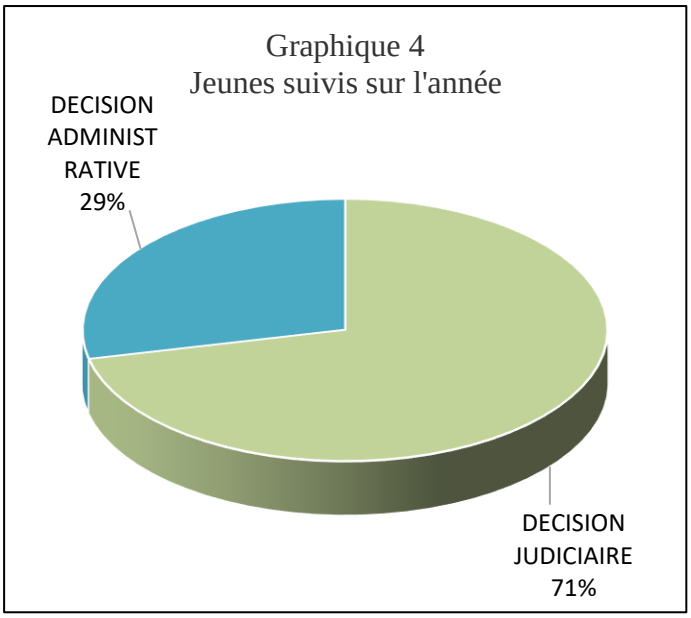

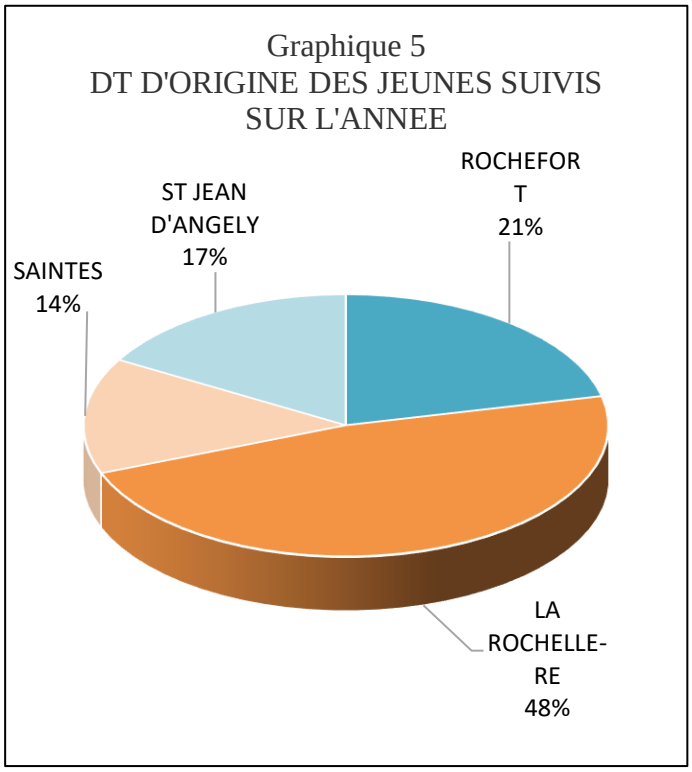

COMMENTAIRES : Graphiques 3, 4 et 5 :

Le nombre de jeunes suivis par le biais de mesures administratives demeure moindre par rapport aux judiciaires, aucun enfant placé directement par le juge des enfants. Tous les enfants confiés en PEAD sont issus du département 17.
L'activité majoritaire du service se confirme en 2022 sur le secteur Nord du département (48% Rochelle -Ré), l'équipe éducative s'adapte en permanence sur cette zone d'intervention où le nombre de demandes d'admission est important avec même une liste d'attente.

Graphique 6
AGE DES JEUNES AU MOMENT DE LA PRISE EN CHARGE-DECISION JUDICIAIRE

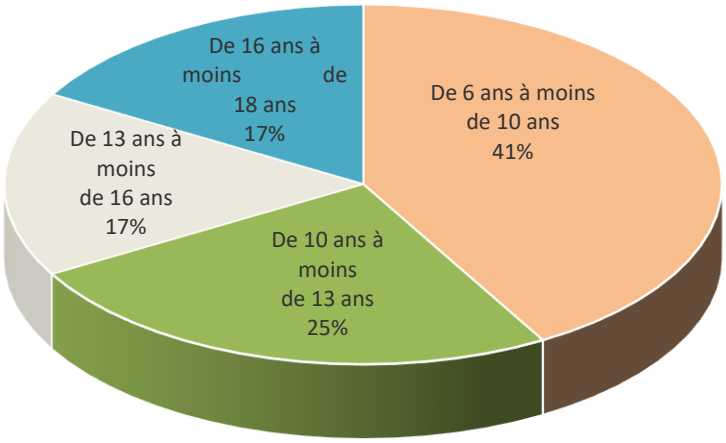

Graphique 7
AGE DES JEUNES AU MOMENT DE LA PRISE EN CHARGE DECISION ADMINISTRATIVE

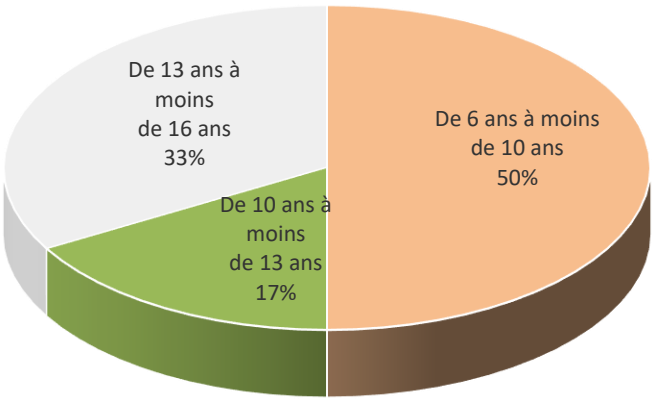

COMMENTAIRES : Graphiques 6 et 7
Ces tableaux 6 et 7, permettent de confirmer les tendances des âges au fil des années : la part des enfants de 6 ans à 10 ans reste significative (50 %). A part égale, les pré-ados (10-12 ans) et adolescents de 13 à 16 ans sont en augmentation dans les prises en charge ; cela s'explique par la possibilité des deux MECS (foyers) d'ados de Rochefort et Saintes (Pont l'Abbé d'Arnoult) d'accueillir en lit de repli des adolescents.

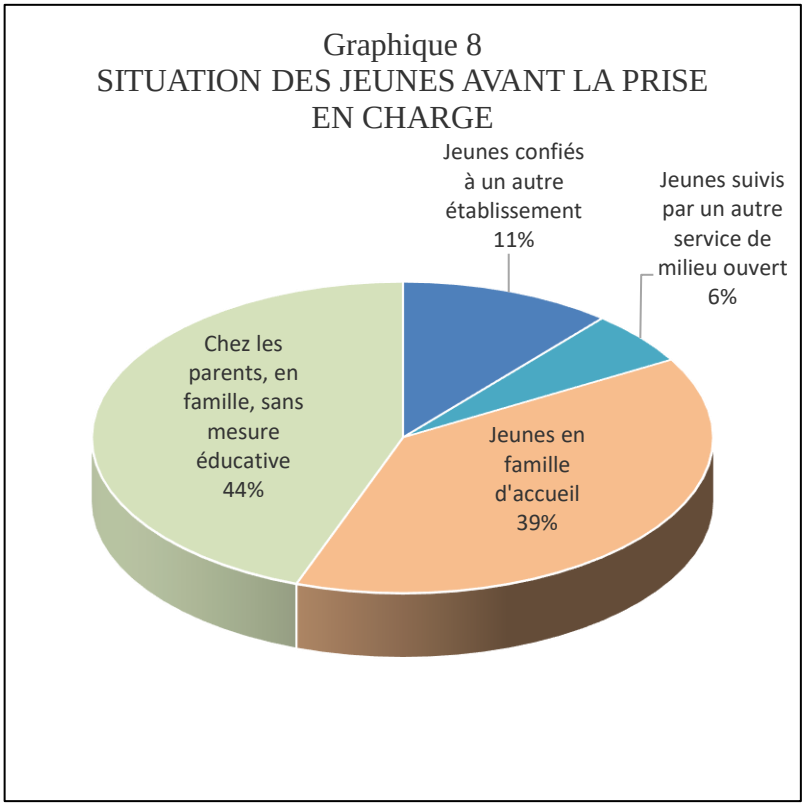

COMMENTAIRES : Graphique 8

→44 % des mesures PEAD émanent du milieu familial d'origine, sans mesure éducative, c'est la situation basique du PEAD,

→39 % des mesures de familles d'accueil : c'est une tendance qui augmente, notamment chez les adolescents en recherche d'une considération de leur placement.

COMMENTAIRES : Graphique 9

→46 % des mesures PEAD se terminent au sein de la cellule familiale, avec arrêt de toute mesure éducative, et 27 % des mesures PEAD se poursuivent par une mesure éducative en milieu ouvert,

→27 % des mesures PEAD confient les jeunes suivis à un établissement, type internat.

****

Pour le PEAD, les enfants sont soutenus par une équipe de soins de type CMPE, LAPS'ADO, CASPA, ITEP, SESSAD en fonction des besoins repérés.

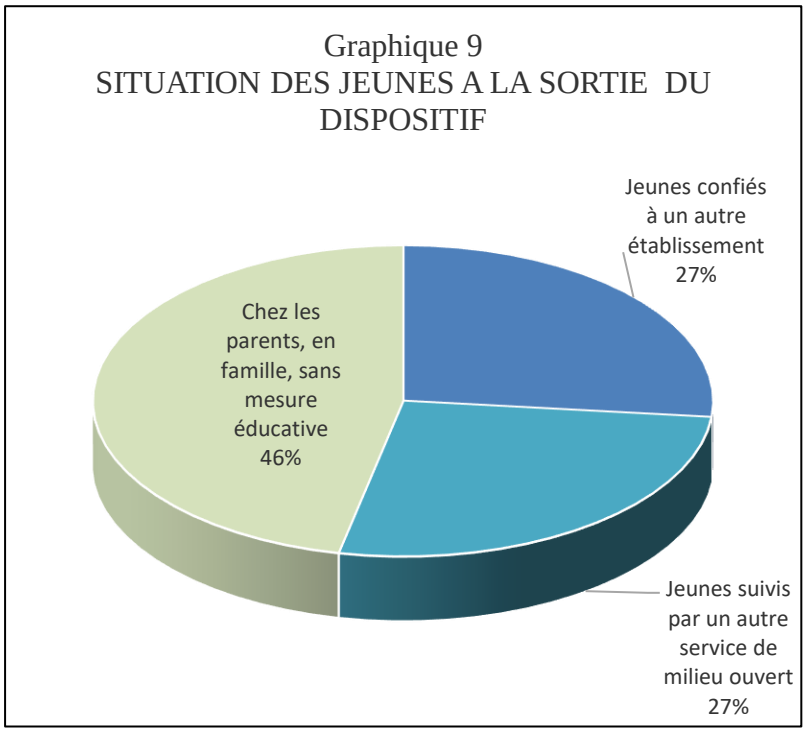

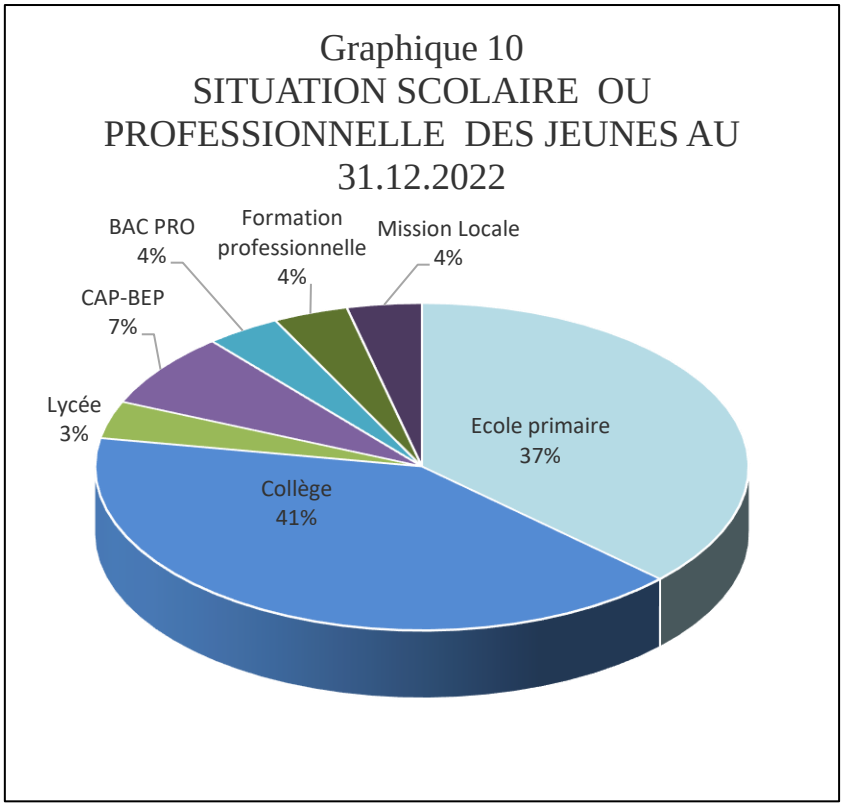

COMMENTAIRES : Graphique 10

Ce diagramme circulaire est en corrélation avec les âges de nos enfants et ados accueillis suivis en PEAD :

- 37% des enfants suivis sont scolarisés en primaire,
- 41% des pré-adolescents sont au collège et 7% des adolescents sont au lycée et en bac pro
- 15% des grands ados sont inscrits dans une voie professionnelle en alternance (CAP-BEP, mission locale).

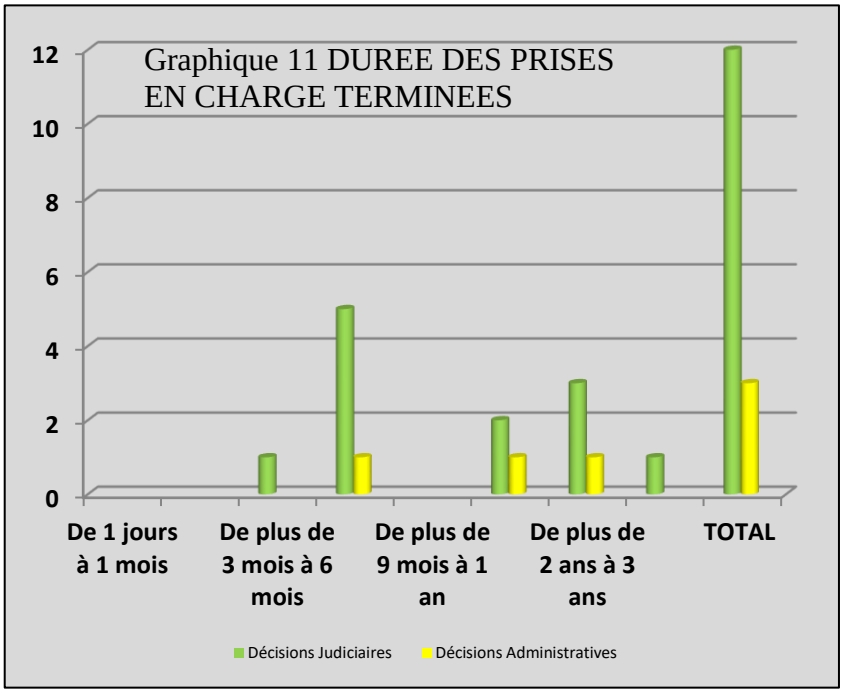

COMMENTAIRES : Graphique 11

- La durée des prises en charge se situe pour un tiers (5 sur 12), à 6 mois,
- Une majorité (7) se situe sur une période d'accompagnement de 1 à 3 ans.

TABLEAU 12 REPLI DES MESURES PEAD SUR LES TROIS MECS DU PHD

RÉCAPITULATIF REPLI 2022

	Repli sur foyer Paule Maraux Nombre de place : 1		Repli sur foyer HEA Nombre de place : 2		Repli sur Chancelée Nombre de place : 4		TOTAL REPLI Nombre de place : 7	
	Nombre de journées / nuits	Nombre de place occupée	Nombre de journées / nuits	Nombre de place occupée	Nombre de journées / nuits	Nombre de place occupée	Nombre de journées / nuits	Nombre de place occupée
Janvier							0	0
Février							0	0
Mars							0	0
Avril					20	3	20	3
Mai					30	2	30	2
Juin	4	1					4	1
Juillet							0	0
Août							0	0
Septembre							0	0
Octobre							0	0
Novembre							0	0
Décembre							0	0
TOTAL	**4**	**1**	**0**	**0**	**50**	**5**	**54**	**6**
TAUX OCCUPATION	**1,09%**	**8,33%**	**0,00%**	**0,00%**	**3,42%**	**10,42%**	**2,11%**	**7,14%**

COMMENTAIRES : Tableau 12

- Sur les 6 enfants accueillis **sur une place de repli** durant l'année, 5 ont vu l'accueil se pérenniser sur une MECS (4 sur Chancelée et 1 sur IPM en foyer d'adolescents), un jeune enfant de 5 ans accueilli en urgence a été accueilli définitivement en famille d'accueil.
- La dimension de parcours de l'enfant a pu être privilégiée dans le Pôle Hébergement Diversifié (une orientation sur IPM de Rochefort, quatre sur la Maison d'Enfants de Chancelée).

II. *Données relatives à l'activité : Le service « Hébergement collectif »*

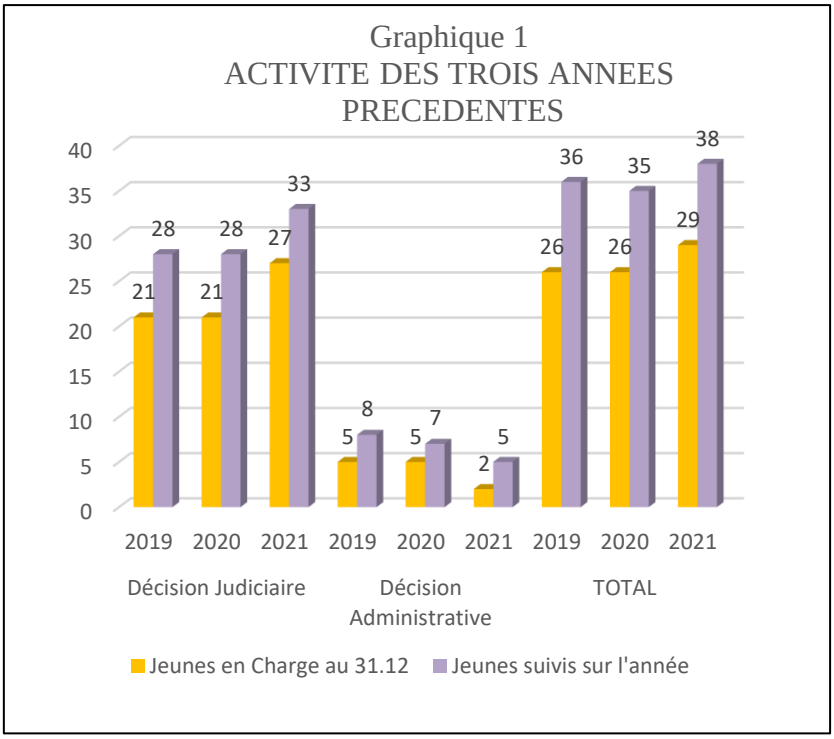

COMMENTAIRES : Graphique 1
L'activité de la MECS des trois dernières années (2019-2020-2021) variait d'une moyenne de 36 enfants accompagnés dans l'année, dans un cadre d'assistance éducative, majoritairement, pour 33 décisions judiciaires, contre 5 administratives.

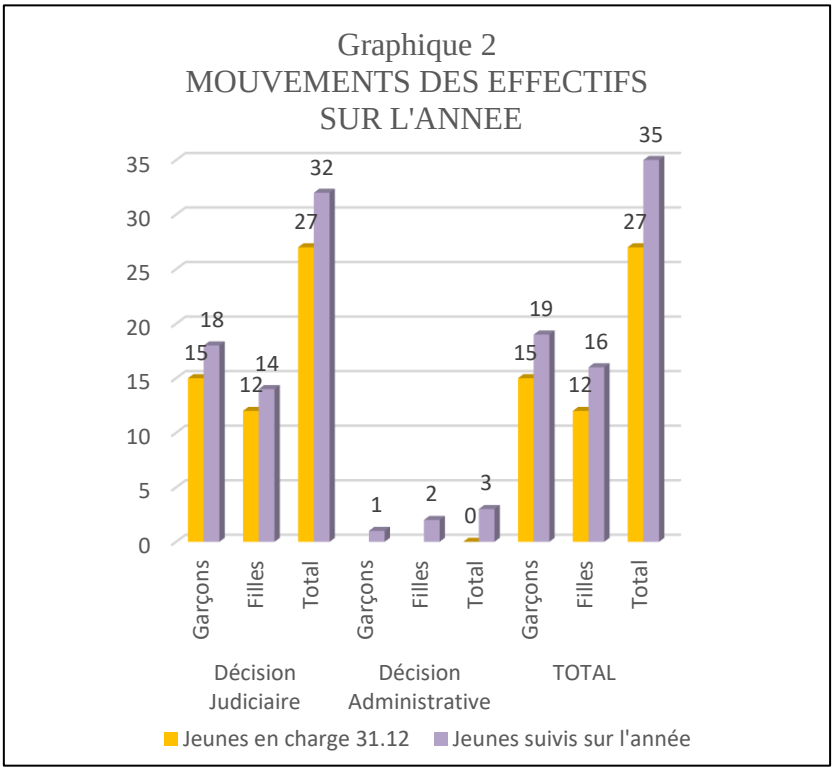

COMMENTAIRES : Graphique 2
En 2022, une augmentation majoritaire s'observe en particulier pour les mesures à décision judiciaire (32).
Par contre, la faible proportion pour 3 accueils administratifs est à relever, constatation en parallèle aux intentions du législateur, sur fond de loi du 5 mars 2007.

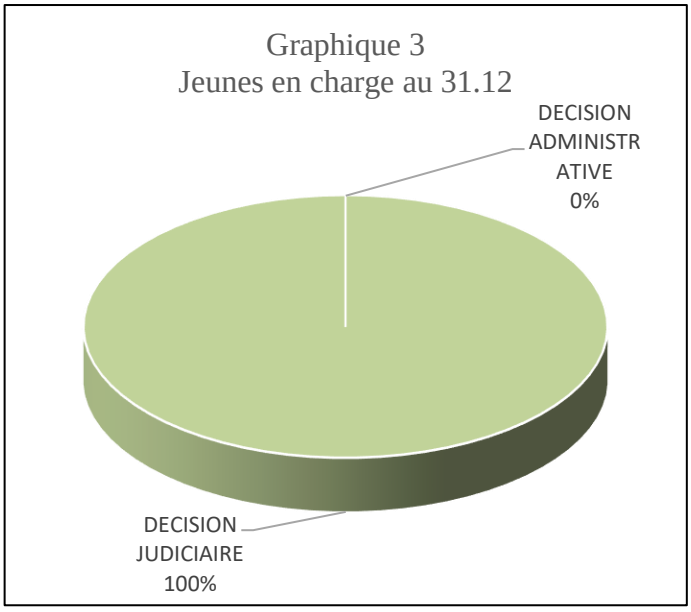

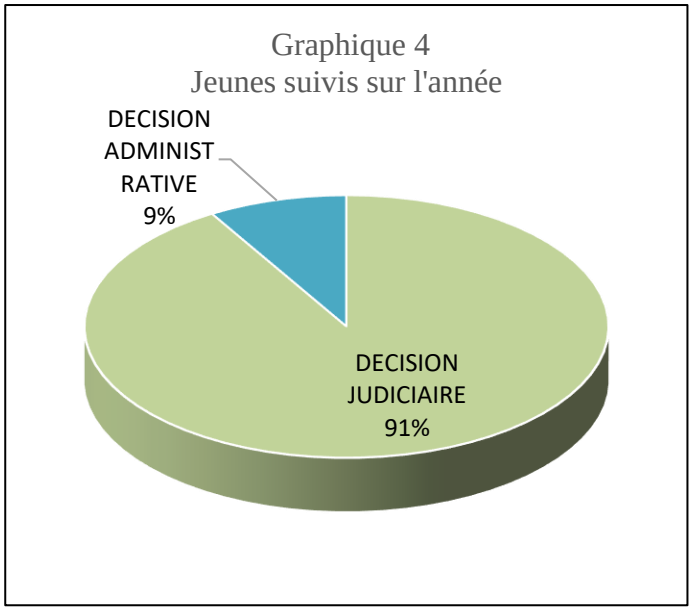

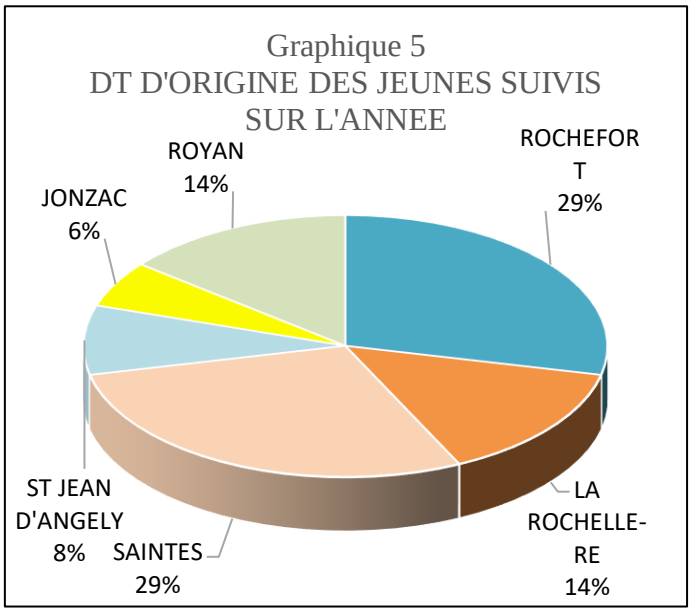

COMMENTAIRES : Graphiques 3, 4 et 5

Les mesures judiciaires ont été prépondérantes (91 %), et la part des accueils administratifs moindre (seulement 2). On constate une orientation évolutive (en fonction de l'âge et de la scolarité) vers un établissement d'adolescents (4 pour, les foyers ADSEA-17).

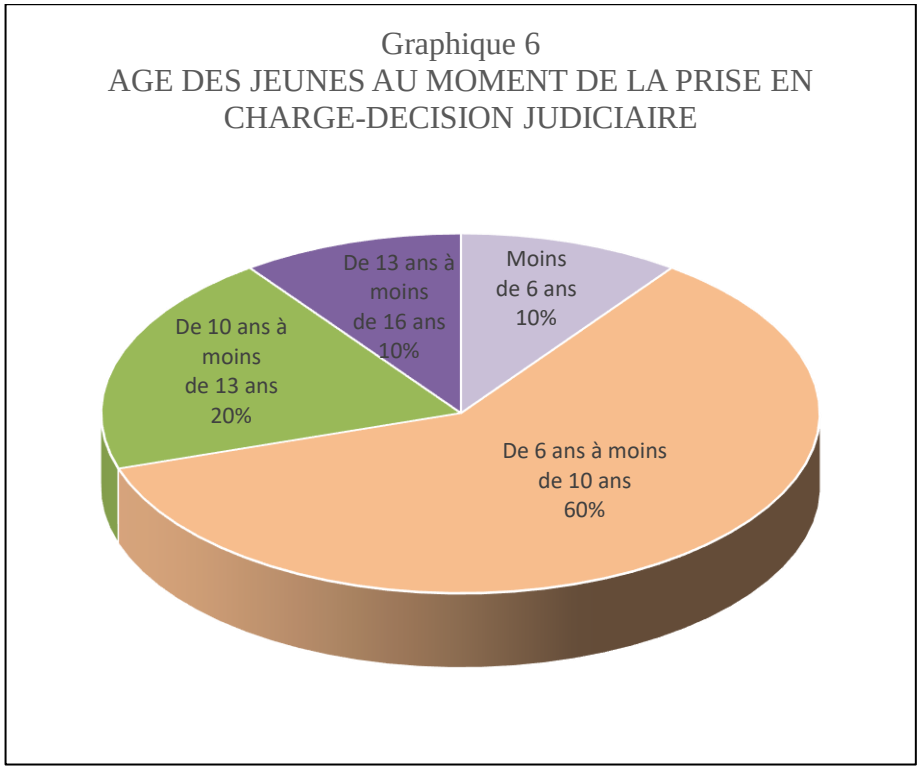

COMMENTAIRES : Graphique 6

Aucune prise en charge de jeunes en décision administrative

- Pour 2022, sur les 35 enfants accompagnés sur une année pleine :

  - 3 enfants âgés de moins de 6 ans soit 10%
  - 21 enfants âgés entre 6 et 10 ans soit 60%
  - 7 enfants âgés entre 6 et 13 ans soit 20%
  - 4 enfants âgés entre 13 et 16 ans soit 10%

  Aucun adolescent de plus de 16 ans qui serait accompagné en fratrie.
  En hébergement collectif, nous comptabilisons 3 fratries de 2 enfants.

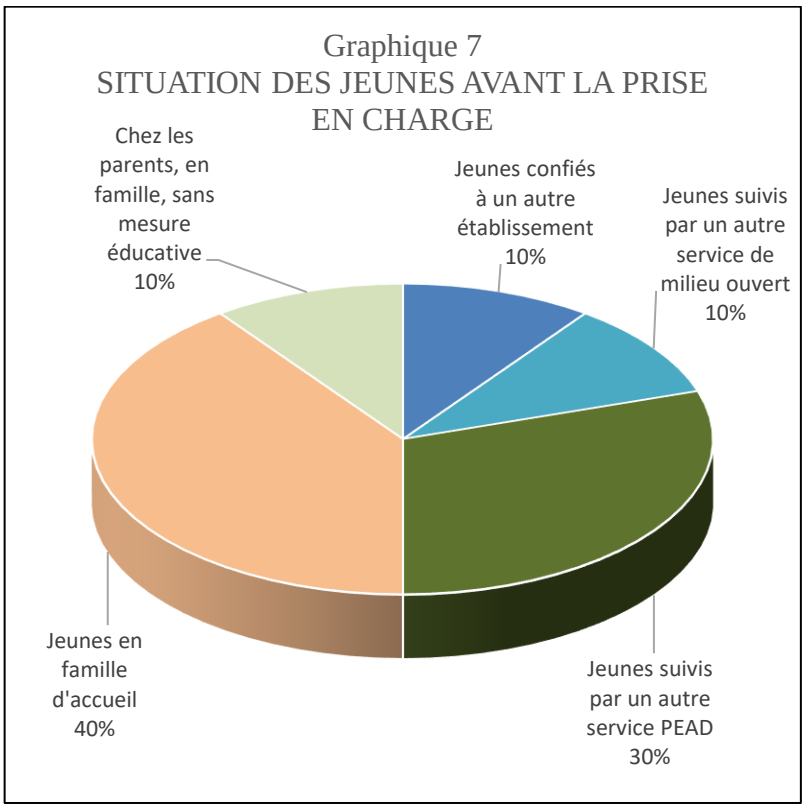

COMMENTAIRES : **Graphique 7**

Avant le placement :

→30 % des mesures en collectif émanent de suivis éducatifs de service PEAD,

→40 % des mesures de familles d'accueil : c'est une tendance qui augmente, notamment pour les pré-adolescents à la recherche d'un placement en institution,

→10 % des enfants étaient en famille, sans mesure éducative, 10% suivis par un service de milieu ouvert et

→10 % des enfants étaient confiés à un autre établissement.

COMMENTAIRES : Graphique 8

A la sortie de Chancelée :

→8 % des enfants reprennent leur place au sein de la cellule familiale, avec arrêt de toute mesure éducative et

→8 % des mesures se poursuivent par une mesure éducative en PEAD,

→59 % des enfants suivis à Chancelée sont orientés vers un autre établissement, type internat.

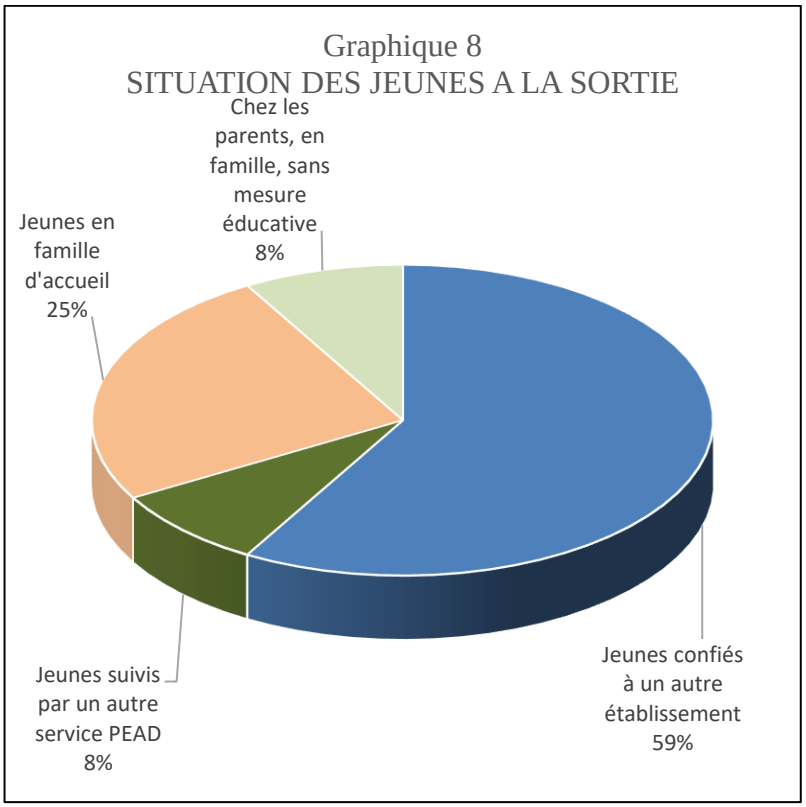

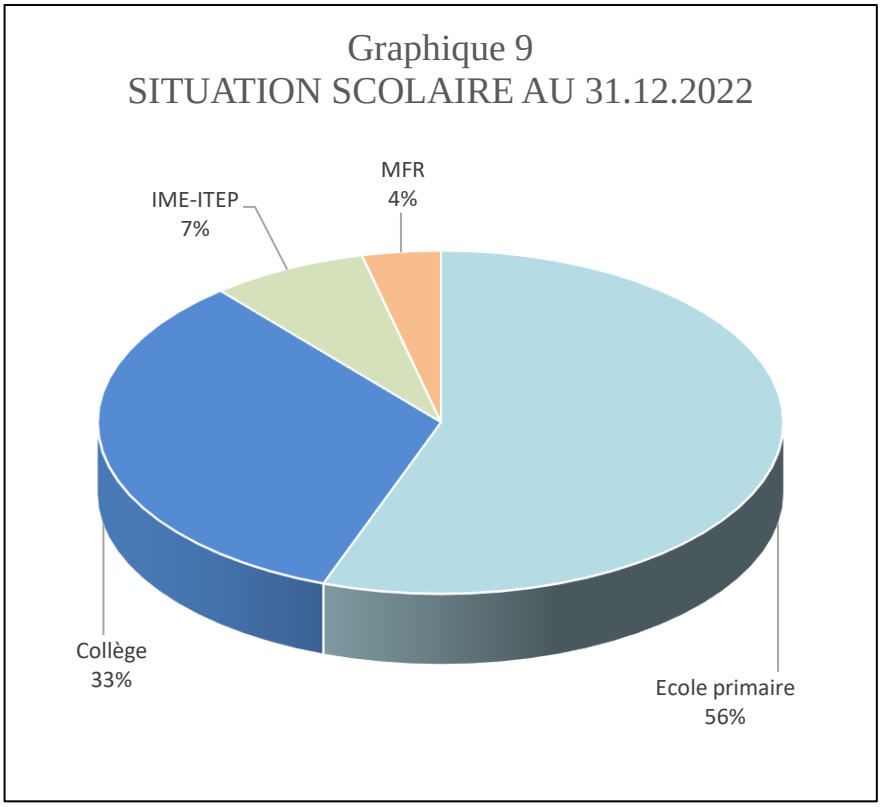

COMMENTAIRES : Graphique 9

Ce diagramme est en corrélation avec les âges de nos enfants et ados accueillis suivis en PEAD :

- 56 % des enfants suivis sont scolarisés en primaire,
- 33 % des pré-adolescents sont au collège et 4% en Maison Familiale Rurale,
- 7% des enfants suivis bénéficient d'un enseignement spécialisé en IME-ITEP.

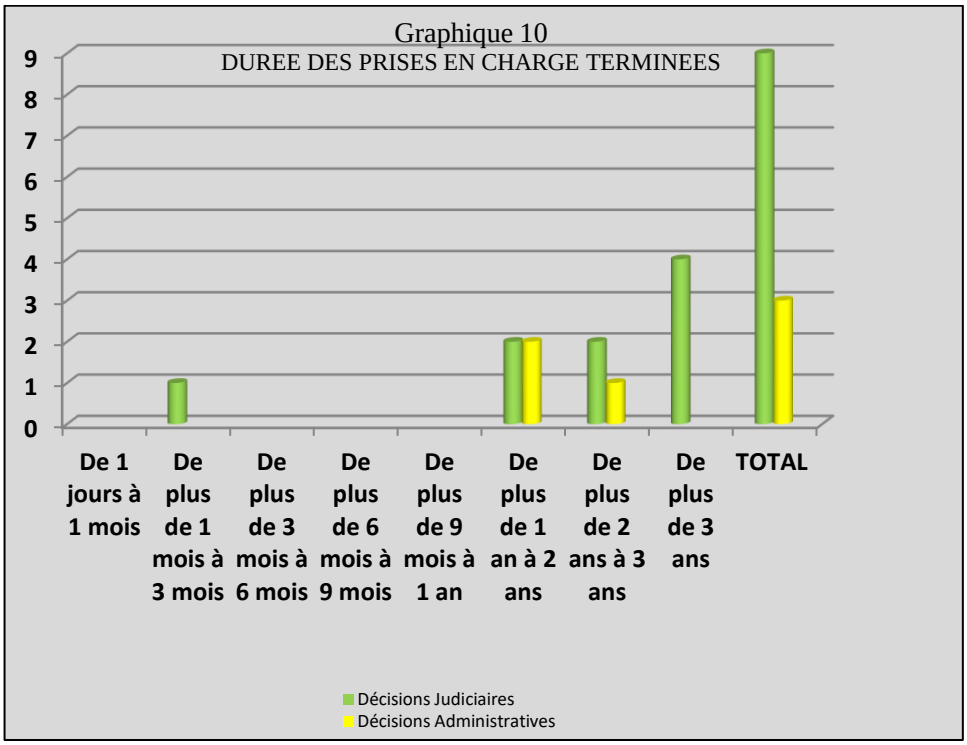

COMMENTAIRES : Graphique 10

- La durée des prises en charge se situe pour la moitié entre 2 ans et 3 ans,
- Une majorité se situe sur une période d'accompagnement de 1 à 3 ans.

III. LE PERSONNEL ET L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

TABLEAU GENERAL
DU POLE HEBERGEMENT DIVERSIFIE

→ FORMATIONS EN 2022

SALARIE(E)	FONCTION	TYPE DE FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	DUREE DE LA FORMATION	SERVICE
FORMATION COLLECTIVE-INTER ETABLISSEMENT					
2 éducateurs par MECS	Educateurs Psychologue	Les entretiens familiaux	CERF	4 jours	Intra-MECS//PHD
	Educateurs Psychologue	Initiation au génogramme	CERF	3 jours	
2 éducateurs- par MECS		Neutraliser l'agression physique	GERFI		
FORMATION INDIVIDUELLE					
OULIE V	EDUCATIVE	Enfants, adolescents à haut potentiel	GERFI	5 jours	MECS CHANCELEE-PEAD
VILAIN E	EDUCATIVE	Défi en santé mentale Colloque	Institut Michel de Montaigne	2 jours	MECS CHANCELEE
VRILLAUD M	SNQ	Situation tension-agressivité	GERFI	5 jours	MECS CHANCELEE

→ ACCUEIL DE STAGIAIRES EN 2022

L'accueil des stagiaires de différentes formations (AES, ME, ES ou « Découverte du métier ») a pu valoriser les professionnels et les placer dans une logique de transmission qui a développé leurs propres compétences. Les retours positifs, des uns et des autres participent de la bonne image véhiculée par Chancelée et par extension pour la Protection de l'Enfance dans le département.

- Deux formations collectives, certaines individuelles ont pu se réaliser.

En effet, nous poursuivons les formations intra-MECS du PHD pour la délégation de référence // relations avec les familles en MECS, « De **l'entretien familial » et « Le génogramme » *** avec l'organisme de formation CERF, venu dispenser ces 4 jours sur Chancelée. Nous avons mixé les équipes des différents établissements du pôle hébergement diversifié, le but avoué étant double : partager la même formation et créer du lien entre professionnels de la même association.

○ Pour ce qui est des formations individuelles, cela ciblait plus particulièrement des attentes spécifiques des éducateurs en lien avec leur pratique. L'envie d'aller plus loin dans leurs réflexions et par la même de prendre le recul que cela induit. Ce même recul a été recherché dans le cadre de l'analyse des pratiques. L'ensemble des professionnels y participent afin de comprendre, de mettre du sens sur des situations vécues.

○ L'établissement reste attractif sur le territoire, les nombreuses demandes de stages ou d'emplois en attestent. Cette dynamique est portée par les équipes dans l'envie de soutenir les stagiaires et de partager leurs savoir-faire. Cette attractivité, et ce dynamisme nous a été d'un grand secours pendant le confinement. **L'ensemble des stagiaires se sont proposées de venir palier aux absences stagiaires que nous avons contractualisé pour l'occasion.**

STAGIAIRE	TYPE DE FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	DATE DE STAGE	DUREE DU STAGE	SERVICE
ALLAFORT C	ES 2ème	IRTS Poitou Charentes	13/09/21 24/06/22	9 mois	MECS CHANCELEE-HEA
BATAILLE ROYER S	AES	IRTS Poitou Charentes	05/09/22 30/09/22	26 jours	MECS CHANCELEE
BONNIN A	ME 1ère	IRTS Poitou Charentes	08/11/21 13/05/22	7 mois	MECS CHANCELEE
CHARRIER L	DEES 3ème	ITS Tours	07/02/22 à 23	34 semaines	MECS CHANCELEE
GOMERIEL R	ES 3ème	IRTS Tours	08/02/21 26/03/22	32 semaines	MECS CHANCELEE
HERVY S	ME 2ème	ITS Tours	20/09/21 04/02/22	4 mois	MECS CHANCELEE
KLOCK TECHENEY L	ME 1ère	IRTS Poitou-Charentes	07/11/22 12/05/23	6 mois	MECS CHANCELEE

TROISIEME PARTIE

I) Points sensibles :

La vie collective en « périodes de confinement », pour les enfants et les salariés de la MECS de Chancelée, a marqué l'année 2021 et a laissé, en 2022 des empreintes. Nous avons dû reprendre un fonctionnement normal, le quotidien et la scolarité pour les enfants et leurs familles accueillis.

A) L'état des lieux du post covid sur l'accompagnement éducatif

Les confinements de 2021, ont suscité beaucoup d'émotion auprès des enfants, et ont révélé l'engagement fort des professionnels auprès de ces derniers, en défendant des valeurs humanistes et en étant en soutien pour les familles et parents :

- L'absence des parents ayant créé beaucoup d'angoisse chez les enfants, nous avons repris dès le début de l'année, les temps de réunion pour les projets des enfants, les droits de visites et retour en famille alternée.
- Le retour d'enfants confinés pendant de longues périodes a été travaillé avec le psychologue de la MECS, en ré-évaluant les projets d'accueil en internat.
- Le rythme scolaire a repris ses droits, avec des difficultés de réintégration continue pour certains enfants. Le rythme repris des activités de loisirs, sportives a été une porte d'oxygène.
- Une augmentation des troubles psychiques (anxiété, phobie sociale-scolaire…) chez certains enfants a été diagnostiqué dans la reprise du parcours de « soins ».

- **Pour le service PEAD** :
  Les professionnels ont accompagné les membres des familles à un retour progressif à la prise en compte de l'extérieur notamment pour réinvestir sereinement les espaces de socialisation de leur enfant avec les gestes « barrières » qu'imposaient le contexte sanitaire (établissements scolaires, accueil périscolaire, établissement de soins).

Rallongement de la durée avant la prise en charge effective de la mesure et complexification des situations :

L'activité a été soutenue sur le service et nous constatons un rallongement progressif de la liste d'attente qui aujourd'hui avoisine, à ce jour, les six mois. Une meilleure organisation est à trouver en lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance afin d'anticiper les arrivées qui prennent souvent davantage de temps que prévues notamment en raison de la procédure en cours et des impératifs propres à chaque service.

Ce constat a pour conséquences une prise en charge de mesures où le travail éducatif avec les parents et les enfants n'a pu être mené pendant une longue période précédent notre intervention. Il est à noter que rare sont les situations d'enfants qui sont orientés dès que notre intervention est possible. Bien souvent, la sortie des enfants ou jeunes de MECS ou de familles d'accueil se réalise suite à la décision judiciaire et le suivi est réalisé par les services du département dans l'attente de la prise en charge par notre service.

B) L'effectif en augmentation et la problématique d'enfants issus du médico-social

La capacité d'accueil de la MECS (27 places en internat et 16 en PEAD) a été en 2022 effective toute l'année :

L'évolution croissante du taux de présence des enfants le week-end et des vacances scolaires est importante (80% de l'effectif annuel, soit 12 et 20 jeunes par week-end en moyenne), ce qui demande une présence éducative (maitresse de maison et veilleur de nuit également).

Contrairement au projet initial où seule une maison est ouverte le week-end et la moitié des vacances scolaires, nous avons ouvert, toute l'année, deux maisons ainsi que tout l'été, à l'exception d'une semaine en août.

Le contexte post-covid a révélé une problématique de violences intra-familiales en augmentation ; la délégation de référence a augmenté les interventions du psychologue et des éducateurs (entretiens et visites encadrées).

De ce fait, les organisations des services ont dû adapter les temps collectifs des temps individuels.

Le contexte d'accueils dit en situation complexe :

Nous avons accueilli deux jeunes demandant un suivi psychologique, médical complexe ; avec une situation familiale dégradée, une rupture de la scolarité. Ces deux accompagnements ont dû être orientés après un long placement, en raison d'actes posés.

Suite à des agressions et passages à l'acte, des temps de réunions pour les professionnels ont été mis en place dans le cadre de la QVT avec l'intervention d'une psychologue spécialisée pour permettre aux éducateurs de s'exprimer autour de leur éprouvé.

Des rencontres avec les différents partenaires du soin pour réguler sur ces situations se sont déroulées dans un deuxième temps pour permettre de mener une réflexion commune afin d'éviter la rupture dans les parcours du jeune et permettre malgré tout un départ de l'établissement « serein »

Les professionnels ont repris le temps de travailler l'admission, « l'accueil et le départ » des jeunes sur chaque maison, afin d'apaiser au mieux les angoisses de séparation. Un travail de lien avec les partenaires des délégations territoriales et les familles permet de préparer les départs et les intégrations des nouveaux enfants pour quitter Chancelée.

Nous avons été très sollicités sur des admissions auxquelles nous ne pouvions répondre favorablement par manque de place : le contexte de tension sur les autres établissements potentiels a aussi freiné la possibilité d'orientation…le manque de dispositifs adaptés.

Les séjours courts de répit ou de rupture ont été une ressource positive éducative essentielle, c'est la clé de voute de l'accompagnement entre la rupture et ou l'orientation parfois prévisible, qui peut s'organiser au bénéfice de l'enfant : pour l'ensemble des partenaires, les missions sont connues, et les objectifs partagés, cela permet de gagner un temps précieux dans l'accompagnement, sans perdre le projet de l'enfant.

Les lits de repli PEAD ont aussi été régulièrement sollicités, **5 cette année 2022**, ce qui impacte également le nombre de jeunes présents et la dynamique collective.

Pour le service PEAD, la complexité des situations avec des éléments de danger a été davantage présente :

Nous notons aujourd'hui, l'importance d'un travail à réaliser autours des indicateurs de danger, et notamment comment mieux les évaluer. Il faut envisager de la même manière comment notre service peut s'adapter à cette nouvelle donne en commençant notamment par une meilleure évaluation des demandes en amont, en vérifiant l'existence de compétences parentales suffisantes. Les différentes rencontres réalisées cette année auprès des différentes délégations territoriales, à savoir celles de la Rochelle-Ré, des Vals de Saintonge et de Rochefort nous ont permis de le rappeler.

L'isolement géographique de l'institution :

La situation géographique de l'établissement en zone rurale demande une organisation permanente pour les transports scolaires et les recherches de lieux de stages. Nous notons également des difficultés d'accès au soin, d'accès aux loisirs sportifs et culturels (cinéma, théâtre) qui ne peuvent se réaliser sans moyen de transport. L'absence de transport en commun peut aussi mettre à mal le travail avec les familles. Effectivement, bien souvent les équipes sont amenées à se déplacer auprès des familles afin qu'elles puissent assurer leurs droits de visites à l'établissement. Chaque rendez-vous nécessite au préalable de l'anticipation et de l'organisation pour l'institution.

Malgré ces contraintes, nous pouvons souligner que l'environnement rural apporte un climat serein, de ressource et d'apaisement aux enfants. La structure étant à distance d'un centre-ville, les jeunes sont moins tentés de fuguer contrairement à d'autres établissements.

II Points de satisfaction :

A) La spécificité de l'accueil de Chancelée

La MECS bénéficie d'un plateau technique pluridisciplinaire qu'elle doit préserver.

- Le pôle thérapeutique (deux psychologues à mi-temps) intervenant sur les trois maisons
- Les équipes éducatives (encadrants éducatifs / maîtresse de maison / surveillant de nuit)

- **La création du poste d'éducateur en soutien des apprentissages**

Après la suppression du poste d'institutrice spécialisée (projet RASED d'inclusion au sein du milieu scolaire), nous avons proposé de budgétiser un poste d'éducateur en soutien aux apprentissages en septembre 2022. Ce dernier est en lien au quotidien, du lundi au vendredi, avec les équipes des maisons de Chancelée ; il est aussi un relai avec les établissements scolaires.

Ce professionnel doit permettre en priorité de prendre en charge les enfants déscolarisés et en échec scolaire en utilisant des supports d'apprentissage. L'objectif à court et moyen terme est de favoriser la réintégration scolaire, pour un enfant exclu de sa classe par exemple, ce temps peut être assimilé à un accompagnement individuel.

La répartition des missions de deux nouveaux chefs de service en cours de l'année 2022 :

- Un CDE (chef de service) Marc VIRLET est responsable de l'équipe éducative « maison Libellule » + SNQ (surveillant de nuit) + 3 MM (maîtresse de maison) + 3 agents entretien
- Un CDE (chef de service) Soufiane ZBAIRI est responsable des deux équipes éducatives Colibri et Papillon
- La direction et les deux CDE (chef de service) ont réorganisé des temps de réunion des équipes éducatives, et pu permettre ainsi, un travail d'analyse et d'élaboration, avec les deux psychologues.

Pour favoriser la transversalité et la cohésion d'équipe et l'harmonisation des pratiques :

- Des temps de réunion de concertation clinique pluridisciplinaire pour travailler autour de différentes thématiques telles que la bientraitance, les temps clés du quotidien *: recherche d'un langage commun*, *harmonisation des pratiques*, *travail sur l'éthique et les fondamentaux éducatifs*.
- Des espaces d'analyse des pratiques pour les professionnels afin d'aborder les situations complexes.
- Des groupes de parole pour les enfants, animés avec psychologue et éducateurs afin de favoriser l'émergence de la parole autour de différentes thématiques sur les situations placements, violences, prévention, respect, et le vivre ensemble.
- Mise en œuvre des Projets d'Accompagnements Personnalisés (PAP) : a minima, une fois tous les six mois, le PAP est réévalué en équipe pluridisciplinaire (Educateur Référent, Educateur de chaque maison, Psychologue, CDE, en lien avec les partenaires dans le cadre du PPE.

- Des espaces de régulation d'équipes : proposer un espace de parole en direction des professionnels par maison (Educateurs, Maîtresses de Maison, Agents polyvalents) animés par une psychologue pour permettre d'élaborer et d'échanger autour de la situation complexe en lien avec la prise en charge au quotidien.

Nous favorisons de plus en plus les rencontres avec les familles, en lien avec nos partenaires, ce qui facilite les échanges, donnent du sens au projet (accompagnement, rythme de visite, projet de leur enfant.

- **L'accès aux soins renforcé** : nous nous sommes mobilisés pour renforcer un travail partenarial avec la mise en place régulière de rencontres et de conventions avec l'inter secteur de pédopsychiatrie (CAMPE-LAPS'ADOS-Equipe MDPH) et nous anticipons le départ des médecins traitant sur le secteur.
- Nous avons travaillé à optimiser le suivi médical des enfants : ***mise en place d'une convention avec une pharmacie locale afin de préparer les piluliers des enfants concernant leurs traitements médicaux*** ; ***mise en place d'un calendrier des bilans de santé CPAM des enfants.***
- **Les soins psychologiques** sont une partie importante de leur accompagnement : les enfants pâtissent de grandes carences éducatives et affectives de la part de leurs parents, qui sont eux-mêmes dans une grande précarité : chômage, troubles psychologiques, conflit conjugal, isolement social et familial.

Nous sommes aujourd'hui confrontés aux jeux vidéo et écrans, et la place qu'ils prennent dans la vie des enfants est aussi inquiétante. Le rapport à la réalité s'en trouve perturbé, le rapport à la frustration difficile.
Un travail de soutien à la parentalité est réalisé avec la psychologue du service avec l'enfant et les parents en fonction des besoins repérés lors du projet de l'enfant.

Pour le service PEAD :
En effet, les jeunes et leur famille ont pu continuer à s'appuyer sur les différentes structures médico-sociales qui les accompagnaient déjà (CMPP, CMPE, SESSAD, etc.…). Dans ce premier temps, la psychologue s'est positionnée en soutien technique pour l'équipe et a pu intervenir ponctuellement pour les situations le nécessitant. Ces interventions se sont déroulées en présentiel.

- **Les problématiques sexuelles** ont été aussi préoccupantes : abus, attouchements ou climat incestueux ou sexualisé dans la famille sont récurrents, et provoquent des dynamiques de groupes dans lesquelles se jouent nombre de fantasmes ou comportements.

- **La spécificité de la MECS de Chancelée** consiste également à véritablement pouvoir proposer aux frères et sœurs d'être accueillis sur une même unité de vie, un même groupe. D'ailleurs, nous constatons que l'établissement est de plus en plus sollicité pour accompagner des fratries, que cela soit en internat ou dans le cadre du dispositif PEAD.

Le service PEAD s'est restructuré (passage de 12 à 16 places pour Chancelée et 28 places en totalité avec 6 Rochefort et 6 Saintes) en lieu unique d'accueil central (Beurlay) avec une jeune équipe dans sa constitution de 5 éducateurs spécialisés et de la psychologue, gérée par le chef de service.

L'administratif du service PEAD : un temps est également dorénavant consacré à la partie administrative des suivis lors de rencontres de travail entre le secrétaire de Chancelée et le chef de service du PEAD. La particularité du rattachement de ce service à différents établissements oblige à ce type d'échanges pour formaliser davantage les circuits et le suivi des dossiers administratifs de la réception du dossier à sa sortie du dispositif.

Cette équipe PEAD est très sollicitée (liste d'attente), dynamique avec des compétences complémentaires. Elle a su rapidement se constituer, apprendre à travailler ensemble et communiquer avec ses partenaires (juges des enfants, délégations ASE…).

Les accompagnements éducatifs sont dispersés (La Rochelle –Royan – Saintes) géographiquement et nécessitent une mobilité et une autonomie des éducateurs.

Les formations :

- L'adaptation de l'outil socio-génogramme
- Les départs de la chef de service et de la psychologue nous ont amené également à requestionner la réalisation des socio-génogramme à l'ouverture des mesures. Les deux professionnelles parties étaient formées à la démarche et la conduite de l'outil. Nous avons fait le choix de poursuivre la réalisation de ce temps qui est donc moins formalisé mais davantage axé sur une présentation commune des parents et des jeunes avec notre service. Il a également été décidé que l'éducateur en charge de la mesure serait l'animateur de cette rencontre. Ce choix a pour objectif de ne pas faire reposer sur une seule personne la responsabilité de cette animation.
- Le chef de service a reçu une formation d'une journée sur la construction d'une grille d'analyse autour de l'évaluation des éléments de danger. Sous sa responsabilité, un travail reste à mener avec l'équipe à ce sujet. Il permettra d'objectiver nos observations et d'affiner les mesures à mettre en œuvre pour y répondre. Il pourra également permettre de compléter le Projet d'Accompagnement Personnalisé.

B) La réponse institutionnelle aux difficultés rencontrées

- La dynamique institutionnelle évolue, même dans un contexte de post-covid et de turn-over du personnel. Elle s'est opérée par de jeunes professionnels, et des remplaçants ; de plus nous constatons une mutation des salariés vers d'autres services de l'association et ou des projets de carrière, quittant la MECS de Chancelée (retraites). Aussi les équipes sont composées aujourd'hui de professionnels qui se forment, et travaillent aux problématiques actuelles d'accompagnement.
- Le comité de pilotage (COPIL) : il tient compte de **l'évaluation interne 2021** réalisée sous la forme d'un questionnaire, auprès des équipes éducatives en mode participatif tout au long de l'année. Les commissions du COPIL qui y sont engagées portent sur les thématiques suivantes dans le cadre toujours de la révision du projet d'établissement

→ Indicateurs de l'évaluation interne,
→ La délégation de référence et son adaptation en lien avec le référentiel de l'Aide Sociale à l'Enfance,
→ Le développement durable, l'environnement écologique au quotidien.

Le service PEAD et la rencontre avec les Juges des Enfants de La Rochelle :

Le 12 mai 2022, à notre initiative, l'équipe PEAD accompagnée de Madame VASSEUR a rencontré les deux juges des enfants de La Rochelle afin d'échanger autour de la mesure PEAD et sur les retours éventuels des magistrats.

Les deux juges ont salué la qualité du travail réalisé par l'ensemble de l'équipe et notamment la qualité des écrits dans la forme et le fond.

Un point a également été réalisé sur les procédures en cours au sein du service et la manière dont nous exercions les mesures qui nous sont confiées par le département. Cela a été l'occasion d'échanger également autour des problématiques déjà repérées, à savoir les délais de prise en charge, le manque de place dans les établissements, la dégradation des mesures et des éléments de danger de plus en plus prégnants.

Cette forme de rencontre a également été proposée aux magistrats de Saintes mais reportée à une date qui reste à définir, notamment en raison de l'organisation du tribunal et du fait qu'un seul magistrat était en poste au moment de notre demande.

Les activités ponctuelles, les projets proposés :

Tout au long de l'année, un projet d'activité a été mis en place autour d'un « dîner presque parfait ». Chaque éducateur et chaque enfant doivent réaliser un repas à tour de rôle pour l'ensemble du groupe. Cette activité permet de faire découvrir leur identité, leurs cultures, à travers leurs saveurs culinaires.

En début d'année scolaire 2022, les enfants ont participé à différents essais sportifs ou et autres activités dans différentes associations afin de choisir une activité de loisirs de leur choix.

Sur les temps de week-ends, les enfants étant davantage présents, les professionnels proposent des temps de sorties extérieures (visites culturelles, marches, activités sportives, parc de jeu). La plupart des enfants participent à une activité extra-scolaire sur les temps du mercredi et du week-end.
En avril 2022, un projet de sortie « guidance et découverte » de la ville de Bordeaux a été réalisé sur deux jours consécutifs avec des nuitées en extérieurs.
Les professionnels ont accompagné également les jeunes sur des manifestations nationales (finale de coupe d'Europe de rugby, coupe du monde de football) ce qui permet aux jeunes de vivre pleinement ces événements comme tous les autres enfants de leur âge, et de s'inscrire dans une participation citoyenne.

Sur les temps d'été, juillet et août 2022, plusieurs séjours se sont réalisés :

- Camp de proximité à Fenioux (17) du 05 au 09 juillet
- Un séjour au Pays Basque du 11 au 15 juillet
- Un séjour inter-service à Lathus (86) du 09 au 15 août
- Un séjour Montagne à Saint Victor La Rivière (24) du 22 au 27 août

Ces temps de séjours permettent aux jeunes de vivre un ailleurs en dehors des murs de l'institution, de créer de la dynamique de groupe et d'expérimenter un environnement différent avec des enjeux relationnels auprès de l'adulte plus apaisés.
Nous travaillons notamment avec plusieurs associations sur des temps de vacances qui permet de proposer des séjours à thèmes mais aussi des accueils au sein de famille (AFRIM-LOUP GAROU-JONZAC EVASION)

Réalisations 2022 :

Hébergement collectif en MECS : nous avons aménagé les locaux de l'accueil administratif, les bureaux des psychologues, des cadres chefs de service ***pour accueillir plus spacieusement les familles*** (salle confortable dédiée) et ***pour réserver une salle d'activité spécifique détachée des maisons pour poste d'éducateur « soutien aux apprentissages »***

Le service PEAD dans le PHD : Ce service fait partie intégrante du Pôle Hébergement Diversifiés. Depuis sa création, les contacts avec les différents établissements sont réguliers et efficients et notamment lors des replis lorsque la situation familiale ne permet plus le maintien des enfants ou jeunes suivis à leur domicile.
Il nous semble nécessaire de finaliser le travail débuté en 2021, pour nommer le service par un nom choisi par l'équipe « La Frégate ». Un travail autour d'un logo a été mené en fin d'année afin d'amener ce travail à son terme. Il aura l'avantage de permettre une meilleure identification du service pour l'extérieur qui associe encore trop souvent la Maison d'Enfants de Chancelée au service PEAD et permettre de construire notre action autour d'une identité bien repérée au sein du PHD.

Pour l'année 2023 :

Hébergement collectif et PEAD :

Préparer l'évaluation externe, prévue en 2024 et travailler à la révision du projet d'établissement.
Dès janvier 2023, un travail sera mené avec l'ensemble des équipes pluridisciplinaires pour actualiser et développer le projet d'établissement. Des groupes de travail seront menés et permettront d'identifier les axes de progression, fonctionnelle et organisationnelle dans la prise en charge des enfants. Ce travail d'analyse et de réflexion collective permet d'ajuster les pratiques professionnelles en lien avec l'évolution des politiques sociales et publiques.

Travailler en projet « l'axe parentalité »

Une réflexion est menée avec l'ensemble des équipes pour favoriser et développer un travail collaboratif avec les familles. En effet, nous estimons qu'il est primordial de mobiliser les familles et cela, dès l'admission pour leur permettre d'être acteur du projet de leur enfant.

Ce travail sera formalisé :

- ***Par la mise en place de groupe de soutien à la parentalité pour permettre aux parents d'élaborer autour de leur situation et des difficultés en lien avec le placement de leur enfant***
- ***En faisant exister le parent dans la prise en charge de leur enfant (sollicitation du parent pour être présent sur différents rendez-vous extérieurs (rencontre parents-professeur-rendez-vous médicaux)***
- ***En recherchant un logement locatif, en dehors de l'institution afin de soutenir les familles dans leur posture parentale à travers tous les actes simples de la vie quotidienne (courses, préparation de repas, coucher et lever).***

En réflexion le projet « proposer un ailleurs »

De plus en plus d'enfants sont présents sur les temps de week-end et sur des temps de vacances scolaires. Face à ce constat, des alternatives sont recherchées pour permettre à l'enfant de s'extraire du collectif afin de vivre un « ailleurs » à travers un accompagnement individualisé (famille d'accueil, relais, lieu de vie).

Ces temps privilégiés permettent à l'enfant de se ressourcer et de désamorcer certaines situations difficiles en lien avec la vie en collectivité qui peut parfois être une source de tensions.

Une identité plus forte du service PEAD

Dans la même idée que le travail autour du logo afin de permettre une meilleure identification du service, nos locaux de Beurlay seront davantage investis.

Un investissement mobilier a ainsi permis de rendre les bureaux éducatifs plus fonctionnels et d'équiper la salle principale d'une table de réunion qui permettra plus facilement l'accueil de nos partenaires. A ce sujet, nous souhaitons développer les rencontres avec les différents partenaires qui œuvrent dans notre champ d'intervention. La qualité du lien partenarial est bien souvent nécessaire afin d'accompagner les enfants et jeunes suivis dans des interventions adaptées et efficientes.

Enfin, nous avons pour objectif de mettre en place des journées permettant de faire participer les familles et les enfants suivis autour notamment de demi-journées festives (exemple : goûters, galette des rois…)

ANNEXES

Organigramme

ORGANIGRAMME MAISON D'ENFANTS DE CHANCELÉE

ADSEA 17

DIRECTION
1, Chemin de La Fayolle 17400 LA VERGNE
✉ : chancelee@adsea17lp.fr ☎ : 05.46.32.33.00
Directeur Général : Richard DELAFOND

DIRECTRICE
Brigitte HEULLANT
(0,33 ETP)

DIRECTRICE ADJOINTE
Olivia VASSEUR
(0,33 ETP)

1 Chef de Service
Marc VIRLET
(1 ETP)

1 Chef de Service
Soufiane ZBAIRI
(1 ETP)

MAISON LIBELLULE
8 éducateurs (8 ETP)

MAISON PAPILLON
7 éducateurs (7 ETP)

MAISON COLIBRI
5 éducateurs (5 ETP)

1 Secrétaire (1 ETP)

1 éducateur en soutien aux apprentissages(1 ETP)

Equipe Thérapeutique
2 psychologues (0.91 ETP)

Maîtres/Maîtresses de maison
4 personnels (4 ETP)

Agents Polyvalents
2 personnels (2 ETP)

Professionnels de nuit
6 personnels (5.4 ETP)

HEBERGEMENT EDUCATIF POUR ADOLESCENTS

1 Cours Lemercier – 17100 SAINTES

Tel : 05.46.95.69.70 – mail : hea@adsea17lp.fr

RAPPORT ACTIVITES 2022

Les Foyers de Saintes et de Pont l'Abbé d'Arnoult

Le Service APMN

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

I. La Présentation administrative de la MECS HEA

II. Les Missions, objectifs, public cible

DEUXIEME PARTIE

I. Les données relatives à l'activité

II. Le personnel

- Organigramme

TROISIEME PARTIE

I. L'actualité de l'année

- Points sensibles et points de satisfaction

II. Les perspectives

***

PREMIERE PARTIE

I. La présentation administrative de la MECS :

Direction Régionale de la protection judiciaire de la jeunesse : **17 LA ROCHELLE**	Les Tribunaux pour enfants : **17 LA ROCHELLE** **17 SAINTES**	La Cour d'Appel : **86 POITIERS**

Fonction Principale : **Etablissement**

HEBERGEMENT EDUCATIF pour ADOLESCENTS
1 cours Lemercier
17100 SAINTES
☏ 05.46.95.69.70
e-mail : hea@adsea17lp.fr

Directrice : Mme Brigitte HEULLANT
Directrice adjointe : Mme Olivia VASSEUR

N° FINESS : 170 782 726 CODE CATEGORIE : **177**

***

ORGANISME GESTIONNAIRE

ADSEA 17 LP
5 Place Dorléac
17300 ROCHEFORT
☏ 05.46.88.89.89
e-mail : direction-generale@adsea17lp.fr

Statut juridique : **Privé**

Président : Mr Jean-Claude **DORÉ**

Directeur Général : Mr Richard DELAFOND

HABILITATION

DERNIERE DATE D'EFFET :

○ Autorisation du 23 Octobre 2017, notification de l'arrêté n° 17-851 en date du 4 octobre 2017, au titre d'une habilitation à l'aide Sociale à l'Enfance art. L.221 et art.375 du code civil, pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 22 Octobre 2032.

TARIFICATION

CAPACITE en 2021 : **44 places**

- **FOYERS : 20** **APMN : 24 (12 Saintes -12 Rochefort)**

PRIX DE JOURNEE	Internat HEA	APMN Saintes	APMN Rochefort
JUIN 2021	**227.20**	**113.60**	**119.39**
JUILLET 2022	**230.15**	**115.08**	**120.94**

FACTURATION DES JOURNEES AU TITRE DE L'ANNEE 2022

FACT/MECS	DECISION JUDICAIRE ASE	DECISION JUDICIAIRE	DECISION ADMINISTRATIVE
Internat			
Nombre de journées facturées Dépt 17	**6 530**		
Nombre de journées facturées Dépt 91	**185**		
Montant total/prix de journée	*1 535 462,65 €*		
APMN Saintes			
Nombre de journées facturées Dépt 17		**3 802**	
Nombre de journées facturées Dépt 16		**244**	
Nombre de journées facturées Dépt 91		**180**	
Montant total/prix de journée		*483 168, 28 €*	
APMN Rochefort			
Nombre de journées facturées Dépt 17		**4 128**	
Montant total/prix de journée		*496 169,77 €*	

JEUNES CONCERNES

Age	Garçons	Filles
Minimum à l'admission	14 ans	14 ans
Maximum à l'admission	21 ans	21 ans

ORIGINE GEOGRAPHIQUE : **Département Charente-Maritime prioritairement**

FORMATION ACCESSIBLE A L'EXTERIEUR

SCOLARISATION : collèges, écoles, lycées, MFR, CFA … du secteur

***

IV. *Les missions, objectifs, public cible*

L'Hébergement Educatif pour Adolescents accueille des jeunes filles et garçons, âgés de 14 à 21 ans, répartis dans trois structures, soit une capacité d'accueil totale de **44** places.

- **deux FOYERS** (Saintes et Pont l'abbé d'Arnoult) de 10 places, soit 20 places au total :

L'accueil en semi-autonomie (2 autorisés pour chaque foyer) n'est acté que pour des « montages » d'accompagnements éducatifs individualisés ayant un prix de journée **internat.**

De ce fait, nous ne pouvons proposer cet accompagnement que sur le site de Pont L'abbé.

Ce suivi éducatif articule la vie en collectivité et l'accompagnement individuel, en valorisant les compétences des jeunes, les mettre face à une réalité du quotidien autre que celle du foyer, leur permettre d'apprivoiser la solitude et pour certains sans famille ou en rupture, d'entrer dans la vie d'adulte avec un minimum de ressources.

- **un service unique d'« Accueil Personnalisé en Milieu Naturel** » (APMN) pour l'accompagnement de jeunes en studio (24 places externalisées : 12 à Saintes et 12 à Rochefort).

Les objectifs d'accompagnement sont de permettre à chaque jeune d'évoluer dans un cadre sécurisant, favorisant l'autonomie, l'élaboration d'un projet professionnel et plus globalement l'inscription dans un projet de vie, adapté et personnalisé.

Une direction conjointe en pôle, par **délégation**, sur les trois MECS de l'association ADSEA17-LP a changé les fonctionnements en interne de chaque établissement : aussi, depuis septembre 2016, pour HEA : cf. Organigramme du PHD

▪ Mr FAUCHER R., chef de service gère les deux **FOYERS** d'internat, davantage mobilisé aujourd'hui pour accompagner les équipes et suivre au plus près les projets des adolescents accueillis.

✎ Et **le service APMN** s'est restructuré par :

- une appartenance administrative à HEA, adresse : 1 cours Lemercier à Saintes.
- un effectif de 24 mesures de 17 à 21 ans (dérogation possible pour 16 ans)

Mr PAPIN W., a pris ses fonctions sur les services PEAD et APMN à la toute fin de l'année 2021. A cette arrivée s'est s'ajoutée celle de Mme VALLEE S. sur le poste de psychologue.

DEUXIEME PARTIE

I - Les données relatives à l'activité :

- **L'internat** : Foyers de Saintes et de Pont l'Abbé d'Arnoult

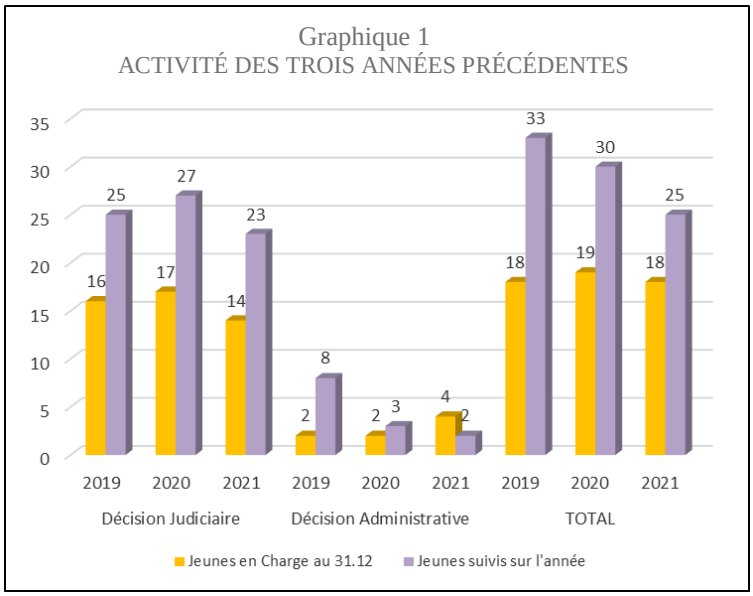

Commentaires : **Graphique 1** :

Les trois dernières années ont été linéaires dans nos effectifs d'admissions, une montée à 33 jeunes suivis sur l'année, en 2019 et 30 jeunes en 2020, expliquée en raison du contexte sanitaire (Covid) et par conséquent à l'allongement des durées de placement ; en 2021, nous stabilisons à 25.

La majorité des mesures par décision judiciaire est constante et prépondérante.

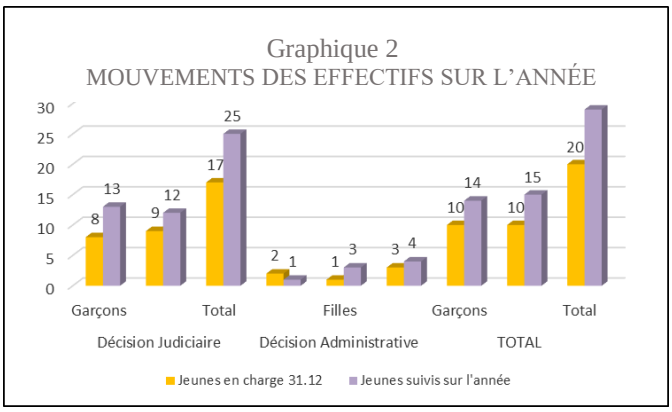

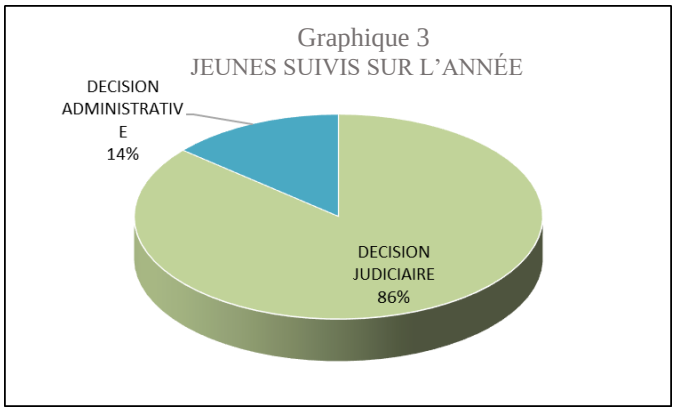

Commentaires : **Graphiques 2 et 3 :**

Pour 2022, 29 jeunes ont été accompagnés durant l'année, 15 filles /14 garçons.

4 mesures administratives (14%) seulement pour 25 judiciaires, soit 86 %.

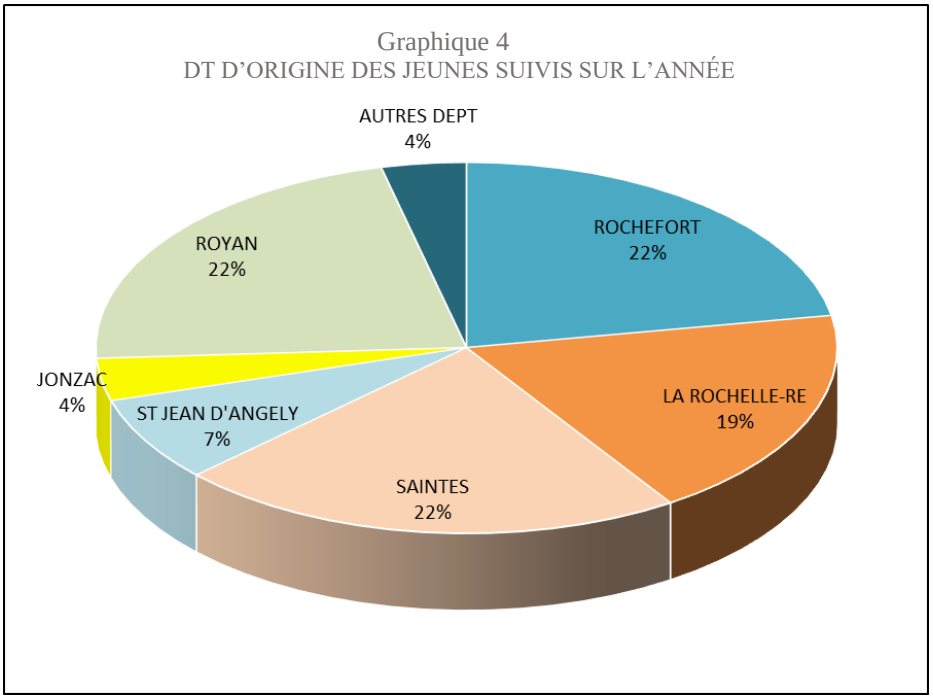

Commentaires : **Graphique 4 :**

Les délégations territoriales **des jeunes suivis en 2022 sont équilibrées :**

- **22 % Saintes, Rochefort et Royan, 19 % La Rochelle-Ré**
- **7 % St Jean d'Angely et 4 % Jonzac**
- **4 % autres départements**

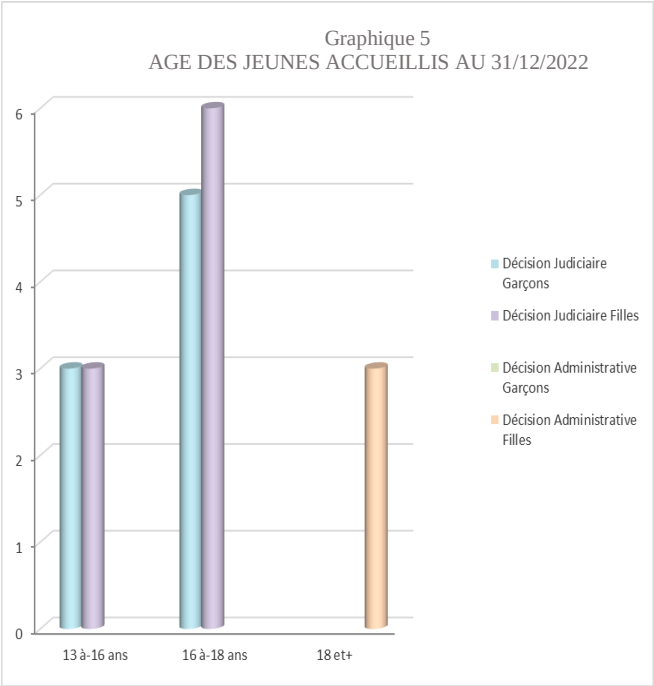

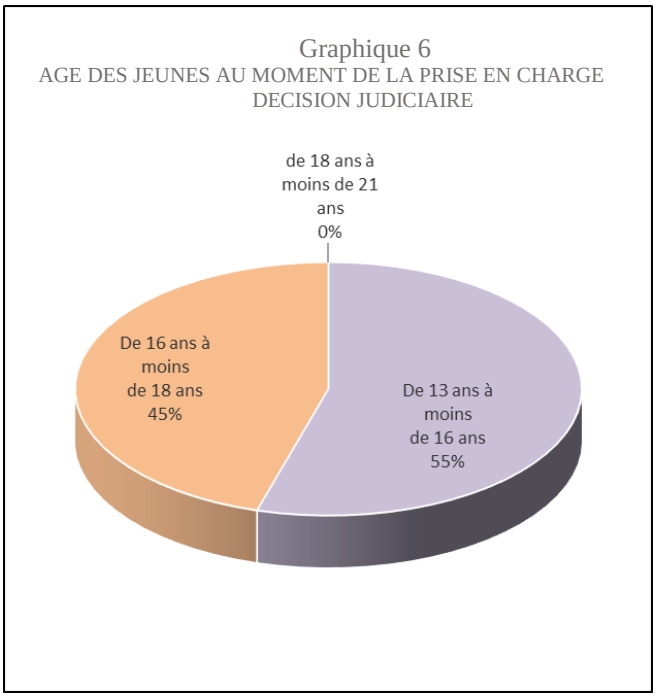

<u>Commentaires</u> : **Graphiques 5 et 6** :

Pour la tranche d'âge des 13-16 ans, l'égalité est de mise pour le nombre et la répartition filles/garçons des mesures judiciaires, pour celle des 16-18 ans, 5 garçons pour six filles.

Par contre, 3 filles se distinguent dans la prise en charge par décision administrative.

Globalement, la proportion en âge la plus conséquente lors de l'admission, est celle de 13 à 16 ans (55%), celle de 16 à 18 ans (45%).

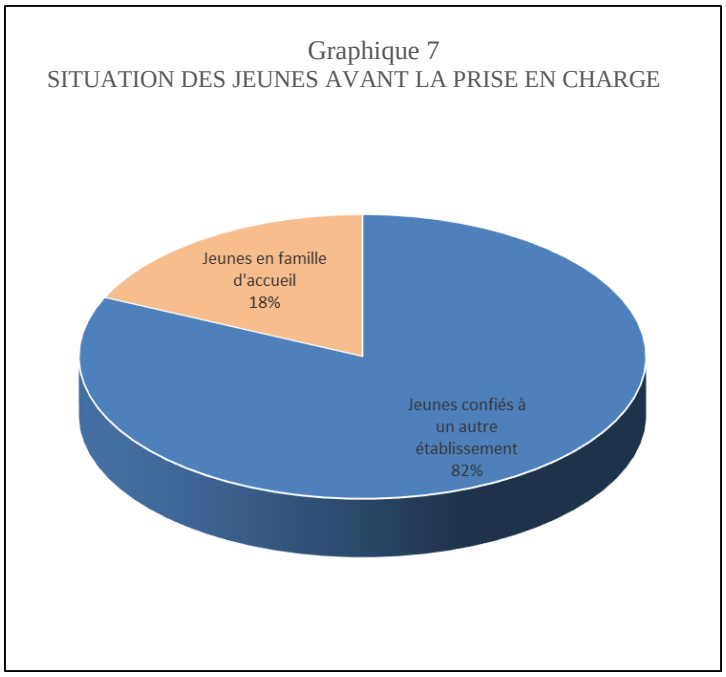

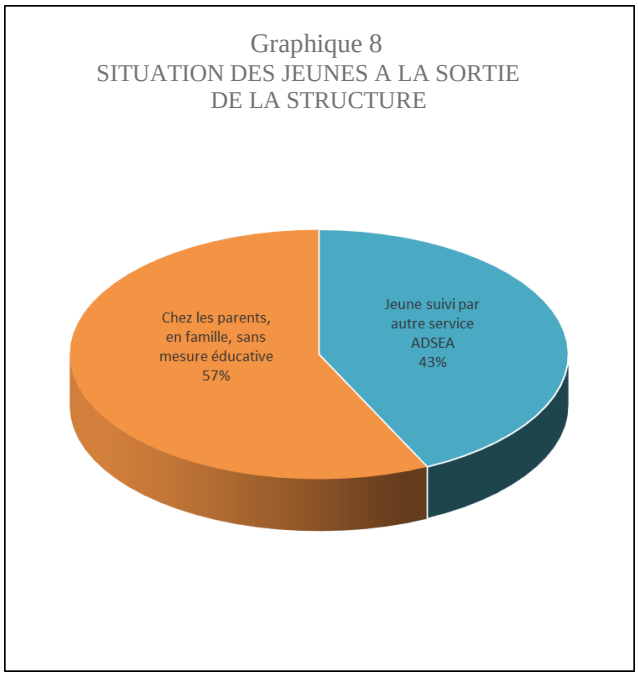

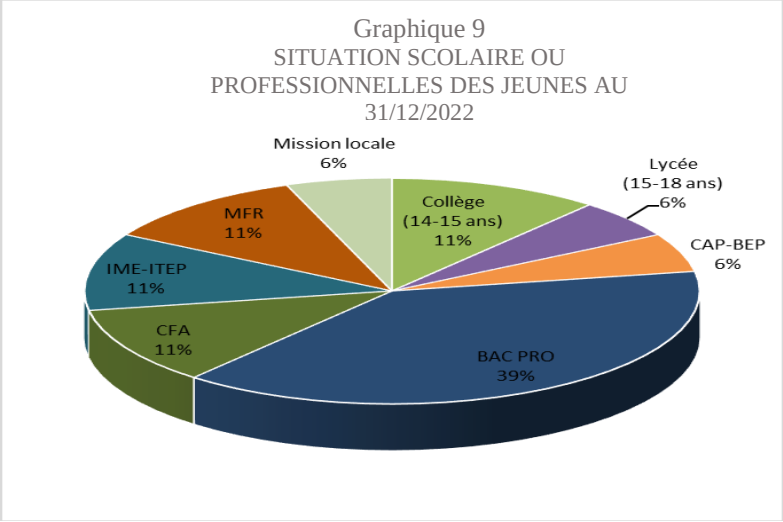

Commentaires :

Graphique 7 : Les jeunes qui étaient confiés à un autre établissement est majoritaire (82 %) ; 18 % des jeunes accueillis sont issus de famille d'accueil.

Graphique 8 : 57% des jeunes sont de retour en famille, chez leurs parents, à la sortie de la structure et 43 % des jeunes sont à nouveau suivi par un autre service ADSEA 17.

Graphique 9 :

- pour 39%, à la fois majoritairement, une forte proportion de jeunes inscrits en BAC PRO ; 6% sont scolarisés en lycée classique.

▪ pour 22 %, les jeunes sont en apprentissage soit au CFA (11%), soit en MFR (11%) et 6 % préparent un CAP -BEP.

▪ Les plus jeunes (14-15 ans) sont scolarisés en collège et les plus âgés sortis du dispositif scolaire sont inscrits à la Mission Locale.

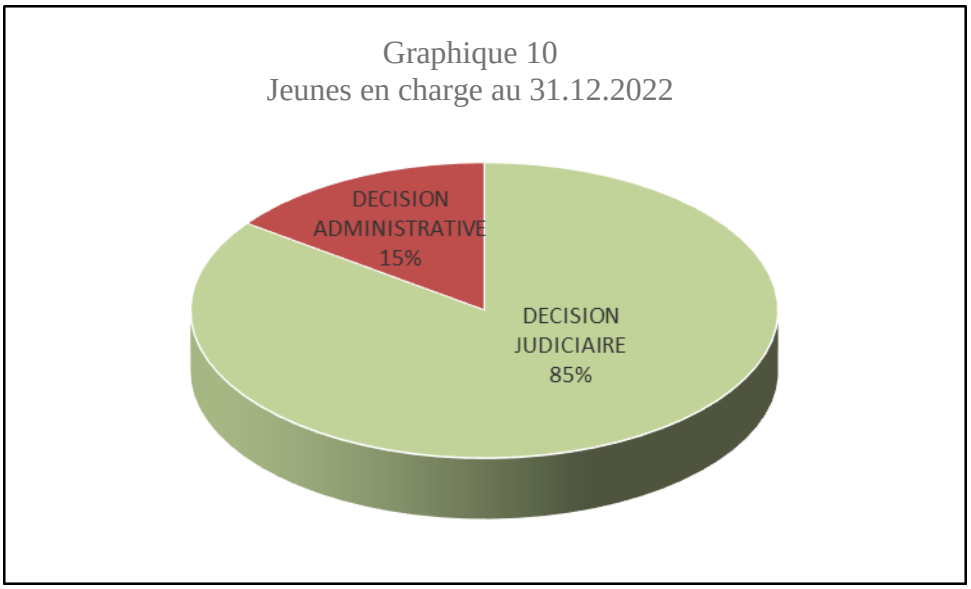

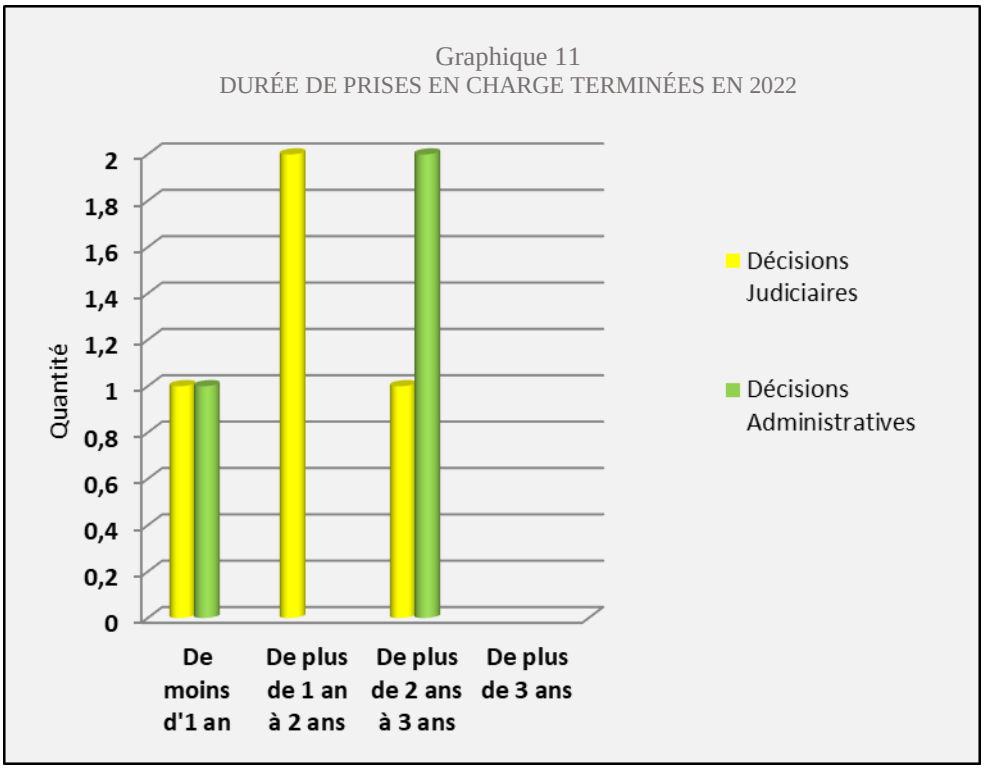

Commentaires : **Graphiques 10 et 11**

La durée moyenne des placements **en foyers** se situe entre 12 mois (année scolaire) et 2 ans.

La durée de l'accompagnement se manifeste par un « pic » jusqu'à 2 ans, et ainsi, un tiers des jeunes accueillis demeurent dans ce service dans une moyenne de 9 mois.

b) L'**APMN** (Accueil Personnalisé en Milieu Naturel)

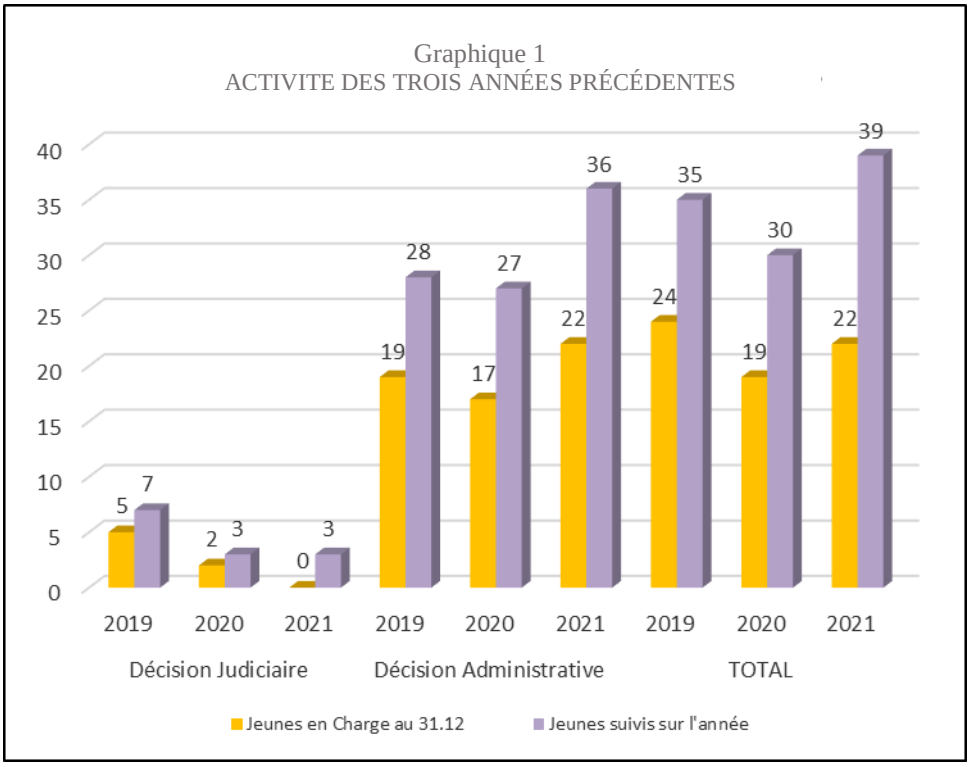

Commentaires : **Graphique 1**

Le projet de service APMN est regroupé depuis 2017 en une seule et même équipe (4 éducateurs spécialisés), piloté par un chef de service, posté à HEA, sur les territoires de Saintes et Rochefort.

- 39 jeunes suivis sur l'année 2021 pour l'APMN, pour 30 en 2020, expliqué par une sur-activité (6 mois),
- La grande majorité des mesures administratives marque le projet d'accompagnement d'une mesure APMN (un Contrat Jeune Majeur basé sur l'évaluation de l'autonomie et le projet scolaire, professionnel).

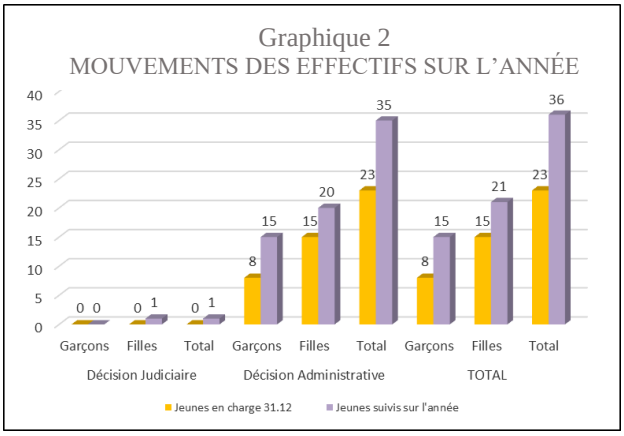

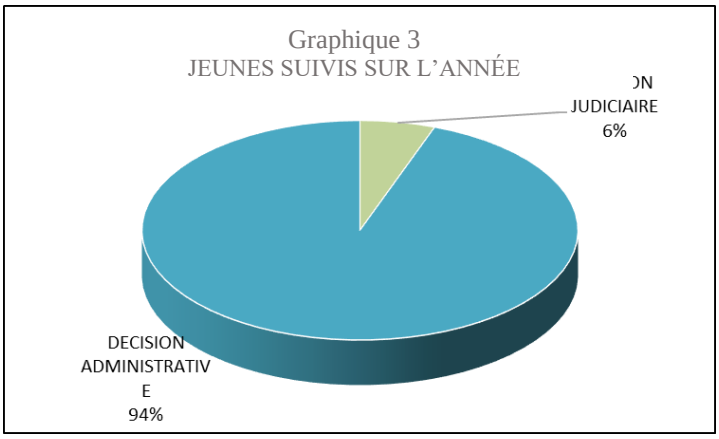

Commentaires : **Graphiques 2 et 3 :**

- Pour 2022, la proportion de mesures judiciaires reste minime (6%), soit une mesure pour 2 filles accompagnées.

- 21 filles accompagnées pour 15 garçons

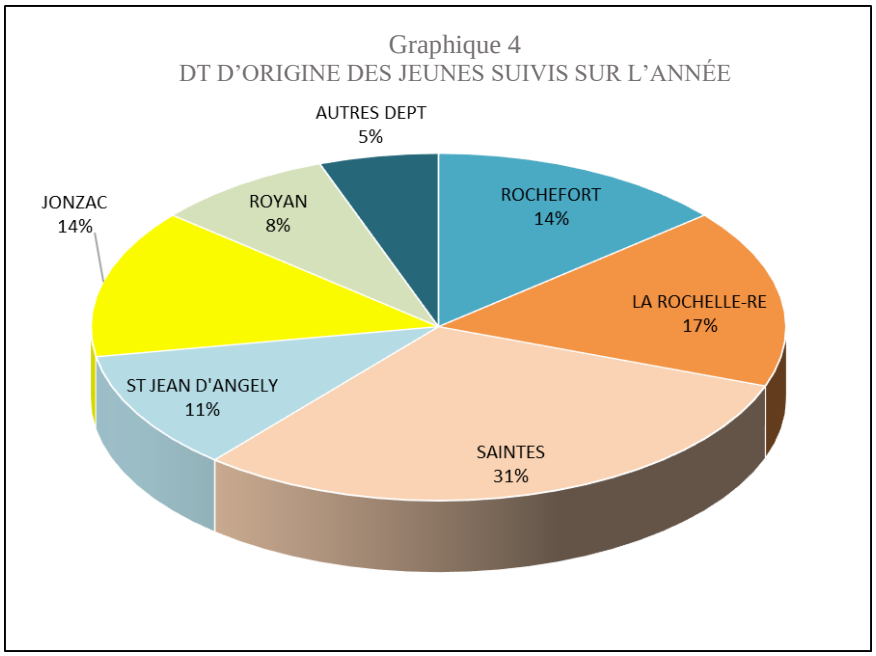

Commentaires : **Graphique 4 :**

Pour 2022, Les délégations territoriales des jeunes suivis en APMN sont équilibrées et réparties équitablement selon les territoires et les équipes Saintes / Rochefort :

- **31 % Saintes, secteur Saintais (ville)**
- **14 % Rochefort et Jonzac**
- **17 % La Rochelle-Ré**
- **11% St Jean d'Angely et 8 % Royan**
- **5 % autre département**

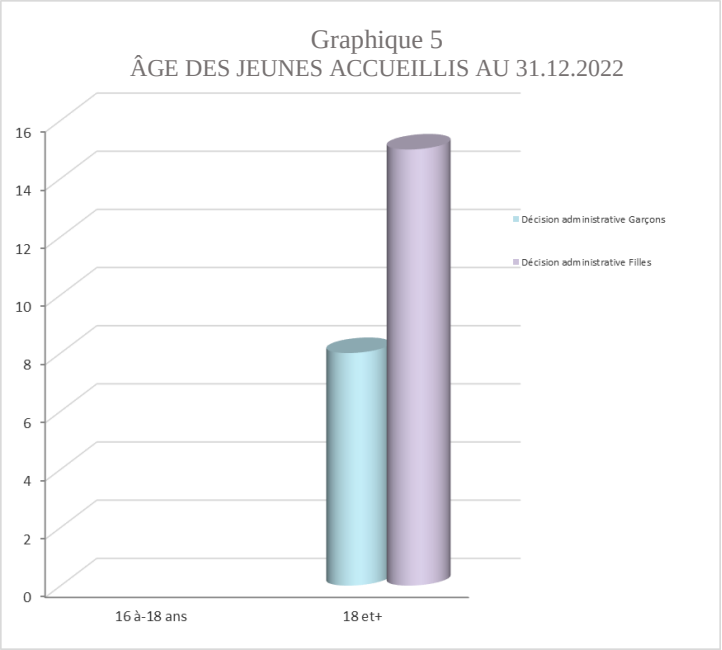

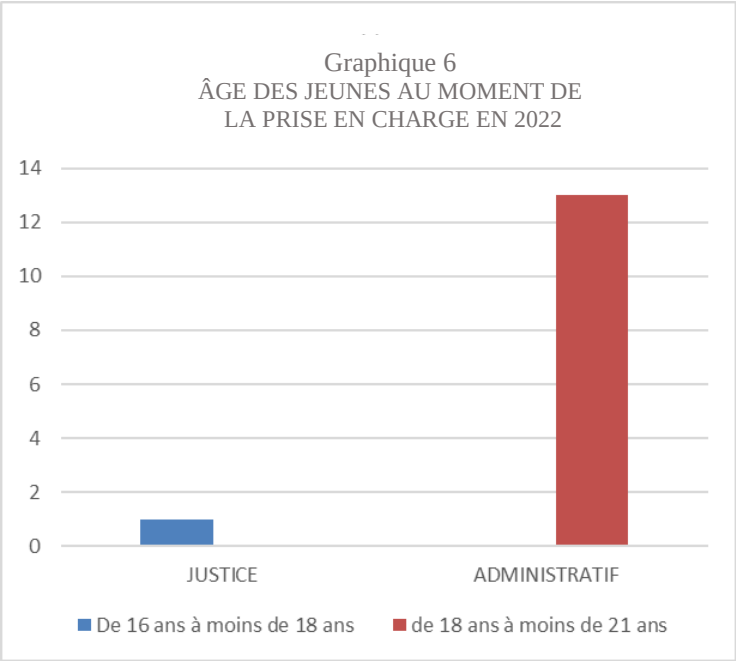

<u>Commentaires</u> : **Graphiques 5 et 6** :

- Pour 2022, la quasi-totalité des jeunes sont majeurs à leur arrivée, alors que l'année précédente, 30% durant l'année étaient mineurs au moment de leur installation sur le dispositif.
- 1 seul suivi judiciaire avec une écrasante majorité des mesures administratives, où tous les jeunes accueillis ont plus de 18 ans.

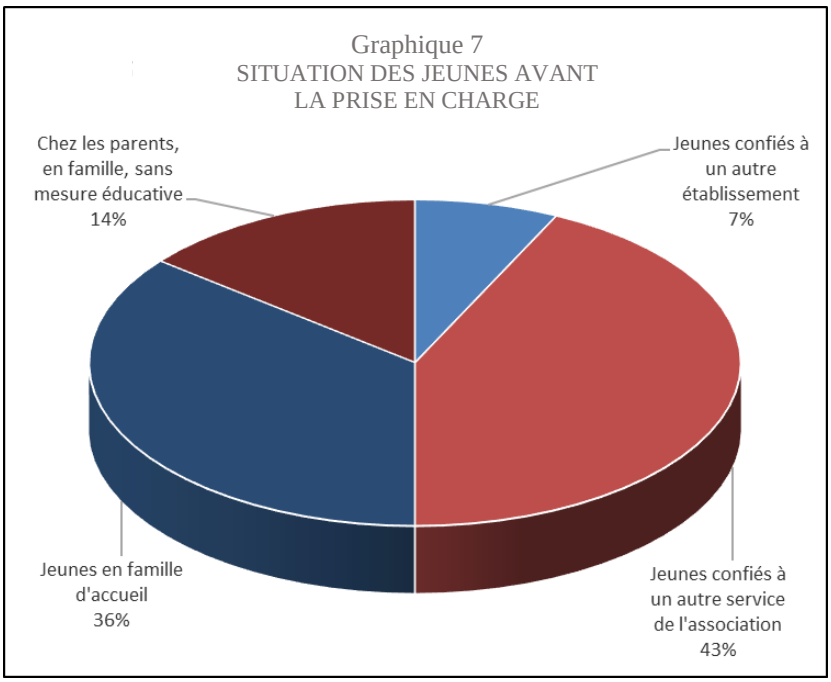

Commentaires : **Graphique 7** en 2022 :

○ les origines des placements avant la mesure APMN sont, pour **43 %,** issus de services et foyers de l'ADSEA17, les tremplins d'admission du pôle hébergement fonctionnent dans l'intérêt du parcours du jeune :

- **7%** de jeunes étaient confiés à une autre association,
- **36%** des jeunes viennent de leur famille d'accueil,
- **14 %** étaient chez leurs parents, en famille (sans mesure éducative),
- Aucun jeune n'était suivi par un service de milieu ouvert.

○ A la sortie du dispositif APMN :

- **72%** vont vivre en autonomie seul et **14** % en couple,
- **14 %** retrouvent une place dans leur milieu familial.

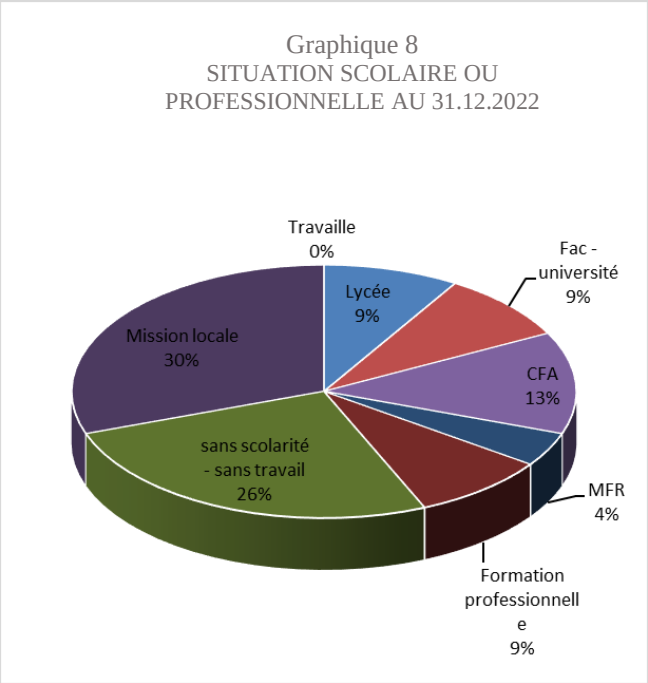

Commentaires : **Graphique 8**

Les jeunes en « contrats jeunes majeurs » et l'accueil judiciaire sont cette année 2022

- pour **30 %** d'entre-eux accompagnés en lien avec la mission locale,
- **26 %** sont sans scolarité et sans travail,
- En scolarité : **9%** sont au lycée et **9%** à l'université, **4%** en MFR et **13 %** en CFA.

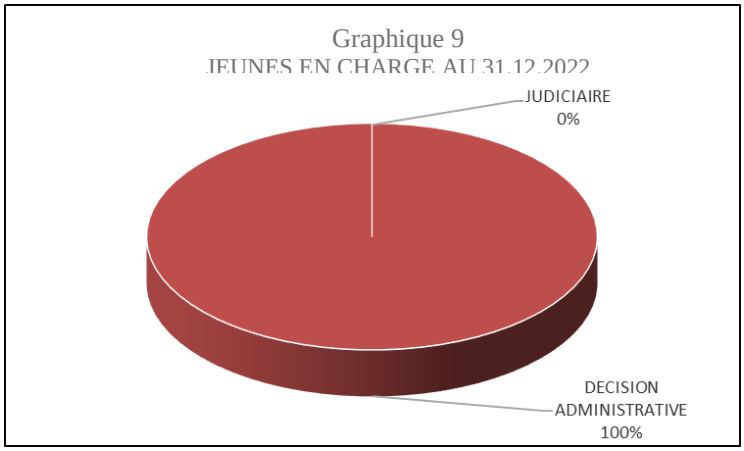

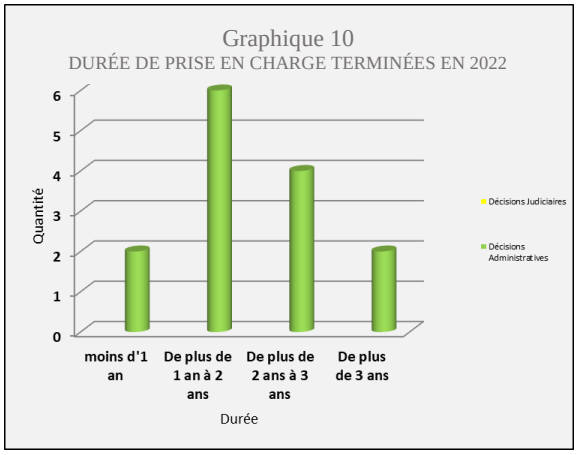

Commentaires : **Graphiques 9 et 10** :

La quasi-totalité des mesures à décision administrative est marquante en 2022.

Les durées de prise en charge sont majoritaires pour une période en principe de **1 an à 3 ans** :

- **6 mesures de plus d'un an à 2 ans**
- 4 mesures de plus de 2 à 3 ans
- 2 mesures de plus de 3 ans et 2 mesures de moins d'un an.

II – Le personnel :

Les équipes des **foyers** sont gérées par un chef de service à temps plein, Mr Robin FAUCHER.

Elles sont composées de façon identique, cf **organigramme de la MECS HEA (s**oit un total de 28,89 ETP).

Pour **chaque** foyer :
- 0,25 ETP psychologue,
- 7 ETP éducateurs spécialisés ou moniteurs éducateurs référents, garants du projet individuel de chaque jeune,
- 1 maîtresse de maison,
- 2 surveillants de nuit.

→ L'équipe APMN

L'effectif de l'équipe a été révisé dans le cadre du redéploiement des places APMN et PEAD.

Elle est composée en 2021 :
- 1 Chef de Service, Mr Wilfrid PAPIN, **depuis le 1er décembre 2021**, à temps partiel qui gère les 24 places APMN réparties sur les deux territoires : Rochefort et Saintes,
- 1 psychologue à temps partiel,
- 4 éducateurs spécialisés.

Le projet est basé sur la cohérence de l'action éducative et nécessite une communication de qualité entre les intervenants pour assurer la continuité du service soit,

→ comme dans un internat classique, la protection est la première mission du Service APMN, tout en accompagnant le jeune dans une démarche d'autonomie. La solitude est une constante à laquelle il convient d'être particulièrement attentif.

Le Fonctionnement du service est continu 24h/24h, 365 j/an. Le travail effectif des éducateurs est du lundi au vendredi de 9h00 à 21h00 au bureau ou dans les studios des jeunes accueillis.

Les permanences éducatives par téléphone se font de 20h00 à 9h00 toutes les nuits, les samedis, dimanches et jours fériés. L'intervention des éducateurs est possible sur les temps d'astreinte, au domicile des jeunes.

ORGANIGRAMME HEBERGEMENT ÉDUCATIF POUR ADOLESCENTS - HEA –

ADSEA 17

DIRECTION
1, cours Lemercier—17100 SAINTES
✉ : hea@adsea17lp.fr ☎ : 05.46.95.69.70
Directeur Général : R. DELAFOND

DIRECTRICE
Brigitte HEULLANT
(0,33 ETP)

DIRECTRICE ADJOINTE
Olivia VASSEUR
(0,33 ETP)

1 Chef de service
(1 ETP)

FOYER SAINTES
6 Éducateurs (6 ETP)
1 animateur (1 ETP)
1 maîtresse de maison (1 ETP)
2 surveillants de nuit (1,90 ETP)

FOYER PONT L'ABBÉ D'ARNOULT
7 éducateurs (7 ETP)
1 maîtresse de maison (1 ETP)
2 surveillants de nuit (2 ETP)

1 Chef de service
APMN et PEAD
(1 ETP)

APMN
4 éducateurs (4 ETP)

PEAD
5 éducateurs (5 ETP)

1 Psychologue
(0,25 ETP)

1 Secrétaire
(1 ETP)

1 Agent d'entretien
(1 ETP)

1 Psychologue
Pont l'Abbé-APMN
(0,50 ETP)

1 Psychologue
(0,44 ETP)

TROISIEME PARTIE

I. *L'actualité de l'année :*

Les Foyers de Gambetta et Pont l'Abbé d'Arnoult, ont maintenu leur capacité d'accueil de 10 jeunes chacun, soit 5 filles et 5 garçons, avec un lit de repli sur chaque foyer.

Sur l'année 2022, les jeunes accueillis en foyers, avaient majoritairement de 13 à moins de 16 ans. Nous avons accompagné 5 jeunes avec des Contrats Jeunes Majeurs vers de l'APMN.

Nous avons pu remarquer que peu de jeunes partaient les week-ends et les vacances scolaires, ce qui a nécessité une présence éducative importante sur ces temps.

Un travail de collaboration a été mené avec les services de l'APMN, avec la mise en place d'« essais » pour les jeunes qui allaient devenir majeurs. Cela a permis de les rassurer, de faire une transition « en douceur » avant le passage définitif sur ce dispositif.

Pour **le service APMN**, concernant les admissions, une meilleure organisation est à trouver en lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance afin d'anticiper les arrivées qui prennent souvent davantage de temps que prévues notamment en raison de la procédure en cours et des impératifs propres à chaque service.

* Une réorganisation des services qui s'adaptent

Au début de l'année 2022, de nombreux arrêts du personnel et par conséquent des confinements pour les jeunes à organiser, ont perturbé le fonctionnement du quotidien en internat.

La sortie de la crise sanitaire a engendré un turn over important :

→ trois salariés éducateurs titulaires et le psychologue démissionnaires

Nous avons eu tout au long de l'année une difficulté persistante à recruter du personnel qualifié, même en ayant recours au recrutement par intérim.

Après une période de transition après COVID, le chef de service pour **les deux foyers** a repris le rythme des réunions (mardi et jeudi) lié aux plannings des équipes accompagnées.

Pour le service **APMN** : Depuis le projet de service unique, le chef de service et l'équipe éducative de quatre éducateurs ont dû s'adapter à des pratiques communes :

- en maintenant une organisation et une présence optimale (astreintes / planning / réunion en commun / rythme des visites / activité ...) ; remise en état des studios sur les deux sites … en lien avec l'agent d'entretien du site.

- sur un territoire plus important (Rochefort / Marennes / La Rochelle / Saintes …) générant des déplacements plus nombreux et nécessitant un véhicule chacun.

Les arrivées du chef de service et de la psychologue concomitantes sont venues questionner le fonctionnement des deux services et aboutir à une nouvelle organisation, tant concernant les réunions d'équipes que des temps institutionnels.

Les **réunions hebdomadaires** sont restées essentiellement centrées autour des points organisationnels et sur des actualités, permettant à chaque éducateur de pouvoir prendre le relai dans le cadre des astreintes éducatives. A cette réunion, a été ajouté un point de situation permettant des échanges plus longs et davantage formalisés sur les situations, avec le support des observations de l'éducateur, des interventions de la psychologue et la retranscription de ces différentes données dans le projet d'accueil personnalisé de chaque jeune.

Cette année a vu la confirmation d'une tendance déjà observée, à savoir davantage de jeunes accueillis concernés par **des orientations MDPH** du fait d'une situation de handicap ou dont la situation personnelle nécessite une mise sous mesure de protection juridique afin de les seconder, ou de les soutenir, dans la représentation de leurs intérêts.

Si l'accès à **l'autonomie** reste l'objectif prioritaire travaillé avec les jeunes du service, l'intervention éducative se veut davantage souple et à l'écoute des difficultés des jeunes. Elle oblige à revoir certains de nos fonctionnements comme des accompagnements plus en proximité, un rapport au temps différents, un travail autour de la gestion budgétaire plus opératif et un recours aux partenaires extérieurs plus fréquents.

Afin de soutenir l'équipe éducative dans la complexité de ces situations, d'affiner l'expertise de ces situations et de l'accompagnement nécessaire à mettre en œuvre, une rencontre partenariale a été mise en place cette année avec un service de tutelle. L'objectif de cette rencontre était de permettre une meilleure évaluation des situations autour de la fragilité des jeunes majeurs, d'échanger autour d'indicateurs permettant de mieux évaluer la nécessité d'une mesure de protection et de bien identifier les procédures et démarches à mettre en œuvre pour les demandes.

Dans cette continuité, une rencontre est également programmée avec les services de la MDPH en début d'année 2023.

Les points sensibles et les points de satisfaction :

* La spécificité des services et la problématique des jeunes

Sur l'année 2022, les jeunes accueillis en **foyers**, avaient **entre 14 et 17 ans**, nous avons accompagné 4 jeunes avec des Contrats Jeunes Majeurs, soit vers de l'APMN, soit vers le retour au domicile familial.

L'approche de la majorité reste une préoccupation essentielle, sans projet particulier, ni personne-ressource, les adolescents concernés génèrent une forte inquiétude, manifestant chez certains des comportements à risque (fugues, passages à l'acte, agressivité …) ; Aussi, une majorité de jeunes sont restés sur leur foyer pour les week-ends et les vacances scolaires. Ce sont ces mêmes jeunes qui sont des « consommateurs occasionnels » de cannabis.

L'entretien des 17 ans et le projet d'accès à l'autonomie travaillés cette année permettent de refixer des objectifs opérationnels, pour mieux accompagner la majorité.

Pour la période des vacances d'été, certains jeunes en contrat d'apprentissage travaillaient, les séjours individuels ont donc été privilégiés, également dans le but de permettre à chacun de « sortir » du groupe. L'ensemble des jeunes qui passaient un examen scolaire l'ont obtenu (DNB, baccalauréat), le confinement et les fermetures de classes n'ont pas impactés les résultats scolaires de ces jeunes

Les situations difficiles dites « complexes »

Il y eu de nombreuses dégradations sur du mobilier des foyers, alliant des comportements agressifs, violents au cours de cette année, renforcées par des phénomènes de groupe.

→ Plusieurs dépôts de plainte (vols, consommations addictives et agression physique d'une éducatrice) par un jeune, nous avons dû ré-évaluer deux projets de jeunes et leurs réorientations, proposer des séjours de rupture, un changement temporaire de foyer. La problématique autour des stupéfiants est toujours présente pour deux jeunes suite à des fugues répétitives (errances, consommations…). Nous avons fait intervenir la police avec une équipe cynophile.

→ Ces épisodes de transgressions ont mis à mal une équipe éducative nouvellement constituée, ainsi que les autres jeunes accueillis : nous nous sommes appuyés en interne du PHD ADSEA17 pour que des mises en rupture puissent être réalisées.

Pour **le service APMN**

L'accompagnement de jeunes majeurs présentant des problématiques psychologiques importantes et/ ou psychiatriques est en augmentation et confirme un constat déjà repéré en 2021. Il est particulièrement difficile pour ces jeunes de s'investir dans un projet professionnel et scolaire et la durée des accompagnements se prolonge de fait.

L'équipe éducative a mis au travail deux sujets en 2022 :

- **Le rapport à l'alimentation**

La solitude, le manque de connaissance et de bases culinaires, un matériel pas toujours adapté pour cuisiner, un attrait pour le rapide, facile à manger mais pas équilibré, nombreux sont les freins pour les jeunes

accompagnés pour se mettre à la cuisine et y prendre un minimum de plaisir. Si ce constat peut être observé au niveau générationnel, il parait néanmoins important de noter que cette difficulté est renforcée chez les jeunes accompagnés en APMN du fait de leur parcours, fait de fragilité, ruptures familiales et géographiques.

Pourtant, nous restons persuadés qu'ils peuvent être à l'écoute de conseils et astuces pour gagner du temps, gérer leurs dépenses et se construire une culture culinaire minimum, tout en se faisant plaisir.

Aussi, dans les mois futurs, nous souhaitons sur la base de ce constat, mettre en place des ateliers/repas avec deux-trois jeunes, encadrés par un éducateur, afin de travailler à la construction d'un repas, bon et économique, d'aller faire les courses, de faire la cuisine et de le déguster en toute convivialité.

Les objectifs de ces ateliers seraient :

- De mieux manger : en travaillant toutes les clés pour choisir une alimentation moins sucrée et riche en protéines végétales, en céréales, en fruits et en légumes, en épices et en bons gras. Des techniques, des tours de main et toutes les variantes pour composer des assiettes complètes.
- De maîtriser son budget : planifier ses courses, diversifier ses sources d'achats, éviter le gaspillage et manger sain et de saison.
- De s'organiser au quotidien : pour gagner du temps et être efficace en cuisine, des menus types pour la semaine, un calendrier des fruits et des légumes par mois, une initiation au batch cooking …
- De s'équiper : les ustensiles indispensables pour tout faire dans un petit espace, des solutions pour une cuisine propre et un nettoyage écoresponsable, des astuces pour trier ses déchets.
- De s'engager : un panorama des sources d'achats respectueuses de l'environnement pour comprendre les différents leviers de notre système alimentaire, repérer les labels à privilégier et apprendre à créer son groupement d'achats.

Idéalement, un partenariat serait à travailler avec un restaurant ou un organisme de formation en restauration, en venant faire venir des jeunes de ces écoles, ce qui favoriseraient les échanges et la compréhension de la démarche.

- **La gestion budgétaire :**

Nous pensons que le fonctionnement qui est mis en œuvre au sein du service de remise d'enveloppe à la semaine pour l'alimentation, auquel s'ajoute une somme mensuelle pour l'argent de poche et l'hygiène est à revoir. Ce principe de gestion est inadapté et trop différent du fonctionnement d'un jeune qui utilise dans la plupart des cas, une carte bancaire liée à un compte.

Ce domaine est également sensible et les jeunes n'apprécient pas spécialement qu'un regard soit centré sur la manière dont il gère leur argent. Or, c'est bien une mission qui est dédiée au service et qui nous oblige à adapter notre fonctionnement pour permettre de travailler avec le jeune dans ce domaine.

Il est donc nécessaire de travailler à l'aide d'outils et supports, par exemple mis en place par la Banque de France (application de gestion simplifiée sur smartphone), cahier de gestion, versements bancaires systématiques dès qu'un jeune est titulaire d'un compte.

L'idée principale reste de faire faire aux jeunes accueillis sur notre service, la vie d'un jeune « ordinaire ».

*** Le dynamisme institutionnel**

→ L'ensemble des équipes ont su se mobiliser et faire preuve de créativité pour adapter le quotidien sur chaque foyer, malgré des mouvements de personnels, principalement sur les foyers, avec le départ de quatre salariés, dont celui du psychologue.

→ La mise en place du **logiciel Sil'Age** sur les deux foyers a permis le versant numérique pour le dossier de l'usager : les équipes se sont bien appropriées l'outil, notamment en remplacement du cahier de liaison et au niveau de l'agenda des rendez-vous des jeunes.

→ La psychologue des deux foyers a réalisé des « entretiens familiaux » avec des jeunes, leurs parents, en présence de l'éducateur référent, pour travailler sur la relation. En fonction des situations, avec l'accord des familles, ces entretiens apaisent, permettant l'échange, le dialogue.

→ Trois séances avec l'intervenante de l'analyse de la pratique et en présence de l'ensemble de l'équipe, du Chef de Service et de la psychologue ont été mises en place, pour un travail plus « spécifique » autour des règles de vie et de la sanction éducative. Cela venait répondre à un besoin pour le Foyer Gambetta, où les jeunes ont pu venir réinterroger le cadre, la cohérence des réponses éducatives.

→ Dans le cadre du COPIL des foyers, **le projet sur la semi-autonomie** a été finalisé par un document écrit, avec la formalisation d'outils (évaluation, contrat, état des lieux…), tout en poursuivant les « essais » en appartement lorsque cela est possible. Cet écrit travaillé en lien avec le foyer IPM à Rochefort sera intégré au projet de service et aux règles de vie de chaque MECS.

Le Foyer Gambetta dispose désormais d'une cuisine 'semi-autonomie' pour l'étage « des garçons » et une, pour l'étage « filles » : des travaux d'aménagement sur ce foyer ont été réalisés pour ce projet : cuisine + salon au 2ème étage aménagé et décoré entièrement.

Cela permet, à certains moments, aux jeunes, de pouvoir se retrouver en petits groupes pour manger. Cela répond également à la demande des jeunes de pouvoir acquérir plus d'autonomie sur la gestion des menus, la confection des repas, la gestion d'un budget….

→ Toujours dans la perspective d'être plus autonome nous avons pu permettre à des jeunes majeurs ou proche de la majorité, de pouvoir faire des « essais » sur des appartements dont disposait l'APMN ou le SAS Transbordeur. Ces essais ont permis d'évaluer la capacité du jeune à pouvoir gérer son quotidien, la solitude, sur une période donnée, tout en maintenant un accompagnement par les équipes.

Plus spécifiquement, **en service APMN**, les jeunes ont pu poursuivre leur apprentissage en pointillé, et se sont insérés en travaillant, en étant indépendant par un logement seul et/ou en reprenant du lien avec leur famille.

→ **U**ne **participation collective** et active au suivi du **projet des services foyers et service APMN :**

La consultation des jeunes de l'APMN par le biais du Conseil à la Vie Sociale s'est vue redynamiser, avec une nouvelle organisation (que des jeunes de ce service Saintes et Rochefort) et une bonne mobilisation et participation des jeunes (enquête de satisfaction et travail sur le livret de sortie).

Les jeunes majeurs de ce service souhaitent faire partager leur expérience et leur vécu de « leur placement ».

Le suivi des projets de service est réfléchi en COPIL (comité de pilotage qui réunit des professionnels du service APMN, de chaque foyer, un chef de service, un administrateur ...), cette année 2020, les thèmes travaillés sont :

- Prise en charge de la problématique des addictions
- L'évaluation interne (questionnaire participatif en équipe pluridisciplinaire)
- La mise en place de **la délégation de référence**

La **délégation de référence**, dictée en un « référentiel par le département » se met en place en 2022, elle a induit des modifications dans l'accompagnement et la prise en charge des jeunes pour les équipes éducatives.

- En ce sens, une mise en place avec les jeunes concernés d'un temps de réunion préparatoire pour l'élaboration de 'l'entretien des 17ans' et du projet d'accès à l'autonomie, a été formalisé lors d'une rencontre avec les délégations territoriales : temps d'échanges bénéfiques avec le jeune, en « recentrant » ses projets (objectifs, délais de réalisation…) avant sa majorité, ce fut un temps privilégié pour permettre d'accompagner au mieux l'avenir.

→ Un réseau partenarial actif pour **les foyers et le service APMN :**

L'éducation nationale : nous travaillons en étroite collaboration avec tous les établissements scolaires et professionnels qui accueillent nos jeunes à Saintes et dans les environs (EREA, CFA, MFR, classe DIMA, différents collèges et lycées…) ; l'aménagement du temps au collège en fonction du projet d'accompagnement individualisé est essentiel pour une réussite au minimum du jeune.

- Le nombre de jeunes bénéficiant d'un suivi pédopsychiatrique est constant et nous oblige à des contacts et échanges réguliers ; la qualité de ce partenariat est un soutien réel pour accompagner des jeunes

aux problématiques complexes et dépassant largement le cadre d'une MECS (jeunes relevant de mesures MDPH ou d'un suivi psychiatrique).

Nous avons travaillé et/ou fait intervenir, cette année plus particulièrement,

- Les membres de la Maison Des Adolescents (MDA) de Saintes, afin de nous présenter leurs actions, interventions possibles auprès des jeunes accueillis sur nos structures. L'objectif était que les professionnels puissent se rencontrer et trouver des ressources à proximité, pour répondre à certaines problématiques auxquelles les jeunes peuvent être confrontés.
- Le **CRIAVS** (Centre de Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles) est intervenu également sur une réunion d'équipe pour une présentation : formation, prévention, missions de recherche et de réflexion sur les prises en charges et de suivi des auteurs de violences sexuelles, pôle d'information et de documentation… La formation « initiale » sera effectuée en 2023 pour les 3 foyers adolescents de l'ADSEA17.
- **TREMPLIN 17** : nous avons accompagné des jeunes pour des rendez-vous dans le cadre d'addictions (cannabis).
- **Commissariat de Police de Saintes**, avec l'intervention de la brigade cynophile au foyer Gambetta, pour recherche de cannabis et effet « dissuasif » vis-à-vis des jeunes.
- **Projet** soumis aux jeunes des deux foyers sur **la transmission, la mémoire transgénérationnelle autour de la musique, du chant et des percussions**. Projet mené par des artistes professionnels, l'objectif serait en 2023 de faire faire un stage d'une semaine aux jeunes et ensuite, si les jeunes sont intéressés, travailler sur 6 mois pour pouvoir monter un spectacle. Une demande de don à la **Fondation de France** sera faite pour financer ce projet

Le service APMN travaille aussi avec les réseaux de santé (Laps'ados / Ados pays Rochefortais / Violences conjugales) et de familles (MECS Cheval Insertion – réseau familles –ressources).

→ la mission locale, association vivra'actif.

→ les services d'aide au logement : Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLAJ de La Rochelle et de Rochefort, intervention de Mr Godot sur les dispositifs d'aides existant en matière d'accès au logement) et Résidences Habitat Jeunes Le Logis à Saintes et Horizon Habitat Jeunes à la Rochelle.

- **Des actions et animations inter - MECS qui participent à la cohérence du Pôle Hébergement Diversifié**

De nombreuses actions communes sont mises en place et se pérennisent sur des sujets variés comme l'animation, le groupe de travail semi-autonomie. Ces actions sont d'autant plus importantes qu'elles

permettent aux professionnels de mieux connaitre les projets éducatifs et participe de la cohérence du parcours de l'adolescent.

Cette année particulière, le choix a été fait d'organiser :

- un séjour du 25/07 au 29/07 au centre équestre du **Hameau du Nay** pour le foyer Gambetta, l'objectif a été de s'extraire du contexte habituel du foyer (changer d'hébergement, vivre un moment de vacances « hors murs » du quotidien, faire des activités extérieures …).

L'organisation d'une sortie collective au **Puy du fou**, pour le foyer de Pont l'abbé, a répondu aux besoins de certains jeunes de ce service : sortir du foyer, découvrir en groupe des activités et partager ensemble cette journée.

Par ailleurs, nous faisons le constat que certains ne bénéficient pas ou peu de ressources personnelles (famille, amis, réseaux…) avec lesquels ils pourraient partager des temps de loisirs.

II. *Les perspectives :*

• ≥Le développement du pôle hébergement diversifié (PHD) en continuité et en lien avec les orientations du futur schéma de la protection de l'enfance 2023-2025 :

Le schéma départemental déterminera ses objectifs en fonction de l'activité des établissements qui accueillent le besoin de nos jeunes : **en partie**,

→ La question de l'accompagnement des jeunes majeurs (stabilité et pérennité toujours des contrats jeunes majeurs, l'entretien du jeune mineur à 17 ans et le livret de sortie …).

→ La question des jeunes en « situation complexe ».

SERVICE APMN :

Le **comité de pilotage** du service a pu se tenir de manière régulière, avec une relecture du **projet de service**, un travail autour des outils a abouti à l'élaboration d'un livret de sortie.

Ce travail était mené depuis plusieurs années et s'est construit avec les majeurs présents, mais aussi d'anciens majeurs du service et les professionnels. Il a pu s'enrichir du travail mené dans le cadre du Conseil de Vie Sociale (espace d'échange fortement porté par les professionnels).

→ L'application du **projet de service APMN cette année 2022** a dégagé plusieurs axes d'amélioration auxquels nous travaillons aujourd'hui :

* **La participation des jeunes aux espaces de parole** (mettre des mots sur leur ressenti...) ; un Conseil de Vie sociale, spécifique service APMN est mis en place depuis 2020, dans ce cadre a été réécrit le

questionnaire de satisfaction annuel ; chaque jeune est sollicité pour participer activement et donner son avis lors des réunions préparatoires de Saintes et Rochefort.

Le développement des actions avec les partenaires du territoire afin que les jeunes majeurs repèrent mieux le dispositif de droits communs et les acteurs locaux pour leur vie future d'adulte : un livret de sortie est en cours d'écriture.

L'utilisation de **l'outil « socio-génogramme** » dans le processus d'admission est validé pour les situations dites complexes.

* la question de la sortie du dispositif est également très importante à regarder.

C'est un moment qui génère souvent des inquiétudes pour les jeunes accompagnés depuis parfois de nombreuses années. La particularité du dispositif APMN est d'accompagner des jeunes dans le cadre d'un temps qui est contraint de 18 à 21 ans et de les amener à être « suffisamment outillé » pour affronter leur vie d'adulte. Ceci est valable pour les domaines différents mais complémentaires comme l'insertion professionnelle, la gestion budgétaire, l'accès à un logement et à des ressources suffisantes pour vivre correctement. Cependant, beaucoup de jeunes expriment le fait d'être inquiet et pose la question de vers qui se tourner en cas de difficulté car beaucoup n'ont plus de ressources familiales.

Si pour les jeunes en emploi, la sortie est plus facile en termes d'accès à un toit ou à une autonomie budgétaire, la question se pose différemment pour les étudiant-e-s car bien souvent, la période d'études débutée alors qu'ils sont toujours pris en charge par notre dispositif se terminera au-delà de leurs 21 ans. La sortie « accompagnée » du dispositif a fait l'objet, cette année, d'une vraie réflexion avec l'essai de sorties accompagnées notamment pour les jeunes admis en université.

La difficulté principale est de permettre au jeune de partir progressivement, tout en lui laissant la possibilité de pouvoir revenir sur le service en cas d'échec. C'est un équilibre particulièrement délicat à trouver car permettre de revenir n'ouvre-t-il pas la porte au fait de ne simplement pas vouloir partir ? C'est une réflexion à mener avec les services du département au moment des bilans pour les signatures des contrats jeunes majeurs. Permettre la possibilité d'un retour ou la prise en charge par un autre service, orientation vers le droit commun, soutien à trouver sont des pistes à explorer pour permettre aux jeunes sortant du dispositif de s'orienter vers des études longues au même titre que tous les autres jeunes. C'est un principe d'équité auquel nous sommes très attachés.

□□✐**FOYERS**

→**La semi-autonomie** travaillée en COPIL du PHD doit garder sa pertinence et réponds à la double attente des jeunes : permanence éducative et autonomie. Pour beaucoup, la sortie du collectif est désirée mais, si elle n'est pas préparée et accompagnée de façon progressive, dans pratiquement tous les cas, elle conduit à l'échec ; l'étape de la semi-autonomie est un moyen de prévenir ces échecs.

→ L'évaluation interne participative 2022 effectuée maintient une démarche de qualité de vie au travail sur le projet des services foyers : nous allons mutualiser les axes en commun des Foyers du PHD, notamment, les règlements de fonctionnement et leurs règles de vie (tabac, téléphone, sorties …).

Ces réunions de révision contribueront à préparer **l'évaluation externe prévue au dernier trimestre 2023.**

→ Le projet spectacle sur la transmission 'transgénérationnelle' est un objectif majeur pour les foyers, nous acheminons à sa concrétisation en 2023.

In fine, aujourd'hui, dans le cadre du futur schéma départemental, nous travaillons **la délégation de référence** et **le projet pour l'enfant** (PPE).

L'objectif est d'articuler de nouvelles interventions avec les pratiques et la vie des services sans perdre en qualité d'accompagnement.

Il s'agit également de repérer les besoins que ces missions supplémentaires développent, tout en devant développer des compétences supplémentaires (des formations pour les professionnels, pour prévenir et travailler la violence en foyer), tout en prenant en compte les problématiques multiples, les situations difficiles, que peut rencontrer un adolescent, un jeune majeur lors de son placement, de son parcours et de son orientation professionnelle, sociale.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

LE FOYER

LE SAS TRANSBORDEUR

Les lieux de vie MNA

Pont du Transbordeur – Rochefort

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

I La Présentation administrative de la MECS
II Les missions, objectifs, public cible

DEUXIEME PARTIE

I Les données relatives à l'activité

- Le Foyer
- Le Service d'Adaptation sociale « Transbordeur »
- Les lieux de vie « Relai et Mina 17 »

II Le fonctionnement

- Le personnel : organigramme
- Le partenariat

III la vie des services

- Les points sensibles
- Les points de satisfaction

ANNEXE

- Organigramme

PREMIERE PARTIE

I- *La Présentation administrative de la MECS*

Fonction Principale : **Maison d'Enfants à Caractère Social et lieux de vie**

MECS INSTITUT PAULE MARAUX
29 rue du port
17300 ROCHEFORT
' 05.46.99.03.80 6 05.46.99.95.31.

Direction pôle hébergement : B. HEULLANT, directrice
O. VASSEUR, directrice adjointe

N° FINESS : **170 800 312** CODE CATEGORIE : **177**

ORGANISME GESTIONNAIRE

ADSEA 17 LP
5 Place Dorléac
17300 ROCHEFORT
' 05.46.88.89.89
@ direction-generale@adsea17lp.fr

Statut juridique : **Privé**
Président : Mr Jean-Claude **DORÉ**
Directeur Général : Monsieur Richard DELAFOND

HABILITATION

DERNIERE DATE D'EFFET :

Foyer et Service d'Adaptation Sociale Transbordeur / MECS « Institut Paule Maraux »

* En tant que Maison d'enfants à caractère sanitaire et sociale / arrêté n°17-850 en date du 4 octobre 2017 au titre d'une habilitation à l'Aide Sociale à l'Enfance, pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 22 octobre 2032.

Services RELAI et MINA 17 / Lieux de vie « Institut Paule Maraux »

* Le service RELAI 17 « lieu de vie et d'accueil » à caractère expérimental, a été autorisé à compter du 15 décembre 2016 à accueillir 10 places pour des mineurs non accompagnés.

* Le service MINA 17 « lieu de vie et d'accueil » à caractère expérimental, a été autorisé à compter du 1er Mai 2017 à accueillir 10 places pour des mineurs non accompagnés.

Par un arrêté du 29/12/2021, pour les deux services MNA, dit « lieux de vie », les autorisations délivrées à l'ADSEA 17 pour 2 ans à l'origine, ont été renouvelées pour une durée de 15 ans, à compter du 1er Janvier 2022 et jusqu'au 1er Mai 2037.

TARIFICATION

CAPACITE : **38 places**

FOYER : 10 **SAS Transbordeur : 8** **MNA : RELAI : 10** **MINA : 10**

PRIX DE JOURNEE	FOYER		SAS Transbordeur	MNA
JUIN 2021	**238.78**		**273.29**	**66.65**
JUILLET 2022	**241.88**		**276.84**	**70.41**

FACTURATION DES JOURNEES AU TITRE DE L'ANNEE 2022

FACT/MECS	DECISION JUDICAIRE ASE	DECISION JUDICIAIRE	DECISION ADMINISTRATIVE
Institut PM			
Nombre de journées facturées Dépt 17	**9750**		
Montant total/prix de journée	*1 471 310,35 €*		
Nombre de journées facturées Dépt 19	**33**		
Montant total/prix de journée	*7 982,04 €*		
SAS Transbordeur			
Nombre de journées facturées Dépt 17	**2518**		
Montant total/prix de journée	*692 887, 02 €*		
Nombre de journées facturées Dépt 86	**258**		
Montant total/prix de journée	*70 782,17 €*		

	RELAI 17	**MINA 17**
Nombre de journées facturées Dépt 17	**3656**	**3633**
Montant total/prix de journée	*252 293,96 €*	*250 703,93 €*

JEUNES CONCERNES

Age /Mixité	Foyer	SAS/ Transbordeur	Mina/Relai 17
Minimum à l'admission	14 ans	16 ans	15 ans
Maximum à l'admission	21 ans	18 ans	18 ans

ORIGINE GEOGRAPHIQUE : Département Charente Maritime prioritairement

II. Les Missions, objectifs, public cible

Lieux en internat d'accueil d'adolescents et de jeunes majeurs, **l'Institut Paule MARAUX** est une MECS et deux Lieux de vie, composées de plusieurs services différents proposant un hébergement multiforme, **soit une capacité d'accueil totale de 38 places**.

L'adresse administrative de l'Institut Paule Maraux est 29 rue du port à Rochefort.

- le **FOYER** est situé au 1er étage, 29 rue du port,

C'est un accueil et un hébergement collectif de **10** jeunes des deux sexes de 14 à 21 ans, confiés à l'Institut dans le cadre de mesures administratives ou judiciaires : mise en œuvre d'actions éducatives visant à la protection et l'éducation de ces adolescents.

Les objectifs d'accompagnement sont de permettre à chaque jeune d'évoluer dans un cadre sécurisant, favorisant l'autonomie, l'élaboration d'un projet professionnel et plus globalement dans un projet de vie, adapté et personnalisé.

. Le Service d'Adaptation Sociale « le Transbordeur »

Mission,

→ proposer à **8** adolescents (14-18 ans) « en rejet » du système classique de placement en **internat** (souvent dans un processus de fugues répétitives, de comportements pouvant tendre à l'agressivité et/ou à la violence.) **un lieu « ressources »,** une écoute, un retour à du lien éducatif …, leur donner envie **d'adhérer** à **un lieu « SAS »**, permettant d'être accueilli, de se poser, et **d'accrocher** à un projet …

→ être en complémentarité avec les différents acteurs et partenaires en matière scolaire (formation), professionnelle (insertion), protection judiciaire, sanitaire et être cohérent avec tous les dispositifs en vue d'une construction du parcours du jeune.

→ permettre, à chaque fois que cela est possible, la proximité du lieu d'accueil et du lieu de vie habituel de l'adolescent(e) et de sa famille.

Localisation,

→ en annexe à l'Institut Paule Maraux, l'accueil administratif, 29 rue du port (lieu d'admission / entretien - famille) comprend à l'étage **deux** studios individuels tout équipés, dits « tremplins », l'aspect des studios dans l'enceinte de l'Institut permet de réserver ces deux chambres à deux jeunes en « admission », en temps d'accueil et d'observation avant un logement individuel « extérieur ».

→ **quatre** studios de proximité en location proposé pour six jeunes, afin de faciliter la prise en charge 24h sur 24h.

→ **une maison « ressources »,** rue Gambetta à Rochefort, lieu /relai pour échanger avec les éducateurs, se poser, se retrouver en groupe, pour préparer son projet d'orientation (prise de rendez-vous, contacts téléphoniques, demandes de stages, documents administratifs à réaliser, CV…).

- Les **lieux de vie RELAI et MINA 17**

Mission,

Ces deux lieux de vie, ont ouverts en 2017, pour l'accueil de **20** jeunes **mineurs non accompagnés** isolés en permettant, dans ses objectifs généraux, une mise à l'abri, en termes de protection et de sécurité tout en prenant en compte leurs besoins fondamentaux et en les accompagnant au quotidien dans leurs démarches administratives, d'insertion.

Le service **Relai 17**, a ouvert fin décembre 2016 à la demande du Conseil Départemental.

Les jeunes sont arrivés entre le 16/12/2016 (pour 4 d'entre eux), le 29/12/2016 (pour 4 jeunes) et le 16/01/2017 (pour 2 jeunes).

Sa capacité d'accueil est de 10 places et peut recevoir des filles et des garçons âgés de 15 à 21 ans.

Le service **MINA 17**, a ouvert fin avril 2017 à la demande du Conseil Départemental. Ces mineurs sont arrivés à partir du 10/04/2017 pour 4 d'entre eux, en sureffectif sur le Relai 17, en attendant l'ouverture du MINA 17.

Sa capacité d'accueil est de 10 places et peut recevoir des filles et des garçons âgés de 15 à 21 ans.

Localisation,

→ en annexe à l'Institut Paule Maraux, pour l'accueil administratif, les admissions, les entretiens, les réunions …

→ **RELAI 17** : quatre appartements collectifs, pour deux à trois jeunes, situés en centre-ville, quartier du bassin Bougainville et près du vieux port de Rochefort

→ **MINA 17** : deux appartements collectifs, pour six jeunes, situés en ville et **deux appartements « relai »,** rue Cochon Duvivier à Rochefort, qui héberge quatre jeunes ; c'est aussi un lieu /ressources pour échanger avec les éducateurs, se poser, se retrouver en groupe, pour préparer son projet d'orientation (prise de rendez-vous, contacts téléphoniques, demandes de stages, démarches administratives …).

DEUXIEME PARTIE

I *Les données relatives à l'activité :*

Le Foyer

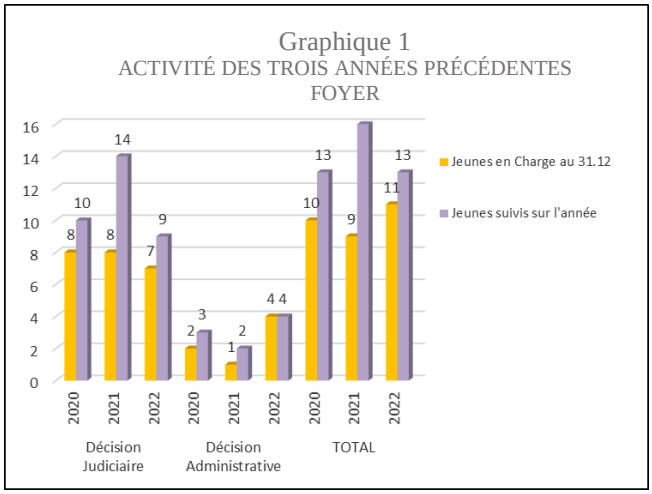

Graphique 1 : sur les trois dernières années, l'activité du foyer a été importante (moyenne à 96 % en taux d'activité) et stable, évolutive tout au long de l'année, avec des pics d'effectifs, notamment la présence des jeunes tous les week-ends.

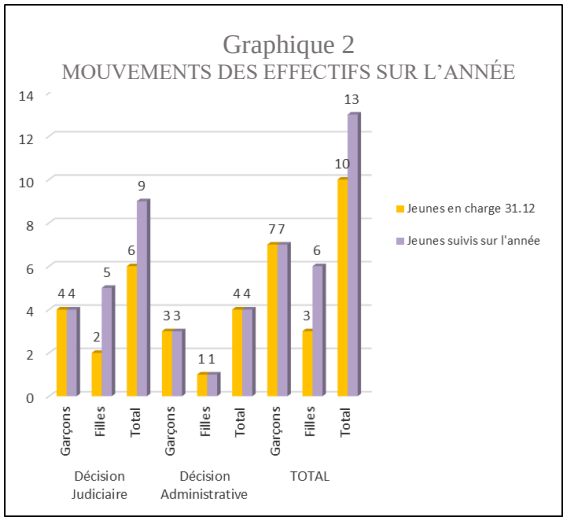

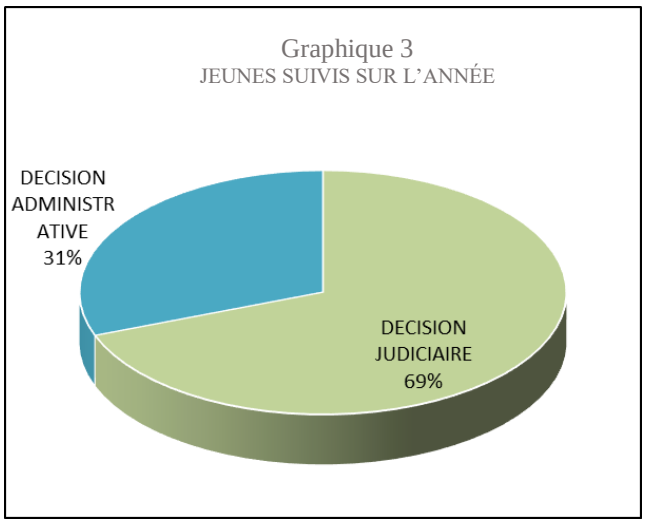

→ En 2022, nous avons réalisé **3569** journées, soit un taux d'activité de **97,78** %.

Graphiques 2 et 3 : Comme en 2021, nous pouvons constater que la part des jeunes confiés en assistance éducative (décision judiciaire) augmente régulièrement ; à contrario, la part des accueils administratifs reste stable.

14 jeunes (en file active) suivis tout au long de l'année : 3 en « accueil provisoire » et 11 par un jugement en assistance éducative.

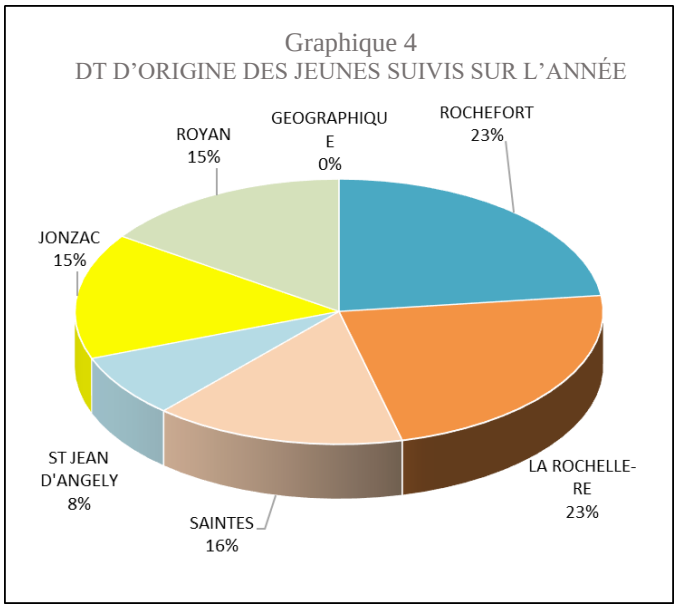

Graphique 4 : les délégations territoriales des jeunes suivis en 2022 sont équilibrées et correspondent au secteur géographique de proximité :

- 23 % La Rochelle Ré et Rochefort
- 15 % Jonzac, 15 % Royan et 16 % Saintes
- 8 % St Jean d'Angely

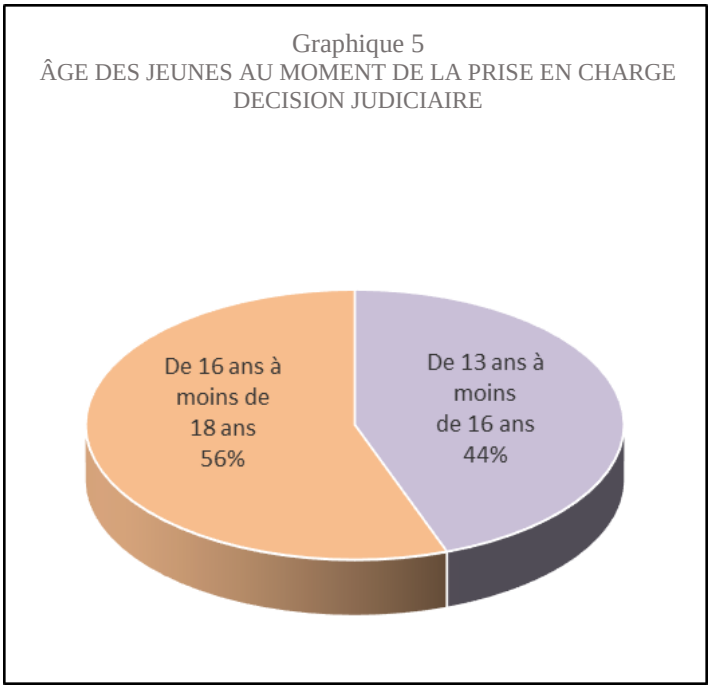

Graphique 5 : Pour la tranche d'âge des 13-16 ans, l'égalité est de mise pour le nombre et la répartition filles/garçons des mesures judiciaires, pour celle des 16-18 ans, 5 garçons pour six filles. Par contre, 3 filles se distinguent dans la prise en charge par décision administrative.

Globalement, la proportion en âge la plus conséquente, lors de l'admission, est celle de 16 à 18 ans (56%), celle de 13 à 16 ans (44%).

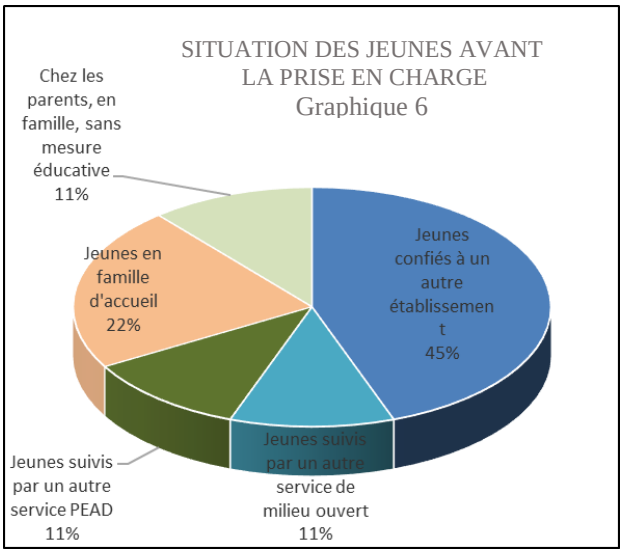

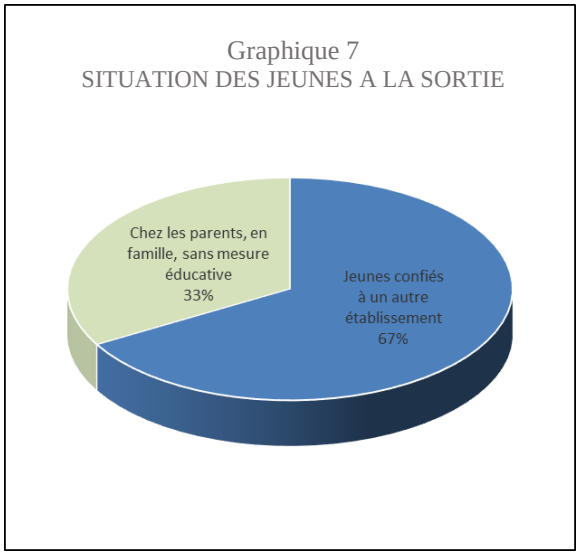

Graphiques 6 et 7 :

→ La part des jeunes qui étaient confiés à un autre établissement est majoritaire (45 %) ; 22 % des jeunes accueillis sont issus de famille d'accueil.

Courant 2022, en nombre, **4** jeunes ont été nouvellement accueillis au Foyer Paule Maraux. Pour ces jeunes, les motifs d'orientation (cumulables) ont été les suivants :

- Poursuite du placement d'un foyer d'enfants vers un foyer d'adolescents au regard de leur âge.
- Eloignement familial en raison de conflits avec les parents et le reste de la fratrie.
- Mesure PEAD qui évolue vers un placement en foyer.

→ 33% des jeunes sont de retour en famille, sans mesure éducative, à la sortie de la structure et 67 % des jeunes sont à nouveau suivi par un autre établissement

4 <u>jeunes ont quitté le foyer au cours de l'année 2022 :</u>

- **1 jeune a quitté le service pour un changement de région (ASE de Corrèze),** département de naissance de la jeune, afin de réorienter son projet.
- **1 jeune a quitté le service pour intégrer un autre établissement** plus adapté à son projet personnel.
- **2 jeunes ont intégré le service APMN** afin de poursuivre leur projet d'autonomie.

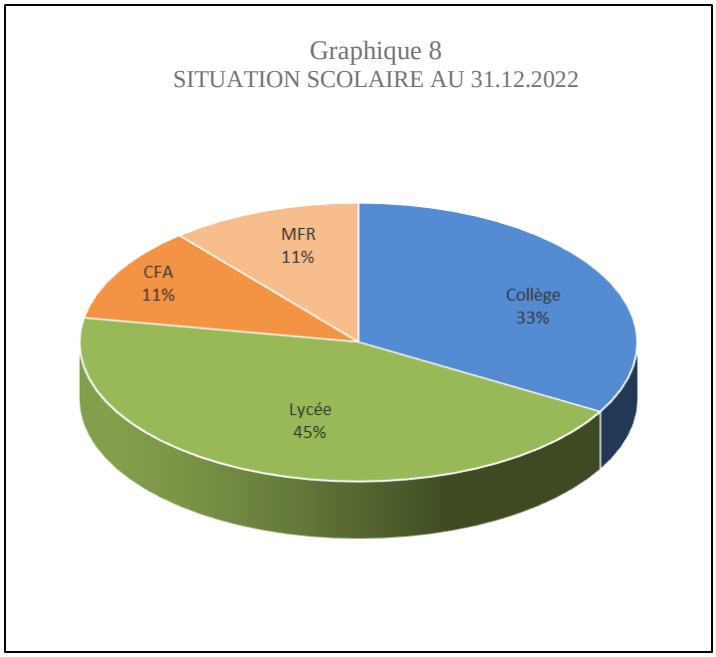

Graphique 8 :

- pour 45%, majoritairement, une forte proportion de jeunes inscrits en BAC PRO, en lycée,
- pour 11 %, les jeunes sont en apprentissage soit au CFA et en MFR, ces jeunes préparent un CAP-BEP,
- Les plus jeunes (14-15 ans) sont scolarisés en collège (33%).

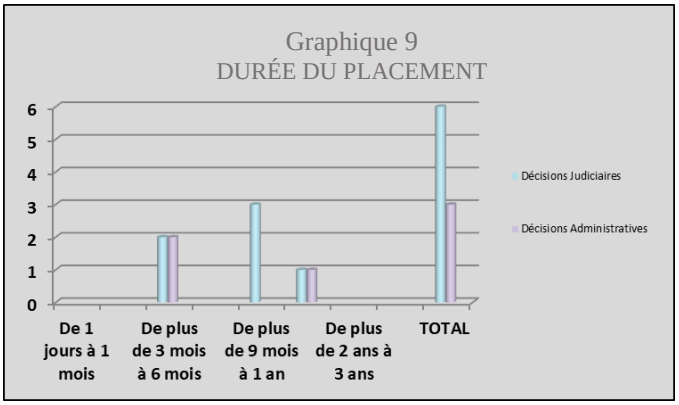

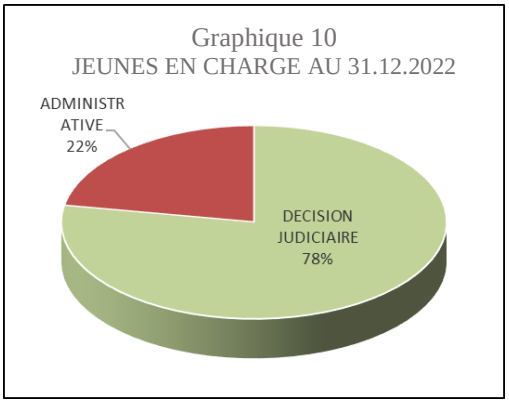

Graphiques 9 et 10 :

La durée moyenne des placements **en foyer** se situe entre 6 et 12 mois (année scolaire) pouvant être en continuité jusqu'à 3 ans.

La durée de l'accompagnement se manifeste par un « pic » jusqu'à 2 ans, et ainsi, un tiers des jeunes accueillis demeurent dans ce service dans une moyenne de 12 mois.

Le Service d'Adaptation sociale « Transbordeur »

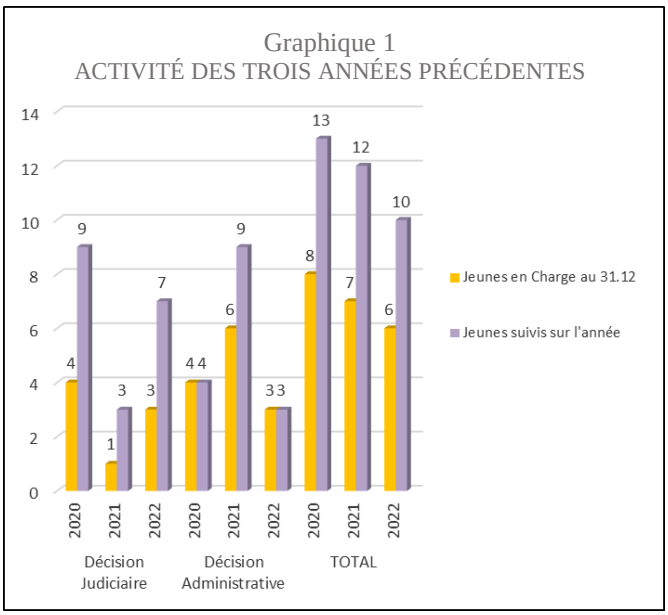

Graphique 1 : sur les trois dernières années, l'activité du service SAS a été effective (notamment avec un pic en période Covid 2020, en taux d'activité supérieur à 85%) et évolutive tout au long de l'année.

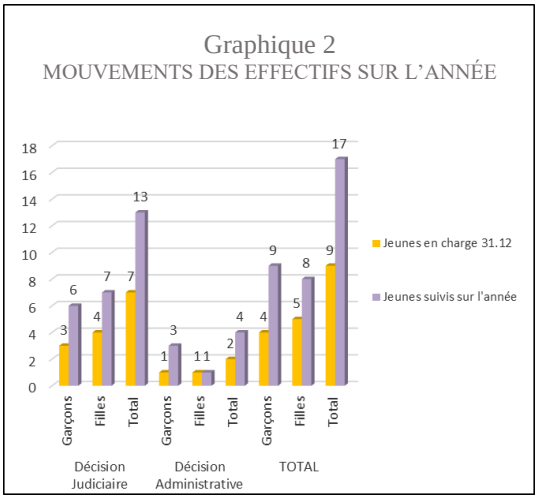

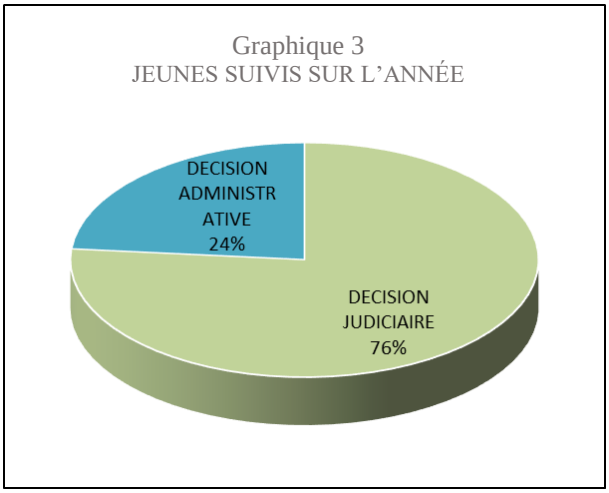

En 2022, nous avons réalisé **2776** journées, pour un prévisionnel 2021 de 2335 journées. Le taux d'activité a été de **95,07%,** au-delà de notre taux d'activité déterminé, par le département (85%).

Graphiques 2 et 3 : nous pouvons constater que la part des jeunes confiés en assistance éducative (décision judiciaire) demeure majoritaire 76% ; à contrario, la part des accueils administratifs reste stable (24%).

15 jeunes (en file active) suivis tout au long de l'année dont 8 filles et 7 garçons.

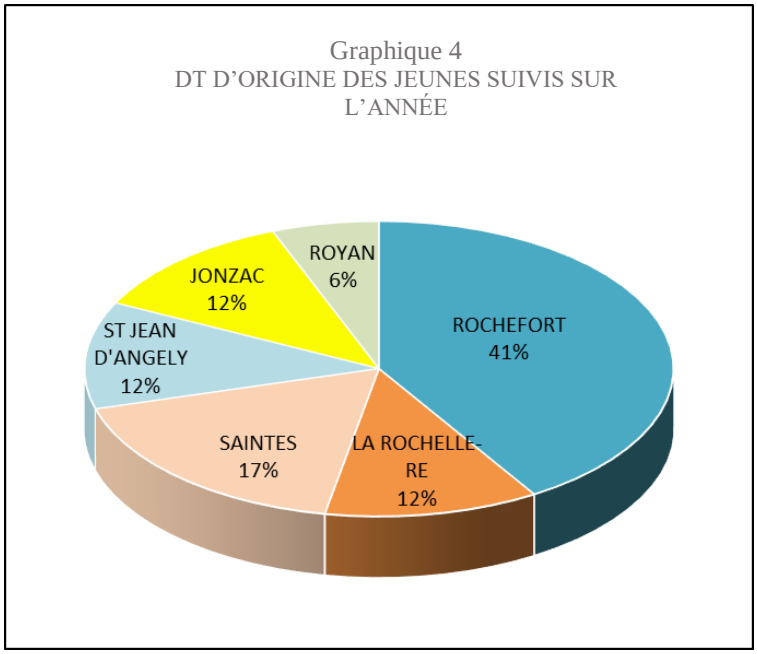

Graphique 4 : Les délégations territoriales des jeunes suivis par le service SAS en 2022 sont équilibrées et correspondent au secteur géographique de proximité :

- Pour une majorité de 41 % pour Rochefort,
- 12 % St Jean d'Angely, Jonzac, et La Rochelle Ré et 17 % Saintes,
- 6 % Royan

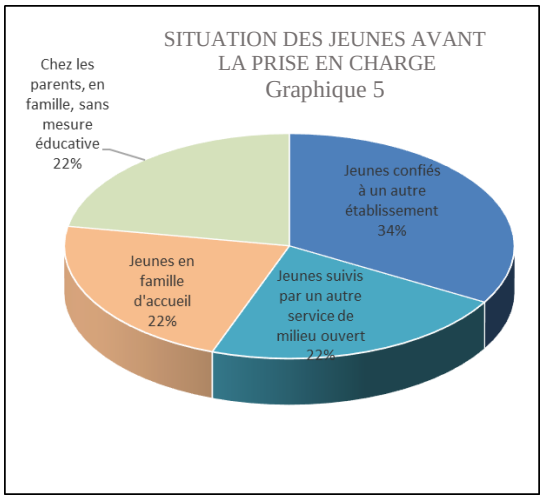

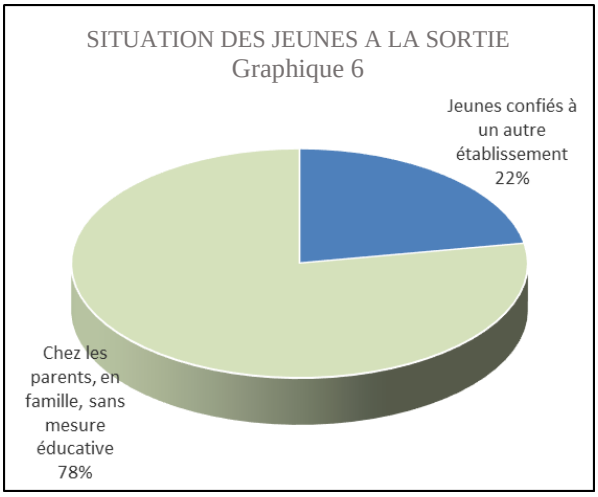

Graphiques 5 et 6 :

→ Les jeunes qui étaient confiés à un autre établissement est majoritaire (34 %) ; et 22 % des jeunes accueillis étaient issus de famille d'accueil, étaient suivis par une mesure éducative en milieu ouvert, et 22% également venaient de leur milieu familial.

→ 78 % des jeunes **sont de retour** en famille, sans mesure éducative, à la sortie du dispositif et 22 % des jeunes sont à nouveau suivi par un autre établissement

En chiffre,

Conflit/rupture familiale	Pour tous
Rupture d'accueil (épuisement de la Famille d'Accueil ou de la MECS)	Pour 3 d'entre eux
Conduites à risques et passages à l'acte (errance, violences, addictions…)	Pour 6 d'entre eux
Intolérance à la collectivité	Pour 4 d'entre eux

Destination des jeunes à la sortie du dispositif :

5 jeunes ont quitté le service ayant atteint leur majorité :

- 1 jeune a intégré une école de gendarmerie.
- 3 jeunes sont partis vivre chez des amis
- 1 jeune est reparti vivre en famille

3 jeunes ont quitté le service avant leur majorité :

- 1 jeune a fait l'objet d'une exclusion du service SAS Transbordeur en 2022.
- Chacun(e) des jeunes a fait l'objet de plusieurs avertissements en raison des transgressions et mises en danger graves qu'ils pouvaient occasionner pour eux-mêmes ou pour autrui.
- 1 jeune a fait l'objet d'une réorientation vers d'autres prises en charge plus adaptées (mesure de PEAD pour l'un, foyer collectif pour l'autre).
- 1 jeune a fait l'objet d'une fin de prise en charge par le SAS/Transbordeur suite à une fugue ininterrompue.

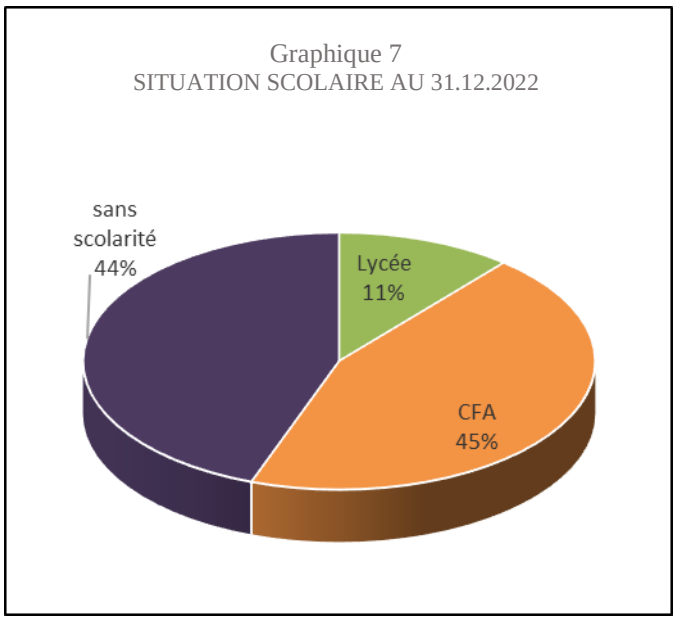

Graphique 7 : Ce diagramme est en corrélation avec les âges des jeunes du service (16-18 ans)

- 45 % suivent un apprentissage en CFA et 11% une scolarité en lycée.

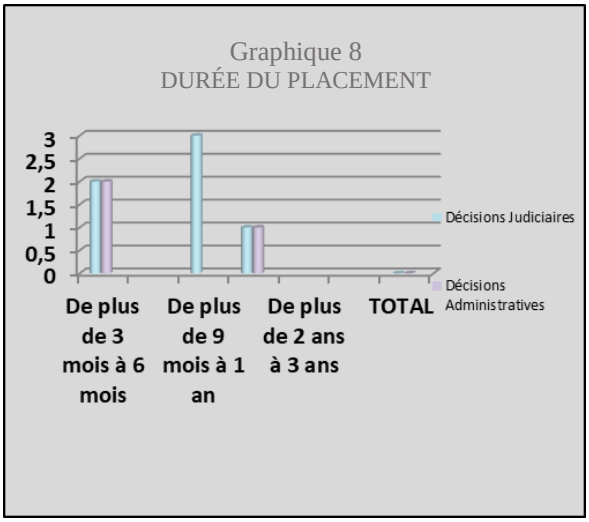

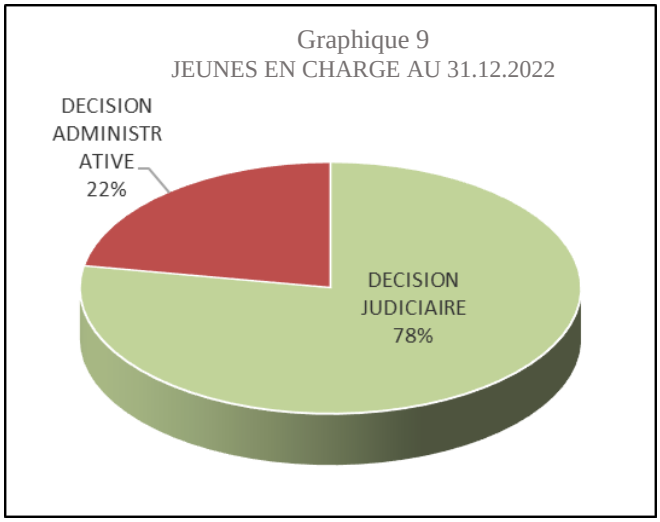

Graphiques 8 et 9 : 8 jeunes ont quitté le service au cours de l'année 2022. Pour ces jeunes, **la durée du séjour au SAS/Transbordeur** a connu des écarts très importants de **3** à **24 mois**.

Les lieux de vie Relai et Mina 17

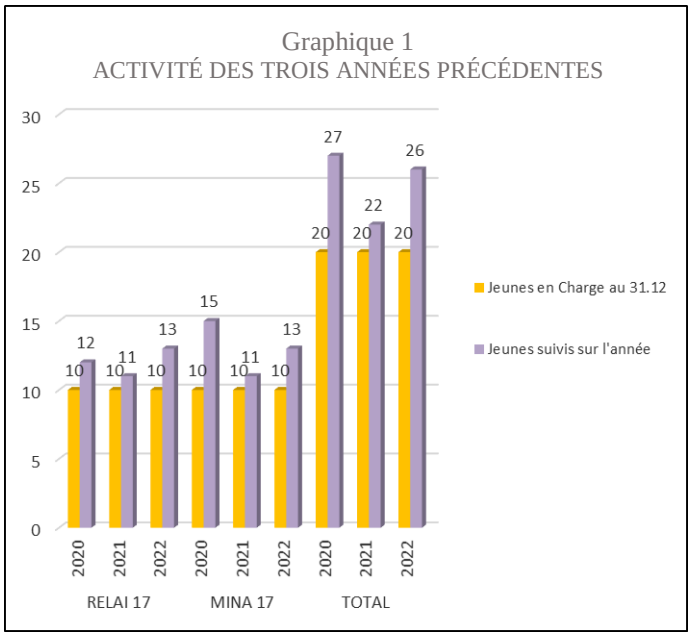

Graphique 1 : durant ces trois dernières années, l'activité des deux services MNA a été à sa capacité maximum (100 % en taux), avec des pics d'effectifs, en « suractivité », notamment pendant les périodes de crise sanitaire Covid.

⟶ 6 nouveaux jeunes ont été accueillis (3 sur chaque service), faisant suite à autant de départs de jeunes majeurs :

Nous observons une augmentation de l'accueil de jeunes originaires d'Asie ou de pays non francophones, ce qui complexifie l'accompagnement et peut ralentir le processus d'autonomisation et d'intégration de ces jeunes.

Sur **les 6 mineurs accueillis en 2022**, 4 se sont présentés aux autorités en arrivant en Charente-Maritime, 2 ont été réorientés depuis Paris et Toulouse par la cellule nationale de répartition interdépartementale.
Nous avons réalisé l'accueil de deux jeunes filles installées en cohabitation dans le même logement du Lieu de Vie RELAI 17. C'est la première fois que des filles sont accueillies sur nos dispositifs MNA depuis leur ouverture. L'augmentation de l'arrivée de jeunes filles sur le département nous amènera sans doute à multiplier ces accueils sur chacun des deux lieux de vie.

Sur le lieu de vie **RELAI 17**, sont arrivés en 2022 :

- 1 jeune garçon bangladais de 17 ans
- 1 jeune fille ivoirienne de 17 ans
- 1 jeune fille albanaise de 17 ans

Sur le lieu de vie **MINA17,** sont arrivés en 2022 :

- 1 jeune garçon tunisien de 14 ans
- 1 jeune garçon sierra-léonais de 17 ans
- 1 jeune garçon gambien de 17 ans

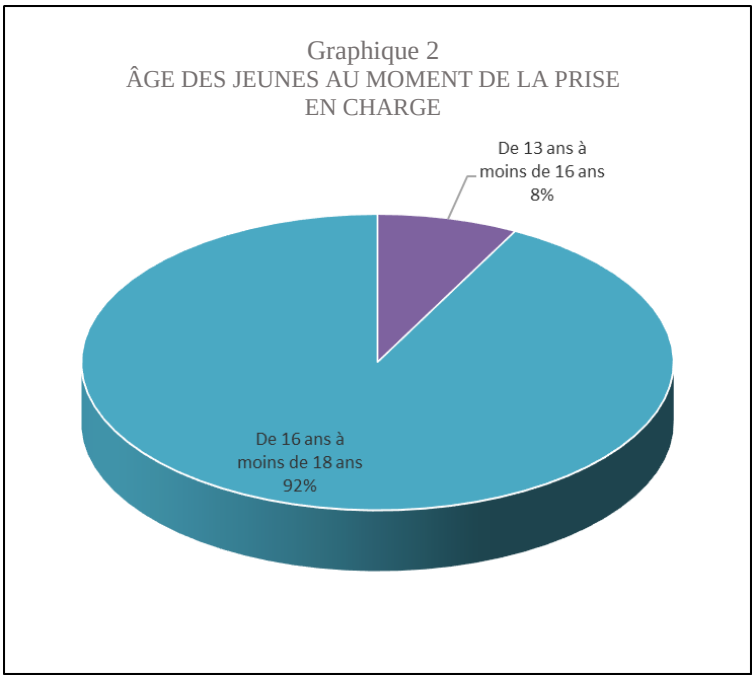

Graphique 2 : Nous observons également sur la fin de l'année 2022 et le début 2023 un certain rajeunissement des jeunes accueillis (2 jeunes de 14 ans, accueillis avec dérogation) notamment en provenance de pays du Maghreb.

Sur les 26 jeunes accompagnés en 2022, 12 ont pu bénéficier d'un Contrat Jeune Majeur accordé par la Direction Enfance Famille de Charente-Maritime.

Pour RELAI 17 :

- 1 départ en logement autonome
- 1 départ en hébergement chez un ami
- 1 départ sans adresse connue, suite à OQTF avec assignation à résidence
-

Pour MINA17 :

- 3 départs en logement ou hébergement autonome

Les **6 jeunes sortis** des lieux de vie en 2022 ont bénéficié d'un temps d'accueil compris entre 2 et 5,5 ans. Il s'agit donc pour la plupart de prises en charge longues.

Sur 26 jeunes accompagnés en 2022, **11 nationalités** sont représentées de la façon suivante :

6 maliens	3 guinéens	1 afghan
5 bangladais	2 sénégalais	1 tunisien
4 ivoiriens	1 camerounais	1albanaise
1 sierra léonais	1 gambien	

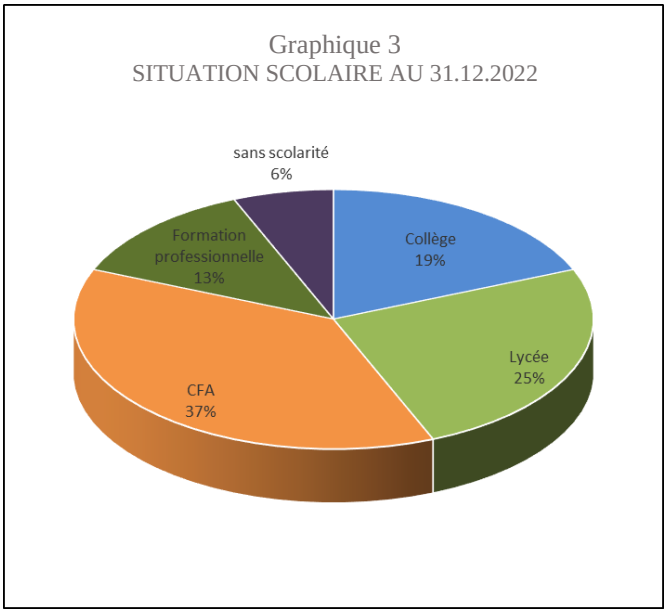

Graphique 3 :

- pour 37%, majoritairement, une forte proportion de jeunes apprentis en CFA,
- pour 13 %, les jeunes sont engagé dans un cursus de formation professionnelle,
- 25% sont scolarisés au lycée, 19% au collège,
- 6% sans scolarité, en stage, en attente d'une formation.

En 2022, la très large majorité des jeunes accueillis sont engagés dans une activité scolaire ou professionnelle.

RELAI 17 (sur 13 jeunes accueillis en 2022) :

- 9 jeunes sont en situation professionnelle (apprentissage, contrat de professionnalisation ou CDI),
- 2 jeunes sont scolarisés (collèges et lycée professionnel),
- 1 jeune est dans le dispositif 16/18 AFPA pour définition projet formation (stages),
- 1 jeune est en attente de statut et d'orientation MDPH.

MINA17 (sur 13 jeunes accueillis en 2022) :

- 7 jeunes sont en situation professionnelle (apprentissage ou CDI),
- 1 jeune est en service civique,
- 1 jeune est dans le dispositif 16/18 AFPA pour définition projet formation (stages), - 1 jeune est scolarisé (collège),
- 1 jeune est en attente décision Cour d'Appel sur sa minorité,
- 2 jeunes ont été accueillis en fin d'année 2022.

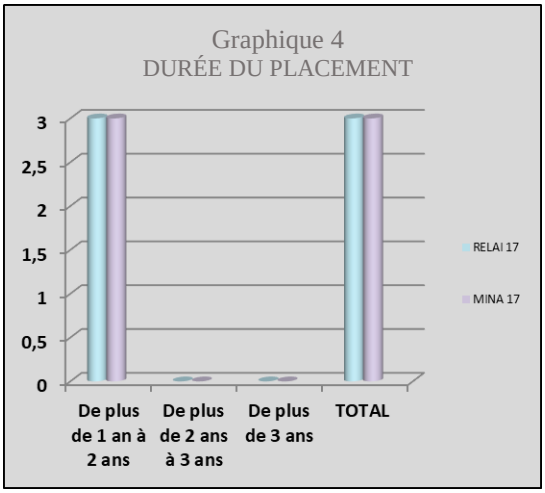

Graphique 4 : sur chacun des deux services, l'activité a été constante, les 20 places sont occupées 365 jours /an. Il arrive qu'un jeune ne reste pas sur nos services après un temps court (quelques mois), en raison de problèmes d'intégration, comportements de délinquances, étant en « accueil immédiat », un nouveau jeune sera accueilli.

La durée moyenne des placements sur ces deux services **correspond à 2 ans.**

En majorité, le jeune est accompagné en apprentissage, puis vers une insertion professionnelle et sociale tant que faisable, ce processus demande cette période minimale de 2 ans.

→ 3 jeunes dans des situations « complexes » ont été accompagnés durant l'année (2 seront encore présents en 2023).

- **Un jeune malien de 20 ans** a fait l'objet d'une Obligation à Quitter le Territoire Français avec assignation à résidence et pointage quotidien au commissariat de police. Ce jeune était accueilli sur le lieu de vie RELAI17 depuis plus de 5 ans et en situation d'emploi depuis 3 ans. Devant l'impossibilité de poursuivre son activité professionnelle et par crainte d'une expulsion, il a fait le choix de quitter le lieu de vie pendant l'été, déclarant partir en Espagne.

- **Un jeune malien de 18 ans** réorienté sur le Lieu de vie RELAI17 et souffrant de troubles psychologiques sérieux, fait l'objet d'un suivi par le CMP et le Centre de Soins de Jours de Rochefort. Ce jeune homme n'est pas actuellement en capacité de mener à bien un projet professionnel et fait l'objet d'une demande de reconnaissance MDPH et d'un Titre de Séjour pour raisons sanitaires. Cette situation perdure, sans possibilité de réorientation en attendant la clarification de sa situation administrative.

- **Un jeune malien de 16 ans** accueilli sur le lieu de vie MINA17 fait l'objet d'une procédure en contestation de sa minorité de la part du Département 17. Des expertises médicales ont été ordonnées et la Cour d'Appel de Poitiers doit statuer sur sa situation en mars 2023. Dans l'attente, ce jeune accueilli depuis octobre 2021 se voit privé de possibilité de formation ou d'apprentissage.

II Le fonctionnement :

- **LE PERSONNEL** : cf. organigramme de l'IPM en annexe

Sous la direction de Brigitte **HEULLANT** (Directrice du PHD) et d'Olivia **VASSEUR** (Directrice Adjointe), le binôme de « chefs de service » de la MECS Institut Paule Maraux est composé de :

- Olivier **BOURDIN**, Chef de service du Foyer et du SAS Transbordeur
- Philippe **JOURNAL**, Chef de service des lieux de vie Relai et Mina 17, Missions Transversales.

L'organisation en binôme permet de garantir une continuité et un relais dans le pilotage de l'institut Paule Maraux, notamment sur les périodes de congés.

Un poste de secrétaire et un poste d'entretien sont mutualisés sur la MECS IPM et répondent aux besoins de l'ensemble des trois entités (Foyer – SAS et les deux lieux de vie)

FOYER

Le personnel

- 1 Chef de Service Educatif 0.50 ETP
- 1 secrétaire (0, 35 ETP)
- 7 ETP éducateurs spécialisés ou moniteurs éducateurs qui assurent l'encadrement des jeunes de 7h00 à 23h00, 7/7 jours tout au long de l'année, plus un élève moniteur éducateur en contrat de professionnalisation.
- 1 maîtresse de maison qui prévoit, achète et confectionne les repas, aide à l'entretien du linge, veille à la propreté des locaux et aux respects des règles d'hygiène
- 2 surveillants de nuit qui travaillent de 22h30 à 7h30 le matin. Un contact matin et soir est prévu entre celui-ci et l'éducateur de service afin de faire le lien sur les jeunes et les évènements survenus pendant la nuit ou la journée. Un troisième surveillant de nuit recruté sur un 0.20 ETP permet aux deux premiers de prendre des congés.
- 1 psychologue à temps partiel 0.25 ETP.

L'intervention du psychologue au sein du service :

La psychologue intervient à différents niveaux au service du public accueilli. Elle est présente à raison de deux demi-journées hebdomadaires.

Elle participe à la réunion d'équipe hebdomadaire ainsi qu'aux réunions institutionnelles selon sa disponibilité.

La psychologue rencontre le jeune à l'issu de son admission à l'occasion de deux entretiens d'évaluation.

Des rencontres familiales peuvent également être proposées en amont ou ponctuellement en parallèle d'un travail individuel lorsque les difficultés de communication dans la dyade parents enfant semblent empêcher un travail d'élaboration psychique chez le jeune et entraver son autonomisation.

Au-delà de la dimension d'accompagnement individuel dans un cadre thérapeutique, la psychologue propose en co-animation avec un éducateur un temps de groupe de paroles à destination du groupe de jeunes accueillis à raison d'une séance mensuelle, et ce depuis 3 années

L'analyse des Pratiques comme processus réflexif et soutien aux professionnels :

L'équipe du foyer s'est appuyée en 2022, comme les années précédentes, sur l'intervention de M. BASSO-FIN. Celui-ci a ainsi animé dix séances d'analyse des pratiques sur l'année (maintenues malgré la Covid 19).

SAS « TRANSBORDEUR »

Le personnel :

En 2022, l'équipe du SAS Transbordeur n'a pas connu de mouvement de personnel.

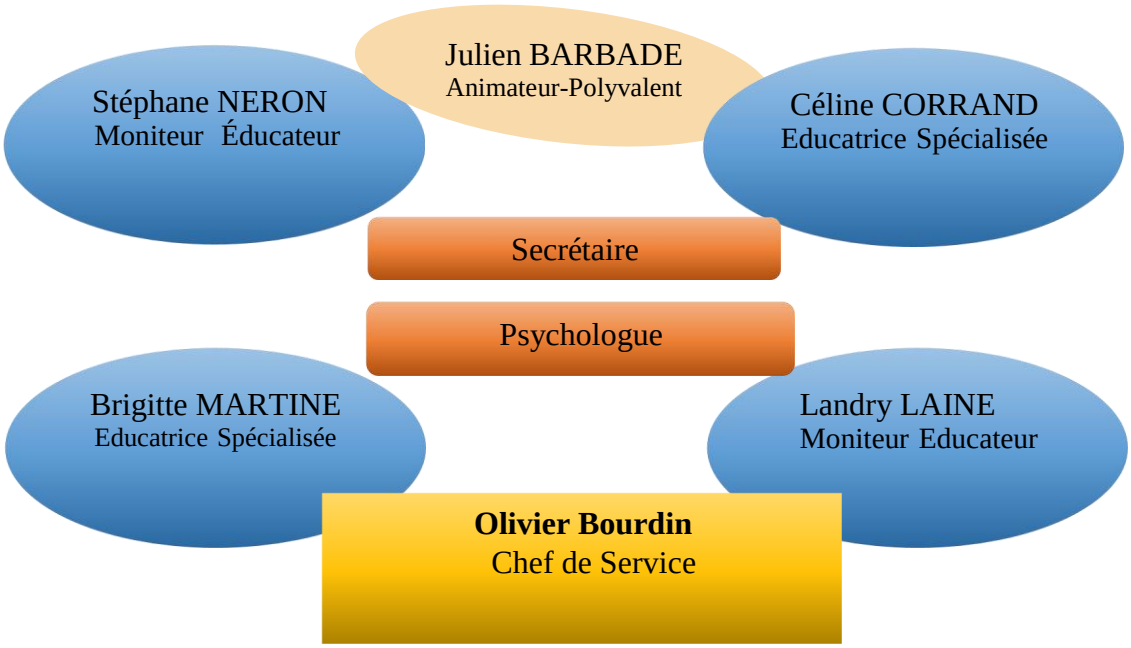

Les professionnels (7jour /7 par roulement et astreinte) …

- Quatre **éducateurs** interviennent par roulement auprès des jeunes :
- Du lundi au vendredi, ils sont présents dès 9h ou 10h et jusqu'à 22h30
- Les samedis et dimanches, 1 éducateur intervient sur la séquence 14h- 22h30.

L'intervention éducative s'articule autour des missions suivantes :

- L'accompagnement à la santé
- L'accompagnement vers un début d'autonomie (vie quotidienne, projet scolaire et/ou professionnel, logement…)
- La médiation avec les familles (chaque fois que la situation le permet)
- La mise en œuvre de projets d'animation (actions individuelles ou collectives)
- Le respect des règles de vie et, au besoin, le rappel à la Loi

Un **animateur** est présent en journée, assurant une permanence auprès des jeunes à travers la vie d'animation et la gestion de la maison (accueil des jeunes en journée, maintenance des studios…)

Une **Psychologue** intervient sur deux ½ journées. Elle reçoit les jeunes en entretien individuel (2 séances obligatoires à l'accueil) et partage avec eux des temps de vie collective (repas) à la Maison « ressources ».

Deux **surveillants de nuit** s'assurent au mieux de la présence et de la sécurité des jeunes à partir de 21h30 jusqu'à 7h du matin. Ils procèdent à plusieurs tournées pendant la nuit sur l'ensemble des studios. Une 1ere tournée est effectuée à 21h30 avec un éducateur.

En dehors de ces plages horaires, la continuité du service est assurée par un dispositif d'astreinte éducative.

Le SAS/Transbordeur dispose de 8 studios individuels.

- **2 studios individuels** équipés, sont situés 29 rue du Port, dans le prolongement immédiat des locaux administratifs de l'Institut Paule Maraux (ces studios sont attribués en priorité aux nouveaux arrivants et/ou aux plus jeunes, ou aux adolescents nécessitant une vigilance plus particulière (proximité des Surveillants de Nuit). Ils constituent autant que possible un tremplin avant le studio « en ville ». Certains jeunes préfèrent cette proximité rassurante, qui conjugue davantage sécurité et expérimentation de l'autonomie.

- **6 studios ou F1 individuels** équipés, disséminés dans le centre de Rochefort, dans un périmètre raisonnable autour de la « Maison SAS ». En 2021, nous avons renouvelé une partie de ce parc locatif, qui doit rester évolutif. Cette souplesse vise à proposer des équipements les plus adaptés possibles aux profils et aux besoins des jeunes accueillis (localisation, environnement, dimension adaptée du logement, accessibilité pour les Surveillants de Nuit…).

[Organisation et sens de l'accompagnement :

(*Extrait du Projet de Service*)

Les jeunes accueillis au SAS cumulent le plus souvent des difficultés sociales, familiales, scolaires, psychologiques mais aussi des troubles psychiques et comportementaux (actes de délinquance). Ils

manifestent leurs souffrances par des passages à l'acte fréquents, différentes formes de conduites déviantes, un mode de vie « hors normes » …

Ils ont la plupart du temps connus différentes institutions sociales et médico-sociales et ils se sont « échappés » comme si leur survie dépendait de l'énergie qu'ils mettent à ne pas accepter les propositions effectuées.

Beaucoup n'accepteront l'accompagnement du « transbordeur » que dans une perspective stratégique, pour obtenir des gains immédiats, la mise en danger de soi est réelle, et vis à vis des autres, également…une potentialité qui régulièrement devient une réalité.

Elle nécessite de la part de l'équipe pluridisciplinaire vigilance et capacité à accepter que la protection et la sécurité qui sont aux fondements de la mission soient régulièrement mises à mal …

Rien n'est définitivement écrit et chacun dans son accompagnement quotidien participe à la résilience de ces êtres en construction.

C'est leur reconnaitre la possible capacité d'une adaptation sociale dont ils n'ont pas encore fait la preuve dans l'objectif qu'ils puissent s'y inscrire réellement.

« Traitez-moi comme vous voudriez que je sois, j'aurai ainsi ma chance de le devenir ».

La nature de l'offre de service : « un toit, trois repas, des adultes repères » …

L'accompagnement proposé vise ainsi à répondre de façon singulière aux besoins fondamentaux de ces jeunes, à instaurer des rituels simples, et d'autre part à tenter de restaurer leur capacité à accepter voire à créer du lien, face aux troubles de l'attachement qu'ils présentent le plus souvent.

La Maison pour se restaurer, créer du lien et être ensemble…

Les midis, les jeunes sont attendus à la Maison pour partager le déjeuner avec d'autres jeunes du service et les professionnels présents. Pour certains, il s'agira de tous les midis, pour d'autres le rythme s'est adapté à leur capacité immédiate à le supporter, ou à leurs occupations professionnelles.

A la Maison, on vient aussi laver son linge, partager un repas le soir en relation duelle, boire un verre, jouer, discuter, …

Mais il n'y a pas de chambre, on dort chez soi !

L'idée est de proposer aux adolescents un mode d'existence qui associe :

- la possibilité d'expérimenter l'autonomie et le cocon symbolique ;
- l'intégration des règles du vivre ensemble
- la prise en compte des besoins individuels.

RELAI 17 et MINA 17

▪ 1 chef de service (0, 50 ETP), **Philippe Journal,** assure le pilotage des deux lieux de vie et des missions transversales pour (0,50 ETP) concernant les Surveillants de nuit et les maîtresses de maison du PHD (IPM et HEA).

▪ 1 secrétaire (0,30 ETP) et l'agent d'entretien mutualisées avec les autres services de l'Institut Paule Maraux (Foyer/SAS/MNA).

▪ 4 moniteurs éducateurs (4 ETP) fonctionnent en binôme.

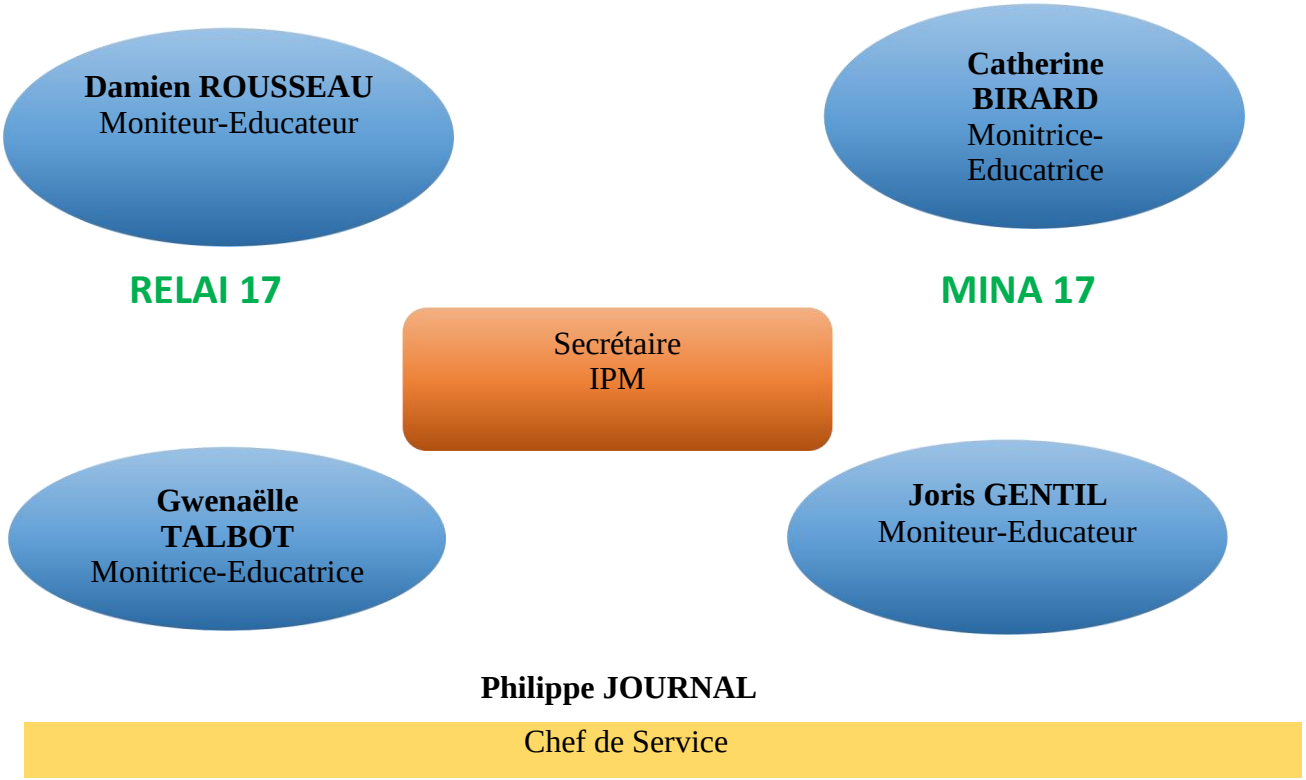

Le projet de service du service Relai 17 et de Mina 17 a évolué : les missions consistaient à l'ouverture, essentiellement en la protection des jeunes par un hébergement, des repas réguliers et des premières démarches médicales, sans qu'un accompagnement à l'insertion professionnelle ou la reprise d'une scolarité soit possible. Les accueils développent aujourd'hui un accompagnement pérenne pour des jeunes qui se sont vu confirmer, en amont de leur admission, leur statut de mineur isolé sur le territoire français.

Pour ces deux lieux de vies, les attendus du placement, comme la demande des jeunes, concernent la reprise d'une formation scolaire ou professionnelle, la prise en compte de leurs besoins de santé et la préparation à la sortie du dispositif à leur majorité.

Les jeunes accueillis sont tous des garçons, Mineurs Non Accompagnés (MNA), et font l'objet d'une Ordonnance Provisoire de Placement prononcée par le Juge pour Enfants. Deux jeunes, fin 2021 sont en attente d'une décision administrative (RQTH) pour obtenir un titre de séjour délivré au mineur étranger à sa majorité, situation délicate, inconfortable où le jeune n'a pas de statut pour travailler, obtenir un logement …

L'impact sur l'accompagnement de l'équipe éducative s'est matérialisé par la possibilité de fixer les jeunes dans le temps et sur le territoire. Un accompagnement autour de la recherche de lieux de stages et d'apprentissages est donc mis en place par l'équipe éducative.

Pour ce faire, les éducateurs ont dû développer leur réseau partenaires locaux, telles que les entreprises, les associations sportives (clubs de football, karaté), culturelles (théâtre de la coupe d'or) et sociales (Centre Social AAPIQ, Rotary Club…) et les institutions concernant le projet du jeune (préfecture, CCAS, Mission Locale, structures de soins, CFA, collège ou lycée

En termes de suivi du projet de service, nous relevons deux points majeurs qui méritent d'être développés :

- **L'évolution des publics**

Nous avons constaté une évolution du profil des jeunes qui sont arrivés cette année. Alors que, jusqu'à présent, nous accueillions essentiellement des jeunes âgés entre 16 et 17 ans.

Pour ces derniers, l'accompagnement éducatif revêt un caractère d'urgence car les étapes nécessaires à une sortie positive du LVA (travail, logement, situation administrative régularisée) doivent être franchies dans des délais très court. Pour ces jeunes, la perspective d'un Contrat Jeune

Majeur est essentielle pour l'atteinte des objectifs fixés.

Pour les plus jeunes, il est possible de travailler leur projet sur une durée plus longue et commence par une scolarisation adaptée à leur niveau scolaire.

Nous avons également constaté une évolution dans la dynamique de vie des groupes de jeunes. En effet, nous avons appréhendé, davantage, les différences culturelles des jeunes, en fonction des nationalités, des origines ethniques et de la maîtrise des rudiments de la langue française. Ces chocs culturels se ressentent notamment dans les gestes et le rythme de la vie quotidienne. Ainsi, certains points de tension peuvent apparaître lors de la préparation ou de la prise des repas ou lors de la répartition des tâches ménagères, par exemple.

De même, certains jeunes ont des personnalités affirmées qui ont parfois du mal à accepter à la vie en collectivité dans des petits appartements. Le vivre ensemble peut être un défi permanent

- **La gestion de la vie quotidienne**

Dans la lignée de ce qui a été dit précédemment, la gestion de la vie quotidienne prend une place prépondérante dans l'accompagnement éducatif proposé par les équipes.

En effet, les mésententes, ou du moins les difficultés de communication entre les jeunes, obligent les éducateurs à être vigilants dans la tenue des appartements et à inciter les jeunes à entretenir leur lieu de vie.

- **Le partenariat :**

▪ **Partenaires institutionnels :** les services de l'aide sociale à l'enfance (A.S.E), de la direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (D.T.P.J.J), de l'éducation nationale, le juge des enfants, les collèges, les lycées pour l'orientation ou réorientation vers un établissement scolaire ou enseignement spécialisé, professionnel, les C.F.A, les Maisons Familiales et Rurales.

▪ **Partenaires sociaux :** les services d'hébergement et structures partenaires (au sein même de l'ADSEA 17-LP), la M.E.C.S Cheval et Insertion avec le groupe « Familles et Réseaux » les organismes de logement, les services locaux (commissariat, mairie, associations diverses …),
A.G.I.R abcd (Association Générale des Intervenants Retraités, Actions de Bénévoles pour la Coopération et le Développement), A.A.P.I.C.

▪ **Partenaires professionnels :** la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et de la formation professionnelle (DIRRECTE), le Pôle Emploi, les missions locales, les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (P.A.I.O), l'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (A.F.P.A), VIVRACTIF, les entreprises ….

▪ **Structures de soins :** les hôpitaux, les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), le C.M.P Ados, la M.D.A.J.A, les services d'éducation et de soins à domicile (SESSAD), le Centre de Planification de Rochefort, le C.L.A.T, le Pôle Santé rue Toufaire à Rochefort, le centre de soins de Niort, l'association MANA à Bordeaux, les centres d'accueil et de soins spécialisés pour les personnes addictes et leurs familles (Synergie 17) … etc.

III- Vie des services :

Points Sensibles :

L'après « crise sanitaire »

L'année 2022 a été une reprise de nos projets et de nos activités dans le quotidien de nos jeunes.
Cependant, début janvier, trois professionnels du Foyer ont contracté le virus ainsi que quelques jeunes ; ces derniers ont été confiné une semaine dans leur studio.
Tout au long de l'année, nous avons dû faire face à une pénurie de professionnels pour assurer la continuité de service, le recrutement est devenu un exercice complexe, beaucoup de remplaçants sont non qualifiés, même en situation d'intérim.

Les jeunes ont fait preuve de solidarité et ils ont respecté l'organisation mise en place.
Les règles de vie du foyer ont également été adaptées afin de faciliter le quotidien des adolescents.

Pour les services du SAS et des MNA (Relai et Mina 17), les jeunes ont été « testés » régulièrement.
Cependant, grâce au protocole Covid 19, mis en place au sein des hébergements ADSEA17, toujours suivi en pointillé, les jeunes accueillis ont poursuivi les projets professionnels engagés.
Les hébergements en co-locations (MNA) et les studios individuels ont permis un « confinement » éventuel, plus facile à gérer au quotidien, sans entacher leur vie personnelle.
Les masques chirurgicaux et FFP2 ainsi que les autotests ont été mis à disposition en grande quantité auprès des jeunes et des professionnels afin de limiter la propagation du virus.

L'année 2022 a été moins anxiogène pour les jeunes : ces derniers ont de nouveau aspiré à une vie sociale et ont repris leurs activités sportives. La majorité d'entre eux ont souhaité se faire vacciner. Ils ont été accompagnés dans les démarches par les professionnels de chaque service

- **L'accompagnement éducatif**

Le contexte sanitaire apaisé a permis la reprise de réunions et du COPIL de façon régulière.

→ La démarche d'amélioration continue, **l'évaluation externe** devrait se concrétiser en date pour 2025.

→ Le cadre et les modalités de **la semi-autonomie**, accompagnement spécifique du Foyer ont été travaillé et finalisé en 2022 ; un document écrit, en première évaluation sera inclus dans la révision du projet de service prévu en 2024.

L'équipe éducative s'appuie sur le travail fait en COPIL « semi-autonomie » pour accompagner les jeunes. Des travaux de réaménagement d'un studio du foyer ont été réalisés cette année afin d'améliorer les conditions de vie des jeunes concernés

→ 3 jeunes, en approche de la majorité, ont bénéficié d'un accompagnement autour de la semi-autonomie autant sur la vie quotidienne que dans les démarches administratives en lien avec leur projet.

→ 2 jeunes également, ont été admis après leur majorité sur le service de APMN de l'ADSEA à Rochefort.

La préparation à la sortie, et à la majorité d'une manière générale, doivent faire l'objet de projets mieux anticipés et définis, conformément aux orientations de la Loi du 14 Mars 2016 en faveur de la Protection de l'Enfance et celle, récente dite loi Taquet,

La **loi** du 7 février **2022** relative à la protection des enfants dite « **Loi Taquet** » prévoit un certain nombre de mesures destinées à améliorer la situation et la sécurité des enfants protégés par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et notamment l'accompagnement de ces enfants jusqu'à 21 ans.

Le développement ***de projets extérieurs***, de type séjours thématiques ou camps est encore insuffisant. Les contraintes de plannings rendent compliquées le montage de telles actions collectives et nécessitent sans doute une plus large anticipation.

Le développement de partenariats auprès d'organismes spécialisés dans l'organisation de séjours, ou des échanges inter-régionaux, pourraient peut-être permettre à des jeunes qui parfois ne sont jamais sortis du département de davantage s'ouvrir au monde.

L'augmentation de la durée des séjours pour le SAS et la difficulté face à la majorité.

Des séjours qui se prolongent face à un manque de perspectives de sorties :

Le protocole d'accueil au SAS/Transbordeur prévoit un séjour de 4 mois renouvelable. Nous observons cette année **encore** un allongement de la durée d'accueil, pour des jeunes entrés avant 17 ans, et pour lesquels il n'y a pas de perspective de réorientation.

Cette tendance se confirme en 2022, certains de ces jeunes restant dans les effectifs.

Par ailleurs, nous accueillons régulièrement des jeunes à quelques mois seulement **de leur majorité.** Pour ceux-là, il est difficile de construire dans un délai très court une solution de sortie sécurisante et/ou de faire émerger un projet cohérent alors même que ces jeunes traversent une phase de grande instabilité. Le projet d'accueil s'apparente alors davantage à une mise à l'abri temporaire.

Pour certains encore, le départ du SAS/Transbordeur à la majorité signifie également une sortie du dispositif de la Protection de l'Enfance. Parfois, par choix du jeune qui souhaite se libérer d'un parcours institutionnel chargé, parfois parce que le jeune ne s'est pas vu accorder de mesure jeune majeur par l'ASE

La prise en compte des addictions :

Sur le Foyer et sur le SAS Transbordeur, nous avons à faire face à des jeunes confrontés aux addictions de toxicomanie et d'alcool, nécessitant les centres de soin et de prévention, CMPP, Tremplin, Synergie 17, et nous gardons un partenariat actif avec le commissariat de Rochefort.

Cependant, l'orientation des jeunes vers des dispositifs de suivi et de traitement de ces addictions (Synergie 17 ou CSAPA) est peu efficiente. Le refus et/ou l'abandon sont fréquents, et les modalités d'accueil du SAS/Transbordeur ne facilitent pas le contrôle autour de ces consommations.

L'intervention éducative, le recadrage par l'encadrement, ou même parfois l'intervention des forces de Police devant l'illégalité de ces consommations et leurs trafics associés, ne sont pas ou peu un frein à ces conduites. Nous prévoyons d'enrayer ces comportements à risque en travaillant en partenariat au plus près avec les services de soin.

Par ailleurs, d'autres formes de conduites addictives nous interrogent, concernant notamment les jeux vidéo, dont l'utilisation envahissante peut se trouver là encore favorisée par l'hébergement diffus et individuel.
L'équipe a fait le constat, depuis déjà plusieurs mois, que certains adolescents accueillis sur le foyer développent des comportements à risque. Certains d'entre eux bénéficient d'une reconnaissance MDPH et de soins en fonction de leur trouble ou déficience.
Dans le souci d'accompagner au mieux ces jeunes mais également pour soutenir les jeunes en souffrance psychologique, le foyer Paule Maraux s'est rapproché de l'équipe du Centre Médico psychologique (CMP) pour adolescents de Rochefort
Des réunions trimestrielles sont programmées pour l'année 2023 afin d'évoquer en commun l'accompagnement éducatif et la prise en charge de soins pour les adolescents qui en ont besoin.

La prise en compte de l'hébergement et de **la santé** des jeunes mineurs non accompagnés des services Relai et Mina 17 :

Pour les services Relai et Mina 17, les conditions d'hébergement actuelles (en collectif et colocations) ne permettent pas toujours à chaque jeune d'avoir une chambre personnelle et une espace de vie satisfaisant :
Depuis 2021, nous avons eu deux situations de dégâts des eaux (des douches abimées et des fuites d'eau importantes ont dégradé les appartements) ; les déclarations et les remboursements d'assurance sont longues et fastidieuses, autant que les travaux concernant les propriétaires … / les jeunes doivent s'adapter à des conditions sanitaires difficiles, prendre sa douche dans un autre appartement ….
Aujourd'hui, nous avons pu enfin rénover et engager les travaux avec les remboursements d'assurance et les propriétaires en accord ...
Aussi, le Département souhaite l'accélération des sorties des dispositifs, dès lors que les jeunes devenus majeurs réunissent les conditions minimales d'autonomie (ressources, titre de séjour…). Les solutions de logement sont rares (en dehors du CLAJ et d'un ou deux bailleurs conciliants), et les coûts locatifs de plus en plus importants, ce qui crée une tension et une anxiété supplémentaires pour les jeunes accueillis.

Des demandes de nationalité française qui n'aboutissent jamais :

Nous sommes plus au fait qu'avant, des problèmes de santé des jeunes car le désengorgement des structures de mise à l'abri, en amont de nos services, a permis aux professionnels des dites structures de mettre en place un suivi médical plus systématique et de mettre en œuvre une fiche de transmission lorsque les jeunes sont orientés vers les structures pérennes.
Enfin, l'expérience des éducateurs leur permet d'identifier plus rapidement les professionnels compétents pour traiter certaines problématiques de santé et de solliciter les services médicaux plus facilement.

Les difficultés administratives et l'allongement des prises en charge nuisent à **l'autonomie**

La moyenne de durée de placement se situait jusqu'à présent entre un an et un an et demi.
Aujourd'hui, on constate que la durée de placement s'allonge. Certains jeunes, arrivés à l'ouverture des services sont pris en charge depuis plus de trois ans et bénéficie de contrats jeunes majeurs (3 mois).
La principale raison réside dans le fait que **les critères d'obtention d'un titre de séjour** se sont durcis et que les jeunes doivent multiplier les démarches, notamment auprès de leurs ambassades, pour constituer leur dossier de demande.

Sur le nord du département, dont Rochefort fait partie, le Tribunal d'Instance compétent pour les demandes de nationalité française est celui de la Rochelle.
Les dossiers sont traités par le greffe du tribunal. A ce jour, quasiment aucune demande n'a abouti, en raison d'une appréciation de non-conformité systématique des documents produits.

Cependant, il est à noter un certain soutien dans les démarches consulaires. Dans le cadre de la reconstitution de l'Etat civil des mineurs, afin d'obtenir un passeport délivré par le pays d'origine, préalable nécessaire à une demande de Titre de Séjour, les accompagnements dans les consulats et ambassades à Paris sont aujourd'hui systématisés.

Ceci est chronophage mais contribue autant à la sécurisation des jeunes devant des démarches complexes, qu'à développer du côté des éducateurs une meilleure connaissance des rouages consulaires, parfois mouvants, et propres à chaque pays.

Le bénéfice attendu est de minimiser le risque d'échec dans l'obtention des passeports, et de gagner du temps dans ces démarches en évitant plusieurs déplacements en région parisienne.

Cela a un impact sur l'accompagnement car les jeunes sont prêts à partir, ils sont autonomes et ont un revenu mais un blocage administratif les maintient dans leur lieu de placement. Aussi, le travail éducatif n'est plus tant dirigé vers un accès à l'autonomie que vers l'acceptation d'une attente jugée parfois incompréhensible et d'un lien de dépendance au service difficile à gérer…

Parallèlement, certains **profils de jeunes** ne sont pas toujours adaptés à la prise en charge proposé par nos lieux de vie, notamment les jeunes qui ne parviennent pas à se projeter sur un avenir.
Pour ces jeunes, la recherche de stages ou d'apprentissage, le respect des règles de vie du service et plus largement de la société française constituent autant de difficultés que nous n'arrivons pas toujours à surmonter pour les accompagner.
Dans ces situations, le partenariat avec la DEFAS est primordial en vue d'une réorientation du jeune vers une structure plus adaptée à ses besoins.
Aussi, **l'accueil de jeunes de 14 ans**, moins autonomes et moins matures soulève plusieurs questions. Dans certains cas, ces jeunes sont issus du monde de la rue, et ont déjà adopté des conduites déviantes avec un risque délinquant important.
Ces jeunes ont besoin d'un accompagnement plus soutenu, et d'un cadre plus contenant, cadre que nous ne pouvons pas toujours proposer sur nos lieux de vie, en raison des moyens alloués (absence physique de professionnels les nuits et week-end).

Points de satisfaction

- **Le dynamisme institutionnel des services**

- L'année 2022 particulière, a vu se stabiliser de nouveaux professionnels (éducateurs et chef de service…) cela a conforté la dynamique de l'équipe du Foyer Paule Maraux, équipe ouverte au changement et impliquée dans la démarche d'amélioration continue.

En effet, l'équipe du Foyer Paule Maraux a maintenu son engagement auprès de jeunes parfois en grande difficulté, mettant parfois les professionnels (et le matériel) à l'épreuve, à travers cette crise sanitaire, elle a fait preuve d'adaptation et de disponibilité ...

En effet, dans un contexte difficile (covid), l 'implication des professionnels a offert à ces jeunes un cadre contenant et non-excluant, répondant à leur besoin d'identité et de valorisation de l'image de soi. Elle permet également de maintenir le lien que le jeune vient fréquemment mettre à l'épreuve.

La relation de confiance et le « sentiment de sécurité » ainsi générés sont les principaux leviers d'évolution pour le groupe de jeunes dans le soutien de leurs objectifs, et en renforçant ainsi leur capacité de résilience.

- **La démarche d'amélioration continue :**

Les thèmes suivants ont été traités en 2022 :

Démarche par questionnaire de l'évaluation interne

Démarche de mise en place du dossier de l'usager (logiciel Sil'age)

Continuité du travail inter/foyers ados PHD sur le thème de la « **semi-autonomie** »

Poursuite de la démarche de mise en conformité dans la **sécurisation des données,** en lien avec la **RGPD**

Suivi de la **Délégation de Référence**, en lien avec les services de l'ASE.

- **L'implication dans le travail auprès des familles :**

L'équipe psycho-éducative du foyer Paule Maraux travaille depuis de nombreuses années auprès des familles des jeunes accueillis dans une logique de coéducation et de soutien à la parentalité.

La mise en place de la Délégation de Référence, vient encore davantage permettre à l'établissement d'ancrer et développer ces pratiques.

Les entretiens familiaux tendent ainsi à se multiplier, au sein de l'établissement comme aux domiciles des parents, tant du côté des éducateurs dans leur travail de « référent », que de celui de la psychologue.

Ce lien entre l'établissement et les familles contribue à sécuriser le jeune dans son placement, et évite bien souvent des effets de clivage, en permettant d'atténuer les conflits de loyauté.

- **Des projets maintenus et réalisés :**

L'ouverture sur l'environnement et **les animations** :

Le développement des partenariats locaux est toujours nécessaire, à la fois pour accroitre les possibilités d'inscription des jeunes dans le tissu rochefortais (culture, loisirs, sport…), ainsi que pour mieux faire connaitre l'établissement, en levant certaines représentations et leurs effets stigmatisant, et davantage l'inscrire dans son environnement.

Les activités d'été :

Aucun séjour n'a été effectué en 2022 au niveau du foyer, la difficulté pour certains jeunes à s'intégrer au sein du collectif à amener l'équipe éducative à proposer des sorties culturelles et activités sportives variées durant tout l'été.

Plusieurs sorties à la journée ont été organisées, notamment à « O'GLISS PARK » en Vendée, une sortie en Kayak à Fouras ainsi qu'une journée au centre aquatique ILEO sur l'ile d'Oléron durant les vacances d'été 2022.

Pour l'équipe du SAS Transbordeur, en 2022 :

- **Démarche d'amélioration continue :**

La mise en place du **COPIL commun avec le foyer et les services MNA** et la diffusion du Projet SAS auprès des différents partenaires ont eu un effet dynamisant, à travers la reconnaissance ainsi apportée à ce projet et aux professionnels du SAS/Transbordeur qui le portent.

Le travail de communication et de promotion autour du projet de service, de ses modalités d'accueil et d'accompagnement, notamment à l'attention des Délégués territoriaux, ont contribué à accroitre le nombre d'accueils sur le SAS/Transbordeur et un partenariat réflexif constructif.

Les thèmes travaillés en 2022 ont été les suivants :

Démarche par questionnaire de l'évaluation interne

Démarche de mise en place du dossier de l'usager (logiciel Sil'âge)

Poursuite de la démarche de mise en conformité dans la **sécurisation des données,** en lien avec la **RGPD**

Suivi de la **Délégation de Référence**, en lien avec les services de la DT

Les séjours extérieurs :

Deux séjours ont été proposés aux jeunes du SAS/TRANSBORDEUR.

→ Deux éducateurs ont proposé à trois jeunes un séjour de ressourcement à la montagne, du 28 fev.au 3 mars 2022 à Asques (65) : les jeunes ont pu faire du ski et de la randonnée en raquettes.

→ Un second séjour a été organisé par les cinq éducateurs du service à la Palmyre (17) du 18 au 24 juin.

Cinq jeunes ont participé à ce camp ; ainsi, que le chef de service et la Psychologue.

Les jeunes ont pu s'adonner à plusieurs activités sportives avec les professionnels du service comme le char à voile, le paddle, le bodyboard ainsi que la piscine du camping.

Ces séjours a permis d'offrir à ces jeunes un temps de socialisation, de distanciation et de respiration, en rupture avec leur cadre de vie habituel. Il vient également renforcer le lien de confiance en l'adulte, lien souvent vécu comme dangereux ou défaillant par ces jeunes.

Un accompagnement par le biais des activités physiques et sportives :

L'arrivée au sein de l'équipe éducative de Julien BARBADE comme éducateur sportif permet de proposer des activités favorisant les bien-être physique et psychologique des jeunes accueillis. Le VTT, la course d'orientation, le squash et le tennis ont été proposés aux jeunes.

Au cours de l'année, des partenariats ont repris avec la salle de sport « Keep cool » à Rochefort, le magasin de location « Sand Bikes 17 » à Ronce-les-Bains ainsi qu'avec le président du complexe sportif (squash, tennis, padel) à Rochefort afin de proposer des activités variées aux jeunes
Au-delà de l'activité physique, la pratique du sport permet de découvrir le territoire autour de Rochefort et ainsi d'ouvrir les jeunes à leur environnement, souvent méconnu.
L'activité physique et sportive offre également un espace d'expression, de partage, qui favorise le bien être des jeunes accueillis au sein de dispositif. C'est aussi un moyen de remobiliser certains adolescents et les aider à trouver la motivation nécessaire dans leurs futurs projets.

Pour les services RELAI et MINA 17,

- **La qualité de l'accompagnement**

Courant 2022, les projets de services RELAI17 et MINA17, arrivés à échéance de cinq années de fonctionnement, ont fait l'objet d'un travail de révision et de redéfinition dans le cadre du COPIL de l'Institut Paule Maraux
Les équipes ont travaillé conjointement à redéfinir ces projets à partir de l'évolution des pratiques et des besoins des publics accueillis. Ce travail a également permis d'harmoniser davantage les modalités d'accompagnement et les règles de fonctionnement des deux lieux de vie.
Pour l'essentiel, si les conditions d'accueil ne changent pas ou peu, les projets de services évoluent autour de l'accompagnement déployé auprès des jeunes et dans les relations inter-partenariales.

Une large délégation est attendue par le Département et l'accompagnement administratif et social est désormais beaucoup plus soutenu, visant tant au rétablissement de l'Etat civil des jeunes accueillis, qu'à la constitution d'une demande de Titre de Séjour ou d'Asile, à l'approche de leur majorité.

Les exigences préfectorales sont croissantes, et les professionnels des lieux de vie RELAI17 et MINA17 doivent déployer une technicité importante autour de ces enjeux, afin de soutenir au mieux les attentes et les efforts des jeunes.

En parallèle, la préparation à l'autonomie (recherche de stages et d'apprentissages, recherche de logement, ouverture de comptes bancaires…) mobilise plus fortement les professionnels et leurs partenaires que le cadre antérieur d'une simple mise à l'abri.

En 2022, la reprise **du tutorat** pour certains jeunes, les plus en difficulté au plan de la langue française, est toujours effective :

Depuis 2016, à l'arrivée des jeunes du Relai et Mina 17, un système de **tutorat** s'est mis en place avec des membres du Rotary Club. Le principe est qu'une personne bénévole accompagne un jeune accueilli dans les apprentissages scolaires et l'appréhension de la langue française. Au-delà des apprentissages, il s'agit aussi d'une rencontre entre deux histoires et deux cultures où chacun apprend de l'autre dans un échange inter culturel…

En attendant la possibilité pour les jeunes d'entrer dans une scolarité ou dans un processus de formation, ce partenariat est composé de bénévoles qui soutient les jeunes ...

- **La montée en compétences de l'équipe éducative**

Les éducateurs des deux services ont eu accès, à tour de rôle, à des formations en lien avec l'accompagnement des jeunes MNA.

L'équipe a également bénéficié de l'accompagnement d'une Psychologue clinicienne, experte dans l'accompagnement des MNA, au cours de séances d'analyse des pratiques.

→ <u>des compétences administratives développées</u> :

Si la grande majorité des jeunes quittent nos services, bien armée pour franchir les étapes de leur autonomie, leurs parcours va être difficile dans les années qui viennent. En effet, le renouvellement de leur **titre de séjour** est constitué de démarches administratives qu'il va leur être difficile de faire seuls.

La DEF/MNA organise à un rythme mensuel des réunions de coordination en présentiel ou distanciel, entre les cadres des différents services et lieux d'accueil MNA à l'échelle du département.

Outre les consignes départementales et les informations partagées, indispensables au bon fonctionnement des services, ces réunions permettent d'explorer des thématiques en confrontant les idées, les pratiques et les points de vue.

En 2022, la DEF/MNA a ainsi permis de travailler les thèmes suivants :

- Organisation des ouvertures de comptes bancaires
- Procédures de demande de Titre de Séjour et de nationalité française
- Gestion des situations complexes (qui a fait l'objet de réunions dédiées)
- Santé et Prévention
- Les OQTF et assignations à résidence et les recours

Le service s'attache donc à être le plus près possible de ces évolutions afin de donner aux jeunes qui sortent du dispositif le maximum d'informations sur les lieux et personnes ressources vers lesquels ils pourront se tourner pour être informés et accéder à ses droits.

Pour conclure, le Pôle Hébergement Diversifié (PHD) en continuité et en lien avec les orientations du schéma de la protection de l'enfance 2023-2025 :

L'organisation actuelle du pôle a été mise en place : cf. organigramme : les trois MECS (Rochefort/ St Jean d'Angély/ Saintes) de l'association constituent l'hébergement diversifié (foyer – PEAD – APMN – SAS -MNA) et s'inscrivent dans une globalité pour des missions communes.
Le futur schéma départemental travaille ses objectifs en fonction de l'activité des établissements qui accueillent le public de l'aide sociale à l'enfance : **en partie**, la question de l'accompagnement des **jeunes majeurs** (stabilité toujours fragile des demandes de contrats) et l'application de **la délégation de référence ….**
Les Projets Pour l'Enfant (PPE) en cours ou à venir devront donc intégrer explicitement cette dimension afin de préciser les prérogatives de chacun dans l'accompagnement du jeune et de sa famille.

Au niveau administratif, L'ADSEA17 LP a choisi de doter l'ensemble de ses services et établissements du logiciel de gestion des usagers « SIL'AGE ».

Cette démarche vise à rationaliser les outils de suivi et de gestion et à centraliser le dossier unique de l'usager.

Au regard des admissions des services de l'Institut Paule Maraux, nous essayons d'accueillir des jeunes du secteur entre Rochefort et Saintes … tant que possible. Cela peut être compliqué en termes de transport lorsque les jeunes viennent de trop loin et notamment du sud du département

FOYER

Dans la démarche d'amélioration continue en lien avec l'évaluation interne,
Plan d'amélioration continue 2023 – 2025 / préparation de l'évaluation externe prévue en 2025.

Suivi en copil des outils d'analyse et d'évaluation du public accueilli et de son accompagnement (objectivation à partir de recueils de données)

SAS TRANSBORDEUR

L'année 2022 doit permettre la mise en œuvre des projets suivants :

Finalisation de la démarche d'évaluation interne et mise à jour du projet de service : En 2023, le projet actuel du SAS/Transbordeur nécessite une révision.

Suivi en copil des outils d'analyse et d'évaluation du public accueilli et de son accompagnement (objectivation à partir de recueils de données)

Poursuite de l'adaptation de l'offre d'hébergement (studios)

Développement de projets autour de « l'extériorité », à partir de séjours et d'activités extérieures.

RELAI et MINA 17

Améliorer l'accompagnement aux démarches administratives de sortie des dispositifs

Les jeunes en apprentissage sont amenés à partir à leur majorité. Pour anticiper au mieux cette sortie et accompagner le jeune dans la constitution du dossier qui lui permettra d'obtenir un titre de séjour, il est nécessaire de bien connaître les démarches à suivre, de renforcer les liens avec les partenaires institutionnels et de suivre l'évolution des réglementations concernant les droits des personnes étrangères sur le territoire français.

Elargir le réseau immobilier locatif rochefortais :

Nous sommes toujours à la recherche de logements plus adaptés pour les services MNA et du SAS, en centre-ville de Rochefort (pour la facilité des transports) : les loyers en augmentation et le voisinage qui doit être attentif à notre public.

ANNEXES

Organigramme de l'Institut Paule Maraux

ORGANIGRAMME INSTITUT PAULE MARAUX

ADSEA 17

DIRECTION
29, rue du Port—17300 ROCHEFORT
✉ : p.maraux@adsea17lp.fr ☎ : 05.46.99.03.80
Directeur Général : Richard DELAFOND

DIRECTRICE
Brigitte HEULLANT
(0,30 ETP)

DIRECTRICE ADJOINTE
Olivia VASSEUR
(0,30 ETP)

1 Chef de service
(1 ETP)

FOYER
7 éducateurs (7.5 ETP)
1 maîtresse de maison (1 ETP)
2 surveillants de nuit (2 ETP)

S.A.S TRANSBORDEUR
5 éducateurs (5 ETP)
2 surveillants de nuit (1.90 ETP)

1 Chef du service
(1 ETP)

RELAI 17 MINA 17
4 éducateurs (4 ETP)

MISSIONS TRANSVERSALES

1 Psychologue
(0.5 ETP)

1 Secrétaire
(1 ETP)

1 Psychologue
(0.25 ETP)

1 Agent d'entretien
(1 ETP)